UC
146
.S7
1862
V.2
SMRS

CONSIDÉRATIONS

SUR LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

TOME II

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1

CONSIDÉRATIONS

SUR LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR MADAME DE STAËL

OUVRAGE POSTHUME PUBLIÉ EN 1818

PAR M. LE DUC DE BROGLIE ET M. LE BARON DE STAËL

NOUVELLE ÉDITION

Les révolutions qui arrivent dans les grands États ne sont point un effet du hasard ni du caprice des peuples.

TOME SECOND

PARIS
CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
28, QUAI DE L'ÉCOLE, 28

1862

Tous droits réservés.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/considrations02sta

CONSIDÉRATIONS

SUR LES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

QUATRIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Nouvelles d'Égypte. — Retour de Bonaparte.

Rien n'était plus propre à frapper les esprits que la guerre d'Egypte ; et, bien que la grande victoire navale remportée par Nelson près d'Aboukir en eût détruit les avantages possibles, des lettres datées du Caire, des ordres qui partaient d'Alexandrie pour arriver jusqu'aux ruines de Thèbes, vers les confins de l'Éthiopie, accroissaient la réputation d'un homme qu'on ne voyait plus, mais qui semblait de loin un phénomène extraordinaire. Il met-

tait à la tête de ses proclamations : *Bonaparte, général en chef, et membre de l'Institut national;* on en concluait qu'il était ami des lumières, et qu'il protégeait les lettres; mais la garantie qu'il donnait à cet égard n'était pas plus sûre que sa profession de foi mahométane, suivie de son concordat avec le pape. Il commençait déjà la mystification de l'Europe, convaincu, comme il l'est, que la science de la vie ne consiste pour chacun que dans les manœuvres de l'égoïsme. Bonaparte n'est pas seulement un homme, mais un système; et, s'il avait raison, l'espèce humaine ne serait plus ce que Dieu l'a faite. On doit donc l'examiner comme un grand problème dont la solution importe à la pensée dans tous les siècles.

En réduisant tout au calcul, Bonaparte en savait pourtant assez sur ce qu'il y a d'involontaire dans la nature des hommes, pour sentir la nécessité d'agir sur l'imagination, et sa double adresse consistait dans l'art d'éblouir les masses et de corrompre les individus.

Sa conversation avec le mufti dans la pyramide de Chéops devait enchanter les Parisiens, parce qu'elle réunissait deux choses qui les captivent : un certain genre de grandeur, et de la moquerie tout ensemble. Les Français sont bien aises d'être émus et de rire de ce qu'ils sont émus; le charlatanisme leur plaît, ils aident volontiers à se tromper eux-mêmes, pourvu qu'il leur soit permis, tout en se conduisant comme des dupes, de montrer

par quelques bons mots que pourtant ils ne le sont pas.

Bonaparte, dans la pyramide, se servit du langage oriental. « *Gloire à Allah!* dit-il; *il n'y a de vrai Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète. Le pain dérobé par le méchant se réduit en poussière dans sa bouche. — Tu as parlé*, dit le mufti, *comme le plus docte des mullahs. — Je puis faire descendre du ciel un char de feu*, continuait Bonaparte, *et le diriger sur la terre. — Tu es le plus grand capitaine*, répondit le mufti, *dont la puissance de Mahomet ait armé le bras.* » Mahomet, toutefois, n'empêcha pas que sir Sidney Smith n'arrêtât, par sa brillante valeur, les succès de Bonaparte à Saint-Jean d'Acre.

Lorsque Napoléon, en 1805, fut nommé roi d'Italie, il dit au général Berthier, dans un de ces moments où il causait de tout pour essayer ses idées sur les autres : « Ce Sidney Smith m'a fait manquer ma fortune à Saint-Jean d'Acre; je voulais partir d'Égypte, passer par Constantinople, et prendre l'Europe à revers pour arriver à Paris. » Cette fortune manquée paraissait alors néanmoins en assez bon état. Quoi qu'il en soit de ses regrets, gigantesques comme les entreprises qui les ont suivis, le général Bonaparte trouva le moyen de faire passer ses revers en Égypte pour des succès; et, bien que son expédition n'eût d'autres résultats que la ruine de la flotte et la destruction d'une de nos plus belles armées, on l'appela le vainqueur de l'Orient.

Bonaparte, s'emparant avec habileté de l'enthou-

siasme des Français pour la gloire militaire, associa leur amour-propre à ses victoires comme à ses défaites. Il prit par degrés la place que tenait la Révolution dans toutes les têtes, et reporta sur son nom seul tout le sentiment national qui avait grandi la France aux yeux des étrangers.

Deux de ses frères, Lucien et Joseph, siégeaient au conseil des Cinq-Cents, et tous les deux, dans des genres différents, avaient assez d'esprit et de talents pour être éminemment utiles au général. Ils veillaient pour lui sur l'état des affaires, et, quand le moment fut venu, ils lui conseillèrent de revenir en France. Les armées étaient alors battues en Italie, et, pour la plupart, désorganisées par les fautes de l'administration. Les jacobins commençaient à se remontrer, le Directoire était sans considération et sans force : Bonaparte reçut toutes ces nouvelles en Égypte ; et, après s'être enfermé quelques heures pour les méditer, il se résolut à partir. Cet aperçu rapide et sûr des circonstances est précisément ce qui le distingue, et l'occasion ne s'est jamais offerte à lui en vain. On a beaucoup répété qu'en s'éloignant alors, il avait déserté son armée. Sans doute il est un genre d'exaltation désintéressée qui n'aurait pas permis à un guerrier de se séparer ainsi de ceux qui l'avaient suivi, et qu'il laissait dans la détresse. Mais le général Bonaparte courait de tels risques en traversant la mer couverte de vaisseaux anglais ; le dessein qui l'appelait en France était en lui-même si hardi, qu'il est absurde de traiter de

lâcheté son départ d'Égypte. Il ne faut pas attaquer un être de ce genre par les déclamations communes : tout homme qui a produit un grand effet sur les autres hommes doit être approfondi pour être jugé.

Un reproche d'une nature beaucoup plus grave, c'est l'absence totale d'humanité que le général Bonaparte manifesta dans sa campagne d'Égypte. Toutes les fois qu'il a trouvé quelque avantage dans la cruauté, il se l'est permise, sans que pour cela sa nature fût sanguinaire. Il n'a pas plus d'envie de verser le sang qu'un homme raisonnable n'a envie de dépenser de l'argent quand cela n'est pas nécessaire ; mais ce qu'il appelle la nécessité, c'est son ambition ; et, lorsque cette ambition était compromise, il n'admettait pas même un moment qu'il pût hésiter à sacrifier les autres à lui ; et ce que nous nommons la conscience ne lui a jamais paru que le nom poétique de la duperie.

CHAPITRE II

Révolution du 18 brumaire.

Dans le temps qui s'était écoulé depuis les lettres que les frères de Bonaparte lui avaient écrites en Égypte pour le rappeler, les affaires avaient singulièrement changé de face en France. Le général Bernadotte, nommé ministre de la guerre, avait en peu de mois réorganisé les armées. L'extrême activité de ce général réparait tous les maux que la né-

gligence avait causés. Un jour, comme il passait en revue les jeunes gens de Paris qui allaient partir pour la guerre : « *Enfants*, leur dit-il, *il y a sûrement parmi vous de grands capitaines.* » Ces simples paroles électrisaient les âmes, en rappelant l'un des premiers avantages des institutions libres, l'émulation qu'elles excitent dans toutes les classes.

Les Anglais avaient fait une descente en Hollande, mais ils en étaient déjà repoussés. Les Russes avaient été battus à Zurich par Masséna ; les armées françaises reprenaient l'offensive en Italie. Ainsi, quand le général Bonaparte revint, la Suisse, la Hollande et le Piémont étaient encore sous l'influence française ; la barrière du Rhin, conquise par la République, ne lui était point disputée, et la force de la France était en équilibre avec celle des autres États de l'Europe. Pouvait-on imaginer alors que de toutes les combinaisons que le sort offrait à la France, celle qui devait la conduire à être conquise et subjuguée était de prendre pour chef le plus habile des généraux? La tyrannie anéantit jusqu'aux forces militaires mêmes auxquelles elle a tout sacrifié.

Ce n'étaient donc plus les revers de la France au dehors qui faisaient désirer Bonaparte en 1799; mais la peur que causaient les jacobins le servit puissamment. Ils n'avaient plus de moyens, et leur apparition n'était que celle d'un spectre qui vient remuer des cendres ; mais c'en était assez pour ranimer la haine qu'ils inspiraient, et la nation se

précipita dans les bras de Bonaparte en fuyant un fantôme.

Le président du Directoire avait dit, le 10 août de l'année même où Bonaparte se fit consul : « *La royauté ne se relèvera jamais; on ne verra plus ces hommes qui se disaient délégués du ciel pour opprimer avec plus de sécurité la terre, et qui ne voyaient dans la France que leur patrimoine, dans les Français que leurs sujets, et dans les lois que l'expression de leur bon plaisir.* » Ce qu'on ne devait plus voir, on le vit bientôt néanmoins; et ce que la France souhaitait en appelant Bonaparte, le repos et la paix, était précisément ce que son caractère repoussait comme un élément dans lequel il ne pouvait vivre.

Lorsque César renversa la république romaine, il avait à combattre Pompée et les plus illustres patriciens de son temps; Cicéron et Caton luttaient contre lui : tout était grandeur en opposition à la sienne. Le général Bonaparte ne rencontra que des adversaires dont les noms ne valent pas la peine d'être cités. Si le Directoire même avait été dans toute sa force passée, il aurait dit, comme Rewbell, lorsqu'on lui faisait craindre que le général Bonaparte n'offrît sa démission : « *Eh bien, acceptons-la, car la République ne manquera jamais d'un général pour commander ses armées.* » En effet, ce qui avait rendu les armées de la République française redoutables jusqu'alors, c'était de n'avoir eu besoin d'aucun homme en particulier pour les conduire. La

liberté développe dans une grande nation tous les talents qu'exigent les circonstances.

Le 18 brumaire précisément, j'arrivai de Suisse à Paris; et, comme je changeais de chevaux, à quelques lieues de la ville, on me dit que le directeur Barras venait de passer, retournant à sa terre de Grosbois, accompagné par des gendarmes. Les postillons racontaient les nouvelles du jour, et cette façon populaire de les apprendre leur donnait encore plus de vie. C'était la première fois, depuis la Révolution, qu'on entendait un nom propre dans toutes les bouches. Jusqu'alors on disait : L'Assemblée constituante a fait telle chose, le peuple, la Convention; maintenant on ne parlait plus que de cet homme qui devait se mettre à la place de tous, et rendre l'espèce humaine anonyme, en accaparant la célébrité pour lui seul, et en empêchant tout être existant de pouvoir jamais en acquérir.

Le soir même de mon arrivée, j'appris que, pendant les cinq semaines que le général Bonaparte avait passées à Paris depuis son retour, il avait préparé les esprits à la révolution qui venait d'éclater. Tous les partis s'étaient offerts à lui, et il leur avait donné de l'espoir à tous. Il avait dit aux jacobins qu'il les préserverait du retour de l'ancienne dynastie; il avait au contraire laissé les royalistes se flatter qu'il rétablirait les Bourbons; il avait fait dire à Sieyès qu'il lui donnerait les moyens de mettre au jour la constitution qu'il tenait dans un nuage depuis dix ans; il avait surtout captivé le public, qui

n'est d'aucun parti, par des protestations générales d'amour de l'ordre et de la tranquillité. On lui parla d'une femme dont le Directoire avait fait saisir les papiers; il se récria sur l'absurde atrocité de tourmenter les femmes, lui qui en a tant condamné, selon son caprice, à des exils sans terme; il ne parlait que de la paix, lui qui a introduit la guerre éternelle dans le monde. Enfin, il y avait dans sa manière une hypocrisie doucereuse qui faisait un odieux contraste avec ce qu'on savait de sa violence. Mais, après une tourmente de dix années, l'enthousiasme des idées avait fait place dans les hommes de la Révolution aux craintes et aux espérances qui les concernaient personnellement. Au bout d'un certain temps, les idées reviennent; mais la génération qui a eu part à de grands troubles civils n'est presque jamais capable d'établir la liberté : elle s'est trop souillée pour accomplir une œuvre si pure.

La Révolution de France n'a plus été, depuis le 18 fructidor, qu'une succession continuelle d'hommes qui se perdaient en préférant leur intérêt à leur devoir : ils donnaient du moins ainsi une grande leçon à leurs successeurs.

Bonaparte ne rencontra point d'obstacles pour arriver au pouvoir. Moreau n'était pas entreprenant dans les affaires civiles; le général Bernadotte demanda vivement au Directoire de le rappeler au ministère de la guerre. Sa nomination fut écrite, mais le courage manqua pour la signer. Presque tous les

militaires se rallièrent donc à Bonaparte; car, en se mêlant encore une fois des révolutions intérieures, ils étaient résolus à placer un des leurs à la tête de l'État, afin de s'assurer ainsi les récompenses qu'ils voulaient obtenir.

Un article de la constitution qui permettait au conseil des Anciens de transférer le Corps législatif dans une autre ville que Paris, fut le moyen dont on se servit pour amener le renversement du Directoire.

Le conseil des Anciens ordonna, le 18 brumaire, que le Corps législatif se transportât à Saint-Cloud le lendemain 19, parce qu'on pouvait y faire agir plus facilement la force militaire. Le 18 au soir, la ville entière était agitée par l'attente de la grande journée du lendemain; et sans aucun doute la majorité des honnêtes gens, craignant le retour des jacobins, souhaitait alors que le général Bonaparte eût l'avantage. Mon sentiment, je l'avoue, était fort mélangé. La lutte étant une fois engagée, une victoire momentanée des jacobins pouvait amener des scènes sanglantes; mais j'éprouvais néanmoins, à l'idée du triomphe de Bonaparte, une douleur que je pourrais appeler prophétique.

Un de mes amis, présent à la séance de Saint-Cloud, m'envoyait des courriers d'heure en heure: une fois il me manda que les jacobins allaient l'emporter, et je me préparais à quitter de nouveau la France; l'instant d'après j'appris que le général Bonaparte avait triomphé, les soldats ayant dispersé

la représentation nationale; et je pleurai, non la liberté, elle n'exista jamais en France, mais l'espoir de cette liberté sans laquelle il n'y a pour ce pays que honte et malheur. Je me sentais dans cet instant une difficulté de respirer qui est devenue depuis, je crois, la maladie de tous ceux qui ont vécu sous l'autorité de Bonaparte.

On a parlé diversement de la manière dont s'est accomplie cette révolution du 18 brumaire. Ce qui importe surtout, c'est d'observer dans cette occasion les traits caractéristiques de l'homme qui a été près de quinze ans le maître du continent européen. Il se rendit à la barre du conseil des Anciens, et voulut les entraîner en leur parlant avec chaleur et avec noblesse; mais il ne sait pas s'exprimer dans le langage soutenu; ce n'est que dans la conversation familière que son esprit mordant et décidé se montre à son avantage; d'ailleurs, comme il n'a d'enthousiasme véritable sur aucun sujet, il n'est éloquent que dans l'injure, et rien ne lui était plus difficile que de s'astreindre, en improvisant, au genre de respect qu'il faut pour une assemblée qu'on veut convaincre. Il essaya de dire au conseil des Anciens: *Je suis le dieu de la guerre et de la fortune; suivez-moi.* Mais il se servait de ces paroles pompeuses par embarras, à la place de celles qu'il aurait aimé leur dire : *Vous êtes tous des misérables, et je vous ferai fusiller, si vous ne m'obéissez pas.*

Le 19 brumaire, il arriva dans le conseil des Cinq-Cents, les bras croisés, avec un air très-sombre, et

suivi de deux grands grenadiers qui protégeaient sa petite stature. Les députés appelés jacobins poussèrent des hurlements en le voyant entrer dans la salle; son frère Lucien, bien heureusement pour lui, était alors président; il agitait en vain la sonnette pour rétablir l'ordre; les cris de *traître* et d'*usurpateur* se faisaient entendre de toutes parts; et l'un des députés, compatriote de Bonaparte, le Corse Aréna, s'approcha de ce général, et le secoua fortement par le collet de son habit. On a supposé, mais sans fondement, qu'il avait un poignard pour le tuer. Son action cependant effraya Bonaparte, et il dit aux grenadiers qui étaient à côté de lui, en laissant tomber sa tête sur l'épaule de l'un d'eux: *Tirez-moi d'ici.* Les grenadiers l'enlevèrent du milieu des députés qui l'entouraient, ils le portèrent hors de la salle en plein air; et, dès qu'il y fut, sa présence d'esprit lui revint. Il monta à cheval à l'instant même; et, parcourant les rangs de ses grenadiers, il les détermina bientôt à ce qu'il voulait d'eux.

Dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, on a remarqué que Bonaparte pouvait se troubler quand un autre danger que celui de la guerre était en face de lui, et quelques personnes en ont conclu bien ridiculement qu'il manquait de courage. Certes on ne peut nier son audace; mais, comme il n'est rien, pas même brave, d'une façon généreuse, il s'ensuit qu'il ne s'expose jamais que quand cela peut être utile. Il serait très-fâché d'être

tué, parce que c'est un revers, et qu'il veut en tout du succès; il en serait aussi fâché, parce que la mort déplaît à son imagination; mais il n'hésite pas à hasarder sa vie, lorsque, suivant sa manière de voir, la partie vaut le risque de l'enjeu, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

Après que le général Bonaparte fut sorti de la salle des Cinq-Cents, les députés qui lui étaient opposés demandèrent avec véhémence qu'il fût mis hors la loi, et c'est alors que son frère Lucien, président de l'Assemblée, lui rendit un éminent service, en se refusant, malgré toutes les instances qu'on lui faisait, à mettre cette proposition aux voix. S'il y avait consenti, le décret aurait passé, et personne ne peut savoir l'impression que ce décret eût encore produite sur les soldats : ils avaient constamment abandonné depuis dix ans ceux de leurs généraux que le pouvoir législatif avait proscrits; et, bien que la représentation nationale eût perdu son caractère de légalité par le 18 fructidor, la ressemblance des mots l'emporte souvent sur la diversité des choses. Le général Bonaparte se hâta d'envoyer la force armée prendre Lucien pour le mettre en sûreté hors de la salle; et, dès qu'il fut sorti, les grenadiers entrèrent dans l'orangerie, où les députés étaient rassemblés, et les chassèrent en marchant en avant d'une extrémité de la salle à l'autre, comme s'il n'y avait eu personne. Les députés, repoussés contre le mur, furent forcés de s'enfuir par la fenêtre dans les jardins de Saint-

Cloud, avec leurs toges sénatoriales. On avait déjà proscrit des représentants du peuple en France; mais c'était la première fois, depuis la Révolution, qu'on rendait l'état civil ridicule en présence de l'état militaire; et Bonaparte, qui voulait fonder son pouvoir sur l'avilissement des corps aussi bien que sur celui des individus, jouissait d'avoir su, dès les premiers instants, détruire la considération des députés du peuple. Du moment que la force morale de la représentation nationale était anéantie, un corps législatif, quel qu'il fût, n'offrait aux yeux des militaires qu'une réunion de cinq cents hommes beaucoup moins forts et moins dispos qu'un bataillon du même nombre, et ils ont toujours été prêts depuis, si leur chef le commandait, à redresser les diversités d'opinion comme des fautes de discipline.

Dans les comités des Cinq-Cents, en présence des officiers de sa suite et de quelques amis des directeurs, le général Bonaparte tint un discours qui fut imprimé dans les journaux du temps. Ce discours offre un rapprochement singulier, et que l'histoire doit recueillir. *Qu'ont-ils fait*, dit-il en parlant des directeurs, *de cette France que je leur ai laissée si brillante? Je leur avais laissé la paix, et j'ai retrouvé la guerre; je leur avais laissé des victoires, et j'ai retrouvé des revers. Enfin qu'ont-ils fait de cent mille Français que je connaissais, mes compagnons d'armes, et qui sont morts maintenant?* Puis, terminant tout à coup sa harangue d'un ton plus calme, il ajouta : *Cet état de choses ne peut du-*

rer ; il nous mènerait dans trois ans au despotisme. Bonaparte s'est chargé de hâter l'accomplissement de sa prédiction.

Mais ne serait-ce pas une grande leçon pour l'espèce humaine, si ces directeurs, hommes très-peu guerriers, se relevaient de leur poussière, et demandaient compte à Napoléon de la barrière du Rhin et des Alpes, conquise par la République ; compte des étrangers arrivés deux fois à Paris; compte de trois millions de Français qui ont péri depuis Cadix jusqu'à Moscou; compte surtout de cette sympathie que les nations ressentaient pour la cause de la liberté en France, et qui s'est maintenant changée en aversion invétérée? Certes les directeurs n'en seraient pas pour cela plus à louer; mais on devrait conclure que de nos jours une nation éclairée ne peut rien faire de pis que de se remettre entre les mains d'un homme. Le public a plus d'esprit qu'aucun individu maintenant, et les institutions rallient les opinions beaucoup plus sagement que les circonstances. Si la nation française, au lieu de choisir ce fatal étranger, qui l'a exploitée pour son propre compte, et mal exploitée même sous ce rapport; si la nation française, dis-je, alors si imposante, malgré toutes ses fautes, s'était constituée elle-même, en respectant les leçons que dix ans d'expérience venaient de lui donner, elle serait encore la lumière du monde.

CHAPITRE III

Comment la constitution consulaire fut établie.

Le sortilége le plus puissant dont Bonaparte se soit servi pour fonder son pouvoir, c'est, comme nous l'avons déjà dit, la terreur qu'inspirait le nom seul du jacobinisme, bien que tous les hommes capables de réflexion sachent parfaitement que ce fléau ne peut renaître en France. On se donne volontiers l'air de craindre les partis battus, pour motiver des mesures générales de rigueur. Tous ceux qui veulent favoriser l'établissement du despotisme rappellent avec violence les forfaits commis par la démagogie. C'est une tactique très-facile ; aussi Bonaparte paralysait-il toute espèce de résistance à ses volontés par ces mots : *Voulez-vous que je vous livre aux jacobins?* Et la France alors pliait devant lui, sans que des hommes énergiques osassent lui répondre : *Nous saurons combattre les jacobins et vous*. Enfin même alors on ne l'aimait pas, mais on le préférait ; il s'est presque toujours offert en concurrence avec une autre crainte, afin de faire accepter sa puissance comme un moindre mal.

Une commission, composée de cinquante membres des Cinq-Cents et des Anciens, fut chargée de discuter avec le général Bonaparte la constitution qu'on allait proclamer. Quelques-uns de ces membres, qui avaient sauté la veille par la fenêtre pour échapper aux baïonnettes, traitaient sérieusement

les questions abstraites des lois nouvelles, comme si l'on avait pu supposer encore que leur autorité serait respectée. Ce sang-froid pouvait être beau s'il eût été joint à de l'énergie; mais on ne discutait les questions abstraites que pour établir une tyrannie, comme du temps de Cromwell on cherchait dans la Bible des passages pour autoriser le pouvoir absolu.

Bonaparte laissait ces hommes, accoutumés à la tribune, dissiper en paroles leur reste de caractère; mais, quand ils approchaient, par la théorie, trop près de la pratique, il abrégeait toutes les difficultés en les menaçant de ne plus se mêler de leurs affaires, c'est-à-dire de les terminer par la force. Il se complaisait assez dans ces longues discussions, parce qu'il aime beaucoup lui-même à parler. Son genre de dissimulation en politique n'est pas le silence; il aime mieux dérouter les esprits par un tourbillon de discours, qui fait croire tour à tour aux choses le plus opposées. En effet on trompe souvent mieux en parlant qu'en se taisant. Le moindre signe trahit ceux qui se taisent; mais, quand on a l'impudeur de mentir activement, on peut agir davantage sur la conviction. Bonaparte se prêtait donc aux arguties d'un comité qui discutait l'établissement d'un ordre social comme la composition d'un livre. Il n'était pas alors question de corps anciens à ménager, de priviléges à conserver, ou même d'usages à respecter : la Révolution avait tellement dépouillé la France de tous les sou-

venirs du passé, qu'aucune base antique ne gênait le plan de la constitution nouvelle.

Heureusement pour Bonaparte, il n'était pas même nécessaire, dans une pareille discussion, d'avoir recours à des connaissances approfondies; il suffisait de combattre contre des raisonnements, espèce d'armes dont il se jouait à son gré, et auxquelles il opposait, quand cela lui convenait, une logique où tout était intelligible, excepté sa volonté. Quelques personnes ont cru que Bonaparte avait une grande instruction sur tous les sujets, parce qu'il a fait à cet égard, comme à tant d'autres, usage de son charlatanisme. Mais, comme il a peu lu dans sa vie, il ne sait que ce qu'il a recueilli par la conversation. Le hasard peut faire qu'il vous dise, sur un sujet quelconque, une chose très-détaillée et même très-savante, s'il a rencontré quelqu'un qui l'en ait informé la veille; mais, l'instant d'après, on découvre qu'il ne sait pas ce que tous les gens instruits ont appris dès leur enfance. Sans doute il faut avoir beaucoup d'esprit d'un certain genre, de l'esprit d'adresse, pour déguiser ainsi son ignorance; toutefois il n'y a que les personnes éclairées par des études sincères et suivies, qui puissent avoir des idées vraies sur le gouvernement des peuples. La vieille doctrine de la perfidie n'a réussi à Bonaparte que parce qu'il y joignait le prestige de la victoire. Sans cette association fatale, il n'y aurait pas deux manières de voir un tel homme.

On nous racontait tous les soirs les séances de Bonaparte avec son comité; et ces récits auraient pu nous amuser, s'ils ne nous avaient pas profondément attristés sur le sort de la France. La servilité de l'esprit de courtisan commençait à se développer dans les hommes qui avaient montré le plus d'âpreté révolutionnaire. Ces féroces jacobins préludaient aux rôles de barons et de comtes qui leur étaient destinés par la suite, et tout annonçait que leur intérêt personnel serait le vrai protée qui prendrait à volonté les formes les plus diverses.

Pendant cette discussion, je rencontrai un conventionnel que je ne nommerai point; car pourquoi nommer, quand la vérité du tableau ne l'exige pas? Je lui exprimai mes alarmes sur la liberté. « Oh! me répondit-il, madame, nous en sommes arrivés au point de ne plus songer à sauver les principes de la Révolution, mais seulement les hommes qui l'ont faite. » Certes ce vœu n'était pas celui de la France.

On croyait que Sieyès présenterait toute rédigée cette fameuse constitution dont on parlait depuis dix ans comme de l'arche d'alliance qui devait réunir tous les partis; mais, par une bizarrerie singulière, il n'avait rien d'écrit sur ce sujet. La supériorité de l'esprit de Sieyès ne saurait l'emporter sur la misanthropie de son caractère; la race humaine lui déplaît, et il ne sait pas traiter avec elle : on dirait qu'il voudrait avoir affaire à autre chose qu'à des hommes, et qu'il renonce à tout, faute de

pouvoir trouver sur la terre une espèce plus selon son goût. Bonaparte, qui ne perdait son temps ni dans la contemplation des idées abstraites, ni dans le découragement de l'humeur, aperçut très-vite en quoi le système de Sieyès pouvait lui être utile; c'était parce qu'il anéantissait très-artistement les élections populaires : Sieyès y substituait des listes de candidats sur lesquelles le sénat devait choisir les membres du Corps législatif et du Tribunat; car on mettait, je ne sais pourquoi, trois corps dans cette constitution, et même quatre, si l'on y comprend le conseil d'État, dont Bonaparte s'est si bien servi depuis. Quand le choix des députés n'est pas purement et directement fait par le peuple, il n'y a plus de gouvernement représentatif; des institutions héréditaires peuvent accompagner celle de l'élection, mais c'est en elle que consiste la liberté. Aussi l'important pour Bonaparte était-il de paralyser l'élection populaire, parce qu'il savait bien qu'elle est inconciliable avec le despotisme.

Dans cette constitution, le Tribunat, composé de cent personnes, devait parler, et le Corps législatif, composé de deux cent cinquante, devait se taire; mais on ne concevait pas pourquoi l'on donnait à l'un cette permission, en imposant à l'autre cette contrainte. Le Tribunat et le Corps législatif n'étaient point assez nombreux en proportion de la population de la France, et toute l'importance politique devait se concentrer dans le Sénat conservateur, qui réunissait tous les pouvoirs, hors un seul,

celui qui naît de l'indépendance de fortune. Les sénateurs n'existaient que par les appointements qu'ils recevaient du pouvoir exécutif. Le Sénat n'était en effet que le masque de la tyrannie; il donnait aux ordres d'un seul l'apparence d'être discutés par plusieurs.

Quand Bonaparte fut assuré de n'avoir affaire qu'à des hommes payés, divisés en trois corps, et nommés les uns par les autres, il se crut certain d'atteindre son but. Ce beau nom de tribun signifiait des pensions pour cinq ans; ce grand nom de sénateur signifiait des canonicats à vie, et il comprit bien vite que les uns voudraient acquérir ce que les autres désireraient conserver. Bonaparte se faisait dire sa volonté sur divers tons, tantôt par la voix sage du Sénat, tantôt par les cris commandés des tribuns, tantôt par le scutin silencieux du Corps législatif; et ce cœur à trois parties était censé l'organe de la nation, quoiqu'un même maître en fût le coryphée.

L'œuvre de Sieyès fut sans doute altérée par Bonaparte. Sa vue longue d'oiseau de proie lui fit découvrir et supprimer tout ce qui, dans les institutions proposées, pouvait un jour amener quelque résistance; mais Sieyès avait perdu la liberté, en substituant quoi que ce fût à l'élection populaire.

Bonaparte lui-même n'aurait peut-être pas été assez fort pour opérer alors un tel changement dans les principes généralement admis; il fallait que le philosophe servît à cet égard les desseins de

l'usurpateur. Non assurément que Sieyès voulût établir la tyrannie en France, on doit lui rendre la justice qu'il n'y a jamais pris part; et d'ailleurs un homme d'autant d'esprit ne peut aimer l'autorité d'un seul, si ce seul n'est pas lui-même. Mais, par sa métaphysique, il embrouilla la question la plus simple, celle de l'élection; et c'est à l'ombre de ces nuages que Bonaparte s'introduisit impunément dans le despotisme.

CHAPITRE IV

Des progrès du pouvoir absolu de Bonaparte.

On ne saurait trop observer les premiers symptômes de la tyrannie; car, quand elle a grandi à un certain point, il n'est plus temps de l'arrêter. Un seul homme enchaîne la volonté d'une multitude d'individus dont la plupart, pris séparément, souhaiteraient d'être libres, mais qui néanmoins se soumettent, parce que chacun d'eux redoute l'autre, et n'ose lui communiquer franchement sa pensée. Souvent il suffit d'une minorité très-peu nombreuse pour faire face tour à tour à chaque portion de la majorité qui s'ignore elle-même.

Malgré les diversités de temps et de lieux, il y a des points de ressemblance entre l'histoire de toutes les nations tombées sous le joug. C'est presque toujours après de longs troubles civils que la tyrannie s'établit, parce qu'elle offre à tous les partis épuisés et craintifs l'espoir de trouver en elle

un abri. Bonaparte a dit de lui-même, avec raison, qu'il savait jouer à merveille de l'instrument du pouvoir. En effet, comme il ne tient à aucune idée, et qu'il n'est arrêté par aucun obstacle, il se présente dans l'arène des circonstances en athlète aussi souple que vigoureux, et son premier coup d'œil lui fait connaître ce qui, dans chaque personne, ou dans chaque association d'hommes, peut servir à ses desseins personnels. Son plan, pour parvenir à dominer la France, se fonda sur trois bases principales : contenter les intérêts des hommes aux dépens de leurs vertus, dépraver l'opinion par des sophismes, et donner à la nation pour but la guerre au lieu de la liberté. Nous le verrons suivre ces diverses routes avec une rare habileté. Les Français, hélas! ne l'ont que trop bien secondé; néanmoins c'est à son funeste génie surtout qu'il faut s'en prendre; car, les gouvernements arbitraires ayant empêché de tout temps que cette nation n'eût des idées fixes sur aucun sujet, Bonaparte a fait mouvoir ses passions sans avoir à lutter contre ses principes. Il pouvait dès lors honorer la France, et s'affermir lui-même par des institutions respectables; mais le mépris de l'espèce humaine a tout desséché dans son âme, et il a cru qu'il n'existait de profondeur que dans la région du mal.

Nous avons déjà vu que le général Bonaparte fit décréter une constitution dans laquelle il n'existait point de garanties. De plus, il eut grand soin de laisser subsister les lois émises pendant la Révolu-

tion, afin de prendre à son gré l'arme qui lui convenait dans cet arsenal détestable. Les commissions extraordinaires, les déportations, les exils, l'esclavage de la presse, ces mesures malheureusement prises au nom de la liberté, étaient fort utiles à la tyrannie. Il mettait en avant, pour les adopter, tantôt la raison d'État, tantôt la nécessité des temps, tantôt l'activité de ses adversaires, tantôt le besoin de maintenir le calme. Telle est l'artillerie des phrases qui fondent le pouvoir absolu, car les circonstances ne finissent jamais, et plus on veut comprimer par des mesures illégales, plus on fait de mécontents qui motivent la nécessité de nouvelles injustices. C'est toujours à demain qu'on remet l'établissement de la loi, et c'est un cercle vicieux dont on ne peut sortir, car l'esprit public qu'on attend pour permettre la liberté ne saurait résulter que de cette liberté même.

La constitution donnait à Bonaparte deux collègues; il choisit avec une sagacité singulière, pour ses consuls adjoints, deux hommes qui ne servaient qu'à déguiser son unité despotique : l'un, Cambacérès, jurisconsulte d'une grande instruction, mais qui avait appris, dans la Convention, à plier méthodiquement devant la terreur; et l'autre, Lebrun, homme d'un esprit très-cultivé et de manières très-polies, mais qui s'était formé sous le chancelier Maupeou, sous ce ministre qui avait substitué un parlement nommé par lui à ceux de France, ne trouvant pas encore assez d'arbitraire dans la mo-

narchie telle qu'elle était alors. Cambacérès était l'interprète de Bonaparte auprès des révolutionnaires, et Lebrun auprès des royalistes; l'un et l'autre traduisaient le même texte en deux langues différentes. Deux habiles ministres avaient aussi chacun pour mission d'adapter l'ancien et le nouveau régime au mélange du troisième. Le premier, grand seigneur engagé dans la Révolution, disait aux royalistes qu'il leur convenait de retrouver les institutions monarchiques, en renonçant à l'ancienne dynastie. Le second, un homme des temps funestes, mais néanmoins prêt à servir au rétablissement des cours, prêchait aux républicains la nécessité d'abandonner leurs opinions politiques, pourvu qu'ils pussent conserver leurs places. Parmi ces chevaliers de la circonstance, Bonaparte, le grand maître, savait la créer, et les autres manœuvraient selon le vent que ce génie des orages avait soufflé dans les voiles.

L'armée politique du premier consul était composée de transfuges des deux partis. Les royalistes lui sacrifiaient leur fidélité envers les Bourbons, et les patriotes leur attachement à la liberté; ainsi donc aucune façon de penser indépendante ne pouvait se montrer sous son règne, car il pardonnait plus volontiers un calcul égoïste qu'une opinion désintéressée. C'était par le mauvais côté du cœur humain qu'il croyait pouvoir s'en emparer.

Bonaparte prit les Tuileries pour sa demeure, et ce fut un coup de partie que le choix de cette habi-

tation. On avait vu là le roi de France, les habitudes monarchiques y étaient encore présentes à tous les yeux, et il suffisait, pour ainsi dire, de laisser faire les murs pour tout rétablir. Vers les derniers jours du dernier siècle, je vis entrer le premier consul dans le palais bâti par les rois; et, quoique Bonaparte fût bien loin encore de la magnificence qu'il a développée depuis, l'on voyait déjà dans tout ce qui l'entourait un empressement de se faire courtisan à l'orientale, qui dut lui persuader que gouverner la terre était chose bien facile. Quand sa voiture fut arrivée dans la cour des Tuileries, ses valets ouvrirent la portière et précipitèrent le marche-pied avec une violence qui semblait dire que les choses physiques elles-mêmes étaient insolentes, quand elles retardaient un instant la marche de leur maître. Lui ne regardait ni ne remerciait personne, comme s'il avait craint qu'on pût le croire sensible aux hommages mêmes qu'il exigeait. En montant l'escalier au milieu de la foule qui se pressait pour le suivre, ses yeux ne se portaient ni sur aucun objet, ni sur aucune personne en particulier; il y avait quelque chose de vague et d'insouciant dans sa physionomie, et ses regards n'exprimaient que ce qu'il lui convient toujours de montrer, l'indifférence pour le sort, et le dédain pour les hommes.

Ce qui servait singulièrement le pouvoir de Bonaparte, c'est qu'il n'avait rien à ménager que la masse. Toutes les existences individuelles étaient

anéanties par dix ans de troubles, et rien n'agit sur un peuple comme les succès militaires; il faut une grande puissance de raison pour combattre ce penchant, au lieu d'en profiter. Personne en France ne pouvait croire sa situation assurée : les hommes de toutes les classes, ruinés ou enrichis, bannis ou récompensés, se trouvaient également un à un, pour ainsi dire, entre les mains du pouvoir. Des milliers de Français étaient portés sur la liste des émigrés; d'autres milliers étaient acquéreurs de biens nationaux; des milliers étaient proscrits comme prêtres ou comme nobles; d'autres milliers craignaient de l'être pour leurs faits révolutionnaires. Bonaparte, qui marchait toujours entre deux intérêts contraires, se gardait bien de mettre un terme à ces inquiétudes par des lois fixes qui pussent faire connaître à chacun ses droits. Il rendait à tel ou tel ses biens, à tel ou tel il les ôtait pour toujours. Un arrêté sur la restitution des bois réduisait l'un à la misère, l'autre retrouvait fort au delà de ce qu'il avait possédé. Il rendait quelquefois les biens du père au fils, ceux du frère aîné au frère cadet, selon qu'il était content ou mécontent de leur attachement à sa personne. Il n'y avait pas un Français qui n'eût quelque chose à demander au gouvernement, et ce quelque chose, c'était la vie; car alors la faveur consistait non dans le frivole plaisir qu'elle peut donner, mais dans l'espérance de revoir sa patrie, et de retrouver au moins une portion de ce qu'on possédait. Le premier consul

s'était réservé la faculté de disposer, sous un prétexte quelconque, du sort de tous et de chacun. Cet état inouï de dépendance excuse à beaucoup d'égards la nation. Peut-on, en effet, s'attendre à l'héroïsme universel? et ne faut-il pas de l'héroïsme pour s'exposer à la ruine et au bannissement qui pesaient sur toutes les têtes par l'application d'un décret quelconque? Un concours unique de circonstances mettait à la disposition d'un homme les lois de la Terreur, et la force militaire créée par l'enthousiasme républicain. Quel héritage pour un habile despote!

Ceux, parmi les Français, qui cherchaient à résister au pouvoir toujours croissant du premier consul devaient invoquer la liberté pour lutter avec succès contre lui. Mais, à ce mot, les aristocrates et les ennemis de la Révolution criaient au jacobinisme, et secondaient ainsi la tyrannie, dont ils ont voulu depuis faire retomber le blâme sur leurs adversaires.

Pour calmer les jacobins, qui ne s'étaient pas encore tous ralliés à cette cour, dont ils ne comprenaient pas bien le sens, on répandait des brochures dans lesquelles on disait que l'on ne devait pas craindre que Bonaparte voulût ressembler à César, à Cromwell ou à Monk ; rôles usés, disait-on, qui ne conviennent plus au siècle. Il n'est pas bien sûr cependant que les événements de ce monde ne se répètent pas, quoique cela soit interdit aux auteurs des pièces nouvelles ; mais ce qui importait

alors, c'était de fournir une phrase à tous ceux qui voulaient être trompés d'une manière décente. La vanité française commença dès lors à se porter sur l'art de la diplomatie : la nation entière, à qui l'on disait le secret de la comédie, était flattée de la confidence, et se complaisait dans la réserve intelligente que l'on exigeait d'elle.

On soumit bientôt les nombreux journaux qui existaient en France à la censure la plus rigoureuse, mais en même temps la mieux combinée; car il ne s'agissait pas de commander le silence à une nation qui a besoin de faire des phrases, dans quelque sens que ce soit, comme le peuple romain avait besoin de voir les jeux du cirque. Bonaparte établit dès lors cette tyrannie bavarde dont il a tiré depuis un si grand avantage. Les feuilles périodiques répétaient toutes la même chose chaque jour, sans que jamais il fût permis de les contredire. La liberté des journaux diffère à plusieurs égards de celle des livres. Les journaux annoncent les nouvelles dont toutes les classes de personnes sont avides; et la découverte de l'imprimerie, loin d'être, comme on l'a dit, la sauvegarde de la liberté, serait l'arme la plus terrible du despotisme, si les journaux, qui sont la seule lecture des trois quarts de la nation, étaient exclusivement soumis à l'autorité. Car, de même que les troupes réglées sont plus dangereuses que les milices pour l'indépendance des peuples, les écrivains soldés dépravent l'opinion bien plus qu'elle

ne pouvait se dépraver, quand on ne communiquait que par la parole, et que l'on formait ainsi son jugement d'après les faits. Mais, lorsque la curiosité pour les nouvelles ne peut se satisfaire qu'en recevant un appoint de mensonges; lorsque aucun événement n'est raconté sans être accompagné d'un sophisme; lorsque la réputation de chacun dépend d'une calomnie répandue dans des gazettes qui se multiplient de toutes parts sans qu'on accorde à personne la possibilité de les réfuter; lorsque les opinions sur chaque circonstance, sur chaque ouvrage, sur chaque individu, sont soumises au mot d'ordre des journalistes, comme les mouvements des soldats aux chefs de file; c'est alors que l'art de l'imprimerie devient ce que l'on a dit du canon, *la dernière raison des rois*.

Bonaparte, lorsqu'il disposait d'un million d'hommes armés, n'en attachait pas moins d'importance à l'art de guider l'esprit public par les gazettes; il dictait souvent lui-même des articles de journaux qu'on pouvait reconnaître aux saccades violentes du style; on voyait qu'il aurait voulu mettre dans ce qu'il écrivait des coups au lieu de mots. Il a dans tout son être un fonds de vulgarité que le gigantesque même de son imagination ne saurait toujours cacher. Ce n'est pas qu'il ne sache très-bien, un jour donné, se montrer avec beaucoup de convenance; mais il n'est à son aise que dans le mépris pour les autres; et, dès qu'il

peut y rentrer, il s'y complaît. Toutefois ce n'était pas uniquement par goût qu'il se livrait à faire servir, dans ses notes du *Moniteur*, le cynisme de la Révolution au maintien de sa puissance. Il ne permettait qu'à lui d'être jacobin en France. Mais, lorsqu'il insérait dans ses bulletins des injures grossières contre les personnes les plus respectables, il croyait ainsi captiver la masse du peuple et des soldats, en se rapprochant de leur langage et de leurs passions, sous la pourpre même dont il était revêtu.

On ne peut arriver à un grand pouvoir qu'en mettant à profit la tendance de son siècle; aussi Bonaparte étudia-t-il bien l'esprit du sien. Il y avait eu, parmi les hommes supérieurs du dix-huitième siècle en France, un superbe enthousiasme pour les principes qui fondent le bonheur et la dignité de l'espèce humaine; mais à l'abri de ce grand chêne croissaient des plantes vénéneuses, l'égoïsme et l'ironie, et Bonaparte sut habilement se servir de ces dispositions funestes. Il tourna toutes les belles choses en ridicule, excepté la force; et la maxime proclamée sous son règne était : *Honte aux vaincus!* Aussi l'on ne serait tenté de dire aux disciples de sa doctrine qu'une seule injure : *Et pourtant vous n'avez pas réussi;* car tout blâme tiré du sentiment moral ne leur importerait guère.

Il fallait cependant donner un principe de vie à ce système de dérision et d'immoralité, sur lequel se fondait le gouvernement civil. Ces puissances

négatives ne suffisaient pas pour marcher en avant, sans l'impulsion des succès militaires. L'ordre dans l'administration et dans les finances, les embellissements des villes, la confection des canaux et des grandes routes, tout ce qu'on a pu louer enfin dans les affaires de l'intérieur, avait pour unique base l'argent obtenu par les contributions levées sur les étrangers. Il ne fallait pas moins que les revenus du continent pour procurer alors de tels avantages à la France; et, loin qu'ils fussent fondés sur des institutions durables, la grandeur apparente de ce colosse ne reposait que sur des pieds d'argile.

CHAPITRE V

L'Angleterre devait-elle faire la paix avec Bonaparte à son avénement au Consulat?

Lorsque le général Bonaparte fut nommé consul, ce qu'on attendait de lui, c'était la paix. La nation était fatiguée de sa longue lutte; et, sûre alors d'obtenir son indépendance, avec la barrière du Rhin et des Alpes, elle ne souhaitait que la tranquillité, certes elle s'adressait mal pour l'obtenir. Cependant le premier consul fit des démarches pour se rapprocher de l'Angleterre, et le ministère d'alors s'y refusa. Peut-être eut-il tort, car, deux ans après, lorsque Bonaparte avait déjà assuré sa puissance par la victoire de Marengo, le gouvernement anglais se vit dans la nécessité de signer le traité d'Amiens, qui, sous tous les rapports, était plus désavantageux

que celui qu'on aurait obtenu dans un moment où Bonaparte voulait un succès nouveau, la paix avec l'Angleterre. Cependant je ne partage pas l'opinion de quelques personnes, qui prétendent que, si le ministère anglais avait alors accepté les propositions de la France, Bonaparte eût dès cet instant adopté un système pacifique. Rien n'était plus contraire à sa nature et à son intérêt. Il ne sait vivre que dans l'agitation, et, si quelque chose peut plaider pour lui auprès de ceux qui réfléchissent sur l'être humain, c'est qu'il ne respire librement que dans une atmosphère volcanique; son intérêt aussi lui conseillait la guerre.

Tout homme, devenu chef unique d'un grand pays autrement que par l'hérédité, peut difficilement s'y maintenir, s'il ne donne pas à la nation de la liberté ou de la gloire militaire, s'il n'est pas Washington ou un conquérant. Or, comme il était difficile de ressembler moins à Washington que Bonaparte, il ne pouvait établir et conserver un pouvoir absolu qu'en étourdissant le raisonnement; qu'en présentant tous les trois mois aux Français une perspective nouvelle, afin de suppléer, par la grandeur et la variété des événements, à l'émulation honorable, mais tranquille, dont les peuples libres sont appelés à jouir.

Une anecdote peut servir à faire connaître comment, dès les premiers jours de l'avénement de Bonaparte au consulat, ses alentours savaient déjà de quelle façon servile il fallait s'y prendre pour

lui plaire. Parmi les arguments allégués par lord Grenville pour ne pas faire la paix avec Bonaparte, il y avait que, le gouvernement du premier consul tenant à lui seul, on ne pouvait fonder une paix durable sur la vie d'un homme. Ces paroles irritèrent le premier consul; il ne pouvait souffrir qu'on discutât la chance de sa mort. En effet, quand on ne rencontre plus d'obstacle dans les hommes, on s'indigne contre la nature, qui seule est inflexible; il nous est, à nous autres, plus facile de mourir; nos ennemis, souvent même nos amis, tout notre sort enfin nous y prépare. L'homme chargé de réfuter dans le *Moniteur* la réponse de lord Grenville se servit de ces expressions : *Quant à la vie et à la mort de Bonaparte, ces choses-là, milord, sont au-dessus de votre portée.* Ainsi le peuple de Rome appelait les empereurs *Votre Éternité.* Bizarre destinée de l'espèce humaine, condamnée à rentrer dans le même cercle par les passions; tandis qu'elle avance toujours dans la carrière des idées! Le traité d'Amiens fut conclu lorsque les succès de Bonaparte en Italie le rendaient déjà maître du continent; les conditions en étaient très-désavantageuses pour les Anglais, et, pendant l'année qu'il subsista, Bonaparte se permit des empiétements tellement redoutables, qu'après la faute de signer ce traité, celle de ne pas le rompre eût été la plus grande. A cette époque, en 1803, malheureusement pour l'esprit de liberté en Angleterre, et par conséquent sur le continent, dont elle est le fanal, le parti de

l'opposition, ayant à sa tête M. Fox, fit entièrement fausse route par rapport à Bonaparte ; et dès lors ce parti, si honorable d'ailleurs, a perdu dans la nation l'ascendant qu'il eût été désirable à d'autres égards de lui voir conserver. C'était déjà beaucoup trop que d'avoir défendu la Révolution française sous le règne de la Terreur; mais quelle faute, s'il se peut, plus dangereuse encore, que de considérer Bonaparte comme tenant aux principes de cette Révolution, dont il était le plus habile destructeur! Sheridan, qui, par ses lumières et ses talents, avait de quoi faire la gloire de l'Angleterre et la sienne propre, montra clairement à l'opposition le rôle qu'elle devait jouer, dans le discours éloquent qu'il prononça à l'occasion de la paix d'Amiens.

« La situation de Bonaparte et l'organisation de son pouvoir sont telles, dit Sheridan, qu'il doit entrer avec ses sujets dans un terrible échange; il faut qu'il leur promette de les rendre les maîtres du monde, afin qu'ils consentent à être ses esclaves; et, si tel est son but, contre quelle puissance doit-il tourner ses regards inquiets, si ce n'est contre la Grande-Bretagne? Quelques-uns ont prétendu qu'il ne voulait avoir avec nous d'autre rivalité que celle du commerce; heureux cet homme, si des vues administratives étaient entrées dans sa tête! Mais qui pourrait le croire? il suit l'ancienne méthode des taxes exagérées et des prohibitions. Toutefois il voudrait arriver par un chemin plus court à notre perte; peut-être se figure-t-il que, ce pays une fois subjugué, il

pourra transporter chez lui notre commerce, nos capitaux et notre crédit, comme il a fait venir à Paris les tableaux et les statues d'Italie. Mais ses ambitieuses espérances seraient bientôt trompées; ce crédit disparaîtrait sous la griffe du pouvoir; ces capitaux s'enfonceraient dans la terre, s'ils étaient foulés aux pieds d'un despote; et ces entreprises commerciales seraient sans vigueur en présence d'un gouvernement arbitraire. S'il écrit sur ses tablettes des notes marginales relatives à ce qu'il doit faire des divers pays qu'il a soumis ou qu'il veut soumettre, le texte entier est consacré à la destruction de notre patrie. C'est sa première pensée en s'éveillant, c'est sa prière, à quelque divinité qu'il l'adresse, à Jupiter ou à Mahomet, au dieu des batailles ou à la déesse de la raison. Une importante leçon doit être tirée de l'arrogance de Bonaparte : il se dit l'instrument dont la Providence a fait choix pour rendre le bonheur à la Suisse, et la splendeur et l'importance à l'Italie; et nous aussi nous devons le considérer comme un instrument dont la Providence a fait choix pour nous rattacher davantage, s'il se peut, à notre constitution; pour nous faire sentir le prix de la liberté qu'elle nous assure; pour anéantir toutes les différences d'opinion en présence de cet intérêt; enfin, pour avoir sans cesse présent à l'esprit que tout homme qui arrive en Angleterre, en sortant de France, croit échapper d'un donjon pour respirer l'air et la vie de l'indépendance. »

La liberté triompherait aujourd'hui dans l'opinion universelle, si tous ceux qui se sont ralliés à ce noble espoir avaient bien vu, dès le commencement du règne de Bonaparte, que le premier des contre-révolutionnaires, et le seul redoutable alors, c'était celui qui se revêtait des couleurs nationales pour rétablir impunément tout ce qui avait disparu devant elles.

Les dangers dont l'ambition du premier consul menaçait l'Angleterre sont signalés avec autant de vérité que de force dans le discours que nous venons de citer. Le ministère anglais est donc amplement justifié d'avoir recommencé la guerre; mais, quoiqu'il ait pu, dans la suite, prêter plus ou moins d'appui aux adversaires personnels de Bonaparte, il ne s'est jamais permis d'autoriser un attentat contre sa vie; une telle idée ne vint pas aux chefs d'un peuple de chrétiens. Bonaparte courut un grand danger par la machine infernale, assassinat le plus coupable de tous, puisqu'il menaçait la vie d'un grand nombre d'autres personnes en même temps que celle du consul. Mais le ministère anglais n'entra point dans cette conspiration; il y a lieu de croire que les chouans, c'est-à-dire les jacobins du parti aristocrate, en furent seuls coupables. A cette occasion pourtant, on déporta cent trente révolutionnaires, bien qu'ils n'eussent pris aucune part à la machine infernale. Mais il parut simple alors de profiter du trouble que causait cet événement, pour se débarrasser de tous ceux qu'on

voulait proscrire. Singulière façon, il faut le dire, de traiter l'espèce humaine! Il s'agissait d'hommes odieux! s'écriera-t-on. Cela se peut; mais qu'importe? N'apprendra-t-on jamais en France qu'il n'y a point d'acception de personnes devant la loi? Les agents de Bonaparte s'étaient fait alors le bizarre principe de frapper les deux partis à la fois, lorsque l'un des deux avait tort; ils appelaient cela de l'impartialité. Vers ce temps, un homme, auquel il faut épargner son nom, proposa de brûler vifs ceux qui seraient convaincus d'un attentat contre la vie du premier consul. La proposition des supplices cruels semblait appartenir à d'autres siècles que le nôtre; mais la flatterie ne s'en tient pas toujours à la platitude, et la bassesse est très-facilement féroce.

CHAPITRE VI

De l'inauguration du concordat à Notre-Dame.

A l'époque de l'avénement de Bonaparte, les partisans les plus sincères du catholicisme, après avoir été si longtemps victimes de l'inquisition politique, n'aspiraient qu'à une parfaite liberté religieuse. Le vœu général de la nation se bornait à ce que toute persécution cessât désormais à l'égard des prêtres, et qu'on n'exigeât plus d'eux aucun genre de serment; enfin, que l'autorité ne se mêlât en rien des opinions religieuses de personne. Ainsi donc le gouvernement consulaire eût contenté l'opinion en

maintenant en France la tolérance absolue, telle qu'elle existe en Amérique, chez un peuple dont la piété constante et les mœurs sévères qui en sont la preuve ne sauraient être mises en doute. Mais le premier consul ne s'occupait point de ces saintes pensées; il savait que, si le clergé reprenait une consistance politique, son influence ne pouvait seconder que les intérêts du despotisme; et ce qu'il voulait, c'était préparer les voies pour son arrivée au trône.

Il lui fallait un clergé comme des chambellans, comme des titres, comme des décorations, enfin, comme toutes les anciennes cariatides du pouvoir; et lui seul était en mesure de les relever. L'on s'est plaint du retour des vieilles institutions, et l'on ne devrait pas oublier que Bonaparte en est la véritable cause. C'est lui qui a recomposé le clergé, pour le faire servir à ses desseins. Les révolutionnaires, qui étaient encore redoutables il y a quatorze ans, n'auraient jamais souffert que l'on redonnât ainsi une existence politique aux prêtres, si un homme qu'ils considéraient, à quelques égards, comme l'un d'entre eux, en leur présentant un concordat avec le pape, ne leur eût pas assuré que c'était une mesure très-profondément combinée, et qui servirait au maintien des institutions nouvelles. Les révolutionnaires, à quelques exceptions près, sont plus violents que rusés, et par cela même on les flatte quand on les traite en hommes habiles.

Bonaparte, assurément, n'est pas religieux, et l'espèce de superstition dont on a pu découvrir quelques traces dans son caractère tient uniquement au culte de lui-même. Il croit à sa fortune, et ce sentiment s'est manifesté en lui de diverses manières; mais, depuis le mahométisme jusqu'à la religion des Pères du désert, depuis la loi agraire jusqu'à l'étiquette de la cour de Louis XIV, son esprit est prêt à concevoir et son caractère à exécuter ce que la circonstance peut exiger. Toutefois, son penchant naturel étant pour le despotisme, ce qui le favorise lui plaît, et il aurait aimé l'ancien régime en France plus que personne, s'il avait pu persuader au monde qu'il descendait en droite ligne de saint Louis.

Il a souvent exprimé le regret de ne pas régner dans un pays où le monarque fût en même temps le chef de l'Église, comme en Angleterre et en Russie; mais, trouvant encore le clergé de France dévoué à la cour de Rome, il voulut négocier avec elle. Un jour il assurait aux prélats que, dans son opinion, il n'y avait que la religion catholique de vraiment fondée sur les traditions anciennes; et, d'ordinaire, il leur montrait sur ce sujet quelque érudition acquise de la veille; puis, se trouvant avec des philosophes, il dit à Cabanis : *Savez-vous ce que c'est que le concordat que je viens de signer? C'est la vaccine de la religion : dans cinquante ans il n'y en aura plus en France.* Ce n'étaient ni la religion ni la philosophie qui lui importaient dans

l'existence d'un clergé tout à fait soumis à ses volontés; mais, ayant entendu parler de l'alliance entre l'autel et le trône, il commença par relever l'autel. Aussi, en célébrant le concordat, fit-il, pour ainsi dire, la répétition habillée de son couronnement.

Il ordonna, au mois d'avril 1802, une grande cérémonie à Notre-Dame. Il y alla avec toute la pompe royale, et nomma pour l'orateur de cette inauguration, qui? l'archevêque d'Aix, le même qui avait fait le sermon du sacre à la cathédrale de Reims, le jour où Louis XVI fut couronné. Deux motifs le déterminèrent à ce choix : l'espoir ingénieux que plus il imitait la monarchie, plus il faisait naître l'idée de l'en nommer le chef; et le dessein perfide de déconsidérer l'archevêque d'Aix, assez pour le mettre entièrement dans sa dépendance, et pour donner à tous la mesure de son ascendant.

Toujours il a voulu, quand cela se pouvait, qu'un homme connu fît quelque chose d'assez blâmable, en s'attachant à lui, pour être perdu dans l'estime de tout autre parti que le sien. Brûler ses vaisseaux, c'était lui sacrifier sa réputation; il voulut faire des hommes une monnaie qui ne reçût sa valeur que de l'empreinte du maître. La suite a prouvé que cette monnaie savait rentrer en circulation avec une autre effigie.

Le jour du concordat, Bonaparte se rendit à l'église de Notre-Dame dans les anciennes voitures du

roi, avec les mêmes cochers, les mêmes valets de pied marchant à côté de la portière; il se fit dire jusque dans le moindre détail toute l'étiquette de la cour; et, bien que premier consul d'une république, il s'appliqua tout cet appareil de la royauté. Rien, je l'avoue, ne me fit éprouver un sentiment d'irritation pareil. Je m'étais renfermée dans ma maison pour ne pas voir cet odieux spectacle; mais j'y entendais les coups de canon qui célébrait la servitude du peuple français. Car y avait-il quelque chose de plus honteux que d'avoir renversé les antiques institutions royales, entourées au moins de nobles souvenirs, pour reprendre ces mêmes institutions sous des formes de parvenus et avec les fers du despotisme? C'était ce jour-là qu'on pouvait adresser aux Français ces belles paroles de Milton à ses compatriotes : *Nous allons devenir la honte des nations libres, et le jouet de celles qui ne le sont pas; est-ce là, diront les étrangers, cet édifice de liberté que les Anglais se glorifiaient de bâtir? Ils n'en ont fait tout juste que ce qu'il fallait pour se rendre à jamais ridicules aux yeux de l'Europe entière.* Les Anglais, du moins, ont appelé de cette prédiction.

Au retour de Notre-Dame, le premier consul, se trouvant au milieu de ses généraux, leur dit : « *N'est-il pas vrai qu'aujourd'hui tout paraissait rétabli dans l'ancien ordre?* — Oui, répondit noblement l'un d'entre eux, excepté deux millions de Français qui sont morts pour la liberté, et qu'on ne peut faire

revivre. » D'autres millions ont péri depuis, mais pour le despotisme.

On accuse amèrement le Français d'être irréligieux; mais l'une des principales causes de ce funeste résultat, c'est que les différents partis, depuis vingt-cinq ans, ont toujours voulu diriger la religion vers un but politique, et rien ne dispose moins à la piété que d'employer la religion pour un autre projet qu'elle-même. Plus les sentiments sont beaux par leur nature, plus ils inspirent de répugnance quand l'ambition et l'hypocrisie s'en emparent.

Lorsque Bonaparte fut empereur, il nomma le même archevêque d'Aix, dont nous venons de parler, à l'archevêché de Tours; et celui-ci, dans un de ses mandements, exhorta la nation à reconnaître Napoléon comme souverain légitime de la France. Le ministre des cultes, se promenant alors avec un de ses amis, lui montra le mandement, et lui dit : « Voyez, il appelle l'Empereur grand, généreux, illustre, tout cela est fort bien; mais c'est *légitime* qui était le mot important dans la bouche d'un prêtre. » Pendant douze ans, à dater du concordat, les ecclésiastiques de tous les rangs n'ont laissé passer aucune occasion de louer Bonaparte à leur manière, c'est-à-dire en l'appelant l'envoyé de Dieu, l'instrument de ses décrets, le représentant de la Providence sur la terre. Les mêmes prêtres ont depuis prêché sans doute une autre doctrine; mais comment veut-on qu'un clergé, toujours aux

ordres de l'autorité, quelle qu'elle soit, ajoute à l'ascendant de la religion sur les âmes?

Le catéchisme qui a été reçu dans toutes les églises, pendant le règne de Bonaparte, menaçait des peines éternelles quiconque *n'aimerait pas ou ne défendrait pas la dynastie de Napoléon.* « Si vous n'aimez pas Napoléon et sa famille, disait ce catéchisme (qui, à cela près, est celui de Bossuet), que vous en arrivera-t-il? — Réponse : Alors nous encourrons la damnation éternelle [1]. » Fallait-il croire toutefois que Bonaparte disposerait de l'enfer dans l'autre monde, parce qu'il en donnait l'idée dans celui-ci? En vérité, les nations n'ont de piété sincère

[1] P. 55. D. *Quels sont les devoirs des chrétiens à l'égard des princes qui les gouvernent, et quels sont en particulier nos devoirs envers Napoléon Ier, notre empereur?*

R. Les chrétiens doivent aux princes qui les gouvernent, et nous devons en particulier à Napoléon Ier, notre empereur, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'empire et de son trône... Honorer et servir notre empereur est donc honorer et servir Dieu même.

D. *N'y a-t-il pas des motifs particuliers qui doivent plus fortement nous attacher à Napoléon Ier, notre empereur?*

R. Oui : car il est celui que Dieu a suscité, dans les circonstances difficiles, pour rétablir le culte public de la religion sainte de nos pères, et pour en être le protecteur. Il a ramené et conservé l'ordre public par sa sagesse profonde et active; il défend l'État par son bras puissant; il est devenu l'oint du Seigneur par la consécration qu'il a reçue du souverain pontife, chef de l'Église universelle.

D. *Que doit-on penser de ceux qui manqueraient à leurs devoirs envers notre empereur?*

R. Selon l'apôtre saint Paul, ils résisteraient à l'ordre établi de Dieu même, et le rendraient dignes de la damnation éternelle.

que dans les pays où la doctrine de l'Église n'a point de rapport avec les dogmes politiques, dans les pays où les prêtres n'exercent point de pouvoir sur l'État, dans les pays enfin où l'on peut aimer Dieu et la religion chrétienne de toute son âme, sans perdre et surtout sans obtenir aucun avantage terrestre par la manifestation de ce sentiment.

CHAPITRE VII

Dernier ouvrage de M. Necker sous le consulat de Bonaparte.

M. Necker eut un entretien avec Bonaparte à son passage en Italie par le mont Saint-Bernard, peu de temps avant la bataille de Marengo; pendant cette conversation, qui dura deux heures, le premier consul fit à mon père une impression assez agréable, par la sorte de confiance avec laquelle il lui parla de ses projets futurs. Ainsi donc aucun ressentiment personnel n'animait M. Necker contre Bonaparte, quand il publia son livre intitulé : *Dernières Vues de politique et de finances*. La mort du duc d'Enghien n'avait point encore eu lieu; beaucoup de gens espéraient un grand bien du gouvernement de Bonaparte, et M. Necker était sous deux rapports dans sa dépendance, soit parce qu'il voulait bien désirer que je ne fusse pas bannie de Paris, dont j'aimais beaucoup le séjour, soit parce que son dépôt de deux millions était encore entre les mains du gouvernement, c'est-à-dire du premier consul. Mais M. Necker s'était fait une magistrature

de vérité dans sa retraite, dont il ne négligeait les obligations par aucun motif : il souhaitait pour la France l'ordre et la liberté, la monarchie et le gouvernement représentatif; et, toutes les fois qu'on s'écartait de cette ligne, il croyait de son devoir d'employer son talent d'écrivain, et ses connaissances comme homme d'État, pour essayer de ramener les esprits vers le but. Toutefois, regardant Bonaparte alors comme le défenseur de l'ordre, et comme celui qui préservait la France de l'anarchie, il l'appela l'*homme nécessaire*, et revint, dans plusieurs endroits de son livre, à vanter ses talents avec la plus haute estime. Mais ces éloges n'apaisèrent pas le premier consul. M. Necker avait touché au point sensible de son ambition en discutant le projet qu'il avait formé d'établir une monarchie en France, de s'en faire le chef, et de s'entourer d'une noblesse de sa propre création. Bonaparte ne voulait pas qu'on annonçât ce dessein avant qu'il fût accompli; encore moins permettait-il qu'on en fît sentir tous les défauts. Aussi, dès que cet ouvrage parut, les journalistes reçurent-ils l'ordre de l'attaquer avec le plus grand acharnement. Bonaparte signala M. Necker comme le principal auteur de la Révolution; car, s'il aimait cette Révolution comme l'ayant placé sur le trône, il la haïssait par son instinct de despote : il aurait voulu l'effet sans la cause. D'ailleurs son habileté en fait de haine lui avait très-bien suggéré que M. Necker, souffrant plus que personne des malheurs qui avaient frappé

tant de gens respectables en France, serait profondément blessé, si, de la manière même la plus injuste, on le désignait comme les ayant préparés.

Aucune réclamation pour la restitution du dépôt de mon père ne fut admise, à dater de la publication de son livre, en 1802; et le premier consul déclara, dans le cercle de sa cour, qu'il ne me laisserait plus revenir à Paris, *puisque*, disait-il, *j'avais porté des renseignements si faux à mon père sur l'état de la France*. Certes mon père n'avait besoin de moi pour aucune chose dans ce monde, excepté, je l'espère, pour mon affection; et, quand j'arrivai à Coppet, son manuscrit était déjà livré à l'impression. Il est curieux d'observer ce qui, dans ce livre, put exciter si vivement la colère du premier consul.

Dans la première partie de son ouvrage, M. Necker analysait la constitution consulaire telle qu'elle existait alors, et il approfondissait aussi l'hypothèse de la royauté constituée par Bonaparte, ainsi qu'on pouvait la prévoir. Il posait en maxime qu'il n'y a point de système représentatif sans élection directe du peuple, et que rien n'autorisait à dévier de ce principe. Examinant ensuite l'institution aristocratique servant de barrière entre la représentation nationale et le pouvoir exécutif, M. Necker jugea d'avance le Sénat conservateur, tel qu'il s'est montré depuis, comme un corps à qui l'on renvoyait tout et qui ne pouvait rien, un corps qui recevait des appointements, chaque premier du mois, de ce

gouvernement qu'il était censé contrôler. Les sénateurs devaient nécessairement n'être que des commentateurs de la volonté consulaire. Une assemblée nombreuse s'associait à la responsabilité des actes d'un seul, et chacun se sentait plus à l'aise pour s'avilir à l'ombre de la majorité.

M. Necker prédit ensuite l'élimination du Tribunat, telle qu'elle eut lieu sous le consulat même. « Les tribuns y penseront à deux fois, dit-il, avant de se rendre importuns, avant de s'exposer à déplaire à un Sénat qui doit chaque année fixer leur sort politique, et les perpétuer, ou non, dans leurs places. La constitution, donnant au Sénat conservateur le droit de renouveler tous les ans le Corps législatif et le Tribunat par cinquième, n'explique point de quelle manière l'opération s'exécutera : elle ne dit point si le cinquième qui devra faire place à un autre cinquième sera déterminé par le sort ou par la désignation arbitraire du Sénat. On ne peut mettre en doute qu'à commencer de l'époque où un droit d'ancienneté s'établira, le cinquième de première date ne soit désigné pour sortir à la révolution de cinq années, et chacun des autres cinquièmes dans ce même ordre de rangs. Mais la question est encore très-importante, en l'appliquant seulement aux membres du Tribunat et du Corps législatif, choisis tous à la fois au moment de la constitution ; et si le Sénat, sans recourir au sort, s'arroge le droit de désigner à sa volonté le cinquième qui devra sortir chaque année pendant cinq

ans (c'est ce qu'il fit), la liberté des opinions sera gênée dès à présent d'une manière très-puissante.

« C'est véritablement une singulière disparate, que le pouvoir donné au Sénat conservateur de faire sortir du Tribunat qui bon lui semble, jusqu'à la concurrence d'un cinquième du total, et de n'être autorisé lui-même à agir comme conservateur, comme défenseur de la constitution, que sur l'avertissement et l'impulsion du Tribunat. Quelle supériorité dans un sens! quelle infériorité dans l'autre! Rien ne paraît avoir été fait d'ensemble[1]. »

Sur ce point j'oserai n'être pas de l'avis de mon père : il y avait un ensemble dans cette organisation incohérente; elle avait constamment et artistement pour but de ressembler à la liberté, et d'amener la servitude. Les constitutions mal faites sont très-propres à ce résultat; mais cela tient toujours à la mauvaise foi du fondateur, car tout esprit sincère aujourd'hui sait en quoi consistent les ressorts naturels et spontanés de la liberté.

Passant ensuite à l'examen du Corps législatif muet, dont nous avons déjà parlé, M. Necker dit, à propos de l'initiative des lois : « Le gouvernement, par une attribution exclusive, doit seul proposer toutes les lois. Les Anglais se croiraient perdus, comme hommes libres, si l'exercice d'un pareil droit était enlevé à leur parlement; si la prérogative la plus importante et la plus civique sortait ja-

[1] *Dernières Vues de politique et de finances*, p. 41.

mais de ses mains. Le monarque lui-même n'y participe qu'indirectement, et par la médiation des membres de la chambre haute et de la chambre des communes, qui sont en même temps ses ministres.

« Les représentants de la nation, qui, de toutes les parties d'un royaume ou d'une république, viennent se réunir tous les ans dans la capitale, et qui se rapprochent encore de leurs foyers pendant l'ajournement des sessions, recueillent nécessairement des notions précieuses sur les améliorations dont l'administration de l'État est susceptible : le pouvoir, d'ailleurs, de proposer des lois, est une faculté politique, féconde en pensées sociales et d'une utilité universelle, et il faut, pour l'exercer, un esprit investigateur, une âme patriotique, tandis que, pour accepter ou refuser une loi, le jugement seul est nécessaire. C'était l'office des anciens parlements de France ; et, réduits qu'ils étaient à cette fonction, ne pouvant jamais juger des objets qu'un à un, ils n'ont jamais acquis des idées générales[1].»

Le Tribunat était institué pour dénoncer les actes arbitraires en tout genre : les emprisonnements, les exils, les atteintes portées à la liberté de la presse. M. Necker montre comme ce Tribunat, tenant son élection du Sénat et non du peuple, n'avait point assez de force pour un tel ministère. Néanmoins, comme le premier consul voulait lui donner beaucoup d'occasions de se plaindre, il

[1] *Dernières Vues de politique et de finances*, p. 55.

aima mieux le supprimer, quelque apprivoisé qu'il fût. Son nom seul était encore trop républicain pour les oreilles de Bonaparte.

C'est ainsi que M. Necker s'exprime ensuite sur la responsabilité des agents du pouvoir : « Indiquons cependant une disposition d'une conséquence plus réelle, mais dans un sens absolument opposé aux idées de responsabilité, et destinée à déclarer indépendants les agents du gouvernement. La constitution consulaire dit que les agents du gouvernement, autres que les ministres, ne peuvent être poursuivis pour des faits relatifs à leurs fonctions qu'en vertu d'une décision du conseil d'État; en ce cas, la poursuite a lieu devant les tribunaux ordinaires. Observons d'abord qu'en vertu d'une décision du conseil d'État, ou en vertu d'une décision du premier consul, sont deux choses semblables; car le conseil ne délibère de lui-même sur aucun objet : le consul, qui nomme et révoque à sa volonté les membres de ce conseil, prend leurs avis, ou tous réunis, ou le plus souvent divisés par sections, selon la nature des objets; et, en dernier résultat, sa propre décision fait règle. Mais peu importe; l'objet principal, dans la disposition que j'ai rappelée, c'est l'affranchissement des agents du gouvernement de toute espèce d'inspection et de poursuites de la part des tribunaux, sans le consentement du gouvernement lui-même. Ainsi, qu'un receveur, un répartiteur d'impôts prévarique audacieusement, prévarique avec scandale, le premier consul

détermine, avant tout, s'il y a lieu à accusation. Il jugera seul de même, si d'autres agents de son autorité méritent d'être pris à partie, pour aucun abus de pouvoir : n'importe que ces abus soient relatifs aux contributions, à la corvée, aux subventions de toute espèce, aux logements militaires, et aux enrôlements forcés, désignés sous le nom de conscription. Jamais un gouvernement modéré n'a pu subsister à de telles conditions. Je laisse là l'exemple de l'Angleterre, où de pareilles lois politiques seraient considérées comme une dissolution absolue de la liberté; mais je dirai que, sous l'ancienne monarchie française, jamais un parlement, ni même une justice inférieure, n'aurait demandé le consentement du prince pour sévir contre une prévarication connue, de la part d'un agent public, contre un abus de pouvoir manifeste; et un tribunal particulier, sous le nom de cour des aides, était juge ordinaire des droits et des délits fiscaux, et n'avait pas besoin d'une permission spéciale pour acquitter ce devoir dans toute son étendue.

« Enfin, c'est une expression trop vague que celle d'agent du gouvernement; l'autorité, dans son immense circonférence, peut avoir des agents ordinaires et des agents extraordinaires; une lettre d'un ministre, d'un préfet, d'un lieutenant de police, suffit pour créer un agent; et si, dans l'exercice de leurs fonctions, ils sont tous hors de l'atteinte de la justice, à moins d'une permission spéciale de la part du prince, le gouvernement aura dans sa

main des hommes qu'un tel affranchissement rendra fort audacieux, et qui seront encore à couvert de la honte par leur dépendance directe de l'autorité suprême. Quels instruments de choix pour la tyrannie! »

Ne dirait-on pas que M. Necker, écrivant ces paroles en 1802, prévoyait ce que l'Empereur a fait depuis de son conseil d'État? Nous avons vu les fonctions de l'ordre judiciaire passer par degrés dans les mains de ce pouvoir administratif, sans responsabilité comme sans bornes; nous l'avons vu même usurper les attributions législatives; et ce divan n'avait à redouter que son maître.

M. Necker, après avoir prouvé qu'il n'y avait point de république en France sous le gouvernement consulaire, en conclut aisément que l'intention de Bonaparte était d'arriver à la royauté; et c'est alors qu'il développe, avec une force extrême, la difficulté d'établir une monarchie tempérée, sans avoir recours aux grands seigneurs déjà existants, et qui, d'ordinaire, sont inséparables d'un prince d'une ancienne race. La gloire militaire peut certainement tenir lieu d'ancêtres; elle agit plus vivement même sur l'imagination que les souvenirs : mais, comme il faut qu'un roi s'entoure des rangs supérieurs, il est impossible de trouver assez de citoyens illustres par leurs exploits, pour qu'une aristocratie toute nouvelle puisse servir de barrière à l'autorité qui l'aurait créée. Les nations ne sont pas des Pygmalions qui adorent leur propre ouvrage, et le Sénat,

composé d'hommes nouveaux, choisis dans une foule d'hommes pareils, ne se sentait pas de force, et n'inspirait pas de respect.

Écoutons, sur ce sujet, les propres paroles de M. Necker; elles s'appliquent à la chambre des pairs, telle qu'on la fit improviser par Bonaparte en 1815; elles s'appliquent surtout au gouvernement militaire de Napoléon, qui était pourtant bien loin, en 1802, d'être établi comme nous l'avons vu depuis. « Si donc, ou par une révolution politique, ou par une révolution dans l'opinion, vous aviez perdu les éléments productifs des grands seigneurs, considérez-vous comme ayant perdu les éléments productifs de la monarchie héréditaire tempérée, et tournez vos regards, fût-ce avec peine, vers un autre ordre social.

« Je ne crois pas que Bonaparte lui-même, avec son talent, avec son génie, avec toute sa puissance, pût venir à bout d'établir en France, aujourd'hui, une monarchie héréditaire tempérée. C'est une opinion bien importante; voici mes motifs : qu'on juge.

« Je fais observer auparavant que cette opinion est contraire à ce que nous avons entendu répéter après l'élection de Bonaparte. « Voilà la France, « disait-on, qui va se reprendre au gouvernement « d'un seul, c'est un point de gagné pour la mo- « narchie. » Mais que signifient de telles paroles? rien du tout; car nous ne voulons pas parler indifféremment de la monarchie élective ou héréditaire, despotique ou tempérée, mais uniquement

de la monarchie héréditaire et tempérée : et sans doute que le gouvernement d'un prince de l'Asie, le premier qu'on voudra nommer, est plus distinct de la monarchie d'Angleterre que la république américaine.

« Il est un moyen étranger aux idées républicaines, étranger aux principes de la monarchie tempérée, et dont on peut se servir pour fonder et pour soutenir un gouvernement héréditaire. C'est le même qui introduisit, qui perpétua l'empire dans les grandes familles de Rome, les Jules, les Claudiens, les Flaviens, et qui servit ensuite à renverser leur autorité. C'est la force militaire, les prétoriens, les armées de l'Orient et de l'Occident. Dieu garde la France d'une semblable destinée ! »

Quelle prophétie ! Si je suis revenue plusieurs fois sur le mérite singulier qu'a eu M. Necker, dans ses ouvrages politiques, de prédire les événements, c'est pour montrer comment un homme très-versé dans la science des constitutions peut connaître d'avance leurs résultats. On a beaucoup dit en France que les constitutions ne signifiaient rien, et que les circonstances étaient tout. Les adorateurs de l'arbitraire doivent parler ainsi, mais c'est une assertion aussi fausse que servile.

L'irritation de Bonaparte fut très-vive, à la publication de cet ouvrage, parce qu'il signalait d'avance ses projets les plus chers, et ceux que le ridicule pouvait le plus facilement atteindre. Sphinx d'un nouveau genre, c'était contre celui qui devinait ses

énigmes que se tournait sa fureur. La considération tirée de la gloire militaire peut, il est vrai, suppléer à tout; mais un empire fondé sur les hasards des batailles ne suffisait pas à l'ambition de Bonaparte, car il voulait établir sa dynastie, bien qu'il ne pût de son vivant supporter que sa propre grandeur.

Le consul Lebrun écrivit à M. Necker, sous la dictée de Bonaparte, une lettre où toute l'arrogance des préjugés anciens était combinée avec la rude âpreté du nouveau despotisme. On y accusait aussi M. Necker d'être l'auteur du doublement du tiers, d'avoir toujours le même système de constitution, etc. Les ennemis de la liberté tiennent tous le même langage, bien qu'ils partent d'une situation très-différente. On conseillait ensuite à M. Necker de ne plus se mêler de politique, et de s'en remettre au premier consul, seul capable de bien gouverner la France : ainsi les despotes trouvent toujours les penseurs de trop dans les affaires. Le consul finissait en déclarant que moi, fille de M. Necker, je serais exilée de Paris, précisément à cause *des dernières vues de politique et de finances* publiées par mon père.

J'ai mérité depuis, je l'espère, cet exil aussi pour moi-même; mais Bonaparte, qui se donnait la peine de connaître pour mieux blesser, voulait troubler l'intimité de notre vie domestique, en me représentant mon père comme l'auteur de mon exil. Cette réflexion frappa mon père, qui ne repoussait

jamais un scrupule; mais, grâce au ciel, il a pu s'assurer qu'elle n'approchait pas un instant de moi.

Une chose très-remarquable dans le dernier ouvrage politique de M. Necker, peut-être supérieur encore à tous les autres, c'est qu'après avoir combattu dans les précédents avec beaucoup de force le système républicain en France, il examine dans cet écrit, pour la première fois, quelle serait la meilleure forme à donner à ce gouvernement. D'une part, les sentiments d'opposition qui animaient déjà M. Necker contre le despotisme de Bonaparte le portaient à se servir contre lui des seules armes qui pussent encore l'atteindre; d'autre part, dans un moment où le danger d'exalter les esprits n'était pas à redouter, un politique philosophe se plaisait à traiter dans toute sa vérité une question très-importante.

L'idée la plus remarquable de cet examen, c'est que, loin de vouloir rapprocher autant que cela se peut une république d'une monarchie, alors qu'on se décide à la république, il faut au contraire puiser toute sa force dans les éléments populaires. La dignité d'une telle institution ne pouvant reposer que sur l'assentiment de la nation, il faut essayer de faire reparaître sous diverses formes la puissance qui doit, dans ce cas, tenir lieu de toutes les autres. Cette profonde pensée est la base du projet de république dont M. Necker détaille chaque partie, en répétant néanmoins qu'il ne saurait en conseiller l'adoption dans un grand pays.

Enfin il termine son dernier ouvrage par des considérations générales sur les finances. Elles renferment deux vérités essentielles : l'une, que le gouvernement consulaire se trouvait dans une beaucoup meilleure situation à cet égard que celle où le roi de France avait jamais été, puisque, d'une part, l'augmentation du territoire accroissait les recettes, et que, de l'autre, la réduction de la dette diminuait les dépenses; que d'ailleurs les impôts rendaient davantage, sans que le peuple fût aussi chargé, parce que les dîmes et les droits féodaux étaient supprimés. Secondement, M. Necker affirmait, en 1802, que jamais le crédit ne pourrait exister sans une constitution libre; non assurément que les prêteurs de nos jours aiment la liberté par enthousiasme, mais le calcul de leur intérêt leur apprend qu'on ne peut se fier qu'à des institutions durables, et non à des ministres des finances qu'un caprice a choisis, qu'un caprice peut écarter, et qui, décidant du juste et de l'injuste au fond de leur cabinet, ne sont jamais éclairés par le grand jour de l'opinion publique.

En effet, Bonaparte a soutenu ses finances par le produit des contributions étrangères et par le revenu de ses conquêtes; mais il n'aurait pu se faire prêter librement la plus faible partie des sommes qu'il recueillait par la force.

L'on pourrait conseiller en général aux souverains qui veulent savoir la vérité sur leur gouvernement, d'en croire plutôt la manière dont leurs

emprunts se remplissent, que les témoignages de leurs flatteurs.

Bien que, dans l'ouvrage de M. Necker, le premier consul ne pût trouver que des paroles flatteuses sur sa personne, il lança contre lui, avec une amertume inouïe, les journaux tous à ses ordres; et, depuis cette époque, ce système de calomnie n'a point cessé. Les mêmes écrivains, sous des couleurs diverses, n'ont pas dû varier dans leur haine contre un homme qui a voulu dans les finances l'économie la plus sévère, et dans le gouvernement les institutions qui forcent à la justice.

CHAPITRE VIII

De l'exil.

Parmi toutes les attributions de l'autorité, l'une des plus favorables à la tyrannie, c'est la faculté d'exiler sans jugement. On avait présenté avec raison les lettres de cachet de l'ancien régime comme l'un des motifs les plus pressants pour faire une révolution en France; et c'était Bonaparte, l'élu du peuple, qui, foulant aux pieds tous les principes en faveur desquels le peuple s'était soulevé, s'arrogeait le pouvoir d'exiler quiconque lui déplaisait un peu, et d'emprisonner, sans que les tribunaux s'en mêlassent, quiconque lui déplairait davantage. Je comprends, je l'avoue, comment les anciens courtisans, en grande partie, se sont ralliés au système politique de Bonaparte; ils n'avaient

qu'une concession à lui faire, celle de changer de maître : mais les républicains, que le gouvernement de Napoléon devait heurter dans chaque parole, dans chaque acte, dans chaque décret, comment pouvaient-ils se prêter à sa tyrannie?

Un nombre très-considérable d'hommes et de femmes de diverses opinions ont subi ces décrets d'exil, qui donnent au souverain de l'État une autorité plus absolue encore que celle même qui peut résulter des emprisonnements illégaux; car il est plus difficile d'user d'une mesure violente que d'un genre de pouvoir qui, bien que terrible au fond, a quelque chose de benin dans le forme. L'imagination s'attache toujours à l'obstacle insurmontable; on a vu des grands hommes, Thémistocle, Cicéron, Bolingbroke, profondément malheureux de l'exil; et Bolingbroke, en particulier, déclare, dans ses écrits, que la mort lui paraît moins redoutable.

Éloigner un homme ou une femme de Paris, les envoyer, ainsi qu'on le disait alors, respirer l'air de la campagne, c'était désigner une grande peine avec des expresions si douces, que tous les flatteurs du pouvoir la tournaient facilement en dérision. Cependant il suffit de la crainte d'un tel exil pour porter à la servitude tous les habitants de la ville principale de l'empire. Les échafauds peuvent à la fin réveiller le courage; mais les chagrins domestiques de tout genre, résultat du bannissement, affaiblissent la résistance, et portent seulement à redouter la disgrâce du souverain qui peut vous in-

fliger une existence si malheureuse. L'on peut volontairement passer sa vie hors de son pays ; mais, lorsqu'on y est contraint, on se figure sans cesse que les objets de notre affection peuvent être malades, sans qu'il soit permis d'être auprès d'eux, sans qu'on puisse jamais peut-être les revoir. Les affections de choix, souvent même celles de famille, les habitudes de société, les intérêts de fortune, tout est compromis ; et, ce qui est plus cruel encore, tous les liens se relâchent, et l'on finit par être étranger à sa patrie.

Souvent j'ai pensé, pendant les douze années d'exil auxquelles Napoléon m'a condamnée, qu'il ne pouvait sentir le malheur d'être privé de la France ; il n'avait point de souvenir français dans le cœur. Les rochers de la Corse lui retraçaient seuls les jours de son enfance ; mais la fille de M. Necker était plus Française que lui. Je renvoie à un autre ouvrage, dont plusieurs morceaux sont déjà écrits, toutes les circonstances de mon exil, et des voyages jusqu'aux confins de l'Asie qui en ont été la suite ; mais, comme je me suis presque interdit les portraits des hommes vivants, je ne pourrais donner à une histoire individuelle le genre d'intérêt qu'elle doit avoir. Maintenant, il ne me convient de rappeler que ce qui doit servir au plan général de ce livre.

Je devinai plus vite que d'autres, et je m'en vante, le caractère et les desseins tyranniques de Bonaparte. Les véritables amis de la liberté sont éclairés à cet égard par un instinct qui ne les

trompe pas. Mais ce qui rendait, dans les commencements du consulat, ma position plus cruelle, c'est que la bonne compagnie de France croyait voir dans Bonaparte celui qui la préservait de l'anarchie ou du jacobinisme. Ainsi donc elle blâma fortement l'esprit d'opposition que je montrai contre lui. Quiconque prévoit en politique le lendemain excite la colère de ceux qui ne conçoivent que le jour même. J'oserai donc le dire, il me fallait plus de force encore pour supporter la persécution de la société que pour m'exposer à celle du pouvoir.

J'ai toujours conservé le souvenir d'un de ces supplices de salon, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que les aristocrates français, quand cela leur convient, savent si bien infliger à ceux qui ne partagent pas leurs opinions. Une grande partie de l'ancienne noblesse s'était ralliée à Bonaparte : les uns, comme on l'a vu depuis, pour reprendre leurs habitudes de courtisans; les autres, espérant alors que le premier consul ramènerait l'ancienne dynastie. L'on savait que j'étais très-prononcée contre le système de gouvernement que suivait et que préparait Napoléon, et les partisans de l'arbitraire nommaient, suivant leur coutume, opinions antisociales celles qui tendent à relever la dignité des nations. Si l'on rappelait à quelques émigrés rentrés sous le règne de Bonaparte, avec quelle fureur ils blâmaient alors les amis de la liberté, toujours attachés au même système, peut-être apprendraient-ils l'indulgence en se ressouvenant de leurs erreurs.

Je fus la première femme que Bonaparte exila; mais bientôt après il en bannit un grand nombre d'opinions opposées. Une personne très-intéressante entre autres, la duchesse de Chevreuse, est morte du serrement de cœur que son exil lui a causé. Elle ne put obtenir de Napoléon, lorsqu'elle était mourante, la permission de retourner une dernière fois à Paris, pour consulter son médecin et revoir ses amis. D'où venait ce luxe en fait de méchanceté, si ce n'est d'une sorte de haine contre tous les êtres indépendants? Et comme les femmes, d'une part, ne pouvaient servir en rien ses desseins politiques, et que, de l'autre, elles étaient moins accessibles que les hommes aux craintes et aux espérances dont le pouvoir est dispensateur, elles lui donnaient de l'humeur comme des rebelles, et il se plaisait à leur dire des choses blessantes et vulgaires. Il haïssait autant l'esprit de chevalerie qu'il recherchait l'étiquette; c'était faire un mauvais choix parmi les anciennes mœurs. Il lui restait aussi de ses premières habitudes, pendant la Révolution, une certaine antipathie jacobine contre la société brillante de Paris, sur laquelle les femmes exerçaient beaucoup d'ascendant; il redoutait en elle l'art de la plaisanterie, qui, l'on doit en convenir, appartient particulièrement aux Françaises. Si Bonaparte avait voulu s'en tenir au superbe rôle de grand général et de premier magistrat de la république, il aurait plané de toute la hauteur du génie au-dessus des petits traits acérés de l'esprit de salon. Mais, quand

il avait le dessein de se faire roi parvenu, bourgeois gentilhomme sur le trône, il s'exposait précisément à la moquerie du bon ton, et il ne pouvait la comprimer, comme il l'a fait, que par l'espionnage et la terreur.

Bonaparte voulait que je le louasse dans mes écrits, non assurément qu'un éloge de plus eût été remarqué dans la fumée d'encens dont on l'environnait ; mais, comme j'étais positivement le seul écrivain connu par les Français, qui eût publié sous son règne sans faire mention en rien de sa gigantesque existence, cela l'importunait, et il finit par supprimer mon ouvrage sur l'Allemagne avec une incroyable fureur. Jusqu'alors ma disgrâce avait consisté seulement dans l'éloignement de Paris ; mais depuis on m'interdit tout voyage, on me menaça de la prison pour le reste de mes jours : et la contagion de l'exil, invention digne des empereurs romains, était l'aggravation la plus cruelle de cette peine. Ceux qui venaient voir les bannis s'exposaient au bannissement à leur tour ; la plupart des Français que je connaissais me fuyaient comme une pestiférée. Quand je n'en souffrais pas trop, cela me semblait une comédie ; et, de la même manière que les voyageurs en quarantaine jettent par malice leurs mouchoirs aux passants, pour les obliger à partager l'ennui du lazaret, lorsqu'il m'arrivait de rencontrer par hasard dans les rues de Genève un homme de la cour de Bonaparte, j'étais tentée de lui faire peur avec mes politesses.

Mon généreux ami, M. Mathieu de Montmorency, étant venu me voir à Coppet, il y reçut, quatre jours après son arrivée, une lettre de cachet qui l'exilait, pour le punir d'avoir donné la consolation de sa présence à une amie de vingt-cinq années. Je ne sais ce que je n'aurais pas fait dans ce moment pour éviter une telle douleur. Dans le même temps, madame Récamier, qui n'avait avec la politique d'autres rapports que son intérêt courageux pour les proscrits de toutes les opinions, vint aussi me voir à Coppet, où nous nous étions déjà plusieurs fois réunies; et, le croirait-on? la plus belle femme de France, une personne qui à ce titre aurait trouvé partout des défenseurs, fut exilée, parce qu'elle était venue dans le château d'une amie malheureuse, à cent cinquante lieues de Paris. Cette coalition de deux femmes établies sur le bord du lac de Genève parut trop redoutable au maître du monde, et il se donna le ridicule de les persécuter. Mais il avait dit une fois : *La puissance n'est jamais ridicule;* et certes il a bien mis à l'épreuve cette maxime.

Combien n'a-t-on pas vu de familles divisées par la frayeur que causaient les moindres rapports avec les exilés! Dans le commencement de la tyrannie, quelques actes de courage se font remarquer; mais par degrés le chagrin altère les sentiments, les contrariétés fatiguent; l'on vient à penser que les disgrâces de ses amis sont causées par leurs propres fautes. Les sages de la famille se rassemblent, pour dire qu'il ne faut pas trop commu-

niquer avec madame ou monsieur un tel; leurs excellents sentiments, assure-t-on, ne sauraient se mettre en doute; mais leur imagination est si vive! En vérité, l'on proclamerait volontiers tous ces pauvres proscrits de grands poëtes, à condition que leur imprudence ne permît pas de les voir ni de leur écrire. Ainsi l'amitié, l'amour même, se glacent dans tous les cœurs; les qualités intimes tombent avec les vertus publiques; on ne s'aime plus entre soi, après avoir cessé d'aimer la patrie; et l'on apprend seulement à se servir d'un langage hypocrite, qui contient le blâme doucereux des personnes en défaveur, l'apologie adroite des gens puissants, et la doctrine cachée de l'égoïsme.

Bonaparte avait plus que tout autre le secret de faire naître ce froid isolement qui ne lui présentait les hommes qu'un à un, et jamais réunis. Il ne voulait pas qu'un seul individu de son temps existât par lui-même, qu'on se mariât, qu'on eût de la fortune, qu'on choisît un séjour, qu'on exerçât un talent, qu'une résolution quelconque se prît sans sa permission; et, chose singulière, il entrait dans les moindres détails des relations de chaque individu, de manière à réunir l'empire du conquérant à une inquisition de commérage, s'il est permis de s'exprimer ainsi, et de tenir entre ses mains les fils les plus déliés comme les chaînes les plus fortes.

La question métaphysique du libre arbitre de l'homme était devenue très-inutile sous le règne de Bonaparte; car personne ne pouvait plus suivre en

rien sa propre volonté, dans les plus grandes comme dans les plus petites circonstances.

CHAPITRE IX

Des derniers jours de M. Necker.

Je ne parlerais point du sentiment que m'a laissé la perte de mon père, si ce n'était pas un moyen de plus de le faire connaître. Quand les opinions politiques d'un homme d'État sont encore à beaucoup d'égards l'objet des débats du monde, il ne faut rien négliger pour donner aux principes de cet homme la sanction de son caractère. Or quelle plus grande garantie peut-on en offrir que l'impression qu'il a produite sur les personnes le plus à portée de le juger? Il y a maintenant douze années que la mort m'a séparée de mon père, et chaque jour mon admiration pour lui s'est accrue; le souvenir que j'ai conservé de son esprit et de ses vertus me sert de point de comparaison pour apprécier ce que peuvent valoir les autres hommes; et, quoique j'aie parcouru l'Europe entière, jamais un génie de cette trempe, jamais une moralité de cette vigueur ne s'est offerte à moi. M. Necker pouvait être faible par bonté, incertain à force de réfléchir; mais, quand il croyait le devoir intéressé dans une résolution, il lui semblait entendre la voix de Dieu, et, quoi qu'on pût tenter alors pour l'ébranler, il n'écoutait jamais qu'elle. J'ai plus de confiance encore aujourd'hui dans la moindre de ses paroles que je n'en aurais

dans aucun individu existant, quelque supérieur qu'il pût être; tout ce que m'a dit M. Necker est ferme en moi comme le rocher; tout ce que j'ai gagné par moi-même peut disparaître; l'identité de mon être est dans l'attachement que je garde à sa mémoire. J'ai aimé qui je n'aime plus; j'ai estimé qui je n'estime plus; le flot de la vie a tout emporté, excepté cette grande ombre qui est là sur le sommet de la montagne, et qui me montre du doigt la vie à venir.

Je ne dois de reconnaissance véritable sur cette terre qu'à Dieu et à mon père; tout le reste de mes jours s'est passé dans la lutte; lui seul y a répandu sa bénédiction. Mais combien n'a-t-il pas souffert! La prospérité la plus brillante avait signalé la moitié de sa vie : il était devenu riche; il avait été nommé premier ministre de France; l'attachement sans bornes des Français l'avait récompensé de son dévouement pour eux : pendant les sept années de sa première retraite, ses ouvrages avaient été placés au premier rang de ceux des hommes d'État, et peut-être était-il le seul qui se fût montré profond dans l'art d'administrer un grand pays sans s'écarter jamais de la moralité la plus scrupuleuse, et même de la délicatesse la plus pure. Comme écrivain religieux, il n'avait jamais cessé d'être philosophe; comme écrivain philosophe, il n'avait jamais cessé d'être religieux; l'éloquence ne l'avait pas entraîné au delà de la raison, et la raison ne le privait pas d'un seul mouvement vrai d'éloquence. A ces

grands avantages il avait joint les succès les plus flatteurs en société : madame du Deffant, la femme de France à qui l'on reconnaissait la conversation la plus piquante, écrivit qu'elle n'avait point rencontré d'homme plus aimable que M. Necker. Il possédait aussi ce charme, mais il ne s'en servait qu'avec ses amis. Enfin, en 1789, l'opinion universelle des Français était que jamais un ministre n'avait porté plus loin tous les genres de talents et de vertus. Il n'est pas une ville, pas un bourg, pas une corporation en France, dont nous n'ayons des adresses qui expriment ce sentiment. Je transcris ici, entre mille autres, celle qui fut écrite à la république de Genève par la ville de Valence :

« Messieurs les syndics,

« Dans l'enthousiasme de la liberté qui embrase toute la nation française, et qui nous pénètre de reconnaissance pour les bontés de notre auguste monarque, nous avons pensé que nous vous devions un tribut de notre gratitude. C'est dans le sein de votre république que M. Necker a pris le jour; c'est au foyer de vos vertus publiques que son cœur s'est formé dans la pratique de toutes celles dont il nous a donné le touchant spectacle; c'est à l'école de vos bons principes qu'il a puisé cette douce et consolante morale qui fortifie la confiance, inspire le respect, prescrit l'obéissance pour l'autorité légitime. C'est encore parmi vous, messieurs, que son âme a acquis cette trempe ferme et vigoureuse dont

l'homme d'État a besoin, quand il se livre avec intrépidité à la pénible fonction de travailler au bonheur public.

« Pénétrés de vénération pour tant de qualités différentes, dont la réunion dans M. Necker exalte notre admiration, nous croyons devoir aux citoyens de la ville de Genève des témoignages publics de notre reconnaissance, pour avoir formé dans son sein un ministre aussi parfait sous tous les rapports.

« Nous désirons que notre lettre soit consignée dans les registres de la République, pour être un monument durable de notre vénération pour votre respectable concitoyen. »

Hélas! aurait-on prévu que tant d'admiration serait suivie de tant d'injustice; qu'on reprocherait des sentiments d'étranger à celui qui a chéri la France avec une prédilection presque trop grande; qu'un parti l'appellerait l'auteur de la Révolution, parce qu'il respectait les droits de la nation, et que les meneurs de cette nation l'accuseraient d'avoir voulu la sacrifier au maintien de la monarchie? Ainsi, dans d'autres temps, je me plais à le répéter, le chancelier de l'Hôpital était menacé par les catholiques et les protestants tour à tour; ainsi l'on aurait vu Sully succomber sous les haines de parti, si la fermeté de son maître ne l'avait soutenu. Mais aucun de ces deux hommes d'État n'avait cette imagination du cœur qui rend accessible à tous les

genres de peine. M. Necker était calme devant Dieu, calme aux approches de la mort, parce que la conscience seule parle dans cet instant. Mais, lorsque les intérêts de ce monde l'occupaient encore, il n'est pas un reproche qui ne l'ait blessé, pas un ennemi dont la malveillance ne l'ait atteint, pas un jour pendant lequel il ne se soit vingt fois interrogé lui-même, tantôt pour se faire un tort des maux qu'il n'avait pu prévenir, tantôt pour se placer en arrière des événements, et peser de nouveau les différentes résolutions qu'il aurait pu prendre. Les jouissances les plus pures de la vie étaient empoisonnées pour lui par les persécutions inouïes de l'esprit de parti. Cet esprit de parti se montrait jusque dans la manière dont les émigrés, dans le temps de leur détresse, s'adressaient à lui pour demander des secours. Plusieurs, en lui écrivant à ce sujet, s'excusaient de ne pouvoir aller chez lui, parce que les principaux d'entre eux le leur avaient défendu ; ils jugeaient bien du moins de la générosité de M. Necker, quand ils croyaient que cette soumission à l'impertinence de leurs chefs ne le détournerait pas de leur rendre service.

Parmi les inconvénients de l'esclavage de la presse, il y avait encore que les jugements sur la littérature étaient entre les mains du gouvernement : il en résultait que, par l'intermédiaire des journalistes, la police disposait, au moins momentanément, de la fortune littéraire d'un écrivain, comme, d'un autre côté, elle délivrait des permis-

sions pour l'entreprise des jeux de hasard. Les écrits de M. Necker, pendant les derniers temps de sa vie, n'ont donc point été jugés en France avec impartialité, et c'est une peine de plus qu'il a supportée dans sa retraite. L'avant-dernier de ses ouvrages, intitulé *Cours de morale religieuse*, est, je crois pouvoir l'affirmer, un des livres de piété les mieux écrits, les plus forts de pensée et d'éloquence dont les protestants puissent se vanter, et souvent je l'ai trouvé dans les mains de personnes que les peines du cœur avaient atteintes. Toutefois les journaux sous Bonaparte n'en firent presque pas mention, et le peu qu'on en dit n'en donnait aucune idée. Il y a eu de même, en d'autres pays, quelques exemples de chefs-d'œuvre littéraires qui n'ont été jugés que longtemps après la mort de leurs auteurs. Cela fait mal de penser que celui qui nous fut si cher a été privé même du plaisir que ses talents, comme écrivain, lui méritaient incontestablement.

Il n'a point vu le jour de l'équité luire pour sa mémoire, et sa vie a fini l'année même où Bonaparte allait se faire empereur, c'est-à-dire dans une époque où aucun genre de vertu n'était en honneur en France. La délicatesse de son âme était telle, que la pensée qui le tourmentait pendant sa dernière maladie, c'était la crainte d'avoir été la cause de mon exil : et je n'étais pas près de lui pour le rassurer! Il écrivit à Bonaparte, d'une main affaiblie, pour lui demander de me rappeler quand il ne se-

rait plus. J'envoyai cette requête sacrée à l'Empereur; il n'y répondit point : la magnanimité lui a toujours paru de l'affectation, et il en parlait assez volontiers comme d'une vertu de mélodrame : s'il avait pu connaître l'ascendant de cette vertu, il eût été tout à la fois meilleur et plus habile. Après tant de douleurs, après tant de vertus, la puissance d'aimer semblait s'être accrue dans mon père, à l'âge où elle diminue chez les autres hommes; et tout annonçait en lui, quand il a fini de vivre, le retour vers le ciel.

CHAPITRE X

Résumé des principes de M. Necker en matière de gouvernement.

On a souvent dit que la religion était nécessaire au peuple; et je crois facile de prouver que les hommes d'un rang élevé en ont plus besoin encore. Il en est de même de la morale dans ses rapports avec la politique. On n'a cessé de répéter qu'elle convenait aux particuliers, et non aux nations : il est au contraire vrai que c'est aux gouvernements surtout que les principes fixes sont applicables. L'existence de tel ou tel individu étant passagère, il arrive quelquefois qu'une mauvaise action lui sert pour un moment, dans une conjoncture où son intérêt personnel est compromis; mais, les nations étant durables, elles ne sauraient s'affranchir des lois générales et permanentes de l'ordre intellectuel, sans marcher à leur perte. L'injustice qui

peut servir à un homme, par exception, est toujours nuisible aux successions d'hommes dont le sort rentre forcément dans la règle universelle. Mais ce qui a donné quelque crédit à la maxime infernale qui place la politique au-dessus de la morale, c'est qu'on a confondu les chefs de l'État avec l'État lui-même : or ces chefs ont souvent trouvé qu'il leur était plus commode et plus avantageux de se tirer à tout prix d'une difficulté présente, et ils ont mis en principe les mesures que leur égoïsme ou leur incapacité leur ont fait prendre. Un homme embarrassé dans ses affaires établirait volontiers en théorie que d'emprunter à usure est le meilleur système de finances qu'on puisse adopter. Or l'immoralité en tout genre est aussi un emprunt à usure; elle sauve pour le moment, et ruine plus tard.

M. Necker, pendant son premier ministère, n'était point en mesure de songer à l'établissement d'un gouvernement représentatif; en proposant les administrations provinciales, il voulait mettre une borne à la puissance des ministres, et donner de l'influence aux hommes éclairés et aux riches propriétaires de toutes les parties de la France. La première maxime de M. Necker, en fait de gouvernement, était d'éviter l'arbitraire, et de limiter l'action ministérielle dans tout ce qui n'est pas nécessaire au maintien de l'ordre. Un ministre qui veut tout faire, tout ordonner, et qui est jaloux du pouvoir comme d'une jouissance personnelle, con-

vient aux cours, mais non aux nations. Un homme de génie, quand par hasard il se trouve à la tête des affaires publiques, doit travailler à se rendre inutile. Les bonnes institutions réalisent et maintiennent les hautes pensées qu'un individu, quel qu'il soit, ne peut mettre en œuvre que passagèrement.

A la haine de l'arbitraire M. Necker joignait un grand respect pour l'opinion, un profond intérêt pour cet être abstrait, mais réel, qu'on appelle le peuple, et qui n'a pas cessé d'être à plaindre, quoiqu'il se soit montré redoutable. Il croyait nécessaire d'assurer à ce peuple des lumières et de l'aisance, deux bienfaits inséparables. Il ne voulait point qu'on sacrifiât la nation aux castes privilégiées; mais il était d'avis cependant qu'on transigeât avec les anciennes coutumes, à cause des nouvelles circonstances. Il croyait à la nécessité des distinctions dans la société, afin de diminuer la rudesse du pouvoir par l'ascendant volontaire de la considération; mais l'aristocratie, telle qu'il la concevait, avait pour but d'exciter l'émulation de tous les hommes de mérite.

M. Necker haïssait les guerres d'ambition, appréciait très-haut les ressources de la France, et croyait qu'un tel pays, gouverné par la sagesse d'une véritable représentation nationale, et non par les intrigues des courtisans, n'avait, au milieu de l'Europe, rien à désirer ni à craindre.

Quelque belle que fût la doctrine de M. Necker,

dira-t-on, puisqu'il n'a pas réussi, elle n'était donc pas adaptée aux hommes tels qu'ils sont. Il se peut qu'un individu n'obtienne pas du ciel la faveur d'assister lui-même au triomphe des vérités qu'il proclame : mais en sont-elles moins pour cela des vérités? Quoiqu'on ait jeté Galilée dans les prisons, les lois de la nature découvertes par lui n'ont-elles pas été depuis généralement reconnues? La morale et la liberté sont aussi sûrement les seules bases du bonheur et de la dignité de l'espèce humaine que le système de Galilée est la véritable théorie des mouvements célestes.

Considérez la puissance de l'Angleterre : d'où lui vient-elle? de ses vertus et de sa constitution. Supposez un moment que cette île, maintenant si prospère, fût privée tout à coup de ses lois, de son esprit public, de la liberté de la presse, et du parlement, qui tire sa force de la nation et lui rend la sienne à son tour : comme les champs seraient desséchés! comme les ports deviendraient déserts! Les agents des puissances absolues eux-mêmes, ne pouvant plus obtenir les subsides de ce pays sans crédit et sans patriotisme, regretteraient la liberté, qui, pendant si longtemps du moins, leur a prêté ses trésors.

Les malheurs de la Révolution sont résultés de la résistance irréfléchie des privilégiés à ce que voulaient la raison et la force; cette question est encore débattue après vingt-sept années. Les dangers de la lutte sont moins grands, parce que les

partis sont plus affaiblis; mais l'issue en serait la même. M. Necker dédaignait le machiavélisme dans la politique, la charlatanerie dans les finances, et l'arbitraire dans le gouvernement. Il pensait que la suprême habileté consiste à mettre la société en harmonie avec les lois silencieuses, mais immuables, auxquelles la divinité a soumis la nature humaine. On peut l'attaquer sur ce terrain, car il s'y placerait encore s'il vivait.

Il ne se targuait point du genre de talents qu'il faut pour être un factieux ou un despote; il avait trop d'ordre dans l'esprit, et de paix dans l'âme, pour être propre à ces grandes irrégularités de la nature, qui dévorent le siècle et le pays dans lequel elles apparaissent. Mais, s'il fût né Anglais, je dis avec orgueil qu'aucun ministre ne l'eût jamais surpassé, car il était plus ami de la liberté que M. Pitt, plus austère que M. Fox, et non moins éloquent, non moins énergique, non moins pénétré de la dignité de l'État que lord Chatham. Ah! que n'a-t-il pu, comme lui, prononcer ses dernières paroles dans le sénat de la patrie, au milieu d'une nation qui sait juger, qui sait être reconnaissante, et dont l'enthousiasme, loin d'être le présage de la servitude, est la récompense de la vertu!

Mainténant, retournons à l'examen du personnage politique le plus en contraste avec les principes que nous venons de retracer, et voyons si lui-même aussi, Bonaparte, ne doit pas servir à prouver la vérité de ces principes, qui seuls auraient pu le

maintenir en puissance, et conserver la gloire du nom français.

CHAPITRE XI

Bonaparte empereur. La contre-révolution faite par lui.

Lorsqu'à la fin du dernier siècle Bonaparte se mit à la tête du peuple français, la nation entière souhaitait un gouvernement libre et constitutionnel. Les nobles, depuis longtemps hors de France, n'aspiraient qu'à rentrer en paix dans leurs foyers; le clergé catholique réclamait la tolérance; les guerriers républicains ayant effacé par leurs exploits l'éclat des distinctions nobiliaires, la race féodale des anciens conquérants respectait les nouveaux vainqueurs, et la révolution était faite dans les esprits. L'Europe se résignait à laisser à la France la barrière du Rhin et des Alpes, et il ne restait qu'à garantir ces biens , en réparant les maux que leur acquisition avait entraînés. Mais Bonaparte conçut l'idée d'opérer la contre-révolution à son avantage, en ne conservant dans l'État, pour ainsi dire, aucune chose nouvelle que lui-même. Il rétablit le trône, le clergé et la noblesse; une monarchie, comme l'a dit M. Pitt, sans légitimité et sans limites; un clergé qui n'était que le prédicateur du despotisme; une noblesse composée des anciennes et des nouvelles familles, mais qui n'exerçait aucune magistrature dans l'État, et ne servait que de parure au pouvoir absolu.

Bonaparte ouvrit la porte aux anciens préjugés, se flattant de les arrêter juste au point de sa toute-puissance. On a beaucoup dit que, s'il avait été modéré, il se serait maintenu. Mais qu'entend-on par modéré? S'il avait établi sincèrement et dignement la constitution anglaise en France, sans doute il serait encore empereur. Ses victoires le créaient prince; il a fallu son amour de l'étiquette, son besoin de flatterie, les titres, les décorations et les chambellans, pour faire reparaître en lui le parvenu. Mais, quelque insensé que fût son système de conquête, dès qu'il était assez misérable d'âme pour ne voir de grandeur que dans le despotisme, peut-être ne pouvait-il se passer de guerres continuelles; car que serait-ce qu'un despote sans gloire militaire, dans un pays tel que la France? Pouvait-on opprimer la nation dans l'intérieur, sans lui donner au moins le funeste dédommagement de dominer ailleurs à son tour? Le fléau de l'espèce humaine, c'est le pouvoir absolu, et tous les gouvernements français qui ont succédé à l'Assemblée constituante ont péri pour avoir cédé à cette amorce, sous un prétexte ou sous un autre.

Au moment où Bonaparte voulut se faire nommer empereur, il crut à la nécessité de rassurer, d'une part, les révolutionnaires sur la possibilité du retour des Bourbons; et de prouver, de l'autre, aux royalistes, qu'en s'attachant à lui ils rompaient sans retour avec l'ancienne dynastie. C'est pour remplir ce double but qu'il commit le meurtre d'un prince

du sang, le duc d'Enghien. Il passa le Rubicon du crime, et de ce jour son malheur fut écrit sur le livre du destin.

Un des machiavélistes de la cour de Bonaparte dit, à cette occasion, que *cet assassinat était bien pis qu'un crime, puisque c'était une faute.* J'ai, je l'avoue, un profond mépris pour tous ces politiques dont l'habileté consiste à se montrer supérieurs à la vertu. Qu'ils se montrent donc une fois supérieurs à l'égoïsme; cela sera plus rare et même plus habile!

Néanmoins ceux qui avaient blâmé le meurtre du duc d'Enghien, comme une mauvaise spéculation, eurent aussi raison même sous ce rapport. Les révolutionnaires et les royalistes, malgré la terrible alliance du sang innocent, ne se crurent point unis irrévocablement au sort de leur maître. Il avait fait de l'intérêt la divinité de ses partisans, et les adeptes de sa doctrine l'ont mise en pratique contre lui-même quand le malheur l'a frappé.

Au printemps de 1804, après la mort du duc d'Enghien, et l'abominable procès de Moreau et de Pichegru, lorsque tous les esprits étaient remplis d'une terreur qui pouvait en un instant se changer en révolte, Bonaparte fit venir chez lui quelques sénateurs pour leur parler négligemment, et comme d'une idée sur laquelle il n'était pas encore fixé, de la proposition qu'on lui faisait de se déclarer empereur. Il passa en revue les différents partis qu'on pouvait adopter pour la France : une république;

le rappel de l'ancienne dynastie; enfin la création d'une monarchie nouvelle, comme un homme qui se serait entretenu des affaires d'autrui, et les aurait examinées avec une parfaite impartialité. Ceux qui causaient avec lui le contrariaient avec la plus énergique véhémence, toutes les fois qu'il présentait des arguments en faveur d'une autre puissance que la sienne. A la fin, Bonaparte se laissa convaincre : *Eh bien!* dit-il, *puisque vous croyez que ma nomination au titre d'empereur est nécessaire au bonheur de la France, prenez au moins des précautions contre ma tyrannie; oui, je vous le répète, contre ma tyrannie. Qui sait si, dans la situation où je vais être, je ne serai pas tenté d'abuser du pouvoir?*

Les sénateurs s'en allèrent attendris par cette candeur aimable, dont les conséquences furent la suppression du Tribunat, tout bénin qu'il était alors; l'établissement du pouvoir unique du conseil d'État, servant d'instrument dans la main de Bonaparte; le gouvernement de la police, un corps permanent d'espions, et, dans la suite, sept prisons d'État, dans lesquelles les détenus ne pouvaient être jugés par aucun tribunal, leur sort dépendant uniquement de la simple décision des ministres.

Afin de faire supporter une semblable tyrannie, il fallait contenter l'ambition de tous ceux qui s'engageraient à la maintenir. Les contributions de l'Europe entière y suffisaient à peine en fait d'argent. Aussi Bonaparte chercha-t-il d'autres trésors dans la vanité.

Le principal mobile de la Révolution française était l'amour de l'égalité. L'égalité devant la loi fait partie de la justice, et par conséquent de la liberté; mais le besoin d'anéantir tous les rangs supérieurs tient aux petitesses de l'amour-propre. Bonaparte a très-bien connu l'ascendant de ce défaut en France; et voici comme il s'en est servi. Les hommes qui avaient pris part à la révolution ne voulaient plus qu'il y eût des castes au-dessus d'eux. Bonaparte les a ralliés à lui en leur promettant les titres et les rangs dont ils avaient dépouillé les nobles. « Vous voulez l'égalité! leur disait-il : je ferai mieux encore, je vous donnerai l'inégalité en votre faveur; MM. de la Trémouille, de Montmorency, etc., seront légalement de simples bourgeois dans l'État, pendant que les titres de l'ancien régime et les charges de cour seront possédés par les noms les plus vulgaires, si cela plaît à l'empereur. » Quelle bizarre idée! et n'aurait-on pas cru qu'une nation, si propre à saisir les inconvenances, se serait livrée aux rires inextinguibles des dieux d'Homère, en voyant tous ces républicains masqués en ducs, en comtes, en barons, et s'essayant à l'étude des manières des grands seigneurs, comme on répète un rôle de comédie ? On faisait bien quelques chansons sur ces parvenus de toute espèce, rois et valets; mais l'éclat des victoires et la force du despotisme ont tout fait passer, au moins pendant quelques années. Ces républicains qu'on avait vus dédaigner les récompenses données par les monarques n'avaient

plus assez d'espace sur leurs habits pour y placer les larges plaques allemandes, russes, italiennes, dont on les avait affublés. Un ordre militaire, la Couronne de fer ou la Légion d'honneur, pouvait être accepté par des guerriers dont ces signes rappelaient les blessures et les exploits; mais les rubans et les clefs de chambellans, mais tout cet appareil des cours convenait-il à des hommes qui avaient remué ciel et terre pour l'abolir? Une caricature anglaise représente Bonaparte découpant le bonnet rouge pour en faire un grand cordon de la Légion d'honneur. Quelle parfaite image de cette noblesse inventée par Bonaparte, et qui n'avait à se glorifier que de la faveur de son maître! Les militaires français ne sont plus considérés que comme les soldats d'un homme, après avoir été les défenseurs de la nation. Ah! qu'ils étaient plus grands alors!

Bonaparte avait lu l'histoire d'une manière confuse : peu accoutumé à l'étude, il se rendait beaucoup moins compte de ce qu'il avait appris dans les livres que de ce qu'il avait recueilli par l'observation des hommes. Il n'en était pas moins resté dans sa tête un certain respect pour Attila et pour Charlemagne, pour les lois féodales et pour le despotisme de l'Orient, qu'il appliquait à tort et à travers, ne se trompant jamais, toutefois, sur ce qui servait instantanément à son pouvoir; mais, du reste, citant, blâmant, louant et raisonnant comme le hasard le conduisait; il parlait ainsi des heures entières, avec d'autant plus d'avantage que personne ne l'in-

terrompait, si ce n'est par les applaudissements involontaires qui échappent toujours dans des occasions semblables. Une chose singulière, c'est que, dans la conversation, plusieurs officiers bonapartistes ont emprunté de leur chef cet héroïque galimatias, qui véritablement ne signifie rien qu'à la tête de huit cent mille hommes.

Bonaparte imagina donc, pour se faire un empire oriental et carlovingien tout ensemble, de créer des fiefs dans les pays conquis par lui, et d'en investir ses généraux ou ses principaux administrateurs. Il constitua des majorats, il décréta des substitutions; il rendit à l'un le service de cacher sa vie sous le titre inconnu de duc de Rovigo; et, tout au contraire, en ôtant à Macdonald, à Bernadotte, à Masséna, les noms qu'ils avaient illustrés par tant d'exploits, il frauda, pour ainsi dire, les droits de la renommée, et resta seul, comme il le voulait, en possession de la gloire militaire de la France.

Ce n'était pas assez d'avoir avili le parti républicain en le dénaturant tout entier; Bonaparte voulut encore ôter aux royalistes la dignité qu'ils devaient à leur persévérance et à leur malheur. Il fit occuper la plupart des charges de sa maison par des nobles de l'ancien régime; il flattait ainsi la nouvelle race, en la mêlant avec la vieille; et lui-même aussi, réunissant les vanités d'un parvenu aux facultés gigantesques d'un conquérant, il aimait les flatteries des courtisans d'autrefois, parce qu'ils s'entendaient mieux à cet art que les hommes nouveaux,

même les plus empressés. Chaque fois qu'un gentilhomme de l'ancienne cour rappelait l'étiquette du temps jadis, proposait une révérence de plus, une certaine façon de frapper à la porte de quelque antichambre, une manière plus cérémonieuse de présenter une dépêche, de plier une lettre, de la terminer par telle ou telle formule, il était accueilli comme s'il avait fait faire des progrès au bonheur de l'espèce humaine. Le code de l'étiquette impériale est le document le plus remarquable de la bassesse à laquelle on peut réduire l'espèce humaine. Les machiavélistes diront que c'est ainsi qu'il faut tromper les hommes; mais est-il vrai que de nos jours on trompe les hommes? On obéissait à Bonaparte, ne cessons de le répéter, parce qu'il donnait de la gloire militaire à la France. Que ce fût bon ou mauvais, c'était un fait clair et sans mensonge. Mais toutes les farces chinoises qu'il faisait jouer devant son char de triomphe ne plaisaient qu'à ses serviteurs, qu'il aurait pu mener de cent autres manières, si cela lui avait convenu. Bonaparte a souvent pris sa cour pour son empire; il aimait mieux qu'on le traitât comme un prince que comme un héros : peut-être, au fond de son âme, se sentait-il encore plus de droits au premier de ces titres qu'au second.

Les partisans des Stuarts, lorsqu'on offrait la royauté à Cromwell, s'appuyèrent sur les principes des amis de la liberté pour s'y opposer, et ce n'est qu'à l'époque de la restauration qu'ils reprirent la

doctrine du pouvoir absolu; mais au moins restèrent-ils fidèles à l'ancienne dynastie. Une grande partie de la noblesse française s'est précipitée dans les cours de Bonaparte et de sa famille. Lorsqu'on reprochait à un homme du plus grand nom de s'être fait chambellan d'une des nouvelles princesses : *Mais que voulez-vous*, disait-il, *il faut bien servir quelqu'un*. Quelle réponse! Et toute la condamnation des gouvernements fondés sur l'esprit de cour n'y est-elle pas renfermée?

La noblesse anglaise eut bien plus de dignité dans les troubles civils, car elle ne commit pas deux fautes énormes dont les gentilshommes français peuvent difficilement se disculper : l'une, de s'être réunis aux étrangers contre leur propre pays; l'autre, d'avoir accepté des places dans le palais d'un homme qui, d'après leurs maximes, n'avait aucun droit au trône; car l'élection du peuple, à supposer que Bonaparte pût s'en vanter, n'était pas à leurs yeux un titre légitime. Certes, il ne leur est pas permis d'être intolérants après de telles preuves de condescendance; et l'on offense moins, ce me semble, l'illustre famille des Bourbons, en souhaitant des limites constitutionnelles à l'autorité du trône, qu'en ayant accepté des places auprès d'un nouveau souverain souillé par l'assassinat d'un jeune guerrier de l'ancienne race.

La noblesse française, qui a servi Bonaparte dans les emplois du palais, prétendrait-elle y avoir été contrainte? Bien plus de pétitions encore ont été

refusées que de places données; et ceux qui n'ont pas voulu se soumettre aux désirs de Bonaparte à cet égard ne furent point forcés à faire partie de sa cour. Adrien et Mathieu de Montmorency, dont le nom et le caractère attiraient les regards, Elzéar de Sabran, le duc et la duchesse de Duras, plusieurs autres encore, quoique pas en grand nombre, n'ont point voulu des emplois offerts par Bonaparte; et, bien qu'il fallût du courage pour résister à ce tortent qui emporte tout en France dans le sens du pouvoir, ces courageuses personnes ont maintenu leur fierté, sans être obligées de renoncer à leur patrie. En général, ne pas faire est presque toujours possible, et il faut que cela soit ainsi, puisque rien n'est une excuse pour agir contre ses principes.

Il n'en est pas assurément des nobles français qui se sont battus dans les armées comme des courtisans personnels de la dynastie de Bonaparte. Les guerriers, quels qu'ils soient, peuvent présenter mille excuses, et mieux que des excuses, suivant les motifs qui les ont déterminés et la conduite qu'ils ont tenue. Car enfin, dans toutes les époques de la Révolution, il a existé une France; et certes les premiers devoirs d'un citoyen sont toujours envers sa patrie.

Jamais homme n'a su multiplier les liens de la dépendance plus habilement que Bonaparte. Il connaissait mieux que personne les grands et les petits moyens du despotisme; on le voyait s'occuper avec

persévérance de la toilette des femmes, afin que leurs époux, ruinés par leurs dépenses, fussent plus souvent obligés de recourir à lui. Il voulait aussi frapper l'imagination des Français par la pompe de sa cour. Le vieux soldat qui fumait à la porte de Frédéric II suffisait pour le faire respecter de toute l'Europe. Certainement Bonaparte avait assez de talents militaires pour obtenir le même résultat par les mêmes moyens; mais il ne lui suffisait pas d'être le maître, il voulait encore être le tyran; et, pour opprimer l'Europe et la France, il fallait avoir recours à tous les moyens qui avilissent l'espèce humaine : aussi, le malheureux, n'y a-t-il que trop bien réussi!

La balance des motifs humains pour faire le bien ou le mal est d'ordinaire en équilibre dans la vie, et c'est la conscience qui décide. Mais quand, sous Bonaparte, un milliard de revenus, et huit cent mille hommes armés, pesaient en faveur des mauvaises actions, quand l'épée de Brennus était du même côté que l'or pour faire pencher la balance, quelle terrible séduction! Néanmoins les calculs de l'ambition et de l'avidité n'auraient pas suffi pour soumettre la France à Bonaparte; il faut quelque chose de grand pour remuer les masses, et c'était la gloire militaire qui enivrait la nation, tandis que les filets du despotisme étaient tendus par quelques hommes dont on ne saurait assez signaler la bassesse et la corruption. Ils ont traité de chimère les principes constitutionnels, comme l'au-

raient pu faire les courtisans des vieux gouvernements de l'Europe, dans les rangs desquels ils aspiraient à se placer. Mais le maître, ainsi que nous allons le voir, voulait encore plus que la couronne de France, et ne s'en est pas tenu au despotisme bourgeois dont ses agents civils auraient souhaité qu'il se contentât chez lui, c'est-à-dire chez nous.

CHAPITRE XII

De la conduite de Napoléon envers le continent européen.

Deux plans de conduite très-différents s'offraient à Bonaparte lorsqu'il se fit couronner empereur de France. Il pouvait se borner à la barrière du Rhin et des Alpes, que l'Europe ne lui disputait plus après la bataille de Marengo, et rendre la France, ainsi agrandie, le plus puissant empire du monde. L'exemple de la liberté constitutionnelle en France aurait agi graduellement, mais avec certitude, sur le reste de l'Europe. On n'aurait plus entendu dire que la liberté ne peut convenir qu'à l'Angleterre, parce qu'elle est une île; qu'à la Hollande, parce qu'elle est une plaine; qu'à la Suisse, parce que c'est un pays de montagnes; et l'on aurait vu une monarchie continentale fleurir à l'ombre de la loi, qui, après la religion dont elle émane, est ce qu'il y a de plus saint sur la terre.

Beaucoup d'hommes de génie ont épuisé tous leurs efforts pour faire un peu de bien, pour laisser quelques traces de leurs institutions après eux. La

destinée, prodigue envers Bonaparte, lui remit une nation de quarante millions d'hommes alors, une nation assez aimable pour influer sur l'esprit et les goûts européens. Un chef habile, à l'ouverture de ce siècle, aurait pu rendre la France heureuse et libre sans aucun effort, seulement avec quelques vertus. Napoléon est plus coupable encore pour le bien qu'il n'a pas fait que pour les maux dont on l'accuse.

Enfin, si sa dévorante activité se trouvait à l'étroit dans la plus belle des monarchies, si c'était un trop misérable sort pour un Corse, sous-lieutenant en 1790, de n'être qu'empereur de France, il fallait au moins qu'il soulevât l'Europe au nom de quelques avantages pour elle. Le rétablissement de la Pologne, l'indépendance de l'Italie, l'affranchissement de la Grèce, avaient de la grandeur : les peuples pouvaient s'intéresser à la renaissance des peuples. Mais fallait-il inonder la terre de sang pour que le prince Jérôme prît la place de l'électeur de Hesse, et pour que les Allemands fussent gouvernés par des administrateurs français, qui prenaient chez eux des fiefs dont ils savaient à peine prononcer les titres, bien qu'ils les portassent, mais dont ils touchaient très-facilement les revenus dans toutes les langues? Pourquoi l'Allemagne se serait-elle soumise à l'influence française? Cette influence ne lui apportait aucune lumière nouvelle, et n'établissait chez elle d'autres institutions libérales que des contributions et des conscriptions, encore plus fortes

que toutes celles qu'avaient jamais imposées ses anciens maîtres. Il y avait sans doute beaucoup de changements raisonnables à faire dans les constitutions de l'Allemagne; tous les hommes éclairés le savaient, et pendant longtemps aussi ils s'étaient montrés favorables à la cause de la France, parce qu'ils en espéraient l'amélioration de leur sort. Mais, sans parler de la juste indignation que tout peuple doit ressentir à l'aspect des soldats étrangers sur son territoire, Bonaparte ne faisait rien en Allemagne que dans le but d'y établir son pouvoir et celui de sa famille : une telle nation était-elle faite pour servir de piédestal à son égoïsme? L'Espagne aussi devait repousser avec horreur les perfides moyens que Bonaparte employa pour l'asservir. Qu'offrait-il donc aux empires qu'il voulait subjuguer? Était-ce de la liberté? était-ce de la force? était-ce de la richesse? Non; c'était lui, toujours lui, dont il fallait se récréer, en échange de tous les biens de ce monde.

Les Italiens, par l'espoir confus d'être enfin réunis, en un seul État, les infortunés Polonais, qui demandent à l'enfer aussi bien qu'au ciel de redevenir une nation, étaient les seuls qui servissent volontairement l'Empereur. Mais il avait tellement en horreur l'amour de la liberté, que, bien qu'il eût besoin des Polonais pour auxiliaires, il haïssait en eux le noble enthousiasme qui les condamnait à lui obéir. Cet homme, si habile dans l'art de dissimuler, ne pouvait se servir même avec hypocrisie

des sentiments patriotiques dont il aurait pu tirer toutefois tant de ressources : c'était une arme qu'il ne savait pas manier, et toujours il craignait qu'elle n'éclatât dans sa main. A Posen, les députés polonais vinrent lui offrir leur fortune et leur vie pour rétablir la Pologne. Napoléon leur répondit, avec cette voix sombre et cette déclamation précipitée qu'on a remarquée en lui quand il se contraignait, quelques paroles de liberté bien ou mal rédigées, mais qui lui coûtaient tellement, que c'était le seul mensonge qu'il ne pût prononcer avec son apparente bonhomie. Lors même que les applaudissements du peuple étaient en sa faveur, le peuple lui déplaisait toujours. Cet instinct de despote lui a fait élever un trône sans base, et l'a contraint à manquer à sa vocation ici-bas, l'établissement de la réforme politique.

Les moyens de l'Empereur pour asservir l'Europe ont été l'audace dans la guerre et la ruse dans la paix. Il signait des traités quand ses ennemis étaient à demi terrassés, afin de ne les pas porter au désespoir, et de les affaiblir assez cependant pour que la hache, restée dans le tronc de l'arbre, pût le faire périr à la longue. Il gagnait quelques amis parmi les anciens gouvernants, en se montrant en toutes choses l'ennemi de la liberté. Aussi ce sont les nations qui se soulevèrent à la fin contre lui, car il les avait plus offensées que les rois mêmes. Cependant on s'étonne de trouver encore des partisans de Bonaparte ailleurs que chez les Français,

auxquels il donnait au moins la victoire pour dédommagement du despotisme. Ces partisans, en Italie surtout, ne sont en général que des amis de la liberté qui s'étaient flattés à tort de l'obtenir de lui, et qui aimeraient encore mieux un grand événement, quel qu'il pût être, que le découragement dans lequel ils sont tombés. Sans vouloir entrer dans les intérêts des étrangers, dont nous nous sommes promis de ne point parler, nous croyons pouvoir affirmer que les biens de détail opérés par Bonaparte, les grandes routes nécessaires à ses projets, les monuments consacrés à sa gloire, quelques restes des institutions libérales de l'Assemblée constituante dont il permettait quelquefois l'application hors de France, tels que l'amélioration de la jurisprudence, celle de l'éducation publique, les encouragements donnés aux sciences; tous ces biens, dis-je, quelque désirables qu'ils fussent, ne pouvaient compenser le joug avilissant qu'il faisait peser sur les caractères. Quel homme supérieur a-t-on vu se développer sous son règne? Quel homme verra-t-on même de longtemps là où il a dominé? S'il avait voulu le triomphe d'une liberté sage et digne, l'énergie se serait montrée de toutes parts, et une nouvelle impulsion eût animé le monde civilisé. Mais Bonaparte n'a pas concilié à la France l'amitié d'une nation. Il a fait des mariages, des arrondissements, des réunions; il a taillé des cartes de géographie, et compté les âmes à la manière admise depuis, pour compléter les domaines des princes;

mais où a-t-il implanté ces principes qui sont les remparts, les trésors et la gloire de l'Angleterre? ces institutions invincibles, dès qu'elles ont duré dix ans? car elles ont alors donné tant de bonheur, qu'elles rallient tous les citoyens d'un pays à leur défense.

CHAPITRE XIII

Des moyens employés par Bonaparte pour attaquer l'Angleterre.

Si l'on peut entrevoir un plan dans la conduite vraiment désordonnée de Bonaparte, relativement aux nations étrangères, c'était celui d'établir une monarchie universelle dont il se serait déclaré le chef, en donnant en fief des royaumes, des duchés, et en recommençant le régime féodal, ainsi qu'il s'est établi jadis par la conquête. Il ne paraît pas même qu'il dût se borner aux confins de l'Europe, et ses vues certainement s'étendaient jusqu'à l'Asie. Enfin il voulait toujours marcher en avant, tant qu'il ne rencontrerait point d'obstacle; mais il n'avait pas calculé que, dans une entreprise aussi vaste, un obstacle ne forçait pas seulement à s'arrêter, mais détruisait entièrement l'édifice d'une prospérité contre nature, qui devait s'anéantir dès qu'elle ne s'élevtait plus.

Pour faire supporter la guerre à la nation française, qui, comme toutes les nations, désirait la paix; pour obliger les troupes étrangères à suivre les drapeaux des Français, il fallait un motif qui pût se rattacher,

du moins en apparence, au bien public. Nous avons essayé de montrer, dans le chapitre précédent, que, si Napoléon avait pris pour étendard la liberté des peuples, il aurait soulevé l'Europe sans avoir recours aux moyens de terreur; mais son pouvoir impérial n'y aurait rien gagné, et certes il n'était pas homme à se conduire par des sentiments désintéressés. Il voulait un mot de ralliement qui pût faire croire qu'il avait en vue l'avantage et l'indépendance de l'Europe, et c'est la liberté des mers qu'il choisit. Sans doute la persévérance et les ressources financières des Anglais s'opposaient à ses projets, et il avait de plus une aversion naturelle pour leurs institutions libres et la fierté de leur caractère. Mais ce qui lui convenait surtout, c'était de substituer à la doctrine des gouvernements représentatifs, qui se fonde sur le respect dû aux nations, les intérêts mercantiles et commerciaux, sur lesquels on peut parler sans fin, raisonner sans bornes, et n'atteindre jamais au but. La devise des malheureuses époques de la Révolution française : *Liberté, égalité*, donnait aux peuples une impulsion qui ne devait pas plaire à Bonaparte; mais la devise de ses drapeaux : *Liberté des mers*, le conduisait où il voulait, nécessitait le voyage aux Indes, comme la paix la plus raisonnable, si tout à coup il lui convenait de la signer. Enfin il avait dans ces mots de ralliement un singulier avantage, celui d'animer les esprits sans les diriger contre le pouvoir. M. de Gentz et M. A. W. de Schlegel, dans leurs écrits sur le

système continental, ont parfaitement traité les avantages et les inconvénients de l'ascendant maritime de l'Angleterre, lorsque l'Europe est dans sa situation ordinaire. Mais au moins est-il certain que cet ascendant balançait seul, il y a quelques années, la domination de Bonaparte, et qu'il ne serait pas resté peut-être un coin de la terre pour y échapper, si l'océan anglais n'avait pas entouré le continent de ses bras protecteurs.

Mais, dira-t-on, tout en admirant l'Angleterre, la France doit toujours être rivale de sa puissance, et de tout temps ses chefs ont essayé de la combattre. Il n'est qu'un moyen d'égaler l'Angleterre, c'est de l'imiter. Si Bonaparte, au lieu d'imaginer cette ridicule comédie de descente, qui n'a servi que de sujet aux caricatures anglaises, et ce blocus continental, plus sérieux, mais aussi plus funeste; si Bonaparte n'avait voulu conquérir sur l'Angleterre que sa constitution et son industrie, la France aurait aujourd'hui un commerce fondé sur le crédit, un crédit fondé sur la représentation nationale et sur la stabilité qu'elle donne. Mais le ministère anglais sait malheureusement trop bien qu'une monarchie constitutionnelle est le seul moyen, et tout à fait le seul, d'assurer à la France une prospérité durable. Quand Louis XIV luttait avec succès sur les mers contre les flottes anglaises, c'est que les richesses financières des deux pays étaient alors à peu près les mêmes; mais, depuis quatre-vingts ou cent ans que la liberté s'est consolidée en Angle-

terre, la France ne peut se mettre en équilibre avec elle que par des garanties légales de la même nature. Au lieu de prendre cette vérité pour boussole, qu'a fait Bonaparte?

La gigantesque idée du blocus continental ressemblait à une espèce de croisade européenne contre l'Angleterre, dont le sceptre de Napoléon était le signe de ralliement. Mais si, dans l'intérieur, l'exclusion des marchandises anglaises a donné quelque encouragement aux manufactures, les ports ont été déserts et le commerce anéanti. Rien n'a rendu Napoléon plus impopulaire que ce renchérissement du sucre et du café, qui portait sur les habitudes journalières de toutes les classes. En faisant brûler, dans les villes de sa dépendance, depuis Hambourg jusqu'à Naples, les produits de l'industrie anglaise, il révoltait tous les témoins de ces *actes de foi* en l'honneur du despotisme. J'ai vu sur la place publique, à Genève, de pauvres femmes se jeter à genoux devant le bûcher où l'on brûlait des marchandises, en suppliant qu'on leur permît d'arracher à temps aux flammes quelques morceaux de toile ou de drap, pour vêtir leurs enfants dans la misère : de pareilles scènes devaient se renouveler partout; mais, quoique les hommes d'État dans le genre ironique répétassent alors qu'elles ne signifiaient rien, elles étaient le tableau vivant d'une absurdité tyrannique, le blocus continental. Qu'est-il résulté des terribles anathèmes de Bonaparte? La puissance de l'Angleterre s'est accrue dans les qua-

tre parties du monde, son influence sur les gouvernements étrangers a été sans bornes, et elle devait l'être, vu la grandeur du mal dont elle préservait l'Europe. Bonaparte, qu'on persiste à nommer habile, a pourtant trouvé l'art maladroit de multiplier partout les ressources de ses adversaires, et d'augmenter tellement celles de l'Angleterre en particulier, qu'il n'a pu réussir à lui faire qu'un seul mal peut-être, il est vrai le plus grand de tous, celui d'accroître ses forces militaires à un tel degré, qu'on pourrait craindre pour sa liberté, si l'on ne se fiait pas à son esprit public.

On ne peut nier qu'il ne soit très-naturel que la France envie la prospérité de l'Angleterre; et ce sentiment l'a portée à se laisser tromper sur quelques-uns des essais de Bonaparte pour élever l'industrie française à la hauteur de celle de l'Angleterre. Mais est-ce par des prohibitions armées qu'on crée de la richesse? La volonté des souverains ne saurait plus diriger le système industriel et commercial des nations : il faut les laisser aller à leur développement naturel, et seconder leurs intérêts selon leurs vœux. Mais, de même qu'une femme, pour s'irriter des hommages offerts à sa rivale, n'en obtient pas davantage elle-même, une nation, en fait de commerce et d'industrie, ne peut l'emporter qu'en sachant attirer les tributs volontaires, et non en proscrivant la concurrence.

Les gazetiers officiels étaient chargés d'insulter la nation et le gouvernement anglais; dans les feui-

les de chaque jour, d'absurdes dénominations, telles que celles de *perfides insulaires*, de *marchands avides*, étaient sans cesse répétées avec des variations qui ne devaient pourtant pas trop s'éloigner du texte. On est remonté, dans quelques écrits, jusqu'à Guillaume le Conquérant, pour qualifier de révolte la bataille de Hastings, et l'ignorance facilitait à la bassesse les plus misérables calomnies. Les journalistes de Bonaparte, auxquels nul ne pouvait répondre, ont défiguré l'histoire, les institutions et le caractère de la nation anglaise. C'est encore un des fléaux de l'esclavage de la presse : la France les a tous subis.

Comme Bonaparte se respectait lui-même plus que ceux qui lui étaient soumis, il se permettait quelquefois dans la conversation de dire assez de bien de l'Angleterre, soit qu'il voulût préparer les esprits pour telle circonstance où il lui conviendrait de traiter avec le gouvernement anglais, soit plutôt qu'il aimât à s'affranchir un moment du faux langage qu'il commandait à ses serviteurs. C'était le cas de dire : *Faisons mentir nos gens.*

CHAPITRE XIV

Sur l'esprit de l'armée française.

Il ne faut pas l'oublier, l'armée française a été admirable pandant les dix premières années de la guerre de la Révolution. Les qualités qui manquaient aux hommes employés dans la carrière civile, on les retrouvait dans les militaires : persévérance, dé-

vouement, audace, et même bonté, quand l'impétuosité de l'attaque n'altérait pas leur caractère naturel. Les soldats et les officiers se faisaient souvent aimer dans les pays étrangers, lors même que leurs armes y avaient fait du mal ; non-seulement ils bravaient la mort avec cette incroyable énergie qu'on retrouvera toujours dans leur sang et dans leur cœur, mais ils supportaient les plus affreuses privations avec une sérénité sans exemple. Cette légèreté, dont on accuse avec raison les Français dans les affaires politiques, devenait respectable, quand elle se transformait en insouciance du danger, en insouciance même de la douleur. Les soldats français souriaient au milieu des situations les plus cruelles, et se ranimaient encore dans les angoisses de la souffrance, soit par un sentiment d'enthousiasme pour la patrie, soit par un bon mot qui faisait revivre cette gaieté spirituelle à laquelle les dernières classes mêmes de la société sont toujours sensibles en France.

La Révolution avait perfectionné singulièrement l'art funeste du recrutement ; mais le bien qu'elle avait fait, en rendant tous les grades accessibles au mérite, excita dans l'armée française une émulation sans bornes. C'est à ces principes de liberté que Bonaparte a dû les ressources dont il s'est servi contre la liberté même. Bientôt l'armée, sous Napoléon, ne conserva guère de ses vertus populaires que son admirable valeur et un noble sentiment d'orgueil national ; combien elle était déchue toutefois, quand

elle se battait pour un homme, tandis que ses devanciers, tandis que ses vétérans même, dix ans plus tôt, ne s'étaient dévoués qu'à la patrie! Bientôt aussi les troupes de presque toutes les nations continentales furent forcées à combattre sous les étendards de la France. Quel sentiment patriotique pouvait animer les Allemands, les Hollandais, les Italiens, quand rien ne leur garantissait l'indépendance de leur pays, ou plutôt quand son asservissement pesait sur eux? ils n'avaient de commun entre eux qu'un même chef, et c'est pour cela que rien n'était moins solide que leur association: car l'enthousiasme pour un homme, quel qu'il soit, est nécessairement variable; l'amour seul de la patrie et de la liberté ne peut changer, parce qu'il est désintéressé dans son principe. Ce qui faisait le prestige de Napoléon, c'était l'idée qu'on avait de sa fortune; l'attachement à lui n'était que l'attachement à soi. L'on croyait aux avantages de tout genre qu'on obtiendrait sous ses drapeaux; et, comme il jugeait à merveille le mérite militaire et savait le récompenser, le plus simple soldat de l'armée pouvait nourrir l'espoir de devenir maréchal de France. Les titres, la naissance, les services de courtisan, influaient peu sur l'avancement dans l'armée. Il existait là, malgré le despotisme du gouvernement, un esprit d'égalité, parce que là Bonaparte avait besoin de force, et qu'il n'en peut exister sans un certain degré d'indépendance. Aussi, sous le règne de l'Empereur, ce qui valait encore le mieux, c'était certai-

nement l'armée. Les commissaires qui frappaient le pays conquis de contributions, d'emprisonnements, d'exils; ces nuées d'agents civils qui venaient, comme les vautours, fondre sur le champ de bataille, après la victoire, ont fait détester les Français bien plus que ces pauvres braves conscrits qui passaient de l'enfance à la mort, en croyant défendre leur patrie. C'est aux hommes profonds dans l'art militaire qu'il appartient de prononcer sur les talents de Bonaparte comme capitaine. Mais, à ne juger de lui sous ce rapport que par les observations à la portée de tout le monde, il me semble que son ardent égoïsme a peut être contribué à ses premiers triomphes comme à ses derniers revers. Il lui manquait, dans la carrière des armes, aussi bien que dans toutes les autres, ce respect pour les hommes et ce sentiment du devoir sans lesquels rien de grand n'est durable.

Bonaparte, comme général, n'a jamais ménagé le sang de ses troupes; c'est en prodiguant la foule des soldats que la Révolution lui avait valus qu'il a remporté ses étonnantes victoires. Il a marché sans magasins, ce qui rendait ses mouvements singulièrement rapides, mais doublait les maux de la guerre pour les pays qui en étaient le théâtre. Enfin, il n'y a pas jusqu'à son genre de manœuvres militaires qui ne soit en rapport quelconque avec le reste de son caractère; il risque toujours le tout pour le tout, comptant sur les fautes de ses ennemis qu'il méprise, et prêt à sacrifier ses partisans, dont il ne se

soucie guère, s'il n'obtient pas avec eux la victoire.

On l'a vu, dans la guerre d'Autriche, en 1809, quitter l'île de Lobau, quand il jugeait la bataille perdue; il traversa le Danube, seul avec M. de Czernitchef, l'un des intrépides aides de camp de l'Empereur de Russie, et le maréchal Berthier. L'empereur leur dit assez tranquillement qu'*après avoir gagné quarante batailles, il n'était pas extraordinaire d'en perdre une;* et, lorsqu'il fut arrivé de l'autre côté du fleuve, il se coucha et dormit jusqu'au lendemain matin, sans s'informer du sort de l'armée française, que ses généraux sauvèrent pendant son sommeil. Quel singulier trait de caractère! Et cependant il n'est point d'homme plus actif, plus audacieux dans la plupart des occasions importantes. Mais on dirait qu'il ne sait naviguer qu'avec un vent favorable, et que le malheur le glace tout à coup, comme s'il avait fait un pacte magique avec la fortune, et qu'il ne pût marcher sans elle.

La postérité, déjà même beaucoup de nos contemporains, objecteront aux antagonistes de Bonaparte l'enthousiasme qu'il inspirait à son armée. Nous traiterons ce sujet aussi impartialement qu'il nous sera possible, quand nous serons arrivés au funeste retour de l'île d'Elbe. Que Bonaparte fût un homme d'un génie transcendant à beaucoup d'égards, qui pourrait le nier? Il voyait aussi loin que la connaissance du mal peut s'étendre; mais il y a quelque chose par delà, c'est la région du bien. Les talents militaires ne sont pas toujours la preuve

d'un esprit supérieur; beaucoup de hasards peuvent servir dans cette carrière; d'ailleurs le genre de coup d'œil qu'il faut pour conduire les hommes sur le champ de bataille ne ressemble point à l'intime vue qu'exige l'art de gouverner. L'un des plus grands malheurs de l'espèce humaine, c'est l'impression que les succès de la force produisent sur les esprits; et néanmoins il n'y aura ni liberté ni morale dans le monde, si l'on n'arrive pas à ne considérer une bataille que d'après la bonté de la cause et l'utilité du résultat, comme tout autre fait de ce monde.

L'un des plus grands maux que Bonaparte ait faits à la France, c'est d'avoir donné le goût du luxe à ces guerriers qui se contentaient si bien de la gloire dans les jours où la nation était encore vivante. Un intrépide maréchal, couvert de blessures, et impatient d'en recevoir encore, demandait pour son hôtel un lit tellement chargé de dorures et de broderies, qu'on ne pouvait trouver dans tout Paris de quoi satisfaire son désir : *Eh bien!* dit-il alors dans sa mauvaise humeur, *donnez-moi une botte de paille et je dormirai très-bien dessus.* En effet, il n'y avait point d'intervalle pour ces hommes entre la pompe des *Mille et une Nuits* et la vie rigide à laquelle ils étaient accoutumés.

Il faut accuser encore Bonaparte d'avoir altéré le caractère français, en le formant aux habitudes de dissimulation dont il donnait l'exemple. Plusieurs chefs militaires sont devenus diplomates à l'école de Napoléon, capables de cacher leurs véri-

tables opinions, d'étudier les circonstances et de s'y plier. Leur bravoure est restée la même, mais tout le reste a changé. Les officiers attachés de plus près à l'Empereur, loin d'avoir conservé l'aménité française, étaient devenus froids, circonspects, dédaigneux; ils saluaient de la tête, parlaient peu, et semblaient partager le mépris de leur maître pour la race humaine. Les soldats ont toujours des mouvements généreux et naturels; mais la doctrine de l'obéissance passive, que des partis opposés dans leurs intérêts, bien que d'accord dans leurs maximes, ont introduite parmi les chefs de l'armée, a nécessairement altéré ce qu'il y avait de grand et de patriote dans les troupes françaises.

La force armée doit être, dit-on, essentiellement obéissante. Cela est vrai sur le champ de bataille, en présence de l'ennemi, et sous le rapport de la discipline militaire. Mais les Français pouvaient-ils et devaient-ils ignorer qu'ils immolaient une nation en Espagne? pouvaient-ils et devaient-ils ignorer qu'ils ne défendaient pas leurs foyers à Moscou, et que l'Europe n'était en armes que parce que Bonaparte avait su se servir successivement de chacun des pays qui la composent pour l'asservir tout entière? On voudrait faire des militaires une sorte de corporation en dehors de la nation, et qui ne pût jamais s'unir avec elle. Ainsi les malheureux peuples auraient toujours deux ennemis, leurs propres troupes et celles des étrangers, puisque toutes les vertus des citoyens seraient interdites aux guerriers.

L'armée d'Angleterre est aussi soumise à la discipline que celle des États les plus absolus de l'Europe; mais les officiers n'en font pas moins usage de leur raison, soit comme citoyens, en se mêlant, de retour chez eux, des intérêts publics de leur pays, soit comme militaires, en connaissant et respectant l'empire de la loi dans ce qui les concerne. Jamais un officier anglais n'arrêterait un individu, ni ne tirerait même sur le peuple en émeute, que d'après les formes voulues par la constitution. Il y a intention de despotisme toutes les fois qu'on veut interdire aux hommes l'usage de la raison que Dieu leur a donnée. Il suffit, dira-t-on, d'obéir à son serment; mais qu'y a-t-il qui exige plus l'emploi de la raison que la connaissance des devoirs attachés à ce serment même? Penserait-on que celui qu'on avait prêté à Bonaparte pût obliger aucun officier à enlever le duc d'Enghien sur la terre étrangère qui devait lui servir d'asile? Toutes les fois qu'on établit des maximes antilibérales, c'est pour s'en servir comme d'une batterie contre ses adversaires, mais à condition que ces adversaires ne les retournent pas contre nous. Il n'y a que les lumières et la justice dont on n'ait rien à craindre dans aucun parti. Qu'arrive-t-il enfin de cette maxime emphatique : *L'armée ne doit pas juger, mais obéir?* C'est que l'armée, dans les troubles civils, dispose toujours du sort des empires; mais seulement elle en dispose mal, parce qu'on lui a interdit l'usage de sa raison. C'est par une suite de cette obéissance aveugle à ses

chefs, dont on avait fait un devoir à l'armée française, qu'elle a maintenu le gouvernement de Bonaparte : combien ne l'a-t-on pas blâmée cependant de ne l'avoir pas renversé! Les corps civils, pour se justifier de leur servilité envers l'Empereur, s'en prenaient à l'armée; et il est facile de faire dire dans la même phrase aux partisans du pouvoir absolu, qui d'ordinaire ne sont pas forts en logique, d'abord que les militaires ne doivent jamais avoir d'opinion sur rien en politique, et puis, qu'ils ont été bien coupables de se prêter aux guerres injustes de Bonaparte. Certes, ceux qui versent leur sang pour l'État ont bien un peu le droit de savoir si c'est de l'État qu'il s'agit quand ils se battent. Il ne s'ensuit pas que l'armée puisse être le gouvernement : Dieu nous en préserve! Mais, si l'armée doit se tenir à part des affaires publiques dans tout ce qui concerne leur direction habituelle, la liberté du pays n'en est pas moins sous sa sauvegarde; et, quand le despotisme s'en empare, il faut qu'elle se refuse à le soutenir. Quoi! dira-t-on ,vous voulez que l'armée délibère? Si vous appelez délibérer, connaître son devoir et se servir de ses facultés pour l'accomplir, je répondrai que, si vous défendez aujourd'hui de raisonner contre vos ordres, vous trouverez mauvais demain qu'on n'ait pas raisonné contre ceux d'un autre; tous les partis qui exigent, en matière de politique comme en matière de foi, qu'on renonce à l'exercice de sa pensée, veulent seulement que l'on pense comme eux, quoi qu'il arrive; et cepen-

dant, quand on transforme les soldats en machines, si ces machines cèdent à la force, on n'a pas le droit de s'en plaindre. L'on ne saurait se passer de l'opinion des hommes pour les gouverner. L'armée, comme toute autre association, doit savoir qu'elle fait partie d'un État libre, et défendre envers et contre tous la constitution légalement établie. L'armée française peut-elle ne pas se repentir amèrement aujourd'hui de cette obéissance aveugle envers son chef, qui a perdu la France? Si les soldats n'avaient pas cessé d'être des citoyens, ils seraient encore les soutiens de leur patrie.

Il faut en convenir toutefois, et de bon cœur, c'est une funeste invention que les troupes de ligne; et, si l'on pouvait les supprimer à la fois dans toute l'Europe, l'espèce humaine aurait fait un grand pas vers le perfectionnement de l'ordre social. Si Bonaparte s'était arrêté après quelques-unes de ses victoires, son nom et celui des armées françaises produisaient alors un tel effet, qu'il aurait pu se contenter de gardes nationales pour la défense du Rhin et des Alpes. Tout ce qu'il y a de bien dans les choses humaines a été en sa puissance; mais la leçon qu'il devait donner au monde était d'une autre nature.

Lors de la dernière invasion de la France, un général des alliés a déclaré qu'il ferait fusiller tout Français, simple citoyen, qui serait trouvé les armes à la main; des généraux français avaient eu quelquefois le même tort en Allemagne : et cependant

les soldats des armées de ligne sont beaucoup plus étrangers au sort de la guerre défensive que les habitants du pays. S'il était vrai, comme le disait ce général, qu'il ne fût pas permis aux citoyens de se défendre contre les troupes réglées, tous les Espagnols seraient coupables, et l'Europe obéirait encore à Bonaparte; car, il ne faut pas l'oublier, ce sont les simples habitants de l'Espagne qui ont commencé la lutte, ce sont eux qui les premiers ont pensé que les probabilités du succès n'étaient de rien dans le devoir de la résistance. Aucun de ces Espagnols, et, quelque temps après, aucun des paysans russes ne faisait partie d'une armée de ligne; et ils n'en étaient que plus respectables, en combattant pour l'indépendance de leur pays.

CHAPITRE XV

De la législation et de l'administration sous Bonaparte.

On n'a point encore assez caractérisé l'arbitraire sans bornes et la corruption sans pudeur du gouvernement civil sous Bonaparte. On pourrait croire qu'après le torrent d'injures auquel on s'abandonne toujours en France contre les vaincus, il ne peut rester sur une puissance renversée aucun mal à dire que les flatteurs du règne suivant n'aient épuisé. Mais, comme on voulait ménager la doctrine du despotisme, tout en attaquant Bonaparte; comme un grand nombre de ceux qui l'injurient aujourd'hui l'avaient loué la veille, il fallait, pour

mettre quelque accord dans une conduite où il n'y avait de conséquent que la bassesse, attaquer l'homme au delà même de ce qu'il mérite, et néanmoins se taire, à beaucoup d'égards, sur un système dont on voulait se servir encore. Le plus grand crime de Napoléon toutefois, celui pour lequel tous les penseurs, tous les écrivains dispensateurs de la gloire dans la postérité, ne cesseront de l'accuser auprès de l'espèce humaine, c'est l'établissement et l'organisation du despotisme. Il l'a fondé sur l'immoralité; car les lumières qui existaient en France étaient telles, que le pouvoir absolu ne pouvait s'y maintenir que par la dépravation, tandis qu'ailleurs il subsiste par l'ignorance.

Peut-on parler de législation dans un pays où la volonté d'un seul homme décidait de tout; où cet homme, mobile et agité comme les flots de la mer pendant la tempête, ne pouvait pas même supporter la barrière de sa propre volonté, si on lui opposait celle de la veille, quand il avait envie d'en changer le lendemain? Une fois un de ses conseillers d'État s'avisa de lui représenter que le code Napoléon s'opposait à la résolution qu'il allait prendre. *Eh bien*, dit-il, *le code Napoléon a été fait pour le salut du peuple; et, si ce salut exige d'autres mesures, il faut les prendre.* Quel prétexte pour une puissance illimitée que celui du salut public! Robespierre a bien fait d'appeler ainsi son gouvernement. Peu de temps après la mort du duc d'Enghien, lorsque Bonaparte était peut-être

encore troublé dans le fond de son âme par l'horreur que cet assassinat avait inspirée, il dit, en parlant de littérature avec un artiste très-capable d'en bien juger : « La raison d'État, voyez-vous, a remplacé chez les modernes le fatalisme des anciens. Corneille est le seul des tragiques français qui ait senti cette vérité. S'il avait vécu de mon temps, je l'aurais fait mon premier ministre. »

Il y avait deux sortes d'instruments du pouvoir impérial, les lois et les décrets. Les lois étaient sanctionnées par le simulacre d'un corps législatif; mais c'était dans les décrets émanés directement de l'Empereur, et discutés dans son conseil, que consistait la véritable action de l'autorité. Napoléon abandonnait aux beaux parleurs du conseil d'État, et aux députés muets du Corps législatif, la délibération et la décision de quelques questions abstraites en fait de jurisprudence, afin de donner à son gouvernement un faux air de sagesse philosophique. Mais, quand il s'agissait des lois relatives à l'exercice du pouvoir, alors toutes les exceptions, comme toutes les règles, ressortissaient à l'Empereur. Dans le code Napoléon, et même dans le Code d'instruction criminelle, il est resté de très-bons principes, dérivés de l'Assemblée constituante : l'institution du jury, ancre d'espoir de la France, et divers perfectionnements dans la procédure, qui l'ont tirée des ténèbres où elle était avant la Révolution, et où elle est encore dans plusieurs États de l'Europe. Mais qu'importaient les institutions légales, puisque

des tribunaux extraordinaires nommés par l'Empereur, des cours spéciales, des commissions militaires, jugeaient tous les délits politiques, c'est-à-dire ceux qui ont le plus besoin de l'égide invariable de la loi? Nous montrerons dans le volume suivant combien, dans ces procès politiques, les Anglais ont multiplié les précautions, afin de mettre la justice plus sûrement à l'abri du pouvoir. Quels exemples n'a-t-on pas vus, sous Bonaparte, de ces tribunaux extraordinaires qui devenaient habituels! car, dès qu'on se permet un acte arbitraire, ce poison s'insinue dans toutes les affaires de l'État. Des exécutions rapides et ténébreuses n'ont-elles pas souillé le sol de la France? Le code militaire ne se mêle que trop, d'ordinaire, au code civil, dans tous les pays, l'Angleterre exceptée; mais il suffisait sous Bonaparte d'être accusé d'embauchage pour être traduit devant les commissions militaires; et c'est ainsi que le duc d'Enghien a été jugé. Bonaparte n'a pas permis une seule fois qu'un homme pût avoir recours, pour un délit politique, à la décision du jury. Le général Moreau et ses coaccusés en ont été privés; mais ils eurent heureusement affaire à des juges qui respectaient leur conscience. Ces juges n'ont pu cependant prévenir les iniquités qui se commirent dans cette horrible procédure, et la torture fut introduite de nouveau dans le dix-neuvième siècle, par un chef national dont le pouvoir devait émaner de l'opinion.

Il était difficile de distinguer la législation de

l'administration sous le règne de Napoléon; car l'une et l'autre dépendaient également de l'autorité suprême. Cependant nous ferons une observation principale sur ce sujet : toutes les fois que les améliorations possibles dans les diverses branches du gouvernement ne portaient en rien atteinte au pouvoir de Bonaparte, et que ces améliorations, au contraire, contribuaient à ses plans et à sa gloire, il faisait, pour les accomplir, un usage habile des immenses ressources que lui donnait la domination de presque toute l'Europe; et, comme il possédait un grand tact pour connaître parmi les hommes ceux qui pouvaient lui servir d'instruments, il employait presque toujours des têtes très-propres aux affaires dont il les chargeait. L'on doit au gouvernement impérial les musées des arts et les embellissements de Paris, des grands chemins, des canaux qui facilitaient les communications des départements entre eux; enfin, tout ce qui pouvait frapper l'imagination, en montrant, comme dans le Simplon et le mont Cenis, que la nature obéissait à Napoléon presque aussi docilement que les hommes. Ces prodiges divers se sont opérés, parce qu'il pouvait porter sur chaque point en particulier les tributs et le travail de quatre-vingt-millions d'hommes; mais les rois d'Égypte et les empereurs romains ont eu, sous ce rapport, d'aussi grands titres à la gloire. Ce qui constitue le développement moral des peuples, dans quel pays Bonaparte s'en est-il occupé? Et que de moyens, au contraire,

n'a-t-il pas employés en France pour étouffer l'esprit public, qui s'était accru malgré les mauvais gouvernements enfantés par les passions?

Toutes les autorités locales, dans les provinces, ont été par degrés supprimées ou annulées; il n'y a plus en France qu'un seul foyer de mouvement, Paris; et l'instruction qui naît de l'émulation a dépéri dans les provinces, tandis que la négligence avec laquelle on entretenait les écoles achevait de consolider l'ignorance, si bien d'accord avec la servitude. Cependant, comme les hommes qui ont de l'esprit éprouvent le besoin de s'en servir, tous ceux qui avaient quelque talent ont été bien vite dans la capitale pour tâcher d'obtenir des places. De là vient cette fureur d'être employé par l'État, et pensionné par lui, qui avilit et dévore la France. Si l'on avait quelque chose à faire chez soi; si l'on pouvait se mêler de l'administration de sa ville et de son département; si l'on avait occasion de s'y rendre utile, d'y mériter de la considération, et de s'assurer par là l'espoir d'être un jour élu député, l'on ne verrait pas aborder à Paris quiconque peut se flatter de l'emporter sur ses concurrents par une intrigue ou par une flatterie de plus.

Aucun emploi n'était laissé au choix libre des citoyens. Bonaparte se complaisait à rendre lui-même des décrets sur des nominations d'huissiers, datés des premières capitales de l'Europe. Il voulait se montrer comme présent partout, comme suffisant à tout, comme le seul être gouvernant dans le

monde. Toutefois un homme ne saurait parvenir à se multiplier à cet excès que par le charlatanisme; car la réalité du pouvoir tombe toujours entre les mains des agents subalternes, qui exercent le despotisme en détail. Dans un pays où il n'y a ni corps intermédiaire indépendant, ni liberté de la presse, ce qu'un despote, de l'esprit même le plus supérieur, ne parvient jamais à savoir, c'est la vérité qui pourrait lui déplaire.

Le commerce, le crédit, tout ce qui demande une action spontanée dans la nation, et une garantie certaine contre les caprices du gouvernement, ne s'adaptait point au système de Bonaparte. Les contributions des pays étrangers en étaient la seule base. On respectait assez la dette publique, ce qui donnait une apparence de bonne foi au gouvernement, sans le gêner beaucoup, vu la petitesse de la somme. Mais les autres créanciers du Trésor public savaient que d'être payé ou de ne l'être pas, devait être considéré comme une chance dans laquelle ce qui entrait le moins, c'était leur droit. Aussi personne n'imaginait-il de prêter rien à l'État, quelque puissant que fût son chef, et précisément parce qu'il était trop puissant. Les décrets révolutionnaires, que quinze ans de troubles avaient entassés, étaient pris ou laissés selon la décision du moment. Il y avait presque toujours sur chaque affaire une loi pour et contre, que les ministres appliquaient selon leur convenance. Les sophismes, qui n'étaient que de luxe, puisque l'autorité pouvait

tout, justifiaient tour à tour les mesures les plus opposées.

Quel indigne établissement que celui de la police! Cette inquisition politique, dans les temps modernes, a pris la place de l'inquisition religieuse. Était-il aimé, le chef qui avait besoin de faire peser sur la nation un esclavage pareil? Il se servait des uns pour accuser les autres, et se vantait de mettre en pratique cette vieille maxime, de diviser pour commander, qui, grâce aux progrès de la raison, n'est plus qu'une ruse bien facilement découverte. Le revenu de cette police était digne de son emploi. C'étaient les jeux de Paris qui l'entretenaient : elle soudoyait le vice avec l'argent du vice qui la payait. Elle échappait à l'animadversion publique par le mystère dont elle s'enveloppait; mais, quand le hasard faisait mettre au jour un procès où les agents de police se trouvaient mêlés de quelque manière, peut-on se représenter quelque chose de plus dégoûtant, de plus perfide et de plus bas, que les disputes qui s'élevaient entre ces misérables? Tantôt ils déclaraient qu'ils avaient professé une opinion pour en servir secrètement une opposée; tantôt ils se vantaient des embûches qu'ils avaient dressées aux mécontents, pour les engager à conspirer, afin de les trahir s'ils conspiraient; et l'on a reçu la déposition d'hommes semblables devant les tribunaux? L'invention malheureuse de cette police s'est tournée depuis contre les partisans de Bonaparte, à leur tour : n'ont-ils pas dû penser que c'était le

taureau de Phalaris, dont ils subissaient eux-mêmes le supplice, après en avoir conçu la funeste idée?

CHAPITRE XVI

De la littérature sous Bonaparte.

Cette même police, pour laquelle nous n'avons pas de termes assez méprisants, pas de termes qui puissent mettre assez de distance entre un honnête homme et quiconque pouvait entrer dans une telle caverne, c'était elle que Bonaparte avait chargée de diriger l'esprit public en France : et en effet, dès qu'il n'y a pas de liberté de la presse, et que la censure de la police ne s'en tient pas à réprimer, mais dicte à tout un peuple les opinions qu'il doit avoir sur la politique, sur la religion, sur les mœurs, sur les livres, sur les individus, dans quel état doit tomber une nation qui n'a d'autre nourriture pour ses pensées que celle que permet ou prépare l'autorité despotique! Il ne faut donc pas s'étonner si en France la littérature et la critique littéraire sont déchues à un tel point. Ce n'est pas certainement qu'il y ait nulle part plus d'esprit et plus d'aptitude à tout que chez les Français. On peut voir quels progrès étonnants ils ne cessent de faire dans les sciences et dans l'érudition, parce que ces deux carrières ne touchent en aucune façon à la politique; tandis que la littérature ne peut rien produire de grand maintenant sans la liberté. On objecte toujours les chefs-d'œuvre du siècle de

Louis XIV; mais l'esclavage de la presse était beaucoup moins sévère sous ce souverain que sous Bonaparte. Vers la fin du règne de Louis XIV, Fénelon et d'autres penseurs traitaient déjà les questions essentielles aux intérêts de la société. Le génie poétique s'épuise dans chaque pays tour à tour, et ce n'est qu'après de certains intervalles qu'il peut renaître; mais l'art d'écrire en prose, inséparable de la pensée, embrasse nécessairement toute la sphère philosophique des idées; et, quand on condamne des hommes de lettres à tourner dans le cercle des madrigaux et des idylles, on leur donne aisément le vertige de la flatterie : ils ne peuvent rien produire qui dépasse les faubourgs de la capitale et les bornes du temps présent.

La tâche imposée aux écrivains sous Bonaparte était singulièrement difficile. Il fallait qu'ils combattissent avec acharnement les principes libéraux de la Révolution, mais qu'ils en respectassent tous les intérêts, de façon que la liberté fût anéantie, mais que les titres, les biens et les emplois des révolutionnaires fussent consacrés. Bonaparte disait un jour, en parlant de J. J. Rousseau : *C'est pourtant lui qui a été cause de la Révolution. Au reste, je ne dois pas m'en plaindre, car j'y ai attrapé le trône.* C'était ce langage qui devait servir de texte aux écrivains, pour saper sans relâche les lois constitutionnelles et les droits imprescriptibles sur lesquels ces lois sont fondées, mais pour exalter le conquérant despote que les orages de la Révolution

avaient produit, et qui les avait calmés. S'agissait-il de la religion, Bonaparte faisait mettre sérieusement dans ses proclamations que les Français doivent se défier des Anglais, parce qu'ils étaient des hérétiques; mais, voulait-il justifier les persécutions que subissait le plus vénérable et le plus modéré des chefs de l'Église, le pape Pie VII, il l'accusait de fanatisme. La consigne était de dénoncer, comme partisan de l'anarchie, quiconque émettait une opinion philosophique en aucun genre : mais, si quelqu'un, parmi les nobles, semblait insinuer que les anciens princes s'entendaient mieux que les nouveaux à la dignité des cours, on ne manquait pas de le signaler comme un conspirateur. Enfin il fallait repousser ce qu'il y avait de bon dans chaque manière de voir, afin de composer le pire des fléaux humains, la tyrannie dans un pays civilisé.

Quelques écrivains ont essayé de faire une théorie abstraite du despotisme, afin de le recrépir, pour ainsi dire, de façon à lui donner un air de nouveauté philosophique. D'autres, du parti des parvenus, se sont plongés dans le machiavélisme, comme s'il y avait là de la profondeur, et ils ont présenté le pouvoir des hommes de la Révolution comme une garantie suffisante contre le retour des anciens gouvernements : comme s'il n'y avait que des intérêts dans ce monde, et que la direction de l'espèce humaine n'eût rien de commun avec la vertu! Il n'est resté de ces tours d'adresse qu'une

certaine combinaison de phrases, sans l'appui d'aucune idée vraie, et néanmoins construites comme il le faut grammaticalement, avec des verbes, des nominatifs et des accusatifs. *Le papier souffre tout*, disait un homme d'esprit. Sans doute il souffre tout, mais les hommes ne gardent point le souvenir des sophismes; et, fort heureusement pour la dignité de la littérature, aucun monument de cet art généreux ne peut s'élever sur de fausses bases. Il faut des accents de vérité pour être éloquent, il faut des principes justes pour raisonner, il faut du courage d'âme pour avoir des élans de génie; et rien de semblable ne peut se trouver dans ces écrivains qui suivent à tout vent la direction de la force.

Les journaux étaient remplis des adresses à l'Empereur, des promenades de l'Empereur, de celles des princes et des princesses, des étiquettes et des présentations à la cour. Ces journaux, fidèles à l'esprit de servitude, trouvaient le moyen d'être fades à l'époque du bouleversement du monde; et, sans les bulletins officiels qui venaient de temps en temps nous apprendre que la moitié de l'Europe était conquise, on aurait pu croire qu'on vivait sous des berceaux de fleurs, et qu'on n'avait rien de mieux à faire que de compter les pas des Majestés et des Altesses Impériales, et de répéter les paroles gracieuses qu'elles avaient bien voulu laisser tomber sur la tête de leurs sujets prosternés. Est-ce ainsi que les hommes de lettres, que les magistrats de

la pensée, doivent se conduire en présence de la postérité?

Quelques personnes cependant ont tenté d'imprimer des livres sous la censure de la police; mais qu'en arrivait-il? une persécution comme celle qui m'a forcée de m'enfuir par Moscou, pour chercher un asile en Angleterre. Le libraire Palm a été fusillé en Allemagne, pour n'avoir pas voulu nommer l'auteur d'une brochure qu'il avait imprimée. Et si des exemples plus nombreux encore de proscriptions ne peuvent être cités, c'est que le despotisme était si fortement mis en exécution, qu'on avait fini par s'y soumettre, comme aux terribles lois de la nature, la maladie et la mort. Ce n'est pas seulement à des rigueurs sans fin qu'on s'exposait sous une tyrannie aussi persévérante, mais on ne pouvait jouir d'aucune gloire littéraire dans son pays, quand les journaux aussi multipliés que sous un gouvernement libre, et néanmoins soumis tous au même langage, vous harcelaient de leurs plaisanteries de commande. J'ai fourni, pour ma part, des refrains continuels aux journalistes français depuis quinze ans : la mélancolie du Nord, la perfectibilité de l'espèce humaine, les muses romantiques, les muses germaniques. Le joug de l'autorité et l'esprit d'imitation étaient imposés à la littérature, comme le journal officiel dictait les articles de foi en politique. Un bon instinct de despotisme faisait sentir aux agents de la police littéraire que l'originalité dans la manière d'écrire peut conduire à

l'indépendance du caractère, et qu'il faut bien se garder de laisser introduire à Paris les livres des Anglais et des Allemands, si l'on ne veut pas que les écrivains français, tout en respectant les règles du goût, suivent les progrès de l'esprit humain dans les pays où des troubles civils n'en ont pas ralenti la marche.

Enfin, de toutes les douleurs que l'esclavage de la presse fait éprouver, la plus amère, c'est de voir insulter dans les feuilles publiques ce qu'on a de plus cher, ce qu'on respecte le plus, sans qu'il soit possible de faire admettre une réponse dans ces mêmes gazettes, qui sont nécessairement plus populaires que les livres. Quelle lâcheté dans ceux qui insultent les tombeaux, quand les amis des morts ne peuvent en prendre la défense! Quelle lâcheté dans ces folliculaires qui attaquaient aussi les vivants avec l'autorité derrière eux, et servaient d'avant-garde à toutes les proscriptions que le pouvoir absolu prodigue dès qu'on lui suggère le moindre soupçon! Quel style que celui qui porte le cachet de la police! A côté de cette arrogance, à côté de cette bassesse, quand on lisait quelques discours des Américains ou des Anglais, des hommes publics enfin qui ne cherchent, en s'adressant aux autres hommes, qu'à leur communiquer leur conviction intime, on se sentait ému, comme si la voix d'un ami s'était tout à coup fait entendre à l'être abandonné qui ne savait plus où trouver un semblable.

CHAPITRE XVII

Un mot de Bonaparte, imprimé dans le *Moniteur*.

Ce n'était pas assez que tous les actes de Bonaparte fussent empreints d'un despotisme toujours plus audacieux, il fallait encore qu'il révélât lui-même le secret de son gouvernement, méprisant assez l'espèce humaine pour le lui dire. Il fit mettre dans le *Moniteur* du mois de juillet 1810 ces propres paroles, qu'il adressait au second fils de son frère Louis Bonaparte; cet enfant était alors destiné au grand-duché de Berg : *N'oubliez jamais*, lui dit-il, *dans quelque position que vous placent ma politique et l'intérêt de mon empire, que vos premiers devoirs sont envers moi, vos seconds envers la France : tous vos autres devoirs, même ceux envers les peuples que je pourrais vous confier, ne viennent qu'après.* Il ne s'agit pas là de libelles, il ne s'agit pas là d'opinions de parti : c'est lui, lui Bonaparte, qui s'est dénoncé ainsi plus sévèrement que la postérité n'aurait jamais osé le faire. Louis XIV fut accusé d'avoir dit dans son intérieur : *L'État, c'est moi;* et les historiens éclairés se sont appuyés avec raison sur ce langage égoïste, pour condamner son caractère. Mais si, lorsque ce monarque plaça son petit-fils sur le trône d'Espagne, il lui avait enseigné publiquement la même doctrine que Bonaparte enseignait à son neveu, peut-être que Bossuet lui-même n'aurait pas osé préférer les intérêts des rois à ceux des na-

tions; et c'est un homme élu par le peuple, qui a voulu mettre son *moi* gigantesque à la place de l'espèce humaine! et c'est lui que les amis de la liberté ont pu prendre un instant pour le représentant de leur cause! Plusieurs ont dit : « Il est l'enfant de la Révolution. » Oui, sans doute, mais un enfant parricide : devaient-ils donc le reconnaître?

CHAPITRE XVIII

De la doctrine politique de Bonaparte.

Un jour M. Suard, l'homme de lettres français qui réunit au plus haut degré le tact de la littérature à la connaissance du grand monde, parlait avec courage devant Napoléon sur la peinture des empereurs romains, dans Tacite. *Fort bien*, dit Napoléon; *mais il devait nous expliquer pourquoi le peuple romain tolérait et même aimait ces mauvais empereurs. C'était là ce qu'il importait de faire connaître à la postérité.* Tâchons de ne pas mériter, relativement à l'empereur de France lui-même, les reproches qu'il faisait à l'historien romain.

Les deux principales causes du pouvoir de Napoléon en France ont été sa gloire militaire avant tout, et l'art qu'il eut de rétablir l'ordre sans attaquer les passions intéressées que la Révolution avait fait naître. Mais tout ne consistait pas dans ces deux problèmes.

On prétend qu'au milieu du conseil d'État Na-

poléon montrait dans la discussion une sagacité universelle. Je doute un peu de l'esprit qu'on trouve à un homme tout-puissant ; il nous en coûte davantage, à nous autres particuliers, pour gagner notre vie de célébrité. Néanmoins on n'est pas quinze ans le maître de l'Europe, sans avoir une vue perçante sur les hommes et sur les choses. Mais il y avait dans la tête de Bonaparte une incohérence, trait distinctif de tous ceux qui ne classent pas leurs pensées sous la loi du devoir. La puissance du commandement avait été donnée par la nature à Bonaparte; mais c'était plutôt parce que les hommes n'agissaient point sur lui que parce qu'il agissait sur eux qu'il parvenait à en être le maître ; les qualités qu'il n'avait pas lui servaient autant que les talents qu'il possédait, et il ne se faisait obéir qu'en avilissant ceux qu'il soumettait. Ses succès sont étonnants, ses revers plus étonnants encore; ce qu'il a fait avec l'énergie de la nation est admirable; l'état d'engourdissement dans lequel il l'a laissée peut à peine se concevoir. La multitude d'hommes d'esprit qu'il a employés est extraordinaire; mais les caractères qu'il a dégradés nuisent plus à la liberté que toutes les facultés de l'intelligence ne pourraient y servir. C'est à lui surtout que peut s'appliquer la belle image du despotisme dans l'*Esprit des lois :* il a coupé l'arbre par la racine pour en avoir le fruit, et peut-être a-t-il desséché le sol même.

Enfin Bonaparte, maître absolu de quatre-vingts

millions d'hommes, ne rencontrant plus d'opposition nulle part, n'a su fonder ni une institution dans l'État, ni un pouvoir stable pour lui-même. Quel est donc le principe destructeur qui suivait ses pas triomphants? quel est-il? Le mépris des hommes, et par conséquent de toutes les lois, de toutes les études, de tous les établissements, de toutes les institutions dont la base est le respect pour l'espèce humaine. Bonaparte s'est enivré de ce mauvais vin du machiavélisme; il ressemblait, sous plusieurs rapports, aux tyrans italiens du quatorzième et du quinzième siècle; et, comme il avait peu lu, l'instruction ne combattait point dans sa tête la disposition naturelle de son caractère. L'époque du moyen âge étant la plus brillante de l'histoire des Italiens, beaucoup d'entre eux n'estiment que trop les maximes des gouvernements d'alors; et ces maximes ont toutes été recueillies par Machiavel.

En relisant dernièrement en Italie son fameux écrit du *Prince*, qui trouve encore des croyants parmi les possesseurs du pouvoir, un fait nouveau et une conjecture nouvelle m'ont paru dignes d'attention.

D'abord on vient de publier, en 1813, les lettres de Machiavel, trouvées dans les manuscrits de la bibliothèque Barberini, qui prouvent positivement que c'est pour se raccommoder avec les Médicis qu'il a publié le *Prince*. On lui avait fait subir la question, à cause de ses efforts en faveur de la

liberté ; il était ruiné, malade, et sans ressources; il transigea, mais après la torture : en vérité, l'on cède à moins, de nos jours.

Ce traité du *Prince*, où l'on retrouve malheureusement la supériorité d'esprit que Machiavel avait développée dans une meilleure cause, n'a point été composé, comme on l'a cru, pour faire haïr le despotisme en montrant quelles affreuses ressources les despotes doivent employer pour se maintenir. C'est une supposition trop détournée pour être admise. Il me semble plutôt que Machiavel, détestant avant tout le joug des étrangers en Italie, tolérait et encourageait même les moyens, quels qu'ils fussent, dont les princes du pays pouvaient se servir pour être les maîtres, espérant qu'ils seraient assez forts un jour pour repousser les troupes allemandes et françaises. Machiavel analyse l'art de la guerre dans ses écrits comme les hommes du métier pourraient le faire; il revient sans cesse à la nécessité d'une organisation militaire purement nationale : et, s'il a souillé sa vie par son indulgence pour les crimes des Borgia, c'est peut-être parce qu'il s'abandonnait trop au besoin de tout tenter pour recouvrer l'indépendance de sa patrie. Bonaparte n'a sûrement pas examiné le *Prince* de Machiavel sous ce point de vue; mais il y a cherché ce qui passe encore pour de la profondeur parmi les âmes vulgaires, l'art de tromper les hommes. Cette politique doit tomber à mesure que les lumières s'étendront; ainsi la croyance à la sorcellerie n'existe plus, de-

puis qu'on a découvert les véritables lois de la physique.

Un principe général, quel qu'il fût, déplaisait à Bonaparte, comme une niaiserie ou comme un ennemi. Il n'écoutait que les considérations du moment, et n'examinait les choses que sous le rapport de leur utilité immédiate, car il aurait voulu mettre le monde entier en rente viagère sur sa tête. Il n'était point sanguinaire, mais indifférent à la vie des hommes. Il ne la considérait que comme un moyen d'arriver à son but, ou comme un obstacle à écarter de sa route. Il n'était pas même aussi colère qu'il a souvent paru l'être : il voulait effrayer avec ses paroles, afin de s'épargner le fait par la menace. Tout était chez lui moyen ou but; l'involontaire ne se trouvait nulle part, ni dans le bien, ni dans le mal. On prétend qu'il a dit : *J'ai tant de conscrits à dépenser par an.* Ce propos est vraisemblable, car Bonaparte a souvent assez méprisé ses auditeurs pour se complaire dans un genre de sincérité qui n'est que de l'impudence.

Jamais il n'a cru aux sentiments exaltés, soit dans les individus, soit dans les nations; il a pris l'expression de ces sentiments pour de l'hypocrisie. Il pensait tenir la clef de la nature humaine par la crainte et par l'espérance, habilement présentées aux égoïstes et aux ambitieux. Il faut en convenir, sa persévérance et son activité ne se ralentissaient jamais, quand il s'agissait des moindres intérêts du despotisme; mais c'était le despotisme même qui

devait retomber sur sa tête. Une anecdote, dans laquelle j'ai eu quelque part, peut offrir une donnée de plus sur le système de Bonaparte, relativement à l'art de gouverner.

Le duc de Melzi, qui a été pendant quelque temps vice-président de la république Cisalpine, était un des hommes les plus distingués que cette Italie, si féconde en tout genre, ait produits. Né d'une mère espagnole et d'un père italien, il réunissait la dignité d'une nation à la vivacité de l'autre; et je ne sais si l'on pourrait citer, même en France, un homme plus remarquable par sa conversation, et par le talent plus important et plus nécessaire de connaître et de juger tous ceux qui jouaient un rôle politique en Europe. Le premier consul fut obligé de l'employer, parce qu'il jouissait du plus grand crédit parmi ses concitoyens, et que son attachement à sa patrie n'était mis en doute par personne. Bonaparte n'aimait point à se servir d'hommes qui fussent désintéressés, et qui eussent des principes quelconques inébranlables; aussi tournait-il sans cesse autour de Melzi pour le corrompre.

Après s'être fait couronner roi d'Italie, en 1805, Bonaparte se rendit au Corps législatif de Lombardie, et dit à l'assemblée qu'il voulait donner une terre considérable au duc de Melzi, pour acquitter la reconnaissance publique envers lui : il espérait ainsi le dépopulariser. Me trouvant alors à Milan, je vis le soir M. de Melzi, qui était vraiment au désespoir du tour perfide que Napoléon lui avait

joué, sans l'en prévenir en aucune manière; et, comme Bonaparte se serait irrité d'un refus, je conseillai à M. de Melzi de consacrer tout de suite à un établissement public les revenus dont on avait voulu l'accabler. Il adopta mon avis; et, dès le jour suivant, en se promenant avec l'Empereur, il lui dit que telle était son intention, Bonaparte lui saisit le bras, et s'écria : *C'est une idée de madame de Staël que vous me dites là; je le parie. Mais ne donnez pas, croyez-moi, dans cette philanthropie romanesque du dix-huitième siècle : il n'y a qu'une seule chose à faire dans ce monde, c'est d'acquérir toujours plus d'argent et de pouvoir, tout le reste est chimère.* Beaucoup de gens diront qu'il avait raison; je crois, au contraire, que l'histoire montrera qu'en établissant cette doctrine, en déliant les hommes de l'honneur, partout ailleurs que sur le champ de bataille, il a préparé ses partisans à l'abandonner, conformément à ses propres préceptes, quand il cesserait d'être le plus fort. Aussi peut-il se vanter d'avoir eu plus de disciples fidèles à son système que de serviteurs dévoués à son infortune. Il consacrait sa politique par le fatalisme, seule religion qui puisse s'accorder avec le dévouement à la fortune; et, sa prospérité croissant toujours, il a fini par se faire le grand prêtre et l'idole de son propre culte, croyant en lui, comme si ses désirs étaient des présages, et ses desseins des oracles.

La durée du pouvoir de Bonaparte était une leçon d'immoralité continuelle : s'il avait toujours réussi,

qu'aurions-nous pu dire à nos enfants? Il nous serait toujours resté sans doute la jouissance religieuse de la résignation, mais la masse des habitants de la terre aurait en vain cherché les intentions de la Providence dans les affaires humaines.

Toutefois, en 1811, les Allemands appelaient encore Bonaparte l'homme de la destinée; l'imagination de quelques Anglais même était ébranlée par ses talents extraordinaires. La Pologne et l'Italie espéraient encore de lui leur indépendance, et la fille des Césars était devenue son épouse. Cet insigne honneur lui causa comme un transport de joie, étranger à sa nature; et, pendant quelque temps, on dut croire que cette illustre compagne pourrait changer le caractère de celui que le sort avait rapproché d'elle. Il ne fallait encore, à cette époque, à Bonaparte, qu'un sentiment honnête pour être le plus grand souverain du monde; soit l'amour paternel, qui porte les hommes à soigner l'héritage de leurs enfants; soit la pitié pour ces Français, qui se faisaient tuer pour lui au moindre signe; soit l'équité envers les nations étrangères, qui le regardaient avec étonnement; soit enfin cette espèce de sagesse naturelle à tout homme, au milieu de la vie, quand il voit s'approcher les grandes ombres qui doivent bientôt l'envelopper : une vertu, une seule vertu, et c'en était assez pour que toutes les prospérités humaines s'arrêtassent sur la tête de Bonaparte. Mais l'étincelle divine n'existait pas dans son cœur.

Le triomphe de Bonaparte, en Europe, comme en France, reposait en entier sur une grande équivoque qui dure encore pour beaucoup de gens. Les peuples s'obstinaient à le considérer comme le défenseur de leurs droits, dans le moment où il en était le plus grand ennemi. La force de la révolution de France, dont il avait hérité, était immense, parce qu'elle se composait de la volonté des Français et du vœu secret des autres nations. Napoléon s'est servi de cette force contre les anciens gouvernements pendant plusieurs années, avant que les peuples aient découvert qu'il ne s'agissait pas d'eux. Les mêmes noms subsistaient encore : c'était toujours la France, jadis le foyer des principes populaires ; et, bien que Bonaparte détruisît les républiques, et qu'il excitât les rois et les princes à des actes de tyrannie, contraires même à leur modération naturelle, on croyait encore que tout cela finirait par de la liberté, et souvent lui-même parlait de constitution, du moins quand il s'agissait du règne de son fils. Toutefois le premier pas que Napoléon ait fait vers sa ruine, c'est l'entreprise contre l'Espagne; car il a trouvé là une résistance nationale, la seule dont l'art ni la corruption de la diplomatie ne pussent le débarrasser. Il ne s'est pas douté du danger qu'une guerre de villages et de montagnes pouvait faire courir à son armée; il ne croyait point à la puissance de l'âme ; il comptait les baïonnettes ; et comme, avant l'arrivée des armées anglaises, il n'y en avait presque point en Espagne, il n'a pas su redouter la seule puissance

invincible, l'enthousiasme de tout un peuple. *Les Français*, disait Bonaparte, *sont des machines nerveuses* ; et il voulait expliquer par là le mélange d'obéissance et de mobilité qui est dans leur nature. Ce reproche est peut-être juste; mais il est pourtant vrai qu'une persévérance invincible, depuis près de trente ans, se trouve au fond de ses défauts, et c'est parce que Bonaparte a ménagé l'idée dominante qu'il a régné. Les Français ont cru pendant longtemps que le gouvernement impérial les préservait des institutions de l'ancien régime, qui leur sont particulièrement odieuses. Ils ont confondu longtemps aussi la cause de la Révolution avec celle d'un nouveau maître. Beaucoup de gens de bonne foi se sont laissé séduire par ce motif; d'autres ont tenu le même langage, lors même qu'ils n'avaient plus la même opinion; et ce n'est que très-tard que la nation s'est désintéressée de Bonaparte. A dater de ce jour, l'abîme a été creusé sous ses pas.

CHAPITRE XIX

Enivrement du pouvoir; revers et abdication de Bonaparte.

« Cette *vieille Europe m'ennuie*, » disait Napoléon, avant de partir pour la Russie. En effet il ne rencontrait plus d'obstacle à ses volontés nulle part, et l'inquiétude de son caractère avait besoin d'un aliment nouveau. Peut-être aussi la force et la clarté de son jugement s'altérèrent-elles, quand les hommes et les choses plièrent tellement devant lui, qu'il

n'eut plus besoin d'exercer sa pensée sur aucune des difficultés de la vie. Il y a dans le pouvoir sans bornes une sorte de vertige qui saisit le génie comme la sottise, et les perd également l'un et l'autre.

L'étiquette orientale que Bonaparte avait établie dans sa cour interceptait les lumières que l'on peut recueillir par les communications faciles de la société. Quand il y avait quatre cents personnes dans son salon, un aveugle aurait pu s'y croire seul, tant le silence qu'on observait était profond! Les maréchaux de France, au milieu des fatigues de la guerre, au moment de la crise d'une bataille, entraient dans la tente de l'Empereur pour lui demander ses ordres, et il ne leur était pas permis de s'y asseoir. Sa famille ne souffrait pas moins que les étrangers de son despotisme et de sa hauteur. Lucien a mieux aimé vivre prisonnier en Angleterre que de régner sous les ordres de son frère. Louis Bonaparte, dont le caractère est généralement estimé, se vit contraint, par sa probité même, à renoncer à la couronne de Hollande; et, le croirait-on? quand il causait avec son frère, pendant deux heures, tête à tête, forcé par sa mauvaise santé de s'appuyer péniblement contre la muraille, Napoléon ne lui offrait pas une chaise; il demeurait lui-même debout, de crainte que quelqu'un n'eût l'idée de se familiariser assez avec lui pour s'asseoir en sa présence.

La peur qu'il causait dans les derniers temps était telle, que personne ne lui adressait le premier la

parole sur rien. Quelquefois il s'entretenait avec la plus grande simplicité au milieu de sa cour, et dans son conseil d'État. Il souffrait la contradiction, il y encourageait même, quand il s'agissait de questions administratives ou judiciaires, sans relation avec son pouvoir. Il fallait voir alors l'attendrissement de ceux auxquels il avait rendu pour un moment la respiration libre; mais, quand le maître reparaissait, on demandait en vain aux ministres de présenter un rapport à l'Empereur contre une mesure injuste. S'agissait-il même de la victime d'une erreur, de quelque individu pris par hasard sous le grand filet tendu sur l'espèce humaine, les agents du pouvoir vous objectaient la difficulté de s'adresser à Napoléon, comme s'il eût été question du grand Lama. Une telle stupeur causée par la puissance aurait fait rire, si l'état où se trouvaient les hommes, sans appui sous ce despotisme, n'eût pas inspiré la plus profonde pitié.

Les compliments, les hymnes, les adorations sans nombre et sans mesure dont ses gazettes étaient remplies, devaient fatiguer un homme d'un esprit aussi transcendant; mais le despotisme de son caractère était plus fort que sa propre raison. Il aimait moins les louanges vraies que les flatteries serviles, parce que dans les unes on n'aurait vu que son mérite, tandis que les autres attestaient son autorité. En général, il a préféré la puissance à la gloire; car l'action de la force lui plaisait trop pour qu'il s'occupât de la postérité, sur laquelle on ne

peut l'exercer. Mais un des résultats du pouvoir absolu qui a le plus contribué à précipiter Bonaparte de son trône, c'est que, par degrés, l'on n'osait plus lui parler avec vérité sur rien. Il a fini par ignorer qu'il faisait froid à Moscou dès le mois de novembre, parce que personne, parmi ses courtisans, ne s'est trouvé assez Romain pour oser lui dire une chose aussi simple.

En 1811, Napoléon avait fait insérer et désavouer en même temps, dans le *Moniteur*, une note secrète, imprimée dans les journaux anglais, comme ayant été adressée par son ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de Russie. Il y était dit que l'Europe ne pouvait être en paix tant que l'Angleterre et sa constitution subsisteraient. Que cette note fût authentique ou non, elle portait du moins le cachet de l'école de Napoléon, et exprimait certainement sa pensée. Un instinct, dont il ne pouvait se rendre compte, lui apprenait que tant qu'il y aurait un foyer de justice et de liberté dans le monde, le tribunal qui devait le condamner tenait ses séances permanentes.

Bonaparte joignait peut-être à la folle idée de la guerre de Russie celle de la conquête de la Turquie, du retour en Égypte, et de quelques tentatives sur les établissements des Anglais dans l'Inde; tels étaient les projets gigantesques avec lesquels il se rendit la première fois à Dresde, traînant après lui les armées de tout le continent de l'Europe, qu'il obligeait à marcher contre la puissante nation limi-

trophe de l'Asie. Les prétextes étaient de peu de chose pour un homme arrivé à un tel degré de pouvoir; cependant il fallait adopter sur l'expédition de Russie une phrase à donner aux courtisans, comme le mot d'ordre. Cette phrase était *que la France se voyait obligée de faire la guerre à la Russie, parce qu'elle n'observait pas le blocus continental envers l'Angleterre.* Or, pendant ce temps, Bonaparte accordait lui-même sans cesse à Paris des licences pour des échanges avec les négociants de Londres; et l'empereur de Russie aurait pu, à meilleur droit, lui déclarer la guerre, comme manquant au traité par lequel ils s'étaient engagés réciproquement à ne point faire de commerce avec les Anglais. Mais qui se donnerait la peine aujourd'hui de justifier une telle guerre? Personne, pas même Bonaparte; car son respect pour les succès est tel, qu'il doit se condamner lui-même d'avoir encouru de si grands revers.

Cependant le prestige de l'admiration et de la terreur que Napoléon inspirait était si grand, que l'on n'avait guère de doute sur ses triomphes. Pendant qu'il était à Dresde, en 1812, environné de tous les souverains de l'Allemagne, et commandant une armée de cinq cent mille hommes, composée de presque toutes les nations européennes, il paraissait impossible, d'après les calculs humains, que son expédition ne fût pas heureuse. En effet, dans sa chute, la Providence s'est montrée de plus près à la terre que dans tout autre événement, et les

éléments ont été chargés de frapper les premiers le maître des hommes. On peut à peine se figurer aujourd'hui que, si Bonaparte avait réussi dans son entreprise contre la Russie, il n'y avait pas un coin de terre continentale où l'on pût lui échapper. Tous les ports étant fermés, le continent était, comme la tour d'Ugolin, muré de toutes parts.

Menacée de la prison par un préfet très-docile au pouvoir, si je montrais la moindre intention de m'éloigner un jour de ma demeure, je m'échappai, lorsque Bonaparte était près d'entrer en Russie, craignant de ne plus trouver d'issue en Europe, si j'eusse différé plus longtemps. Je n'avais déjà plus que deux chemins pour aller en Angleterre : Constantinople ou Pétersbourg. La guerre entre la Russie et la Turquie rendait la route par ce dernier pays presque impraticable; je ne savais ce que je deviendrais, quand l'empereur Alexandre voulut bien m'envoyer à Vienne un passe-port. En entrant dans son empire, reconnu pour absolu, je me sentis libre pour la première fois, depuis le règne de Bonaparte; non pas seulement à cause des vertus personnelles de l'empereur Alexandre, mais parce que la Russie était le seul pays où Napoléon ne fît point sentir son influence. Il n'est aucun ancien gouvernement que l'on pût comparer à cette tyrannie entée sur une révolution, à cette tyrannie qui s'était servie du développement même des lumières, pour mieux enchaîner tous les genres de libertés.

Je me propose d'écrire un jour ce que j'ai vu de

la Russie. Toutefois je dirai, sans me détourner de mon sujet, que c'est un pays mal connu, parce qu'on n'a presque observé de cette nation qu'un petit nombre d'hommes de cour, dont les défauts sont d'autant plus grands que le pouvoir du souverain est moins limité. Ils ne brillent pour la plupart que par l'intrépide bravoure commune à toutes les classes; mais les paysans russes, cette nombreuse partie de la nation qui ne connaît que la terre qu'elle cultive, et le ciel qu'elle regarde, a quelque chose en elle de vraiment admirable. La douceur de ces hommes, leur hospitalité, leur élégance naturelle, sont extraordinaires: aucun danger n'a d'existence à leurs yeux; ils ne croient pas que rien soit impossible quand leur maître le commande. Ce mot de maître, dont les courtisans font un objet de flatterie et de calcul, ne produit pas le même effet sur un peuple presque asiatique. Le monarque, étant chef du culte, fait partie de la religion; les paysans se prosternent en présence de l'empereur, comme ils saluent l'église devant laquelle ils passent; aucun sentiment servile ne se mêle à ce qu'ils témoignent à cet égard.

Grâce à la sagesse éclairée du souverain actuel, toutes les améliorations possibles s'accompliront graduellement en Russie. Mais il n'est rien de plus absurde que les discours répétés d'ordinaire par ceux qui redoutent les lumières d'Alexandre. « Pourquoi, disent-ils, cet empereur, dont les amis de la liberté sont si enthousiastes, n'établit-il pas chez lui

le régime constitutionnel qu'il conseille aux autres pays? » C'est une des mille et une ruses des ennemis de la raison humaine, que de vouloir empêcher ce qui est possible et désirable pour une nation, en demandant ce qui ne l'est pas actuellement chez une autre. Il n'y a point encore de tiers état en Russie : comment donc pourrait-on y créer un gouvernement représentatif? La classe intermédiaire entre les boyards et le peuple manque presque entièrement. On pourrait augmenter l'existence politique des grands seigneurs, et défaire, à cet égard, l'ouvrage de Pierre Ier ; mais ce serait reculer au lieu d'avancer; car le pouvoir de l'empereur, tout absolu qu'il est encore, est une amélioration sociale, en comparaison de ce qu'était jadis l'aristocratie russe. La Russie, sous le rapport de la civilisation, n'en est qu'à cette époque de l'histoire, où, pour le bien des nations, il fallait limiter le pouvoir des privilégiés par celui de la couronne. Trente-six religions, en y comprenant les cultes païens, trente-six peuples divers sont, non pas réunis, mais épars sur un terrain immense. D'une part, le culte grec s'accorde avec une tolérance parfaite, et, de l'autre, le vaste espace qu'occupent les hommes leur laisse la liberté de vivre chacun selon ses mœurs. Il n'y a point encore, dans cet ordre de choses, des lumières qu'on puisse concentrer, des individus qui puissent faire marcher des institutions. Le seul lien qui unisse des peuples presque nomades, et dont les maisons ressemblent à des tentes de bois établies

dans la plaine, c'est le respect pour le monarque, et la fierté nationale ; le temps en développera successivement d'autres.

J'étais à Moscou un mois, jour pour jour, avant que l'armée de Napoléon y entrât, et je n'osai m'y arrêter que peu de moments, craignant déjà son approche. En me promenant au haut du Kremlin, palais des anciens czars, qui domine sur l'immense capitale de la Russie et sur ces dix-huit cents églises, je pensais qu'il était donné à Bonaparte de voir les empires à ses pieds, comme Satan les offrit à Notre-Seigneur. Mais c'est lorsqu'il ne lui restait plus rien à conquérir en Europe, que la destinée l'a saisi, pour le faire tomber aussi rapidement qu'il était monté. Peut-être a-t-il appris depuis que, quels que soient les événements des premières scènes, il existe une puissance de vertu qui reparaît toujours au cinquième acte des tragédies, comme chez les anciens un dieu tranchait le nœud quand l'action en était digne.

La persévérance admirable de l'empereur Alexandre, en refusant la paix que Bonaparte lui offrait, selon sa coutume, quand il fut vainqueur ; l'énergie des Russes qui ont mis le feu à Moscou, pour que le martyre d'une ville sauvât le monde chrétien, contribuèrent certainement beaucoup aux revers que les troupes de Bonaparte ont éprouvés dans la retraite de Russie. Mais c'est le froid, ce froid de l'enfer, tel qu'il est peint dans le Dante, qui pouvait seul anéantir l'armée de Xerxès.

Nous qui avons le cœur français, nous nous étions cependant habitués, pendant les quinze années de la tyrannie de Napoléon, à considérer ses armées par delà le Rhin comme ne tenant plus à la France; elles ne défendaient plus les intérêts de la nation, elles ne servaient que l'ambition d'un seul homme : il n'y avait rien en cela qui pût réveiller l'amour de la patrie; et, loin de souhaiter alors le triomphe de ces troupes, étrangères en grande partie, on pouvait considérer leurs défaites comme un bonheur même pour la France. D'ailleurs, plus on aime la liberté dans son pays, plus il est impossible de se réjouir des victoires dont l'oppression des autres peuples doit être le résultat. Mais qui pourrait entendre néanmoins le récit des maux qui ont accablé les Français dans la guerre de Russie, sans en avoir le cœur déchiré?

Incroyable homme! il a vu des souffrances dont on ne peut aborder la pensée; il a su que les grenadiers français, dont l'Europe ne parle encore qu'avec respect, étaient devenus le jouet de quelques juifs, de quelques vieilles femmes de Wilna, tant leurs forces physiques les avaient abandonnés, longtemps avant qu'ils pussent mourir; il a reçu de cette armée des preuves de respect et d'attachement, lorsqu'elle périssait un à un pour lui; et il a refusé six mois après, à Dresde, une paix qui le laissait maître de la France jusqu'au Rhin, et de l'Italie tout entière! Il était venu rapidement à Paris, après la retraite de Russie, afin d'y réunir de nouvelles forces.

Il avait traversé avec une fermeté plus théâtrale que naturelle l'Allemagne dont il était haï, mais qui le redoutait encore. Dans son dernier bulletin, il avait rendu compte des désastres de son armée, plutôt en les outrant qu'en les dissimulant. C'est un homme qui aime tellement à causer des émotions fortes, que, quand il ne peut pas cacher ses revers, il les exagère pour faire toujours plus qu'un autre. Pendant son absence, on avait essayé contre lui la conspiration la plus généreuse (celle de Mallet) dont l'histoire de la révolution de France ait offert l'exemple. Aussi lui causa-t-elle plus de terreur que la coalition même. Ah! que n'a-t-elle réussi, cette conjuration patriotique! La France aurait eu la gloire de s'affranchir elle-même, et ce n'est pas sous les ruines de la patrie que son oppresseur eût été accablé.

Le général Mallet était un ami de la liberté, il attaquait Bonaparte sur ce terrain. Or Bonaparte savait qu'il n'en existait pas de plus dangereux pour lui; aussi ne parlait-il, en revenant à Paris, que de l'*idéologie*. Il avait pris en horreur ce mot très-innocent, parce qu'il signifie la théorie de la pensée. Toutefois il était singulier de ne redouter que ce qu'il appelait les *idéologues*, quand l'Europe entière s'armait contre lui. Ce serait beau si, en conséquence de cette crainte, il eût recherché par-dessus tout l'estime des philosophes; mais il détestait tout individu capable d'une opinion indépendante. Sous le rapport même de la politique, il a trop cru qu'on ne gouvernait les hommes que par leur intérêt;

cette vieille maxime, quelque commune qu'elle soit, est souvent fausse. La plupart des hommes que Bonaparte a comblés de places et d'argent ont déserté sa cause; et ses soldats, attachés à lui par ses victoires, ne l'ont point abandonné. Il se moquait de l'enthousiasme, et cependant c'est l'enthousiasme, ou du moins le fanatisme militaire qui l'a soutenu. La frénésie des combats, qui, dans ses excès mêmes, a de la grandeur, a seule fait la force de Bonaparte. Les nations ne peuvent avoir tort : jamais un principe pervers n'agit longtemps sur la masse; les hommes ne sont mauvais qu'un à un.

Bonaparte fit, ou plutôt la nation fit pour lui un miracle. Malgré ses pertes immenses en Russie, elle créa, en moins de trois mois, une nouvelle armée qui put marcher en Allemagne et y gagner encore des batailles. C'est alors que le démon de l'orgueil et de la folie se saisit de Bonaparte, d'une façon telle, que le raisonnement fondé sur son propre intérêt ne peut plus expliquer les motifs de sa conduite : c'est à Dresde qu'il a méconu la dernière apparition de son génie tutélaire.

Les Allemands, depuis longtemps indignés, se soulevèrent enfin contre les Français qui occupaient leur pays; la fierté nationale, cette grande force de l'humanité, reparut parmi les fils des Germains. Bonaparte apprit alors ce qu'il advient des alliés qu'on a contraints par la force, et combien tout ce qui n'est pas volontaire se détruit au premier revers. Les souverains de l'Allemagne se battirent

avec l'intrépidité des simples soldats, et l'on crut voir dans les Prussiens et dans leur roi guerrier le souvenir de l'insulte personnelle que Bonaparte avait fait subir quelques années auparavant à leur belle et vertueuse reine.

La délivrance de l'Allemagne avait été depuis longtemps l'objet des désirs de l'empereur de Russie. Lorsque les Français furent repoussés de son pays, il se dévoua à cette cause, non-seulement comme souverain, mais comme général; et plusieurs fois il exposa sa vie, non en monarque garanti par ses courtisans, mais en soldat intrépide. La Hollande accueillit ses libérateurs, et rappela cette maison d'Orange, dont les princes sont maintenant, comme jadis, les défenseurs de l'indépendance et les magistrats de la liberté. Quelque influence qu'aient eue aussi sur cette époque les victoires des Anglais en Espagne, nous parlerons ailleurs de lord Wellington; car il faut s'arrêter à ce nom, on ne peut le prononcer en passant.

Bonaparte revint à Paris, et dans ce moment encore la France pouvait être sauvée. Cinq membres du Corps législatif, Gallois, Raynouard, Flaugergues, Maine de Biran et Lainé, demandèrent la paix au péril de leur vie : chacun d'eux pourrait être désigné par un mérite particulier; et le dernier que j'ai nommé, Lainé, perpétue chaque jour, par ses talents et sa conduite, le souvenir d'une action qui suffirait pour honorer le caractère d'un homme. Si le Sénat avait secondé les cinq du Corps législatif, si

les généraux avaient appuyé le Sénat, la France aurait disposé de son sort, et, quelque parti qu'elle eût pris, elle fût restée France. Mais quinze années de tyrannie dénaturent toutes les idées, altèrent tous les sentiments ; les mêmes hommes qui exposeraient noblement leur vie à la guerre ne savent pas que le même honneur et le même courage commandent dans la carrière civile la résistance à l'ennemi de tous, le despotisme.

Bonaparte répondit à la députation du Corps législatif avec une fureur concentrée ; il parla mal, mais son orgueil se fit jour à travers le langage embrouillé dont il se servit. Il dit que *la France avait plus besoin de lui que lui d'elle*, oubliant que c'était lui qui l'avait réduite à cet état. Il dit qu'*un trône n'était qu'un morceau de bois sur lequel on étendait un tapis, et que tout dépendait de celui qui l'occupait;* enfin il parut toujours enivré de lui-même. Toutefois une anecdote singulière ferait croire qu'il était atteint déjà par l'engourdissement qui s'est montré dans son caractère pendant la dernière crise de sa vie politique. Un homme tout à fait digne de foi m'a dit que, causant seul avec lui, la veille de son départ pour l'armée, au mois de janvier 1814, quand les alliés étaient déjà entrés en France, Bonaparte avoua, dans cet entretien secret, qu'il n'avait pas de moyen de résister. Son interlocuteur discuta la question : Bonaparte lui en présenta le mauvais côté dans tout son jour, et puis, chose inouïe, il s'endormait en parlant sur un tel

sujet, sans qu'aucune fatigue précédente expliquât cette bizarre apathie. Il n'en a pas moins déployé depuis une extrême activité dans sa campagne de 1814; il s'est laissé sans doute reprendre aussi par une confiance présomptueuse; d'un autre côté, l'existence physique, à force de jouissances et de facilités, s'était emparée de cet homme autrefois si dominé par sa pensée. Il était, pour ainsi dire, épaissi d'âme comme de corps; son génie ne perçait plus que par moments cette enveloppe d'égoïsme qu'une longue habitude d'être compté pour tout lui avait donnée. Il a succombé sous le poids de la prospérité, avant d'être renversé par l'infortune.

On prétend qu'il n'a pas voulu céder les conquêtes qui avaient été faites par la République, et qu'il n'a pu se résoudre à ce que la France fût affaiblie sous son règne. Si cette considération l'a déterminé à refuser la paix qui lui fut offerte à Châtillon, au mois de mars 1814, c'est la première fois que l'idée d'un devoir aurait agi sur lui; et sa persévérance, en cette occasion, quelque imprudente qu'elle fût, méritait de l'estime. Mais il paraît plutôt qu'il a trop compté sur son talent, après quelques succès en Champagne, et qu'il s'est caché à lui-même les difficultés qu'il avait à surmonter, comme aurait pu le faire un de ses flatteurs. On était tellement accoutumé à le craindre, qu'on n'osait pas lui dire les faits qui l'intéressaient le plus. Assurait-il qu'il y avait vingt mille Français dans tel endroit, personne ne se sentait le courage

de lui apprendre qu'il n'y en avait que dix mille; prétendait-il que les alliés n'étaient qu'en tel nombre, nul ne se hasardait à lui prouver que ce nombre était double. Son despotisme était tel, qu'il avait réduit les hommes à n'être que les échos de lui-même, et que, sa propre voix lui revenant de toutes parts, il était ainsi seul au milieu de la foule qui l'environnait.

Enfin il n'a pas vu que l'enthousiasme avait passé de la rive gauche du Rhin à la rive droite; qu'il ne s'agissait plus de gouvernements indécis, mais de peuples irrités; et que, de son côté, au contraire, il n'y avait qu'une armée et plus de nation; car, dans ce grand débat, la France est demeurée neutre : elle ne s'est pas doutée qu'il s'agissait d'elle quand il s'agissait de lui. Le peuple le plus guerrier a vu, presque avec insouciance, les succès de ces mêmes étrangers qu'il avait combattus tant de fois avec gloire; et les habitants des villes et des campagnes n'aidèrent que faiblement les soldats français, ne pouvant se persuader qu'après vingt-cinq ans de victoires, un événement inouï, l'entrée des alliés à Paris, pût arriver. Elle eut lieu cependant, cette terrible justice de la destinée. Les coalisés furent généreux; Alexandre, ainsi que nous le verrons dans la suite, se montra toujours magnanime. Il entra le premier dans la ville conquise en sauveur tout-puissant, en philanthrope éclairé; mais, tout en l'admirant, qui pouvait être Français et ne pas sentir une effroyable douleur?

Du moment où les alliés passèrent le Rhin et pénétrèrent en France, il me semble que les vœux des amis de la France devaient être absolument changés. J'étais alors à Londres, et l'un des ministres anglais me demanda ce que je souhaitais. J'osai lui répondre que mon désir était que Bonaparte fût *victorieux et tué.* Je trouvai dans les Anglais assez de grandeur d'âme pour n'avoir pas besoin de cacher ce sentiment français devant eux : toutefois il me fallut apprendre, au milieu des transports de joie dont la ville des vainqueurs retentissait, que Paris était au pouvoir des alliés. Il me sembla dans cet instant qu'il n'y avait plus de France : je crus la prédiction de Burke accomplie, et que là où elle existait on ne verrait plus qu'un abîme. L'empereur Alexandre, les alliés, et les principes constitutionnels adoptés par la sagesse de Louis XVIII, éloignèrent ce triste pressentiment.

Bonaparte entendit alors de toutes parts la vérité si longtemps captive. C'est alors que des courtisans ingrats méritèrent le mépris de leur maître pour l'espèce humaine. En effet, si les amis de la liberté respectent l'opinion, désirent la publicité, cherchent partout l'appui sincère et libre du vœu national, c'est parce qu'ils savent que la lie des âmes se montre seule dans les secrets et les intrigues du pouvoir arbitraire.

Il y avait cependant encore de la grandeur dans les adieux de Napoléon à ses soldats et à leurs aigles si longtemps victorieuses : sa dernière campagne

avait été longue et savante; enfin le prestige funeste qui rattachait à lui la gloire militaire de la France n'était pas encore détruit. Aussi le congrès de Paris a-t-il à se reprocher de l'avoir mis dans le cas de revenir. Les représentants de l'Europe doivent avouer franchement cette faute, et il est injuste de la faire porter à la nation française. C'est sans aucun mauvais dessein assurément que les ministres des monarques étrangers ont laissé planer sur le trône de Louis XVIII un danger qui menaçait également l'Europe entière; mais pourquoi ceux qui ont suspendu cette épée ne s'accusent-ils pas du mal qu'elle a fait?

Beaucoup de gens se plaisent à soutenir que, si Bonaparte n'avait tenté ni l'expédition d'Espagne ni celle de Russie, il serait encore empereur; et cette opinion flatte les partisans du despotisme, qui veulent qu'un si beau gouvernement ne puisse pas être renversé par la nature même des choses, mais seulement par un accident. J'ai déjà dit ce que l'observation de la France confirmera, c'est que Bonaparte avait besoin de la guerre pour établir et pour conserver le pouvoir absolu. Une grande nation n'aurait pas supporté le poids monotone et avilissant du despotisme, si la gloire militaire n'avait pas sans cesse animé ou relevé l'esprit public. Les avancements continuels dans les divers grades, auxquels toutes les classes de la nation pouvaient participer, rendaient la conscription moins pénible aux habitants de la campagne. L'intérêt continuel des vic-

toires tenait lieu de tous les autres; l'ambition était le principe actif du gouvernement dans ses moindres ramifications; titres, argent, puissance, Bonaparte donnait tout aux Français à la place de la liberté. Mais, pour être en état de leur dispenser ces dédommagements funestes, il ne fallait pas moins que l'Europe à dévorer. Si Napoléon eût été ce qu'on pourrait appeler un tyran raisonnable, il n'aurait pu lutter contre l'activité des Français, qui demandait un but. C'était un homme condamné, par sa destinée, aux vertus de Washington ou aux conquêtes d'Attila; mais il était plus facile d'atteindre les confins du monde civilisé que d'arrêter les progrès de la raison humaine, et bientôt l'opinion de la France aurait accompli ce que les armes des alliés ont opéré.

Maintenant ce n'est plus lui qui seul occupera l'histoire dont nous voulons esquisser le tableau, et notre malheureuse France va de nouveau reparaître, après quinze ans pendant lesquels on n'avait entendu parler que de l'Empereur et de son armée. Quels revers nous avons à décrire! quels maux nous avons à redouter! Il nous faudra demander compte encore une fois à Bonaparte de la Franc, puisque ce pays, trop confiant et trop guerrier, s'est encore une fois remis à lui de son sort.

Dans les diverses observations que je viens de rassembler sur Bonaparte, je n'ai point approché de sa vie privée que j'ignore, et qui ne concerne pas les intérêts de la France. Je n'ai pas dit un fait

douteux sur son histoire, car les calomnies qu'on lui a prodiguées me semblent plus viles encore que les adulations dont il fut l'objet. Je me flatte de l'avoir jugé comme tous les hommes publics doivent l'être, d'après ce qu'ils ont fait pour la prospérité, les lumières et la morale des nations. Les persécutions que Bonaparte m'a fait éprouver n'ont pas, je puis l'attester, exercé d'influence sur mon opinion. Il m'a fallu plutôt, au contraire, résister à l'espèce d'ébranlement que produisent sur l'imagination un génie extraordinaire et une destinée redoutable. Je me serais même assez volontiers laissé séduire par la satisfaction que trouvent les âmes fières à défendre un homme malheureux, et par le plaisir de se placer ainsi plus en contraste avec ces écrivains et ces orateurs qui, prosternés hier devant lui, ne cessent de l'injurier à présent, en se faisant bien rendre compte, j'imagine, de la hauteur des rochers qui le renferment. Mais on ne peut se taire sur Bonaparte, lors même qu'il est malheureux, parce que sa doctrine politique règne encore dans l'esprit de ses ennemis comme de ses partisans. Car, de tout l'héritage de sa terrible puissance, il ne reste au genre humain que la connaissance funeste de quelques secrets de plus dans l'art de la tyrannie.

CINQUIÈME PARTIE[1]

CHAPITRE PREMIER

De ce qui constitue la royauté légitime.

En considérant la royauté, comme toutes les institutions doivent être jugées, sous le rapport du bonheur et de la dignité des nations, je dirai d'une manière générale, et en respectant les exceptions, que les princes des anciennes familles conviennent beaucoup mieux au bien de l'État que les princes parvenus. Ils ont d'ordinaire des talents moins remarquables, mais leur disposition est plus pacifique; ils ont plus de préjugés, mais moins d'ambi-

[1] Nous croyons devoir rappeler ici qu'une partie du troisième volume de cet ouvrage n'a point été revue par madame de Staël. Quelques-uns des chapitres que l'on va lire paraîtront peut-être incomplets; mais nous avons considéré comme un devoir de publier le manuscrit dans l'état où nous l'avons trouvé, sans nous permettre d'ajouter quoi que ce soit au travail de l'auteur.

Nous devons faire observer aussi que cette portion de l'ouvrage a été écrite au commencement de l'année 1816, et qu'il est par conséquent essentiel de rapporter à cette époque les jugements énoncés par l'auteur, soit en blâme, soit en éloge.

(*Note des éditeurs de* 1818.)

tion; ils sont moins étonnés du pouvoir, puisque, dès leur enfance, on leur a dit qu'ils y étaient destinés; et ils ne craignent pas autant de le perdre, ce qui les rend moins soupçonneux et moins inquiets. Leur manière d'être est plus simple, parce qu'ils n'ont pas besoin de recourir à des moyens factices pour imposer, et qu'ils n'ont rien de nouveau à conquérir en fait de respect : les habitudes et les traditions leur servent de guides. Enfin, l'éclat extérieur, attribut nécessaire de la royauté, paraît convenable quand il s'agit de princes dont les aïeux, depuis des siècles, ont été placés à la même hauteur de rang. Lorsqu'un homme, le premier de sa famille, est élevé tout à coup à la dignité suprême, il lui faut le prestige de la gloire pour faire disparaître le contraste entre la pompe royale et son état précédent de simple particulier. Or la gloire propre à inspirer le respect que les hommes accordent volontairement à une ancienne prééminence ne saurait être acquise que par des exploits militaires; et l'on sait quel caractère les grands capitaines, les conquérants, portent presque toujours dans les affaires civiles.

D'ailleurs l'hérédité dans les monarchies est indispensable au repos, je dirai même à la morale et aux progrès de l'esprit humain. La royauté élective ouvre un vaste champ à l'ambition : les factions qui en résultent infailliblement finissent par corrompre les cœurs, et détournent la pensée de toute occupation qui n'a pas l'intérêt du lendemain pour objet.

Mais les prérogatives accordées à la naissance, soit pour fonder la noblesse, soit pour fixer la succession au trône dans une seule famille, ont besoin d'être confirmées par le temps ; elles diffèrent à cet égard des droits naturels, indépendants de toute sanction conventionnelle. Le principe de l'hérédité est donc mieux établi dans les anciennes dynasties. Mais, afin que ce principe ne devienne pas contraire à la raison, et au bien général, en faveur duquel il a été admis, il doit être indissolublement lié à l'empire des lois. Car, s'il fallait que des millions d'hommes fussent dominés par un seul, au gré de ses volontés ou de ses caprices, encore vaudrait-il mieux que cet homme eût du génie ; ce qui est plus probable lorsqu'on a recours au choix, que lorsqu'on s'attache au hasard de la naissance.

Nulle part l'hérédité n'est plus solidement établie qu'en Angleterre, bien que le peuple anglais ait rejeté la légitimité fondée sur le droit divin, pour y substituer l'hérédité consacrée par le gouvernement représentatif. Tous les gens de bon sens comprennent très-bien comment, en vertu des lois faites par les délégués du peuple, et acceptées par le monarque, il convient aux nations, qui sont aussi héréditaires et même légitimes, de reconnaître une dynastie appelée au trône par droit de primogéniture. Si l'on fondait au contraire le pouvoir royal sur la doctrine que toute puissance vient de Dieu, rien ne serait plus favorable à l'usurpation ; car ce n'est pas la puissance qui manque d'ordinaire aux

usurpateurs; aussi les mêmes hommes qui ont encensé Bonaparte se prononcent-ils aujourd'hui pour le droit divin. Toute leur théorie se borne à dire que la force est la force, et qu'ils en sont les grands prêtres : nous demandons un autre culte et d'autres desservants, et nous croyons qu'alors seulement la monarchie sera stable.

Un changement de dynastie, même légalement prononcé, n'a jamais eu lieu que dans les pays où le gouvernement qu'on renversait était arbitraire; car, le caractère personnel du souverain faisant alors le sort des peuples, il a bien fallu, comme on l'a souvent vu dans l'histoire, déposséder ceux qui n'étaient pas en état de gouverner; tandis que sous nos yeux le respectable monarque de l'Angleterre a longtemps régné, bien que ses facultés fussent troublées, parce qu'un ministère responsable permettait de retarder la résolution de proclamer la régence. Ainsi, d'une part, le gouvernement représentatif inspire plus de respect pour le souverain à ceux qui ne veulent pas qu'on transforme en dogmes les affaires de ce monde, de peur qu'on ne prenne le nom de Dieu en vain; et, de l'autre, les souverains consciencieux n'ont pas à craindre que tout le salut de l'État ne repose sur leur seule tête.

La légitimité, telle qu'on l'a proclamée nouvellement, est donc tout à fait inséparable des limites constitutionnelles. Que les limites qui existaient anciennement en France aient été insuffisantes pour opposer une barrière efficace aux empiéte-

ments du pouvoir, qu'elles aient été graduellement enfreintes et oblitérées, peu importe : elles devraient commencer d'aujourd'hui, quand on ne pourrait pas prouver leur antique origine.

On est honteux de remonter aux titres de l'histoire, pour prouver qu'une chose aussi absurde qu'injuste ne doit être ni adoptée ni maintenue. On n'a point allégué en faveur de l'esclavage les quatre mille ans de sa durée ; le servage qui lui a succédé n'a pas paru plus équitable, pour avoir duré plus de dix siècles ; la traite des nègres n'a point été défendue comme une ancienne institution de nos pères. L'inquisition et la torture, qui sont de plus vieille date, ont été, j'en conviens, rétablies dans un État de l'Europe ; mais je n'imagine pas que ce soit avec l'approbation des défenseurs mêmes de tout ce qui a jadis existé. Il serait curieux de savoir à laquelle des générations de nos pères l'infaillibilité a été accordée. Quel est ce temps passé qui doit servir de modèle au temps actuel, et dont on ne peut se départir d'une ligne sans tomber dans des innovations pernicieuses? Si tout changement, quelle que soit son influence sur le bien général et les progrès du genre humain, est condamnable, uniquement parce que c'est un changement, il sera facile d'opposer à l'ancien ordre de choses que vous invoquez, un autre ordre de choses plus ancien qu'il a remplacé. Ainsi les pères de ceux de vos aïeux auxquels vous voulez vous arrêter, et les pères de ces pères, auraient eu à se plaindre de

leurs fils et de leurs petits-fils, comme d'une jeunesse turbulente, acharnée à renverser leurs sages institutions. Enfin, quelle est la créature humaine douée de son bon sens, qui puisse prétendre que le changement des mœurs et des idées ne doive pas en amener un dans les institutions? Faudra-t-il donc toujours gouverner à trois cents ans en arrière? ou un nouveau Josué commandera-t-il au soleil de s'arrêter? Non, dira-t-on, il y a des choses qui doivent changer, mais il faut que le gouvernement soit immuable. Si l'on voulait mettre en système les révolutions, on ne pourrait pas mieux s'y prendre. Car, si le gouvernement d'un pays ne veut participer en rien à la marche des choses et des hommes, il sera nécessairement brisé par elle. Est-ce de sang-froid qu'on peut discuter si les formes des gouvernements d'aujourd'hui doivent être en accord avec les besoins de la génération présente, ou de celles qui n'existent plus? si c'est dans les antiquités obscures et contestées de l'histoire qu'un homme d'État doit chercher la règle de sa conduite, ou si cet homme doit avoir le génie et la fermeté de M. Pitt, savoir où est la puissance, où tend l'opinion, où l'on peut prendre son point d'appui pour agir sur la nation? Car sans la nation on ne peut rien, et avec elle on peut tout, excepté ce qui tend à l'avilir elle-même : les baïonnettes servent seules à ce triste but. En recourant à l'histoire du passé, comme à la loi et aux prophètes, il arrive en effet à l'histoire ce qui est arrivé à la loi et aux prophètes :

elle devient le sujet d'une guerre d'interprétation interminable. S'agit-il aujourd'hui de savoir, d'après les diplômes du temps, si un roi méchant, Philippe le Bel, ou un roi fou, Charles VI, ont eu des ministres qui, en leur nom, aient permis à la nation d'être quelque chose? Au reste, les faits de l'histoire de France, bien loin de servir d'appui à la doctrine que nous combattons, confirment l'existence d'un pacte primitif entre la nation et les rois, autant que la raison humaine en démontre la nécessité. Je crois avoir prouvé qu'en Europe comme en France, ce qui est ancien, c'est la liberté; ce qui est moderne, c'est le despotisme; et que ces défenseurs des droits des nations, qu'on se plaît à représenter comme des novateurs, n'ont pas cessé d'invoquer le passé. Quand cette vérité ne serait pas évidente, il n'en résulterait qu'un devoir plus pressant d'inaugurer le règne de la justice qui n'aurait pas encore été mis en vigueur. Mais les principes de liberté sont tellement gravés dans le cœur de l'homme, que, si l'histoire de tous les gouvernements offre le tableau des efforts du pouvoir pour envahir, elle présente aussi celui de la lutte des peuples contre ces efforts.

CHAPITRE II

De la doctrine politique de quelques émigrés français et de leurs adhérents.

Les opposants à la révolution de France, en 1789, nobles, prêtres et magistrats, ne se lassaient pas de

répéter qu'aucun changement dans le gouvernement n'était nécessaire, parce que les corps intermédiaires existant alors suffisaient pour prévenir le despotisme; et maintenant ils proclament le despotisme comme le rétablissement de l'ancien régime. Cette inconséquence dans les principes est une conséquence dans les intérêts. Quand les privilégiés servaient de limites à l'autorité des rois, ils étaient contre le pouvoir arbitraire de la couronne; mais, depuis que la nation a su se mettre à la place des privilégiés, ils se sont ralliés à la prérogative royale, et veulent faire considérer toute opposition constitutionnelle, et toute liberté politique, comme une rébellion.

Ils fondent la puissance des rois sur le droit divin : absurde doctrine qui a perdu les Stuarts, et que dès lors même leurs adhérents les plus éclairés repoussaient en leur nom, craignant de leur fermer à jamais l'entrée de l'Angleterre. Lord Erskine, dans son admirable plaidoyer en faveur du doyen de Saint-Asaph, sur une question de liberté de la presse, cite d'abord le traité de Locke, concernant la question du droit divin et de l'obéissance passive, dans lequel ce célèbre philosophe déclare positivement que tout agent de l'autorité royale qui dépasse la latitude accordée par la loi doit être considéré comme l'instrument de la tyrannie, et que, sous ce rapport, il est permis de lui fermer sa maison, et de le repousser par la force, comme si l'on était attaqué par un brigand ou par

un pirate. Locke se fait à lui-même l'objection tant répétée, qu'une telle doctrine répandue parmi les peuples peut encourager les insurrections. « Il n'existe aucune vérité, dit-il, qui ne puisse conduire à l'erreur, ni aucun remède qui ne puisse devenir un poison. Il n'est aucun des dons que nous tenons de la bonté de Dieu dont nous puissions faire usage, si l'abus qui en est possible devait nous en priver. On n'aurait pas dû publier les Évangiles; car, bien qu'ils soient le fondement de toutes les obligations morales qui unissent les hommes en société, cependant la connaissance imparfaite et l'étude mal entendue de ces saintes paroles a conduit beaucoup d'hommes à la folie. Les armes nécessaires à la défense peuvent servir à la vengeance et au meurtre. Le feu qui nous réchauffe expose à l'incendie; les médicaments qui nous guérissent peuvent nous donner la mort. Enfin on ne pourrait éclairer les hommes sur aucun point de gouvernement, on ne pourrait profiter d'aucune des leçons de l'histoire, si les excès auxquels les faux raisonnements peuvent porter étaient toujours présentés comme un motif pour interdire la pensée.

« Les sentiments de M. Locke, dit lord Erskine, ont été publiés trois ans après l'avénement du roi Guillaume au trône d'Angleterre, et lorsque ce monarque avait élevé l'auteur à un rang éminent dans l'État. Mais Bolingbroke, non moins célèbre que Locke dans la république des lettres et sur le théâtre du monde, s'exprime de même sur cette

question. Lui qui s'était armé pour faire remonter Jacques II sur le trône, il attachait beaucoup de prix à justifier les jacobites de ce qu'il considérait comme une dangereuse calomnie : l'imputation de vouloir fonder les prétentions de Jacques II sur le droit divin, et non sur la constitution de l'Angleterre. Et c'est du continent, où il était exilé par la maison de Hanovre, qu'il écrivait ce qu'on va lire. Le devoir des peuples, dit Bolingbroke, est maintenant si clairement établi, qu'aucun homme ne peut ignorer les circonstances dans lesquelles il doit obéir, et celles où il doit résister. La conscience n'a plus à lutter avec la raison. Nous savons que nous devons défendre la couronne aux dépens de notre fortune et de notre vie, si la couronne nous protége et ne s'écarte point des limites assignées par les lois; mais nous savons de même que, si elle les excède, nous devons lui résister. »

Je remarquerai, en passant, que ce droit divin, depuis longtemps réfuté en Angleterre, se soutient en France par une équivoque. On objecte la formule : *Par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.* Ces paroles si souvent répétées, que les rois tiennent leur couronne de Dieu et de leur épée, avaient pour but de s'affranchir des prétentions que formaient les papes au droit de destituer ou de couronner les rois. Les empereurs d'Allemagne, qui étaient très-incontestablement élus, s'intitulaient également *empereurs par la grâce de Dieu.* Les rois de France qui, en vertu du régime féodal,

rendaient hommage pour telle province, ne faisaient pas moins usage de cette formule; et les princes et les évêques, jusqu'aux plus petits feudataires, s'intitulaient seigneurs et prélats par la grâce de Dieu. Le roi d'Angleterre emploie aujourd'hui la même formule, qui n'est dans le fait qu'une expression d'humilité chrétienne; et cependant une loi positive de l'Angleterre déclare coupable de haute trahison quiconque soutiendrait le droit divin. Il en est de ces prétendus priviléges du despotisme, qui ne peut jamais en avoir d'autres que ceux de la force, comme du passage de saint Paul : *Respectez les puissances de la terre, car tout pouvoir vient de Dieu.* Bonaparte a beaucoup insisté sur l'autorité de cet apôtre. Il a fait prêcher ce texte à tout le clergé de France et de Belgique; et en effet on ne pouvait refuser à Bonaparte le titre de puissant de la terre. Mais que voulait dire saint Paul, si ce n'est que les chrétiens ne devaient pas s'immiscer dans les fonctions politiques de son temps? Prétendrait-on que saint Paul a voulu justifier la tyrannie? n'a-t-il pas résisté lui-même aux ordres émanés de Néron, en prêchant la religion chrétienne? et les martyrs obéissaient-ils à la défense qui leur était faite par les empereurs de professer leur culte? Saint Pierre appelle, avec raison, les gouvernements un *ordre humain.* Il n'est aucune question, ni de morale, ni de politique, dans laquelle il faille admettre ce qu'on appelle l'autorité. La conscience des hommes est en eux une ré-

vélation perpétuelle, et leur raison un fait inaltérable. Ce qui fait l'essence de la religion chrétienne, c'est l'accord de nos sentiments intimes avec les paroles de Jésus-Christ. Ce qui constitue la société, ce sont les principes de la justice, différemment appliqués, mais toujours reconnus pour la base du pouvoir et des lois.

Les nobles, comme nous l'avons montré dans le cours de cet ouvrage, avaient passé, sous Richelieu, de l'état de vassaux indépendants à celui de courtisans. On dirait que le changement même des costumes annonçait celui des caractères. Sous Henri IV, l'habit français avait quelque chose de chevaleresque; mais les grandes perruques, et cet habit si sédentaire et si affecté que l'on portait à la cour de Louis XIV, n'ont commencé que sous Louis XIII. Pendant la jeunesse de Louis XIV, le mouvement de la Fronde a encore développé quelque énergie; mais depuis sa vieillesse, sous la régence et pendant le règne de Louis XV, peut-on citer un homme public qui mérite un nom dans l'histoire? Quelles intrigues de cour ont occupé les grands seigneurs! et dans quel état d'ignorance et de frivolité la Révolution n'a-t-elle pas trouvé la plupart d'entre eux!

J'ai parlé de l'émigration, de ses motifs et de ses conséquences. Parmi les gentilshommes qui embrassèrent ce parti, quelques-uns sont restés constamment hors de France, et ont suivi la famille royale avec une fidélité digne d'éloges. Le plus grand nombre est rentré sous Bonaparte, et beau-

coup d'entre eux se sont confirmés à son école dans la doctrine de l'obéissance passive, dont ils ont fait l'essai le plus scrupuleux avec celui qu'ils devaient considérer comme un usurpateur. Que les émigrés puissent être justement aigris par la vente de leurs biens, je le conçois; cette confiscation est infiniment moins justiciable que la vente très-légale des biens ecclésiastiques. Mais faut-il faire porter ce ressentiment, d'ailleurs fort naturel, sur tout le bon sens dont l'espèce humaine est en possession dans ce monde? On dirait que les progrès du siècle, et l'exemple de l'Angleterre, et la connaissance même de l'état actuel de la France, sont si loin de leur esprit, qu'ils seraient tentés, je crois, de retrancher le mot de nation de la langue, comme un terme révolutionnaire. Ne vaudrait-il pas mieux, même comme calcul, se rapprocher franchement de tous les principes qui sont d'accord avec la dignité de l'homme? Quels prosélytes peuvent-ils gagner avec cette doctrine *ab irato*, sans autre base que l'intérêt personnel? Ils veulent un roi absolu, une religion exclusive et des prêtres intolérants, une noblesse de cour, fondée sur la généalogie, un tiers état affranchi de temps en temps par des lettres de noblesse, un peuple ignorant et sans aucun droit, une armée purement machine, des ministres sans responsabilité, point de liberté de la presse, point de jurés, point de liberté civile, mais des espions de police, et des journaux à gages, pour vanter cette œuvre de ténèbres. Ils veulent un roi

dont l'autorité soit sans bornes, pour qu'il puisse leur rendre tous les priviléges qu'ils ont perdus, et que jamais les députés de la nation, quels qu'ils soient, ne consentiraient à restituer. Ils veulent que la religion catholique soit seule permise dans l'État : les uns, parce qu'ils se flattent de recouvrer ainsi les biens de l'Église ; les autres, parce qu'ils espèrent trouver dans certains ordres religieux des auxiliaires zélés du despotisme. Le clergé a lutté jadis contre les rois de France pour soutenir l'autorité de Rome ; mais maintenant tous les privilégiés font ligue entre eux. Il n'y a que la nation qui n'ait d'autre appui qu'elle-même. Ils veulent un tiers état qui ne puisse occuper aucun emploi élevé, pour que ces emplois soient tous réservés aux nobles. Ils veulent que le peuple ne reçoive point d'instruction, pour en faire un troupeau d'autant plus facile à conduire. Ils veulent une armée dont les officiers fusillent, arrêtent et dénoncent, et soient plus ennemis de leurs concitoyens que des étrangers. Car, pour refaire l'ancien régime en France, moins la gloire d'une part, et ce qu'il y avait de liberté de l'autre, moins l'habitude du passé qui est rompue, et en opposition avec l'attachement invincible au nouvel ordre de choses, il faut une force étrangère à la nation, pour la comprimer sans cesse. Ils ne veulent point de jurés, parce qu'ils souhaitent le rétablissement des anciens parlements du royaume. Mais, outre que ces parlements n'ont pu prévenir jadis, malgré leurs hono-

rables efforts, ni les jugements arbitraires, ni les lettres de cachet, ni les impôts établis en dépit de leurs remontrances, ils seraient dans le cas des autres priviléges; ils n'auraient plus leur ancien esprit de résistance aux empiétements des ministres. Étant rétablis contre le vœu de la nation, et seulement par la volonté du trône, comment s'opposeraient-ils aux rois, qui pourraient leur dire : Si nous cessons de vous soutenir, la nation, qui ne veut plus de vous, vous renversera? Enfin, pour maintenir le système qui a le vœu public contre lui, il faut pouvoir arrêter qui l'on veut, et accorder aux ministres la faculté d'emprisonner sans jugement, et d'empêcher qu'on n'imprime une ligne pour se plaindre. L'ordre social ainsi conçu serait le fléau du grand nombre, et la proie de quelques-uns. Henri IV en serait aussi révolté que Franklin; et il n'est aucun temps de l'histoire de France assez reculé pour y trouver rien de semblable à cette barbarie. Faut-il qu'à une époque où toute l'Europe semble marcher vers une amélioration graduelle, on prétende se servir de la juste horreur qu'inspirent quelques années de la Révolution, pour constituer l'oppression et l'avilissement chez une nation naguère invincible?

Tels sont les principes de gouvernement développés dans une foule d'écrits des émigrés et de leurs adhérents; ou plutôt telles sont les conséquences de cet égoïsme de corps; car on ne peut pas donner le nom de principes à cette théorie qui

interdit la réfutation, et ne soutient pas la lumière. La situation des émigrés leur dicte les opinions qu'ils proclament, et voilà pourquoi la France a toujours redouté que le pouvoir fût entre leurs mains. Ce n'est point l'ancienne dynastie qui lui inspire aucun éloignement, c'est le parti qui veut régner sous son nom. Quand les émigrés ont été rappelés par Bonaparte, il pouvait les contenir, et l'on ne s'est point aperçu de leur influence. Mais, comme ils se disent exclusivement les défenseurs des Bourbons, on a craint que la reconnaissance de cette famille envers eux ne pût l'entraîner à remettre l'autorité militaire et civile à ceux contre lesquels la nation avait combattu pendant vingt-cinq ans, et qu'elle avait toujours vus dans les rangs des armées ennemies. Ce ne sont point non plus les individus composant le parti des émigrés qui déplaisent aux Français; restés en France, ils se sont mêlés avec eux dans les camps et même dans la cour de Bonaparte. Mais, comme la doctrine politique des émigrés est contraire au bien de la nation, aux droits pour lesquels deux millions d'hommes ont péri sur le champ de bataille, aux droits pour lesquels, ce qui est plus douloureux encore, des forfaits commis au nom de la liberté sont retombés sur la France, la nation ne pliera jamais volontairement sous le joug des opinions émigrées; et c'est la crainte de s'y voir contrainte qui l'a empêchée de prendre part au rappel des anciens princes. La charte constitutionnelle, en garantissant les bons principes de

la Révolution, est le palladium du trône et de la patrie.

CHAPITRE III

Des circonstances qui rendent le gouvernement représentatif plus nécessaire maintenant en France que partout ailleurs.

Le ressentiment de ceux qui ont beaucoup souffert par la Révolution, et qui ne peuvent se flatter de recouvrer leurs priviléges que par l'intolérance de la religion et le despotisme de la couronne, est, comme nous venons de le dire, le plus grand danger que la France puisse courir. Son bonheur et sa gloire consistent dans un traité entre les deux partis, dont la charte constitutionnelle soit la base. Car, outre que la prospérité de la France repose sur les avantages que la masse de la nation a acquis en 1789, je ne sais pas ce qui serait plus humiliant pour les Français, que d'être renvoyés dans la servitude, comme des enfants qu'il faut châtier.

Deux grands faits historiques peuvent se comparer, à quelques égards, à la restauration en France : le retour des Stuarts en Angleterre, et l'avénement de Henri IV. Examinons d'abord le plus moderne de ces événements; nous retournerons ensuite au second, qui concerne de plus près la France. Charles II fut rappelé en Angleterre après les crimes des révolutionnaires et le despotisme de Cromwell; la réaction que produisent toujours sur le vulgaire les forfaits commis sous prétexte d'une belle cause, comprima l'élan du peuple anglais vers

la liberté. Ce fut la nation presque entière qui, représentée par son parlement, redemanda Charles II; ce fut l'armée anglaise qui le proclama : aucun soldat étranger ne se mêla de cette restauration, et, sous ce rapport, Charles II se trouva dans une situation beaucoup meilleure que celle des princes français. Mais, comme il y avait en Angleterre un parlement déjà établi, le fils de Charles Ier ne fut point dans le cas d'accepter ni de donner une charte nouvelle. Le débat entre lui et le parti qui avait fait la révolution porta sur les querelles religieuses : la nation anglaise voulait la réformation, et considérait la religion catholique comme inconciliable avec la liberté. Charles II fut donc obligé de se dire protestant : mais, comme il professait au fond du cœur une autre croyance, pendant tout son règne il rusa constamment avec l'opinion; et, lorsque son frère, qui avait plus de violence de caractère, permit toutes les atrocités que le nom de Jefferies nous retrace, la nation sentit la nécessité d'avoir pour chef un prince qui fût roi par la liberté, au lieu d'être roi malgré elle; et plus tard l'on porta l'acte qui excluait de la succession au trône tout prince papiste, ou qui aurait épousé une princesse de cette religion. Le principe de cet acte était de maintenir l'hérédité, en ne cherchant pas un souverain au hasard, mais d'exclure formellement celui qui n'adopterait pas le culte politique et religieux de la majorité de l'Angleterre. Le serment prononcé par Guillaume III, et depuis par tous ses successeurs,

constate le contrat entre la nation et le roi; et, comme je l'ai déjà dit, une loi d'Angleterre déclare coupable de haute trahison quiconque soutiendrait le droit divin, c'est-à-dire la doctrine par laquelle un roi possède une nation comme un seigneur une ferme, les bestiaux et les peuples étant placés sur la même ligne, et n'ayant pas plus les uns que les autres le droit d'influer sur leur sort. Lorsque les Anglais accueillirent avec transport l'ancienne dynastie, ils espéraient qu'elle adopterait une doctrine nouvelle, et, les héritiers directs s'y refusant, les amis de la liberté se rallièrent à celui qui se soumit à la condition sans laquelle il n'y avait pas de légitimité. La révolution de France, jusqu'à la chute de Bonaparte, ressemble beaucoup à celle d'Angleterre. Le rapprochement avec la guerre de la Ligue et l'avénement de Henri IV est moins frappant; mais, en revanche, nous le dirons avec plaisir, l'esprit et le caractère de Louis XVIII rappellent bien plus Henri IV que Charles II.

A ne considérer l'abjuration de Henri IV que sous le rapport de son influence politique, c'était un acte par lequel il adoptait l'opinion de la majorité des Français. L'édit de Nantes aussi peut se comparer à la déclaration du 2 mai de Louis XVIII; ce sage traité entre les deux partis les apaisa pendant la vie de Henri IV. En citant ces deux époques si différentes, et sur lesquelles on peut disputer longtemps, car les droits seuls sont incontestables, tandis que les faits donnent souvent lieu à des in-

terprétations diverses, j'ai voulu uniquement démontrer ce que l'histoire et la raison confirment; c'est qu'après de grandes commotions dans l'État, un souverain ne peut reprendre les rênes du gouvernement qu'autant qu'il adopte sincèrement l'opinion dominante dans son pays, tout en cherchant à rendre les sacrifices de la minorité moins pénibles. Un roi doit, comme Henri IV, renoncer jusqu'à un certain point à ceux même qui l'ont servi dans son adversité, parce que, si Louis XIV était coupable en prononçant ces fameuses paroles : *L'État, c'est moi*, l'homme de bien sur le trône doit dire, au contraire : *Moi, c'est l'État*.

La masse du peuple n'a pas cessé, depuis la Révolution, de craindre l'ascendant des anciens privilégiés; d'ailleurs, comme les princes étaient absents depuis vingt-trois ans, la nation ne les connaissait pas; et les troupes étrangères, en 1814, ont traversé la France sans entendre exprimer ni un regret pour Bonaparte, ni un désir prononcé pour aucune forme de gouvernement. Ce fut donc une combinaison politique, et non un mouvement populaire, qui rétablit l'ancienne dynastie en France; et si les Stuarts, rappelés par la nation sans aucun secours étranger, et soutenus par une noblesse qui n'avait jamais émigré, se perdirent en voulant s'appuyer sur le droit divin, combien n'était-il pas plus nécessaire à la maison de Bourbon de refaire un pacte avec la France, afin d'adoucir l'amertume que doit causer à un peuple fier

l'influence des étrangers sur son gouvernement intérieur! Il fallait donc qu'un appel à la nation sanctionnât ce que la force avait établi. Telle a été, comme nous allons le voir, l'opinion d'un homme, l'empereur Alexandre, qui, bien que souverain tout-puissant, est assez supérieur d'esprit et d'âme pour avoir, comme les simples particuliers, des jaloux et des envieux. Louis XVIII, par sa charte constitutionnelle, et surtout par la sagesse de sa déclaration du 2 mai, par son étonnante instruction et la grâce imposante de ses manières, suppléa sous beaucoup de rapports à ce qui manquait à l'inauguration populaire de son retour. Mais nous pensons toujours, et nous allons développer les motifs de cette opinion, que Bonaparte n'eût point été accueilli en moins d'une année, par un parti considérable, si les ministres du roi avaient franchement établi le gouvernement représentatif et les principes de la Charte en France, et si l'intérêt de la liberté constitutionnelle eût remplacé celui de la gloire militaire.

CHAPITRE IV

De l'entrée des alliés à Paris, et des divers partis qui existaient alors en France.

Les quatre grandes puissances, l'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse, qui se coalisèrent en 1813 pour repousser les agressions de Napoléon, ne s'étaient jamais réunies jusqu'alors, et nul État

continental ne saurait résister à une telle force. Peut-être la nation française aurait-elle encore été capable de se défendre avant que le despotisme eût comprimé tout ce qu'elle avait d'énergie; mais, comme il ne restait que des soldats en France, armée contre armée, le nombre était entièrement, et sans nulle proportion, à l'avantage des étrangers. Les souverains qui conduisaient ces troupes de ligne et ces milices volontaires, formant près de huit cent mille hommes, montrèrent une bravoure qui leur donne des droits ineffaçables à l'attachement de leurs peuples; mais il faut distinguer toutefois, parmi ces grands personnages, l'empereur de Russie, qui a le plus éminemment contribué aux succès de la coalition de 1813.

Loin que le mérite de l'empereur Alexandre soit exagéré par la flatterie, je dirais presque qu'on ne lui rend pas encore assez de justice, parce qu'il subit, comme tous les amis de la liberté, la défaveur attachée à cette opinion dans ce qu'on appelle la bonne compagnie européenne. On ne se lasse point d'attribuer sa manière de voir en politique à des calculs personnels, comme si, de nos jours, les sentiments désintéressés ne pouvaient plus entrer dans le cœur humain. Sans doute il importe beaucoup à la Russie que la France ne soit pas écrasée; et la France ne peut se relever qu'à l'aide d'un gouvernement constitutionnel soutenu par l'assentiment de la nation. Mais l'empereur Alexandre s'est-il livré à des pensées égoïstes lorsqu'il a donné

à la partie de la Pologne qu'il a acquise par les derniers traités les droits que la raison humaine réclame maintenant de toutes parts? On voudrait lui reprocher l'admiration qu'il a témoignée pendant quelque temps à Bonaparte; mais n'était-il pas naturel que de grands talents militaires éblouissent un jeune souverain guerrier? Pouvait-il, à la distance où il était de la France, pénétrer comme nous les ruses dont Bonaparte se servait souvent, de préférence même à tous ses autres moyens? Quand l'empereur Alexandre a bien connu l'ennemi qu'il avait à combattre, quelle résistance ne lui a-t-il pas opposée! L'une de ses capitales étant conquise, il a refusé la paix que Napoléon lui offrait avec une instance extrême. Après que les troupes de Bonaparte furent repoussées de la Russie, il porta toutes les siennes en Allemagne pour aider à la délivrance de ce pays; et, lorsque le souvenir de la force des Français faisait hésiter encore sur le plan de campagne qu'on devait suivre, l'empereur Alexandre décida qu'il fallait marcher sur Paris; or c'est à la hardiesse de cette résolution que se rattachent tous les succès de l'Europe. Il m'en coûterait, je l'avoue, de rendre hommage à cet acte de volonté, si l'empereur Alexandre, en 1814, ne s'était pas conduit généreusement pour la France, et si, dans les conseils qu'il a donnés, il n'avait pas constamment respecté l'honneur et la liberté de la nation. Le côté libéral, dans chaque occasion, est toujours celui qu'il a soutenu; et, s'il ne l'a pas fait triom-

pher autant qu'on aurait pu le souhaiter, ne doit-on pas au moins s'étonner qu'un tel instinct de ce qui est beau, qu'un tel amour pour ce qui est juste, soit né dans son cœur, comme une fleur du ciel, au milieu de tant d'obstacles?

J'ai eu l'honneur de causer plusieurs fois avec l'empereur Alexandre, à Saint-Pétersbourg et à Paris, au moment de ses revers, au moment de son triomphe. Également simple, également calme dans l'une et l'autre situation, son esprit fin, juste et sage, ne s'est jamais démenti. Sa conversation n'a point de rapport avec ce qu'on appelle d'ordinaire une conversation officielle; nulle question insignifiante, nul embarras réciproque, ne condamnent ceux qui l'approchent à ces propos chinois, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qui ressemblent plutôt à des révérences qu'à des paroles. L'amour de l'humanité inspire à l'empereur Alexandre le besoin de connaître le véritable sentiment des autres, et de traiter avec ceux qu'il en croit dignes les grandes vues qui peuvent tendre aux progrès de l'ordre social. A sa première entrée à Paris, il s'est entretenu avec des Français de diverses opinions, en homme qui peut se mesurer à découvert avec les autres hommes.

Sa conduite à la guerre est aussi valeureuse qu'humaine, et de toutes les vies, il n'y a que la sienne qu'il expose sans réflexion. L'on attend avec raison de lui qu'il se hâtera de faire à son pays tout le bien que les lumières de ce pays permettent.

Mais, quoiqu'il maintienne encore une grande force armée, on aurait tort de le considérer en Europe comme un monarque ambitieux. Ses opinions ont plus d'empire sur lui que ses passions; et ce n'est pas, ce me semble, à des conquêtes qu'il aspire; le gouvernement représentatif, la tolérance religieuse, l'amélioration de l'espèce humaine par la liberté et le christianisme, ne sont pas, à ses yeux, des chimères. S'il accomplit ses desseins, la postérité lui décernera tous les honneurs du génie; mais, si les circonstances dont il est entouré, si la difficulté de trouver des instruments pour le seconder, ne lui permettent pas de réaliser ce qu'il souhaite, ceux qui l'auront connu sauront du moins qu'il avait conçu de grandes pensées.

Ce fut à l'époque même de l'invasion de la Russie par les Français que l'empereur Alexandre vit le prince royal de Suède, autrefois le général Bernadotte, dans la ville d'Abo, sur les bords de la mer Baltique. Bonaparte avait tout essayé pour engager le prince de Suède à se joindre à lui dans son attaque contre la Russie; il lui avait présenté l'appât de la Finlande, qui avait été enlevée à la Suède et que les Suédois regrettaient vivement. Bernadotte, par respect pour la personne d'Alexandre et par haine contre la tyrannie que Bonaparte faisait peser sur la France et sur l'Europe, se joignit à la coalition et refusa les propositions de Napoléon, qui consistaient, au reste, pour la plupart, dans la permission accordée à la Suède de prendre ou de

reprendre tout ce qui lui conviendrait chez ses voisins ou chez ses alliés.

L'empereur de Russie, dans sa conférence avec le prince de Suède, lui demanda son avis sur les moyens qu'on devait employer contre l'invasion des Français. Bernadotte les développa en général habile qui avait jadis défendu la France contre les étrangers, et sa confiance dans le résultat définitif de la guerre était d'un grand poids. Une autre circonstance fait beaucoup d'honneur à la sagacité du prince de Suède. Lorsqu'on vint lui annoncer que les Français étaient entrés dans Moscou, les envoyés des puissances à Stockholm, alors réunis chez lui, étaient consternés; lui seul déclara fermement qu'à dater de cet événement la campagne des vainqueurs était manquée; et, s'adressant à l'envoyé d'Autriche, lorsque les troupes de cette puissance faisaient encore partie de l'armée de Napoléon : « Vous pouvez le mander à votre empereur, lui dit-il ; Napoléon est perdu, bien que cette prise de Moscou semble le plus grand exploit de sa carrière militaire. » J'étais près de lui quand il s'exprima ainsi, et j'avoue que je ne croyais pas entièrement à ses prophéties. Mais sa grande connaissance de l'art militaire lui révéla l'événement le plus inattendu pour tous. Dans les vicissitudes de l'année suivante, le prince de Suède rendit d'éminents services à la coalition, soit en se mêlant activement et savamment de la guerre dans les moments les plus difficiles, soit en soutenant l'espoir des alliés lorsque,

après les batailles gagnées en Allemagne par l'armée nouvelle sortie de terre à la voix de Bonaparte, on recommençait à croire les Français invincibles.

Néanmoins le prince de Suède a des ennemis en Europe, parce qu'il n'est point entré en France avec ses troupes quand les alliés, après leur triomphe à Leipsick, passèrent le Rhin et se dirigèrent sur Paris. Je crois très-facile de justifier sa conduite en cette occasion. Si l'avantage de la Suède avait exigé que la France fût envahie, il devait, en l'attaquant, oublier qu'il était Français, puisqu'il avait accepté l'honneur d'être chef d'un autre État; mais la Suède n'était intéressée qu'à la délivrance de l'Allemagne; l'assujettissement de la France même est contraire à la sûreté des États du Nord. Il était donc permis au général Bernadotte de s'arrêter à l'aspect des frontières de son ancienne patrie, de ne pas porter les armes contre le pays auquel il devait tout l'éclat de son existence. On a prétendu qu'il avait eu l'ambition de succéder à Bonaparte; nul ne sait ce qu'un homme ardent peut rêver en fait de gloire; mais ce qui est certain, c'est qu'en ne rejoignant pas les alliés avec ses troupes, il s'ôtait toute chance de succès par eux. Bernadotte a donc uniquement obéi, dans cette circonstance, à un sentiment honorable, sans pouvoir se flatter d'en retirer aucun avantage personnel.

Une anecdote singulière mérite d'être rapportée à l'occasion du prince de Suède. Loin que Napoléon eût souhaité qu'il fût choisi par la nation suédoise,

il en était très-mécontent, et Bernadotte avait raison de craindre qu'il ne le laissât pas sortir de France. Bernadotte a beaucoup de hardiesse à la guerre, mais il est prudent dans tout ce qui tient à la politique; et, sachant très-bien sonder le terrain, il ne marche avec force que vers le but dont la fortune lui ouvre la route. Depuis plusieurs années, il s'était adroitement maintenu auprès de l'empereur de France entre la faveur et la disgrâce; mais, ayant trop d'esprit pour être considéré comme l'un de ces militaires formés à l'obéissance aveugle, il était toujours plus ou moins suspect à Napoléon, qui n'aimait pas trouver réunis dans le même homme un sabre et une opinion. Bernadotte, en racontant à Napoléon comment son élection venait d'avoir lieu en Suède, le regardait avec ces yeux noirs et perçants qui donnent à sa physionomie quelque chose de très-singulier. Bonaparte se promenait à côté de lui, et lui faisait des objections que Bernadotte réfutait le plus tranquillement qu'il pouvait, tâchant de cacher la vivacité de son désir; enfin, après un entretien d'une heure, Napoléon lui dit tout à coup : *Eh bien, que la destinée s'accomplisse!* Bernadotte entendit très-vite ces paroles, mais il se les fit répéter comme s'il ne les eût pas comprises, pour mieux s'assurer de son bonheur. *Que la destinée s'accomplisse!* redit encore une fois Napoléon; et Bernadotte partit pour régner sur la Suède. On a pu quelquefois agir en conversation sur Bonaparte contre son intérêt même,

il y en a des exemples; mais c'est un des hasards de son caractère sur lequel on ne saurait compter.

La campagne de Bonaparte contre les alliés, dans l'hiver de 1814, est généralement reconnue pour très-belle; et ceux même des Français qu'il avait proscrits pour toujours ne pouvaient s'empêcher de souhaiter qu'il parvînt à sauver l'indépendance de leur pays. Quelle combinaison funeste, et dont l'histoire ne présente point d'exemple! Un despote défendait alors la cause de la liberté, en essayant de repousser les étrangers que son ambition avait attirés sur le sol de la France! Il ne méritait pas du ciel l'honneur de réparer le mal qu'il avait fait. La nation française demeura neutre dans le grand débat qui décidait de son sort; cette nation si vive, si véhémente jadis, était réduite en poussière par quinze ans de tyrannie. Ceux qui connaissaient le pays savaient bien qu'il restait de la vie au fond de ces âmes paralysées, et de l'union au milieu de l'apparente diversité que le mécontentement faisait naître. Mais on eût dit que, pendant son règne, Bonaparte avait couvert les yeux de la France, comme ceux d'un faucon que l'on tient dans les ténèbres jusqu'à ce qu'on le lâche sur sa proie. On ne savait où était la patrie; on ne voulait plus ni de Bonaparte ni d'aucun des gouvernements dont on prononçait le nom. Les ménagements mêmes des puissances européennes empêchaient presque de voir en elles des ennemis, sans qu'il fût possible cependant de les accueillir comme des alliés. La

France, dans cet état, subit le joug des étrangers, pour ne s'être pas affranchie elle-même de celui de Bonaparte : à quels maux n'aurait-elle pas échappé, si, comme aux premiers jours de la Révolution, elle eût conservé dans son cœur la sainte horreur du despotisme !

Alexandre entra dans Paris presque seul, sans garde, sans aucune précaution ; le peuple lui sut gré de cette généreuse confiance ; la foule se pressait autour de son cheval, et les Français, si longtemps victorieux, ne se sentaient pas encore humiliés dans les premiers moments de leur défaite. Tous les partis espéraient un libérateur dans l'empereur de Russie, et certainement il en portait le désir dans son âme. Il descendit chez M. de Talleyrand, qui, ayant conservé dans toutes les phases de la Révolution la réputation d'un homme de beaucoup d'esprit, pouvait lui donner des renseignements certains sur toutes choses. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, M. de Talleyrand considère la politique comme une manœuvre selon le vent, et les opinions fixes ne sont nullement à son usage. Cela s'appelle de l'habileté ; et peut-être en faut-il en effet pour louvoyer ainsi jusqu'à la fin d'une vie mortelle : mais le sort des États doit être conduit par des hommes dont les principes soient invariables ; et dans le temps de troubles surtout, la flexibilité, qui semble le comble de l'art, plonge les affaires publiques dans des difficultés insurmontables. Quoi qu'il en soit, M. de Talleyrand est,

quand il veut plaire, l'homme le plus aimable que l'ancien régime ait produit; c'est le hasard qui l'a placé dans les dissensions populaires; il y a porté les manières des cours; et cette grâce, qui devait être suspecte à l'esprit de démocratie, a séduit souvent des hommes d'une grossière nature, qui se sentaient pris sans savoir par quels moyens. Les nations qui veulent être libres doivent se garder de choisir de tels défenseurs : ces pauvres nations, sans armées et sans trésors, n'inspirent de dévouement qu'à la conscience.

C'était un grand événement pour le monde que le gouvernement proclamé dans Paris par les armées victorieuses de l'Europe; quel qu'il fût, on ne saurait se le dissimuler, les circonstances qui l'amenaient rendaient sa position très-difficile : aucun peuple doué de quelque fierté ne peut supporter l'intervention des étrangers dans ses affaires intérieures, et c'est en vain qu'ils feraient ce qu'il y a de plus raisonnable et de plus sage, il suffit de leur influence pour gâter le bonheur même. L'empereur de Russie, qui a le sentiment de l'opinion publique, fit tout ce qui était en son pouvoir pour laisser à cette opinion autant de liberté que les circonstances le permettaient. L'armée voulait la régence, dans l'espoir que, sous la minorité du fils de Napoléon, le même gouvernement et les mêmes emplois militaires seraient conservés. La nation souhaitait ce qu'elle souhaitera toujours : le maintien des principes constitutionnels. Quelques individus croyaient

que le duc d'Orléans, homme d'esprit, ami sincère de la liberté, et soldat de la France à Jemmapes, servirait de médiateur entre les différents intérêts; mais il avait alors à peine vécu en France, et son nom représentait plutôt un traité qu'un parti. L'impulsion des souverains devait être pour l'ancienne dynastie; elle était appelée par le clergé, les gentilshommes, et les adhérents qu'ils réunissaient dans quelques départements du Midi et de l'Ouest. Mais en même temps l'armée ne renfermait presque pas d'officiers ni de soldats élevés dans l'obéissance envers des princes absents depuis tant d'années. Les intérêts accumulés par la Révolution : la suppression des dîmes et des droits féodaux; la vente des biens nationaux; l'anéantissement des priviléges de la noblesse et du clergé; tout ce qui fait la richesse et la grandeur de la masse du peuple, la rendait nécessairement ennemie des partisans de l'ancien régime, qui se présentaient comme les défenseurs exclusifs de la famille royale; et, jusqu'à ce que la charte constitutionnelle eût prouvé la modération et la sagesse éclairée de Louis XVIII, il était naturel que le retour des Bourbons fît craindre tous les inconvénients de la restauration des Stuarts en Angleterre.

L'empereur Alexandre jugea de toutes les circonstances comme l'aurait pu faire un Français éclairé, et il fut d'avis qu'un pacte devait être conclu, ou plutôt renouvelé entre la nation et le roi; car, si autrefois les barons fixaient les limites

du trône et exigeaient du monarque le maintien de leurs priviléges, il était juste que la France, qui ne faisait plus qu'un peuple, eût, par ses représentants, le même droit dont jouissaient jadis et dont jouissent encore les nobles dans plusieurs États de l'Europe. D'ailleurs, Louis XVIII n'ayant pu revenir en France que par l'appui des étrangers, il importait que cette triste circonstance fût effacée par des garanties volontaires et mutuelles entre les Français et leur roi. La politique aussi bien que l'équité conseillait un tel système; et, si Henri IV, après une longue guerre civile, se soumit à la nécessité d'adopter la croyance de la majorité des Français, un homme d'autant d'esprit que Louis XVIII pouvait bien conquérir un royaume tel que la France en acceptant la situation du roi d'Angleterre : elle n'est pas, en vérité, si fort à dédaigner.

CHAPITRE V

Des circonstances qui ont accompagné le premier retour de la maison de Bourbon en 1814.

Lorsque le retour des Bourbons fut décidé par les puissances européennes, M. de Talleyrand mit en avant le principe de la légitimité, pour servir de point de ralliement au nouvel esprit de parti qui devait régner en France. Certainement, on ne saurait trop le répéter, l'hérédité du trône est une excellente garantie de repos et de bonheur; mais, comme les Turcs jouissent aussi de cet avantage,

il y a lieu de penser qu'il faut encore quelques autres conditions pour assurer le bien d'un État. D'ailleurs, rien n'est plus funeste dans un temps de crise que ces mots d'ordre qui dispensent la plupart des hommes de raisonner. Si les révolutionnaires avaient proclamé, non l'égalité seule, mais l'égalité devant la loi, ce développement eût suffi pour faire naître quelques réflexions dans les têtes. Il en est ainsi de la légitimité, si l'on y joint la nécessité des limites du pouvoir. Mais l'une et l'autre de ces paroles sans restriction, égalité ou légitimité, ne sont bonnes qu'à justifier les sentinelles, lorsqu'elles tirent sur ceux qui ne répondent pas tout d'abord au cri de *Qui vive!* comme il le faut selon le temps.

Le Sénat fut indiqué par M. de Talleyrand pour faire les fonctions de représentant de la France dans cette circonstance solennelle. Ce Sénat pouvait-il s'en attribuer le droit? et ce qu'il n'avait pas légalement, le méritait-il par sa conduite passée? Puisqu'on n'avait pas le temps de convoquer des députés envoyés par les départements, ne fallait-il pas au moins appeler le Corps législatif? Cette assemblée avait montré du caractère dans la dernière époque du règne de Bonaparte, et la nomination de ses membres appartenait un peu plus à la France elle-même. Enfin, le Sénat prononça la déchéance de ce même Napoléon auquel il devait son existence; la déchéance fut motivée sur des principes de liberté : que n'avaient-ils été reconnus avant l'entrée

des alliés en France! Les sénateurs étaient sans force alors, dira-t-on; l'armée pouvait tout. Il y a des circonstances, on doit en convenir, où les hommes les plus courageux n'ont aucun moyen de se montrer activement; mais il n'en existe aucune qui puisse obliger à rien faire de contraire à sa conscience. La noble minorité du Sénat, Cabanis, Tracy, Lanjuinais, Boissy-d'Anglas, Volney, Collaud, Chollet, etc., avait bien prouvé, depuis quelques années, qu'une résistance passive était possible.

Les sénateurs, parmi lesquels il y avait plusieurs membres de la Convention, demandèrent le retour de l'ancienne dynastie, et M. de Talleyrand s'est vanté, dans cette occasion, d'avoir fait crier *vive le roi!* à ceux qui avaient voté la mort de son frère. Mais que pouvait-on attendre de ce tour d'adresse? et n'y aurait-il pas eu plus de dignité à ne pas mêler ces hommes dans une telle délibération? Faut-il tromper même des coupables? et s'ils sont assez courbés par la servitude pour tendre la tête à la proscription, à quoi bon se servir d'eux? Enfin, ce fut encore ce Sénat qui rédigea la constitution que l'on devait présenter à l'acceptation de Louis XVIII; et dans ces articles si essentiels à la liberté de la France, M. de Talleyrand, tout puissant alors, laissa mettre la plus ridicule des conditions, celle qui devait infirmer toutes les autres : les sénateurs se déclarèrent héréditaires et leurs pensions avec eux. Certes, que des hommes haïs et ruinés s'efforcent maladroitement d'assurer leur existence, cela se

conçoit : mais M. de Talleyrand devait-il le souffrir? et ne doit-on pas conclure de cette négligence apparente qu'un homme aussi pénétrant voulait déjà plaire aux royalistes non constitutionnels, en laissant altérer dans l'opinion le respect que méritaient d'ailleurs les principes énoncés dans la déclaration du Sénat? C'était faciliter au roi le moyen de dédaigner cette déclaration, et de revenir sans aucun genre d'engagement préalable.

M. de Talleyrand se flattait alors que pour tant de complaisance il échapperait à l'implacable ressentiment de l'esprit de parti. Avait-il eu pendant toute sa vie assez de fidélité, en fait de reconnaissance, pour imaginer qu'on n'en manquerait jamais envers lui? Espérait-il échapper seul au naufrage de son parti, quand toute l'histoire nous apprend qu'il est des haines politiques à jamais irréconciliables? Les hommes à préjugés, dans toute réformation, ne pardonnent point à ceux qui ont participé de quelque manière aux idées nouvelles; aucune pénitence, aucune quarantaine ne peut les rassurer à cet égard : ils se servent des individus qui abjurent; mais, si ces prétendus convertis veulent retenir quelques demi-principes dans quelques petites circonstances, la fureur se ranime aussitôt contre eux; les partisans de l'ancien régime considèrent ceux du gouvernement représentatif comme en état de révolte à l'égard du pouvoir légitime et absolu. Que signifient donc, aux yeux de ces royalistes non constitutionnels, les services que

les anciens amis de la Révolution peuvent rendre à leur cause? Un commencement d'expiation, et rien de plus : et comment M. de Talleyrand n'a-t-il pas senti que, pour l'intérêt du roi comme pour celui de la France, il fallait qu'un pacte constitutionnel tranquillisât les esprits, affermît le trône, et présentât la nation française aux yeux de toute l'Europe, non comme des rebelles qui demandent grâce, mais comme des citoyens qui se lient à leur chef suprême par des devoirs réciproques?

Louis XVIII revint sans avoir reconnu la nécessité de ce pacte; mais, étant personnellement un homme d'un esprit très-éclairé, et dont les idées s'étendaient au delà du cercle des cours, il y suppléa en quelque manière par sa déclaration du 2 mai, datée de Saint-Ouen : il accordait ce que l'on désirait qu'il acceptât; mais enfin cette déclaration, supérieure à la charte constitutionnelle sous le rapport des intérêts de la liberté, était si bien conçue, qu'elle satisfit momentanément les esprits. On put espérer alors l'heureuse réunion de la légitimité dans le souverain, et de la légalité dans les institutions. Le même roi pouvait être Charles II par ses droits héréditaires, et Guillaume III par sa volonté éclairée. La paix semblait conclue entre les partis; l'existence de courtisan était laissée à ceux qui sont faits pour elle; on plaçait dans la Chambre des pairs les noms illustrés par l'histoire et les hommes de mérite du temps présent; enfin, la nation dut croire qu'elle réparerait ses malheurs, en

tournant vers l'émulation de la liberté constitutionnelle l'activité dévorante qui l'avait consumée elle-même aussi bien que l'Europe.

Deux seuls dangers pouvaient anéantir toutes ces espérances ; l'un, si le système constitutionnel n'était pas suivi par l'administration avec force et sincérité; l'autre, si le congrès de Vienne laissait Bonaparte à l'île d'Elbe, en présence de l'armée française. C'était un glaive suspendu sur le trône des Bourbons. Napoléon, en combattant jusqu'au dernier instant contre les étrangers, s'était mieux placé dans l'opinion des Français ; et peut-être alors avait-il plus de partisans sincères que pendant sa prospérité désordonnée. Il fallait donc, pour que la Restauration se maintînt, que, d'une part, les Bourbons pussent triompher des souvenirs de la victoire par les garanties de la liberté, et que, de l'autre, Bonaparte ne fût pas établi à trente lieues de ses anciens soldats : jamais une plus grande faute ne pouvait être commise relativement à la France.

CHAPITRE VI

De l'aspect de la France et de Paris pendant la première occupation.

On aurait grand tort de s'étonner de la douleur que les Français ont éprouvée en voyant leur célèbre capitale envahie en 1814 par les armées étrangères. Les souverains qui s'en étaient rendus les maîtres se conduisirent alors avec l'équité la plus

parfaite; mais c'est un cruel malheur pour une nation que d'avoir même à se louer des étrangers, puisque c'est une preuve que son sort dépend d'eux. Les armées françaises, il est vrai, étaient entrées plusieurs fois dans presque toutes les capitales de l'Europe, mais aucune de ces villes n'avait une aussi grande importance pour le pays dont elle faisait partie, que Paris pour la France. Les monuments des beaux-arts, les souvenirs des hommes de génie, l'éclat de la société, tout contribuait à faire de Paris le foyer de la civilisation continentale. Pour la première fois, depuis que Paris occupait un tel rang dans le monde, les drapeaux de l'étranger flottaient sur ses remparts. Naguère la voûte des Invalides était tapissée des étendards conquis dans quarante batailles, et maintenant les bannières de la France ne pouvaient se montrer que sous les ordres de ses conquérants. Je n'ai pas affaibli, je crois, dans cet ouvrage, le tableau des fautes qui ont amené les Français à cet état déplorable : mais plus ils en souffraient, et plus ils étaient dignes d'estime.

La meilleure manière de juger des sentiments qui agitent les grandes masses, c'est de consulter ses propres impressions : on est sûr de deviner, d'après ce qu'on éprouve soi-même, ce que la multitude ressentira; et c'est ainsi que les hommes d'une imagination forte peuvent prévoir les mouvements populaires dont une nation est menacée.

Après dix ans d'exil, j'abordai à Calais, et je

comptais sur un grand plaisir en revoyant ce beau pays de France que j'avais tant regretté : mes sensations furent tout autres que celles que j'attendais. Les premiers hommes que j'aperçus sur la rive portaient l'uniforme prussien; ils étaient les maîtres de la ville, ils en avaient acquis le droit par la conquête : mais il me semblait assister à l'établissement du règne féodal, tel que les anciens historiens le décrivent, lorsque les habitants du pays n'étaient là que pour cultiver la terre dont les guerriers de la Germanie devaient recueillir les fruits. O France! ô France! il fallait un tyran étranger pour vous réduire à cet état; un souverain français, quel qu'il fût, vous aurait trop aimée pour jamais vous y exposer.

Je continuai ma route, le cœur toujours souffrant par la même pensée; en approchant de Paris, les Allemands, les Russes, les Cosaques, les Baskirs, s'offrirent à mes yeux de toutes parts : ils étaient campés autour de l'église de Saint-Denis, où la cendre des rois de France repose. La discipline commandée par les chefs de ces soldats empêchait qu'ils ne fissent aucun mal à personne, aucun mal, excepté l'oppression de l'âme, qu'il était impossible de ne pas ressentir. Enfin, je rentrai dans cette ville, où se sont passés les jours les plus heureux et les plus brillants de ma vie, comme si j'eusse fait un rêve pénible. Étais-je en Allemagne ou en Russie? Avait-on imité les rues et les places de la capitale de la France, pour en retracer les souve-

nirs, alors qu'elle n'existait plus. Enfin, tout était trouble en moi; car, malgré l'âpreté de ma peine, j'estimais les étrangers d'avoir secoué le joug. Je les admirais sans restriction à cette époque; mais, voir Paris occupé par eux, les Tuileries, le Louvre, gardés par des troupes venues des confins de l'Asie, à qui notre langue, notre histoire, nos grands hommes, tout était moins connu que le dernier khan de Tartarie, c'était une douleur insupportable. Si telle était mon impression à moi, qui n'aurais pu revenir en France sous le règne de Bonaparte, quelle devait être celle de ces guerriers couverts de blessures, d'autant plus fiers de leur gloire militaire qu'ils ne pouvaient depuis longtemps en réclamer une autre pour la France?

Quelques jours après mon arrivée, je voulus aller à l'Opéra; plusieurs fois, dans mon exil, je m'étais retracé cette fête journalière de Paris, comme plus gracieuse et plus brillante encore que toutes les pompes extraordinaires des autres pays. On donnait le ballet de *Psyché*, qui, depuis vingt ans, a sans cesse été représenté dans bien des circonstances différentes. L'escalier de l'Opéra était garni de sentinelles russes; en entrant dans la salle, je regardai de tous les côtés pour découvrir un visage qui me fût connu, et je n'aperçus que des uniformes étrangers; à peine quelques vieux bourgeois de Paris se montraient-ils encore au parterre, pour ne pas perdre leurs anciennes habitudes; du reste, tous les spectateurs étaient changés; le spectacle

seul restait le même : les décorations, la musique, la danse, n'avaient rien perdu de leur charme, et je me sentais humiliée de la grâce française prodiguée devant ces sabres et ces moustaches, comme s'il était du devoir des vaincus d'amuser encore les vainqueurs.

Au Théâtre-Français, les tragédies de Racine et de Voltaire étaient représentées devant des étrangers, plus jaloux de notre gloire littéraire qu'empressés à la reconnaître. L'élévation des sentiments exprimés dans les tragédies de Corneille n'avait plus de piédestal en France; on ne savait où se prendre pour ne pas rougir en les écoutant. Nos comédies, où l'art de la gaieté est porté si loin, divertissaient nos vainqueurs, lorsqu'il ne nous était plus possible d'en jouir, et nous avions presque honte des talents même de nos poëtes, quand ils semblaient, comme nous, enchaînés au char des conquérants. Aucun officier de l'armée française, on doit leur en savoir gré, ne paraissait au spectacle pendant que les troupes alliées occupaient la capitale : ils se promenaient tristement, sans uniforme, ne pouvant plus supporter leurs décorations militaires, puisqu'ils n'avaient pu défendre le territoire sacré dont la garde leur était confiée. L'irritation qu'ils éprouvaient ne leur permettait pas de comprendre que c'était leur chef ambitieux, égoïste et téméraire, qui les avait réduits à l'état où ils se trouvaient : la réflexion ne pouvait s'accorder avec les passions dont ils étaient agités.

La situation du roi, revenant avec les étrangers, au milieu de l'armée qui devait les haïr, présentait des difficultés sans nombre. Il a fait individuellement tout ce que l'esprit et la volonté peuvent inspirer à un souverain qui veut plaire; mais il avait affaire à des sentiments d'une nature trop forte, pour que les moyens de l'ancien régime y pussent suffire. C'était de la nation qu'il fallait s'aider pour ramener l'armée; examinons si le système adopté par les ministres de Louis XVIII pouvait atteindre à ce but.

CHAPITRE VII

De la charte constitutionnelle donnée par le roi en 1814.

Je me glorifie de rappeler ici que la déclaration signée par Louis XVIII, à Saint-Ouen, en 1814, contenait presque tous les articles garants de la liberté que M. Necker avait proposés à Louis XVI, en 1789, avant que la révolution du 14 juillet eût éclaté.

Cette déclaration ne portait pas la date des dix-neuf ans de règne, dans lesquels consistait la question du droit divin ou du pacte constitutionnel : le silence à cet égard était plein de sagesse, car il est manifeste que le gouvernement représentatif est inconciliable avec la doctrine du droit divin. Toutes les disputes des Anglais avec leurs rois sont provenues de cette inconséquence. En effet, si les rois sont les maîtres absolus des peuples, ils doivent exiger les impôts et non les demander; mais, s'ils

ont quelque chose à demander à leurs sujets, il s'ensuit nécessairement qu'ils ont aussi quelque chose à leur promettre. D'ailleurs, le roi de France étant remonté sur le trône en 1814, avec l'appui de la force étrangère, ses ministres auraient dû inventer l'idée du contrat avec la nation, du consentement de ses députés, enfin de tout ce qui pouvait garantir et prouver le vœu des Français, quand même ces principes n'auraient pas été généralement reconnus en France. Il était fort à craindre que l'armée qui avait prêté serment à Bonaparte, et qui avait combattu près de vingt ans sous lui, ne regardât comme nuls les serments demandés par les puissances européennes. Il importait donc de lier et de confondre les troupes françaises avec le peuple français, par toutes les formes possibles d'acquiescement volontaire.

Quoi! dira-t-on, vouliez-vous nous replonger dans l'anarchie des assemblées primaires? Nullement; ce que l'opinion souhaitait, c'était l'abjuration du système sur lequel se fonde le pouvoir absolu; mais l'on n'aurait point chicané le ministère de Louis XVIII sur le mode d'acceptation de la charte constitutionnelle; il suffisait seulement alors qu'elle fût considérée comme un contrat et non comme un édit du roi; car l'édit de Nantes de Henri IV a été aboli par Louis XIV; et tout acte qui ne repose pas sur des engagements réciproques peut être révoqué par l'autorité dont il émane.

Au lieu d'inviter au moins les deux Chambres à

choisir elles-mêmes les commissaires qui devaient examiner l'acte constitutionnel, les ministres les firent nommer par le roi. Très-probablement les Chambres auraient élu les mêmes hommes; mais c'est une des erreurs des ministres de l'ancien régime, d'avoir envie de mettre l'autorité royale partout, tandis qu'il faut être sobre de ce moyen, dès qu'on n'en a pas un besoin indispensable. Tout ce qu'on peut laisser faire à la nation sans qu'il en résulte aucun désordre accroît les lumières, fortifie l'esprit public, et met plus d'accord entre le gouvernement et le peuple.

Le 4 juin 1814, le roi vint déclarer aux deux chambres la charte constitutionnelle. Son discours était plein de dignité, d'esprit et de convenance; mais son chancelier commença par appeler la charte constitutionnelle *une ordonnance de réformation*. Quelle faute! n'était-ce pas faire sentir que ce qui était donné par le roi pouvait être retiré par ses successeurs? Ce n'est pas tout encore : dans le préambule de la charte il était dit que l'autorité tout entière résidait dans la personne du roi, mais que souvent l'exercice en avait été modifié par les monarques prédécesseurs de Louis XVIII, tels que Louis le Gros, Philippe le Bel, Louis XI, Henri II, Charles IX et Louis XIV. Certes les exemples étaient mal choisis; car, sans parler de Louis XI et de Charles IX, l'ordonnance de Louis le Gros, en 1127, relevait le tiers état des villes de la servitude, et il y a un peu longtemps que la nation française a ou-

blié ce bienfait ; et, quant à Louis XIV, ce n'est pas de son nom que l'on peut se servir lorsqu'il est question de liberté.

A peine entendis-je ces paroles, que les plus grands maux me parurent à craindre pour l'avenir, car de si indiscrètes prétentions exposaient le trône encore plus qu'elles ne menaçaient les droits de la nation. Elle était alors si forte dans l'intérieur, qu'il n'y avait rien à redouter pour elle ; mais c'est précisément parce que l'opinion était toute-puissante, qu'on ne pouvait s'empêcher de s'irriter contre des ministres qui compromettaient ainsi l'autorité tutélaire du roi, sans avoir aucun appui réel pour la soutenir. La charte était précédée de l'ancienne formule usitée dans les ordonnances : *Nous accordons, nous faisons concession et octroi*, etc. Mais le nom même de *charte*, consacré par l'histoire d'Angleterre, rappelle les engagements que les barons firent signer au roi Jean en faveur de la nation et d'eux-mêmes. Or comment les concessions de la couronne pourraient-elles devenir la loi fondamentale de l'État si elles n'étaient que le bienfait d'un monarque ? A peine la charte constitutionnelle fut-elle lue, que le chancelier se hâta de demander aux membres des deux Chambres de jurer d'y être fidèles. Qu'aurait-on dit alors de la réclamation d'un sourd qui se serait levé pour s'excuser de prêter serment à une constitution dont il n'aurait pas entendu un seul article ? Eh bien, ce sourd, c'était le peuple français ; et c'est parce que ses représentants

avaient pris l'habitude d'être muets sous Bonaparte qu'ils ne se permirent aucune objection alors. Aussi beaucoup de ceux qui, le 4 juin, jurèrent d'obéir à tout un code de lois qu'ils n'avaient pas seulement eu le temps de comprendre, ne se dégagèrent-ils que trop facilement, dix mois après, d'une promesse aussi légèrement donnée.

C'était un spectacle bien singulier que la réunion, en présence du roi, des deux assemblées, le Sénat et le Corps législatif, qui avaient servi si longtemps Bonaparte. Les sénateurs et les députés portaient encore le même uniforme que l'empereur Napoléon leur avait donné; ils faisaient les mêmes révérences, en se tournant vers l'orient au lieu de l'occident; mais ils saluaient tout aussi bas que de coutume. La cour de la maison de Bourbon était dans les galeries, arborant des mouchoirs blancs et criant : *Vive le roi!* de toutes ses forces. Les hommes du régime impérial, sénateurs, maréchaux et députés, se trouvaient cernés par ces transports, et ils avaient tellement l'habitude de la soumission, que tous les sourires habituels de leurs physionomies servaient, comme d'ordinaire, à l'admiration du pouvoir. Mais qui connaissait le cœur humain devait-il se fier à de telles démonstrations? et ne valait-il pas mieux réunir des représentants librement élus par la France, que des hommes qui ne pouvaient alors avoir d'autre mobile que des intérêts et non des opinions?

Quoique, à plusieurs égards, la charte dût con-

tenter le vœu public, elle laissait cependant beaucoup de choses à désirer. C'était une expérience nouvelle, tandis que la constitution anglaise a subi l'épreuve du temps; et, quand on compare la charte d'un pays avec la constitution de l'autre, tout est à l'avantage de l'Angleterre, soit pour le peuple, soit pour les grands, soit même pour le roi, qui ne peut se séparer de l'intérêt général dans un pays libre.

Le parti royaliste inconstitutionnel, dont il faut sans cesse relever les paroles, puisque c'est surtout ainsi qu'il agit, n'a cessé de répéter que, si le roi s'était conduit comme Ferdinand VII, s'il avait établi purement et simplement l'ancien régime, il n'aurait eu rien à craindre de ses ennemis. Le roi d'Espagne pouvait disposer de son armée; celle de Louis XVIII ne lui était point attachée : les prêtres aussi sont l'armée succursale du roi d'Espagne; en France, l'ascendant des prêtres n'existe presque plus; enfin, tout est en contraste dans la situation politique et morale des deux pays; et qui veut les rapprocher se livre à son humeur, sans considérer en rien les éléments dont l'opinion et la force sont composées.

Mais, dira-t-on encore, Bonaparte savait pourtant séduire ou dominer l'esprit d'opposition! Rien ne serait plus fatal pour un gouvernement quelconque en France que d'imiter Bonaparte. Ses exploits guerriers étaient de nature à produire une funeste illusion sur son despotisme; encore Napoléon n'a-

t-il pu résister à son propre système, et sûrement aucune autre main ne saurait manier la massue qui est retombée sur sa tête.

En 1814, les Français semblaient plus faciles à gouverner qu'à aucune autre époque de la Révolution; car ils étaient assoupis par le despotisme, et lassés des agitations auxquelles le caractère inquiet de leur maître les avait condamnés. Mais, loin de croire à cet engourdissement trompeur, il aurait fallu, pour ainsi dire, les prier de vouloir être libres, afin que la nation pût servir d'appui à l'autorité royale contre l'armée. Il importait de remplacer l'enthousiasme militaire par les intérêts politiques, afin de donner un aliment à l'esprit public, qui en a toujours besoin en France. Mais, de tous les jougs, le plus impossible à rétablir, c'était l'ancien; et l'on doit, avant tout, se garder de ce qui le rappelle. Il y a peu de Français qui sachent encore très-bien ce que c'est que la liberté; et certes Bonaparte ne leur a pas appris à s'y connaître : mais toutes les institutions qui pourraient blesser l'égalité produisent en France la même fermentation que le retour du papisme causait autrefois en Angleterre.

La dignité de la pairie diffère autant de la noblesse par généalogie que la monarchie constitutionnelle de la monarchie fondée sur le droit divin; mais c'était une grande erreur de la charte que de conserver tous les titres des nobles, soit anciens, soit modernes. On ne rencontrait, après la Restaura-

tion, que des barons et des comtes de la façon de Bonaparte, de celle de la cour, ou quelquefois même de la leur, tandis que les pairs seuls devaient être considérés comme les dignitaires du pays, afin de détruire la noblesse féodale, et d'y substituer une magistrature héréditaire, qui, ne s'étendant qu'à l'aîné de la famille, n'établît point dans l'État des distinctions de sang et de race.

S'ensuit-il néanmoins de ces observations que l'on fût malheureux en France sous la première Restauration? La justice et même la bonté la plus parfaite n'étaient-elles pas pratiquées envers tout le monde? Sans doute, et les Français se repentiront longtemps de ne l'avoir pas alors assez senti. Mais, s'il y a des fautes qui doivent irriter contre ceux qui les font, il y en a qui vous inquiètent pour le sort d'un gouvernement que l'on estime; et de ce nombre étaient celles que commettaient les agents de l'autorité. Toutefois les amis de la liberté les plus sincèrement attachés à la personne du roi voulaient une garantie pour l'avenir; et leur désir à cet égard était juste et raisonnable.

CHAPITRE VIII

De la conduite du ministère pendant la première année de la Restauration.

Quelques publicistes anglais prétendent que l'histoire démontre l'impossibilité de faire adopter sincèrement une monarchie constitutionnelle à une

race de princes qui aurait joui pendant plusieurs siècles d'une autorité sans bornes. Les ministres n'avaient, en 1814, qu'une manière de réfuter cette opinion : c'était de manifester assez en toutes choses la supériorité d'esprit du roi, pour que l'on fût convaincu qu'il cédait volontairement aux lumières de son siècle ; parce que, s'il y perdait comme souverain, il y gagnait comme homme éclairé. Le roi lui-même a produit à son retour cet effet salutaire sur ceux qui ont eu des rapports avec lui ; mais plusieurs de ses ministres semblaient prendre à tâche de détruire ce grand bien produit par la sagesse du monarque.

Un homme élevé ensuite à une dignité éminente avait dit, dans une adresse au roi, au nom du département de la Seine-Inférieure, que la Révolution n'était qu'une rébellion de vingt-cinq années. En prononçant ces paroles, il s'était rendu incapable d'être utile à la chose publique ; car, si cette Révolution n'est qu'une révolte, pourquoi donc consentir à ce qu'elle amène le changement de toutes les institutions politiques, changement consacré par la charte constitutionnelle? Pour être conséquent, il aurait fallu répondre à cette objection que la charte était un mal nécessaire auquel on devait se résigner tant que le malheur des temps l'exigeait. Or comment une telle manière de voir pouvait-elle inspirer de la confiance? comment pouvait-elle donner aucune stabilité, aucune force à un ordre de choses nominalement établi? Un certain parti considérait

la constitution comme une maison de bois dont il fallait supporter les inconvénients, en attendant que l'on rebâtît la véritable demeure, l'ancien régime.

Les ministres parlaient en public de la charte avec le plus grand respect, surtout lorsqu'ils proposaient les mesures qui la détruisaient pièce à pièce; mais, en particulier, ils souriaient au nom de cette charte, comme si c'était une excellente plaisanterie que les droits d'une nation. Quelle frivolité, grand Dieu! et sur les bords d'un abîme! Se peut-il qu'il y ait dans les habitudes des cours quelque chose qui perpétue la légèreté d'esprit jusque dans l'âge avancé? Il en résulte souvent de la grâce, mais elle coûte bien cher dans les temps sérieux de l'histoire.

La première proposition que l'on soumit au Corps législatif fut la suspension de la liberté de la presse. Le ministre chicana sur les termes de la charte, qui étaient les plus clairs du monde; et les journaux furent remis à la censure. Si l'on croyait que les gazettes ne pouvaient être encore abandonnées à elles-mêmes, au moins fallait-il que le ministère, s'étant rendu responsable de ce qu'elles contenaient, soumît la direction de ces journaux, devenus tous officiels par le seul fait de la censure, à des esprits sages qui ne permissent dans aucun cas la moindre insulte à la nation française. Comment un parti évidemment le plus faible, à un degré que le fatal retour de Bonaparte n'a que trop manifesté; comment ce parti prend-il envers tant de millions

d'hommes le ton prédicateur d'un jour de jeûne? Comment leur déclare-t-il à tous qu'ils sont des criminels de divers genres, de diverses époques, et qu'ils doivent expier, par l'abandon de toute prétention à la liberté, les maux qu'ils ont causés en s'efforçant de l'obtenir? Je crois qu'en vérité les écrivains de ce parti auraient admis seulement pour un jour le gouvernement représentatif, s'il eût consisté dans quelques députés en robe blanche, qui seraient venus, la corde au cou, demander grâce pour la France. D'autres, d'un air plus doux, disaient, comme du temps de Bonaparte, qu'il fallait ménager les intérêts de la Révolution, pourvu qu'on anéantît ses principes; ce qui voulait dire simplement qu'on avait encore peur des intérêts, et qu'on espérait les affaiblir en les séparant des principes.

Est-ce ainsi que l'on doit traiter vingt-cinq millions d'hommes qui naguère avaient vaincu l'Europe? Les étrangers, malgré, peut-être même à cause de leur victoire, montraient beaucoup plus d'égards à la nation française que ces journalistes qui, sous tous les gouvernements, avaient été les pourvoyeurs de sophismes pour le compte de la force. Ces gazettes, dont le ministère était pourtant censé dicter l'esprit, attaquaient tous les individus, morts ou vivants, qui avaient proclamé les principes mêmes de la charte constitutionnelle; il nous fallait supporter que les noms vénérés qui ont un autel dans notre cœur fussent constamment insultés par les écrivains

de parti, sans que nous pussions leur répondre, sans que nous pussions leur dire une seule fois combien ces illustres tombeaux sont placés au-dessus de leurs indignes atteintes, et quels champions nous avons dans l'Europe et dans la postérité pour le soutien de notre cause. Mais que faire, quand toutes les discussions sont commandées d'avance, et que nul accent de l'âme ne peut pénétrer à travers ces écrits assermentés à la bassesse? Tantôt ils insinuaient les avantages de l'exil, ou discutaient les inconvénients de la liberté individuelle. J'ai entendu proposer que le gouvernement consentît à la liberté de la presse, à condition qu'on lui accordât la détention arbitraire; comme si l'on pouvait écrire quand on est menacé d'être puni sans jugement pour avoir écrit!

Lorsque les partisans du despotisme se servent des baïonnettes, ils font leur métier; mais, lorsqu'ils emploient des formes philosophiques pour établir leur doctrine, ils se flattent en vain de tromper : on a beau priver les peuples de la lumière et de la publicité, ils n'en sont que plus défiants; et toutes les profondeurs du machiavélisme ne sont que de mauvais jeux d'enfants, à côté de la force magique et naturelle tout ensemble de la parfaite sincérité. Il n'y a point de secret entre les gouvernements et le peuple; ils se comprennent, ils se connaissent. On peut prendre sa force dans tel ou tel parti; mais se flatter d'amener à pas de loup les institutions contre lesquelles l'opinion est en garde,

c'est n'avoir aucune idée de ce qu'est devenu le public de notre temps.

Une suite de résolutions rétablissait chaque chose comme jadis; on entourait la charte constitutionnelle de manière à la rendre un jour tellement étrangère à l'Assemblée, qu'elle tombât, pour ainsi dire, d'elle-même, étouffée par les ordonnances et les étiquettes. Tantôt on proposait de réformer l'Institut, qui a fait la gloire de la France éclairée, et d'imposer de nouveau à l'Académie française ces vieux éloges du cardinal de Richelieu et de Louis XIV, exigés depuis plus d'un siècle; tantôt on décrétait d'anciennes formules de serment dans lesquelles il n'était pas question de la charte; et, quand elles excitaient des plaintes, on vous citait l'exemple de l'Angleterre : car elle faisait loi contre la liberté, mais jamais en sa faveur. Néanmoins il était très-aisé, dans cette occasion comme dans toutes, de réfuter l'exemple de l'Angleterre par un argument ainsi conçu : Le roi d'Angleterre jurant lui-même de maintenir les lois constitutionnelles du royaume, les fonctionnaires publics ne prêtent serment qu'à lui. Mais vaut-il la peine de raisonner, quand tout le but des adversaires est d'avoir des mots pour cacher leur pensée?

L'institution de la noblesse créée par Bonaparte n'était vraiment bonne qu'à montrer le ridicule de cette multitude de titres sans réalité, auxquels une vanité puérile peut seule attacher de l'importance. Dans la pairie, le fils aîné hérite des titres et des

droits de son père ; mais le reste de la famille doit rentrer dans la classe des citoyens ; et, comme nous n'avons cessé de le répéter, ce n'est point une noblesse de race, mais une magistrature héréditaire, à laquelle sont attachés les honneurs, à cause de l'utilité dont les pairs sont à la chose publique, et non en conséquence de l'héritage de la conquête, héritage qui constitue la noblesse féodale. Les anoblissements que le chancelier de France envoyait de toutes parts, en 1814, portaient nécessairement atteinte aux principes de la liberté politique. Car, que signifie anoblir, si ce n'est déclarer que le tiers état, c'est-à-dire la nation, est roturière, qu'il n'est pas honorable d'être simple citoyen, et qu'il faut relever de cet abaissement les individus qui ont mérité d'en sortir? Or ces individus, d'ordinaire, c'étaient ceux qu'on savait enclins à sacrifier les droits de la nation aux priviléges de la noblesse. Le goût des priviléges, dans ceux qui les possèdent en vertu de leur naissance, a du moins quelque grandeur; mais qu'y a-t-il de plus subalterne que ces hommes du tiers état s'offrant pour servir de marchepied à ceux qui veulent monter sur leurs têtes?

Les lettres de noblesse datent en France de Philippe le Hardi : elles avaient pour but principal l'exemption des impôts que le tiers état payait seul. Mais les anciens nobles de France ne regardaient jamais comme leurs égaux ceux qui n'étaient point nobles d'origine; et, à cet égard, ils avaient raison; car la noblesse perd tout son empire sur l'imagina-

tion, dès qu'elle ne remonte pas dans la nuit des temps. Ainsi donc, sur le terrain de la liberté comme sur celui de l'aristocratie, les lettres de noblesse sont également à rejeter. Écoutons ce qu'en dit l'abbé de Velly, historien très-sage, et reconnu pour tel non-seulement par l'opinion publique, mais par les censeurs royaux de son temps[1]. « Ce qu'il y a de plus remarquable dans les lettres d'anoblissement est qu'elles exigent en même temps une finance pour le monarque, qui doit être indemnisé des subsides dont la lignée du nouveau noble est affranchie, et une aumône pour le peuple, qui se trouve surchargé par cette exemption. C'est la chambre des comptes qui décide de toutes les deux. Le roi peut remettre l'une et l'autre : mais il remet rarement l'aumône, parce qu'elle regarde les pauvres. On ne doit pas oublier ici la réflexion d'un célèbre jurisconsulte : *Toutefois*, dit-il, *à bien entendre, cette abolition de roture n'est qu'une effaçure dont la marque demeure; elle semble même plutôt une fiction qu'une vérité, le prince ne pouvant par effet réduire l'être au non-être. C'est pourquoi nous sommes si curieux en France de cacher le commencement de notre noblesse, afin de la faire remonter à cette première espèce de gentillesse ou générosité immémoriale, qui seule constituait autrefois les nobles.* »

On s'étonne quand on lit tout ce qui a été écrit

[1] Velly, tome III, page 424.

en Europe depuis la découverte de l'imprimerie, et même tout ce qu'on cite des anciennes chroniques, combien les principes des amis de la liberté sont anciens dans chaque pays; combien, à travers les superstitions de certaines époques, il perce d'idées justes dans ceux qui ont publié de quelque manière leurs réflexions indépendantes. Nous avons certainement pour nous la raison de tous les temps, ce qui ne laisse pas d'être une légitimité comme une autre.

La religion étant un des grands ressorts de tout gouvernement, la conduite à tenir à cet égard devait occuper sérieusement les ministres; et le principe de la charte qu'ils devaient maintenir avec le plus de scrupule, c'était la tolérance universelle. Mais, parce qu'il existe encore dans le midi de la France quelques traces du fanatisme qui a si longtemps ensanglanté ces provinces; parce que l'ignorance de quelques-uns de leurs habitants est égale à leur vivacité, fallait-il leur permettre d'insulter les protestants sur les places publiques par des chansons sanguinaires, annonçant les assassinats qui depuis ont été commis? Les acquéreurs de biens du clergé ne devaient-ils pas frémir à leur tour, quand ils voyaient les protestants du Midi désignés aux massacres? Les paysans, qui ne payent plus ni les dîmes ni les droits féodaux, ne voyaient-ils pas aussi leur cause dans celle des protestants, dans celle enfin des principes de la Révolution, reconnus par le roi lui-même, mais éludés constamment par les

ministres? On se plaint avec raison, en France, de ce que le peuple est peu religieux; mais, si l'on veut se servir du clergé pour ramener l'ancien régime, on est certain d'accroître l'incrédulité par l'irritation.

Que pouvait-on avoir en vue, par exemple, en substituant à la fête de Napoléon, le 15 août, une procession pour célébrer le vœu de Louis XIII, qui consacre la France à la Vierge? Il faut convenir que cette nation française a terriblement d'âpreté guerrière, pour qu'on la soumette à une cérémonie si candide. Les courtisans suivent cette procession dévotement pour obtenir des places, comme les femmes mariées font des pèlerinages pour avoir des enfants; mais quel bien fait-on à la France, en voulant mettre en honneur d'anciens usages qui n'ont plus d'influence sur le peuple? C'est l'accoutumer à se jouer de la religion, au lieu de lui rendre l'habitude de la révérer. Vouloir donner de la puissance à des superstitions qui n'en ont plus, c'est imiter don Pèdre de Portugal, qui, lorsqu'il fut sur le trône, retira du tombeau les restes d'Inès de Castro, pour les faire couronner : elle n'en fut pas plus reine pour cela.

Combien ces remarques sont loin de s'appliquer aux funérailles de Louis XVI, célébrées à Saint-Denis le 21 janvier! Personne n'a pu voir ce spectacle sans émotion. Le cœur s'associait tout entier aux souffrances de cette princesse, qui rentrait dans les palais, non pour jouir de leur splen-

deur, mais pour honorer les morts, et rechercher leurs sanglants débris. On a dit que cette cérémonie était impolitique; mais elle causait un tel attendrissement, que le blâme ne pouvait s'y attacher.

L'admission à tous les emplois est l'un des principes auxquels les Français tiennent le plus. Mais, bien que ce principe fût consacré par la charte, les choix des ministres, dans la carrière diplomatique surtout, étaient exclusivement bornés à la classe de l'ancien régime. On introduisait dans l'armée trop d'officiers généraux qui n'avaient jamais fait la guerre que dans les salons; encore n'y avaient-ils pas toujours été vainqueurs. Enfin il était manifeste que l'on n'avait goût qu'à redonner les places aux courtisans d'autrefois, et rien ne blessait autant les hommes du tiers état qui se sentaient du talent, ou qui voulaient développer l'émulation de leurs fils.

Les finances, qui agissent sur le peuple d'une façon immédiate, étaient gouvernées, sous quelques rapports, avec habileté; mais la promesse qui avait été faite de supprimer les droits réunis ne fut point accomplie, et la popularité de la Restauration en a beaucoup souffert.

Enfin, le devoir du ministère était, avant tout, d'obtenir que les princes ne se mêlassent en rien des affaires publiques, si ce n'est dans des emplois responsables. Que dirait-on en Angleterre, si les fils ou les frères du roi siégeaient dans le conseil, votaient pour la guerre et la paix, enfin participaient

au gouvernement, sans être soumis au premier principe de ce gouvernement, la responsabilité, dont le roi seul est excepté? La place convenable pour les princes, c'est la Chambre des pairs; c'est là qu'ils devaient prêter serment à la charte constitutionnelle; ils l'ont prêté, ce serment, lorsque Bonaparte s'avançait déjà sur Paris. N'était-ce pas reconnaître qu'ils avaient négligé jusqu'alors un grand moyen de captiver la confiance du peuple? La liberté constitutionnelle est, pour les princes de la maison de Bourbon, la parole magique qui peut seule leur ouvrir la porte du palais de leurs ancêtres. L'art qu'ils pourraient mettre à se dispenser de la prononcer serait bien facilement remarqué; et ce mot, comme les images de Brutus et de Cassius, attirerait d'autant plus l'attention qu'on aurait pris plus de soin pour l'éviter.

Il n'y avait point d'accord entre les ministres, point de plan reconnu par tous; le ministère de la police, détestable institution en soi-même, ne savait rien et ne s'occupait de rien; car, pour peu qu'il y ait des lois, que peut faire un ministre de la police? Sans avoir recours à l'espionnage, aux arrestations, enfin à tout l'abominable édifice d'arbitraire que Bonaparte a fondé, les hommes d'État doivent savoir où est la direction de l'opinion publique, et de quelle manière on peut marcher dans son sens. Il faut, ou commander à une armée qui vous obéisse comme une machine, ou prendre sa force dans les sentiments de la nation : la science de la politique a

besoin d'un Archimède qui lui fournisse son point d'appui.

M. de Talleyrand, à qui l'on ne saurait contester une profonde connaissance des partis qui ont agité la France, étant au congrès de Vienne, ne pouvait influer sur la marche des affaires intérieures. M. de Blacas, qui avait montré au roi, dans son exil, l'attachement le plus chevaleresque, inspirait aux gens de la cour ces anciennes jalousies de l'*œil-de-bœuf*, qui ne laissent pas un moment de repos à ceux qu'on croit en faveur auprès du monarque; et cependant M. de Blacas était peut-être, de tous les hommes revenus avec Louis XVIII, celui qui jugeait le mieux la situation de la France, quelque nouvelle qu'elle fût pour lui. Mais que pouvait un ministère constitutionnel en apparence, et contre-révolutionnaire au fond; un ministère en général composé d'honnêtes gens, chacun à sa manière, mais qui se dirigeait par des principes opposés, quoique le premier désir de chacun fût de plaire à la cour? Tout le monde disait : *Cela ne peut durer*, bien qu'alors la situation de tout le monde fût douce; mais le manque de force, c'est-à-dire de bases durables, inquiétait les esprits. Ce n'est pas la force arbitraire qu'on désirait, car elle n'est qu'une convulsion dont il résulte toujours tôt ou tard une réaction funeste, tandis qu'un gouvernement qui s'établit sur la vraie nature des choses va toujours en s'affermissant.

Comme on voyait le danger sans précisément se

rendre compte du remède, quelques personnes eurent la funeste idée de proposer pour le ministère de la guerre le maréchal Soult, qui venait de commander avec succès les armées de Bonaparte. Il avait su gagner le cœur de certains royalistes, en professant la doctrine du pouvoir absolu dont il avait fait un long usage. Les adversaires de tout principe constitutionnel se sentent bien plus d'analogie avec les bonapartistes qu'avec les amis de la liberté, parce qu'entre les deux partis il n'y a que le nom du maître à changer pour être d'accord. Mais les royalistes ne s'apercevaient pas que ce nom était tout, car le despotisme ne pouvait s'établir alors avec Louis XVIII, soit à cause de ses qualités personnelles, soit parce que l'armée n'était pas disposée à s'y prêter. Le véritable parti du roi devait être l'immense majorité de la nation, qui veut une constitution représentative. Il fallait donc se garder de toute alliance avec les bonapartistes, parce qu'ils ne pouvaient que perdre la monarchie des Bourbons, soit qu'ils les servissent de bonne foi, soit qu'ils voulussent les tromper. Les amis de la liberté étaient au contraire les alliés naturels dont le parti du roi devait s'appuyer; car, du moment que le roi donnait une charte constitutionnelle, il ne pouvait employer avec avantage que ceux qui en professaient les principes.

Le maréchal Soult demanda qu'un monument fût élevé aux émigrés de Quiberon, lui qui, depuis vingt ans, avait combattu pour la cause opposée à

la leur; c'était désavouer toute sa vie passée, et cette abjuration cependant charma beaucoup de royalistes. Mais en quoi consiste la force d'un général, dès l'instant qu'il perd la faveur de ses compagnons d'armes? Quand on oblige un homme du parti populaire à sacrifier sa popularité, il n'est plus bon à rien au nouveau parti qu'il embrasse. Les royalistes persévérants inspireront toujours plus d'estime que les bonapartistes convertis.

On croyait captiver l'armée, en nommant le maréchal Soult ministre de la guerre; on se trompait : la grande erreur des personnes élevées dans l'ancien régime, c'est d'attacher une trop grande importance aux chefs en tout genre. Les masses sont tout aujourd'hui, les individus peu de chose. Si les maréchaux perdent la confiance de l'armée, il se présente aussitôt des généraux non moins habiles que leurs supérieurs; ces généraux sont-ils renversés à leur tour, il se trouve des soldats capables de les remplacer. L'on en peut dire autant dans la carrière civile : ce ne sont pas les hommes, mais les systèmes qui ébranlent ou qui garantissent le pouvoir. Napoléon, je l'avoue, est une exception à cette vérité; mais, outre que ses talents sont extraordinaires, encore a-t-il cherché, dans les différentes circonstances où il s'est trouvé, à captiver l'opinion du moment, à séduire les passions du peuple, lorsqu'il voulait l'asservir.

Le maréchal Soult ne s'aperçut pas que l'armée de Louis XVIII devait être conduite par de tout au-

tres principes que celle de Napoléon : il fallait la détacher par degrés de ce besoin de la guerre, de cette frénésie de conquêtes avec laquelle on avait obtenu tant de succès militaires, et fait un mal si cruel au monde. Mais le respect de la loi, le sentiment de la liberté, pouvaient seuls opérer ce changement. Le maréchal Soult, au contraire, croyait que le despotisme était le secret de tout. Trop de gens se persuadent qu'ils seront obéis comme Bonaparte, en exilant les uns, en destituant les autres, en frappant du pied, en fronçant le sourcil, en répondant avec hauteur à ceux qui s'adressent respectueusement à eux; enfin, en pratiquant tous ces arts de l'impertinence que les gens en place apprennent en vingt-quatre heures, mais dont ils se repentent souvent toute leur vie.

La volonté du maréchal échoua contre les obstacles sans nombre dont il n'avait pas la moindre idée. Je suis persuadée que c'est sans fondement qu'on l'a soupçonné d'avoir trahi. En général, la trahison chez les Français n'est que le résultat de la séduction momentanée du pouvoir, et presque jamais ils ne sont capables de la combiner d'avance. Mais un émigré de Coblentz n'aurait pas commis autant de fautes envers l'armée française, s'il eût été chargé du même emploi, car, du moins, il aurait ménagé ses adversaires; tandis que le maréchal Soult frappait sur ses anciens subordonnés, sans se douter qu'il y avait, depuis la chute de Bonaparte, quelque chose de semblable à une opinion, à une

législation, enfin à une résistance possible. Les courtisans se persuadaient que le maréchal Soult était un homme supérieur, parce qu'il disait qu'on doit gouverner avec un sceptre de fer. Mais où forger ce sceptre, quand on n'a pour soi ni l'armée ni le peuple? En vain répète-t-on qu'il faut faire rentrer dans l'obéissance, soumettre, punir, etc.; toutes ces maximes n'agissent pas d'elles-mêmes, et l'on peut les prononcer du ton le plus rude sans être plus puissant pour cela. Le maréchal Soult avait été très-habile dans l'art d'administrer un pays conquis; mais, en l'absence des étrangers, la France n'en était pas un.

CHAPITRE IX

Des obstacles que le gouvernement a rencontrés pendant la première année de la Restauration.

Nous dirons les obstacles que le ministère de la Restauration avait à surmonter en 1814, et nous ne craindrons pas d'exprimer notre avis sur le système qu'il fallait suivre pour en triompher; certes le tableau de cette époque n'est point encore étranger au temps actuel.

La France tout entière était cruellement désorganisée par le règne de Bonaparte. Ce qui accuse le plus ce règne, c'est la dégradation manifeste des lumières et des vertus, pendant les quinze années de sa durée. Il restait, après le jacobinisme, une nation qui n'avait point pris part à ses crimes, et

l'on pouvait considérer la tyrannie révolutionnaire comme un fléau de la nature sous lequel on avait succombé, mais sans s'avilir. L'armée pouvait alors se vanter encore d'avoir combattu seulement pour la patrie, sans aspirer à la fortune, ni aux titres, ni au pouvoir. Durant les quatre années directoriales, on avait essayé un gouvernement qui se rattachait à de grandes pensées; et, si l'étendue de la France et ses habitudes rendaient cette sorte de gouvernement inconciliable avec la tranquillité générale, au moins les esprits étaient-ils électrisés par les efforts individuels qu'excite toujours une république. Mais, après le despotisme militaire, et la tyrannie civile fondée sur l'intérêt personnel, de quelles vertus pouvait-on trouver la trace dans les partis politiques dont le gouvernement impérial s'était entouré? Les masses, dans tous les ordres de la société, soldats, paysans, gentilshommes, bourgeois, possèdent encore de grandes et belles qualités : mais ceux qui se sont mis en avant dans les affaires présentent, à quelques exceptions près, le plus misérable des spectacles. Le lendemain de la chute de Bonaparte, il n'y avait d'actif en France que Paris, et à Paris, que quelques milliers de solliciteurs demandant de l'argent et des places au gouvernement, quel qu'il pût être.

Les militaires étaient et sont encore ce qu'il y a de plus énergique dans un pays où, pendant longtemps, il n'a pu briller qu'une vertu, la bravoure. Mais ces guerriers, qui tenaient leur gloire de la

liberté, devaient-ils porter l'esclavage chez les nations étrangères? Ces guerriers, qui avaient soutenu si longtemps les principes de l'égalité sur lesquels la Révolution est fondée, devaient-ils se montrer, pour ainsi dire, tatoués d'ordres, de rubans et de titres que les princes de l'Europe leur avaient donnés, pour échapper aux tributs qu'on exigeait d'eux? La plupart des généraux français, avides des distinctions nobiliaires, troquaient leur gloire, comme les sauvages, contre des morceaux de verre.

C'est en vain qu'après la Restauration, tout en négligeant beaucoup trop les officiers du second rang, le gouvernement a comblé de grâces les officiers supérieurs. Du moment que les guerriers de Bonaparte voulaient être des gens de cour, il était impossible de tranquilliser leur vanité sur ce sujet; car rien ne peut faire que des hommes nouveaux soient d'une ancienne famille, quelque titre qu'on leur donne. Un général tout poudré, de l'ancien régime, fait rire les vieilles moustaches qui ont vaincu l'Europe entière; mais un chambellan, fils d'un bourgeois ou d'un paysan, n'est guère moins ridicule dans son genre. L'on ne pouvait donc, comme nous l'avons dit tout à l'heure, rallier sincèrement la nouvelle cour à l'ancienne, et l'ancienne même devait avoir l'air de mauvaise foi, en voulant rassurer à cet égard les inquiétudes avisées des grands seigneurs créés par Bonaparte.

Il était également impossible de donner une se-

conde fois l'Europe à partager à ces militaires, que l'Europe avait à la fin vaincus; et cependant ils se persuadaient que le retour de l'ancienne dynastie était la seule cause du traité de paix qui leur faisait perdre la barrière du Rhin et l'ascendant en Italie.

Les royalistes de la *seconde main*, selon l'expression anglaise, c'est-à-dire ceux qui, après avoir servi Bonaparte, s'offraient pour mettre en vigueur les mêmes principes de despotisme sous la Restauration; ces hommes, ne pouvant inspirer que le mépris, n'étaient propres à conduire que des intrigues. Ils étaient à craindre, disait-on, si l'on ne les employait pas : mais ce dont il faut se garder le plus en politique, c'est d'employer ceux qu'on redoute; car il est bien sûr que, démêlant ce sentiment, ils serviront, comme on se sert d'eux, d'après l'alliance de l'intérêt, qui se rompt de droit par l'adversité.

Les émigrés attendaient des dédommagements de l'ancienne dynastie, pour les biens qu'ils avaient perdus en lui restant fidèles; et certes, à cet égard, leurs plaintes étaient naturelles. Mais il fallait venir à leur secours sans porter atteinte en aucune manière à la vente des propriétés nationales, et leur faire comprendre ce que les protestants avaient compris sous Henri IV : c'est que, bien qu'ils eussent été les amis et les défenseurs de leur roi, ils devaient consentir, pour le bien de l'État, à ce que le monarque adoptât les intérêts dominants dans le

pays sur lequel il voulait régner. Mais les émigrés ne conçoivent jamais qu'il y a des Français en France, et que ces Français doivent compter pour quelque chose, voire même pour beaucoup.

Le clergé redemandait son ancienne existence, comme si cinq millions de propriétaires dans un pays pouvaient être dépossédés, quand même leurs titres de propriété ne seraient pas consacrés maintenant par toutes les lois ecclésiastiques et civiles. Certainement la France, sous Bonaparte, a presque autant perdu sous le rapport de la religion qu'en fait de lumières. Mais est-il nécessaire que le clergé soit un corps politique dans l'État, et qu'il possède des richesses territoriales, pour que le peuple français reprenne des sentiments plus religieux? D'ailleurs, lorsque le clergé catholique exerçait un grand pouvoir en France dans le dix-septième siècle, il fit révoquer l'édit de Nantes; et ce même clergé, dans le dix-huitième siècle, s'opposa jusqu'à la Révolution aux propositions de M. de Malesherbes, pour rendre l'état civil aux protestants. Comment donc les prêtres catholiques, s'ils étaient reconstitués en ordre de l'État, pourraient-ils admettre l'article de la charte qui proclame la tolérance religieuse! Enfin la disposition générale des esprits est telle, qu'une force étrangère pourrait seule faire supporter à la nation le rétablissement de l'ancienne existence des ecclésiastiques. Il faudrait, pour un tel but, que les baïonnettes de l'Europe restassent toujours sur le territoire de France, et ce

moyen ne ranimerait sûrement pas l'attachement des Français pour le clergé.

Sous le règne de Bonaparte, on n'a bien fait que la guerre; et tout le reste a été sciemment et volontairement abandonné. On ne lit presque plus en province, et l'on ne connaît guère les livres à Paris que par les journaux, qui, tels que nous les voyons, exercent la dictature de la pensée, puisque c'est par eux seuls que se forment les jugements. Nous rougirions de comparer l'Angleterre et l'Allemagne avec la France, sous le rapport de l'instruction universelle. Quelques hommes distingués cachent encore notre misère aux yeux de l'Europe; mais l'instruction du peuple est négligée à un degré qui menace toute espèce de gouvernement. S'ensuit-il qu'on doive remettre l'éducation publique aux prêtres exclusivement? Le pays le plus religieux de l'Europe, l'Angleterre, n'a jamais admis une telle idée. On n'y songe ni dans l'Allemagne catholique ni dans l'Allemagne protestante. L'éducation publique est un devoir des gouvernements envers les peuples, sur lequel ils ne peuvent prélever la taxe de telle ou telle opinion religieuse.

Ce que veut le clergé en France, ce qu'il a toujours voulu, c'est du pouvoir; en général, les réclamations qu'on entend, au nom de l'intérêt public, se réduisent à des ambitions de corps ou d'individus. Se publie-t-il un livre sur la politique, avez-vous de la peine à le comprendre, vous paraît-il ambigu, contradictoire, confus? traduisez-le par ces

paroles : *Je veux être ministre;* et toutes les obscurités vous seront expliquées. En effet, le parti dominant en France, c'est celui qui demande des places; le reste n'est qu'une nuance accidentelle à côté de cette uniforme couleur; la nation cependant n'est et ne peut être de rien dans ce parti.

En Angleterre, quand le ministère change, tous ceux qui remplissent des emplois donnés par les ministres n'imaginent pas qu'ils puissent en recevoir de leurs successeurs; et cependant il ne s'agit entre les divers partis anglais que d'une très-légère différence : les torys et les whigs veulent tous les deux la monarchie et la liberté, quoiqu'ils diffèrent dans le degré de leur attachement pour l'une et pour l'autre. Mais, en France, on se croyait le droit d'être nommé par Louis XVIII, parce qu'on avait occupé des places sous Bonaparte; et beaucoup de gens, qui s'appelaient patriotes, trouvaient extraordinaire que le roi ne composât pas son conseil de ceux qui avaient jugé son frère à mort. Incroyable démence de l'amour du pouvoir! Le premier article des droits de l'homme en France, c'est la nécessité pour tout Français d'occuper un emploi public.

La caste des solliciteurs ne sait vivre que de l'argent de l'État; aucune industrie, aucun commerce, rien de ce qui vient de soi ne leur semble une existence convenable. Bonaparte avait accoutumé de certains hommes, qui se disaient la nation, à être pensionnés par le gouvernement; et le désordre qu'il avait mis dans la fortune de tout le monde,

autant par ses dons que par ses injustices, ce désordre était tel, qu'à son abdication un nombre incalculable de personnes, sans aucune ressource indépendante, se présentaient pour toutes les places, à la marine, ou dans la magistrature, au civil ou dans le militaire, n'importe. La dignité du caractère, la conséquence dans les opinions, l'inflexibilité dans les principes, toutes les qualités d'un citoyen, d'un chevalier, d'un ami de la liberté, n'existent plus dans les actifs candidats formés par Bonaparte. Ils sont intelligents, hardis, décidés, habiles chiens de chasse, ardents oiseaux de proie; mais cette intime conscience, qui rend incapable de tromper, d'être ingrat, de se montrer servile envers le pouvoir et dur pour le malheur; toutes ces vertus, qui sont dans le sang aussi bien que dans la volonté raisonnée, étaient traitées de chimères, ou d'exaltation romanesque, par les jeunes gens mêmes de cette école. Hélas! les malheurs de la France lui rendront de l'enthousiasme; mais, à l'époque de la Restauration, il n'y avait presque point de vœux décidément formés pour rien, et la nation se réveillait à peine du despotisme qui avait fait marcher les hommes mécaniquement, sans que la vivacité même de leurs actions pût exercer leur volonté.

C'était donc, répéteront encore les royalistes, une belle occasion pour régner par la force. Mais, encore une fois, la nation ne consentait à servir sous Bonaparte que pour en obtenir l'éclat des victoires; la dynastie des Bourbons ne pouvait ni ne

devait faire la guerre à ceux qui l'avaient rétablie. Existait-il un moyen d'asservir les esprits dans l'intérieur, quand l'armée n'était point rattachée au trône, et que, la population étant presque toute renouvelée depuis que les princes de la maison de Bourbon avaient quitté la France, il fallait avoir plus de quarante ans pour les connaître?

Tels étaient les éléments principaux de la Restauration. Nous examinerons en particulier l'esprit de la société à cette époque, et nous finirons par le tableau des moyens qui, selon nous, pouvaient seuls triompher de ces divers obstacles.

CHAPITRE X

De l'influence de la société sur les affaires politiques en France.

Parmi les difficultés que le ministère avait à vaincre en 1814, il faut mettre au premier rang l'influence que les salons exerçaient sur le sort de la France. Bonaparte avait ressuscité les vieilles habitudes des cours, en y joignant de plus tous les défauts des classes moins raffinées. Il en était résulté que le goût du pouvoir et la vanité qu'il inspire avaient pris des caractères plus forts et plus violents encore dans les bonapartistes que dans les émigrés. Tant qu'il n'y a pas de liberté dans un pays, chacun recherche le crédit, parce que l'espoir d'obtenir des places est l'unique principe de vie qui anime la société. Les variations continuelles dans la façon de s'exprimer, le style embrouillé

des écrits politiques, dont les restrictions mentales et les explications flexibles se prêtent à tout; les révérences et les refus de révérences, les emportements et les condescendances, ont pour unique but le crédit, et puis le crédit, et toujours le crédit. De là vient qu'on souffre assez de n'en pas avoir, puisqu'on n'obtient qu'à ce prix les signes de la bienveillance sur la figure humaine. Il faut beaucoup de fierté d'âme et beaucoup de constance dans ses opinions pour se passer de cet avantage, car vos amis eux-mêmes vous font sentir ce que vaut la puissance exclusive, par l'empressement qu'ils témoignent à ceux qui la possèdent.

En Angleterre, le parti de l'opposition est souvent mieux reçu en société que celui de la cour; en France, on s'informe, pour inviter quelqu'un à dîner, s'il est en faveur auprès des ministres, et, dans un temps de famine, on pourrait bien refuser du pain aux hommes en disgrâce.

Les bonapartistes avaient joui des hommages de la société pendant leur règne, tout comme le parti royaliste qui leur succédait, et rien ne les blessait autant que de n'occuper qu'une place très-secondaire dans les mêmes salons où jadis ils dominaient. Les hommes de l'ancien régime avaient de plus sur eux l'avantage que donnent la grâce et l'habitude des bonnes manières d'autrefois. Une jalousie constante subsistait donc entre les anciens et les nouveaux titrés; et, dans les hommes nouveaux, des passions plus fortes étaient réveillées par chacune

des petites circonstances que les prétentions diverse faisaient naître.

Le roi, cependant, n'avait point rétabli les conditions qu'on exigeait sous l'ancien régime pou être reçu à la cour; il accueillait avec une politesse parfaitement bien calculée tous ceux qui lui étaient présentés; mais, quoique les emplois ne fussent que trop souvent donnés aux ci-devant serviteurs de Bonaparte, rien n'était plus difficile que de calmer des vanités qui étaient devenues avisées. Dans la société même l'on voulait que le mélange des deux partis eût lieu, et chacun s'y prêtait, du moins en apparence. Les plus modérés dans leur parti étaient encore les royalistes revenus avec le roi et qui ne l'avaient pas quitté pendant tout le cours de son exil : le comte de Blacas, le duc de Grammont, le duc de Castries, le comte de Vaudreuil, etc.; leur conscience leur rendant témoignage qu'ils avaient agi de la manière la plus noble et la plus désintéressée selon leur opinion, ils étaient tranquilles et bienveillants. Mais ceux dont on avait le plus de peine à contenir l'indignation vertueuse contre le parti de l'usurpateur, c'étaient les nobles ou leurs adhérents, qui avaient demandé des places à ce même usurpateur pendant sa puissance, et qui s'en étaient séparés bien nettement le jour de sa chute. L'enthousiasme pour la légitimité de tel chambellan de Madame mère, ou de telle dame d'atour de Madame sœur, ne connaissait point de bornes; et, certes, nous autres que Bonaparte avait proscrits

pendant tout le cours de son règne, nous nous examinions pour savoir si nous n'avions pas été ses favoris, quand une certaine délicatesse d'âme nous obligeait à le défendre contre les invectives de ceux qu'il avait comblés de bienfaits.

On aperçoit souvent une arrogance contenue dans les aristocrates; mais certes les bonapartistes en avaient eu plus encore pendant les jours de leur pouvoir; et du moins les aristocrates s'en tenaient alors à leurs armes ordinaires, les airs contraints, les politesses cérémonieuses, les conversations à voix basse, enfin tout ce que les yeux fins peuvent observer, mais que les caractères un peu fiers dédaignent. On pouvait aisément deviner que les royalistes outrés se commandaient les égards qu'ils montraient au parti contraire : mais il leur en coûtait plus encore d'en témoigner aux amis de la liberté qu'aux généraux de Bonaparte; et ces derniers obtenaient d'eux les attentions que des sujets soumis doivent toujours, conformément à leur système, aux agents de l'autorité royale, quels qu'ils soient.

Les défenseurs des idées libérales, également opposés aux partisans de l'ancien et du nouveau despotisme, auraient pu se plaindre de se voir préférer les flatteurs de Bonaparte, qui n'offraient pour garantie à leur nouveau maître que le rapide abandon du précédent. Mais que leur importaient toutes les tracasseries misérables de la société? Il se peut cependant que de tels motifs aient excité les res-

sentiments d'une certaine classe de gens, au moins autant que les intérêts les plus essentiels. Mais était-ce une raison pour replonger le monde dans le malheur, par le rappel de Bonaparte, et pour jouer l'indépendance et la liberté de son pays tout ensemble?

Dans les premières années de la Révolution, on pouvait souffrir assez du terrorisme de la société, si l'on peut s'exprimer ainsi, et l'aristocratie se servait habilement de sa vieille considération pour déclarer telle ou telle opinion hors de la bonne compagnie. Cette compagnie par excellence exerçait jadis une grande juridiction : on avait peur d'en être banni, on désirait d'y être reçu, et toutes les prétentions les plus actives erraient autour des grands seigneurs et des grandes dames de l'ancien régime. Mais il n'existait presque plus rien de pareil sous la Restauration; Bonaparte, en imitant grossièrement les cours, en avait fini le prestige : quinze ans de despotisme militaire changent tout dans les mœurs d'un pays. Les jeunes nobles participaient à l'esprit de l'armée; ils conservaient encore les bonnes manières qu'ils tenaient de leurs parents, mais ils ne possédaient aucune instruction sérieuse. Les femmes ne se sentent nulle part le besoin d'être supérieures aux hommes, et quelques-unes seulement s'en donnaient la peine. Il restait à Paris un très-petit nombre de personnes aimables de l'ancien régime, car les gens âgés étaient la plupart abattus par de longs malheurs,

ou aigris par des colères opiniâtres. La conversation des hommes nouveaux avait nécessairement plus d'intérêt, puisqu'ils avaient agi, puisqu'ils allaient en avant des événements, à la suite desquels leurs adversaires se laissaient à peine traîner. Les étrangers recherchaient plus volontiers ceux qui s'étaient fait connaître pendant la Révolution ; ainsi, sous ce rapport, leur amour-propre devait être satisfait. D'ailleurs l'ancien empire de la bonne compagnie de France consistait dans les conditions difficiles exigées pour en faire partie, et dans la liberté des entretiens, au milieu d'une société très-choisie : ces deux grands avantages ne pouvaient plus se retrouver.

Le mélange des rangs et des partis avait fait adopter la méthode anglaise des réunions nombreuses ; elle interdit le choix parmi les invités, et, par conséquent, diminue de beaucoup le prix de l'invitation. La crainte qu'inspirait le gouvernement impérial avait détruit toute habitude d'indépendance dans la conversation ; les Français, sous ce gouvernement, étaient presque tous devenus diplomates, de façon que la société se passait en propos insignifiants, et qui ne rappelaient nullement l'esprit audacieux de la France. On n'avait assurément rien à craindre en 1814, sous Louis XVIII, mais l'habitude de la réserve était prise, et d'ailleurs les courtisans voulaient qu'il fût du bon ton de ne pas parler politique, de ne traiter aucun sujet sérieux : ils espéraient refaire ainsi la nation

frivole, et par conséquent soumise; mais le seul résultat qu'ils obtinssent, c'était de rendre les entretiens insipides, et de se priver de tout moyen de connaître la véritable opinion de chacun.

Une société si peu piquante était pourtant un objet singulier de jalousie pour un grand nombre de courtisans de Bonaparte; et de leurs mains vigoureuses ils auraient volontiers, comme Samson, renversé l'édifice, afin de faire tomber la salle dans laquelle ils n'étaient pas admis au festin. Les généraux qu'illustraient des batailles gagnées voulaient être gentilshommes de la chambre, et que leurs femmes fussent dames du palais : singulière ambition pour un guerrier qui se prétend le défenseur de la liberté! Qu'est-ce donc que cette liberté? Est-ce seulement les biens nationaux, les grades militaires et les emplois civils? Est-ce l'argent et le pouvoir de quelques hommes plutôt que de quelques autres dont il s'agit? ou bien est-on chargé de la noble mission d'introduire en France le sentiment de la justice, la dignité dans toutes les classes, la fixité dans les principes, le respect pour les lumières et pour le mérite personnel?

Néanmoins il eût été plus politique de donner à ces généraux des places de chambellan, puisque tel était leur désir; mais, en vérité, les vainqueurs de l'Europe auraient dû se trouver embarrassés de la vie de courtisan, et ils pouvaient bien permettre que le roi continuât de vivre dans son intérieur avec ceux dont il avait pris l'habitude

pendant de longues années d'exil. Qu'importe, en Angleterre, que tel ou tel homme soit dans la maison du roi? Ceux qui se vouent à cette carrière ne se mêlent d'ordinaire en rien des affaires publiques, et l'on n'a pas ouï dire que les Fox et les Pitt fussent bien désireux de remplir ainsi leur temps. C'est Napoléon qui pouvait seul faire entrer dans la tête des soldats de la République toutes ces fantaisies de bourgeois gentilshommes, qui les assujettissaient nécessairement à la faveur des cours. Qu'auraient dit Dugommier, Hoche, Joubert, Dampierre, et tant d'autres qui ont péri pour l'indépendance de leur pays, si, pour récompense de leur victoire, on leur eût offert une place dans la maison d'un prince, quel qu'il fût? Mais les hommes formés par Bonaparte ont toutes les passions de la Révolution et toutes les vanités de l'ancien régime; pour obtenir le sacrifice de ces petitesses il n'existait qu'un moyen, c'était d'y substituer de grands intérêts nationaux.

Enfin, l'étiquette des cours dans toute sa rigueur ne peut guère se rétablir dans un pays qui s'en est déshabitué. Si Bonaparte n'avait pas mêlé la vie des camps à tout cela, personne ne l'aurait supporté. Henri IV vivait familièrement avec toutes les personnes distinguées de son temps; et Louis XI lui-même, Louis XI soupait chez les bourgeois, et les invitait à sa table. L'empereur de Russie, les archiducs d'Autriche, les princes de la maison de Prusse, ceux d'Angleterre, enfin tous les souverains

de l'Europe, vivent, à quelques égards, comme de simples particuliers. En France, au contraire, les princes de la famille royale ne sortent presque jamais du cercle de la cour. L'étiquette, telle qu'elle existait jadis, est tout à fait en contradiction avec les mœurs et les opinions du siècle; elle a le double inconvénient de prêter au ridicule, et cependant d'exciter l'envie. On ne veut être exclu de rien en France, pas même des distinctions dont on se moque; et, comme on n'a point encore de route grande et publique pour servir l'État, on s'agite sur toutes les disputes auxquelles peut donner lieu le code civil des entrées à la cour. On se hait pour les opinions dont la vie peut dépendre, mais on se hait encore plus pour toutes les combinaisons d'amour-propre que deux règnes et deux noblesses ont développées et multipliées. Les Français sont devenus si difficiles à contenter par l'acroissement infini des prétentions de toutes les classes, qu'une constitution représentative est aussi nécessaire au gouvernement, pour le délivrer des réclamations sans nombre des individus, qu'aux individus, pour les préserver de l'arbitraire du gouvernement.

CHAPITRE XI

Du système qu'il fallait suivre en 1814 pour maintenir la maison de Bourbon sur le trône de France.

Beaucoup de personnes croient que, si Napoléon ne fût point revenu, les Bourbons n'avaient rien à

redouter. Je ne le pense pas; mais, il faut en convenir du moins, c'était un terrible prétendant qu'un tel homme; et, si la maison de Hanovre a pu craindre le prince Édouard, il était insensé de laisser Bonaparte dans une situation qui l'invitait, pour ainsi dire, à former des projets audacieux.

M. de Talleyrand, en reprenant dans le congrès de Vienne presque autant d'ascendant sur les affaires de l'Europe que la diplomatie française en avait exercé sous Bonaparte, a certainement donné une très-grande preuve de son adresse personnelle; mais le gouvernement de France, ayant changé de nature, devait-il se mêler des affaires d'Allemagne? Les justes ressentiments de la nation allemande n'étaient-ils pas encore trop récents pour être effacés? Le premier devoir des ministres du roi était donc de demander au congrès de Vienne l'éloignement de Bonaparte. Comme Caton dans le sénat de Rome, lorsqu'il répétait sans cesse : *Il faut détruire Carthage*, les ministres de France devaient mettre à part tout autre intérêt, jusqu'à ce que Napoléon ne fût plus en regard de la France et de l'Italie.

C'était sur la côte de Provence que les hommes zélés pour la cause royale pouvaient être utiles à leur pays, en le préservant de Bonaparte. Le simple bon sens des paysans suisses, je m'en souviens, les portait à prédire, pendant la première année de la Restauration, que Bonaparte reviendrait. Chaque jour, dans la société, l'on essayait d'en convaincre ceux qui pouvaient se faire écouter à la cour; mais,

comme l'étiquette, qui ne règne qu'en France, ne permet pas d'approcher le monarque, et que la gravité ministérielle, autre inconséquence pour les temps actuels, éloignait des chefs de l'État ceux qui auraient pu leur apprendre ce qui se passait, une imprévoyance sans exemple a perdu la patrie. Toutefois, quand Bonaparte ne serait pas débarqué à Cannes, le système suivi par les ministres, ainsi que nous avons tâché de le démontrer, avait déjà compromis la Restauration, et laissait le roi sans force réelle au milieu de la France. Examinons d'abord la conduite que le gouvernement devait tenir envers chaque parti, et concluons, en rappelant les principes d'après lesquels il fallait diriger les affaires et choisir les hommes.

L'armée était, dit-on, difficile à ramener. Sans doute, si l'on voulait garder encore une armée propre à conquérir l'Europe et à établir le despotisme dans l'intérieur, cette armée devait préférer Bonaparte, comme chef militaire, aux princes de la maison de Bourbon; rien ne pouvait changer cette disposition. Mais si, tout en payant exactement les appointements et les pensions des guerriers qui ont donné tant d'éclat au nom français, on eût fait connaître à l'armée qu'on n'avait ni peur ni besoin d'elle, puisqu'on était décidé à prendre pour guide une politique purement libérale et pacifique; si, loin d'insinuer tout bas aux officiers qu'on leur saurait bien bon gré d'appuyer les empiétements de l'autorité, on leur avait dit que le gouvernement consti-

tutionnel, ayant le peuple pour lui, voulait tendre à diminuer les troupes de ligne, à transformer les soldats en citoyens et à changer l'activité guerrière en émulation civile, les officiers pendant quelque temps encore auraient regretté leur importance passée : mais la nation, dont ils font partie, plus que dans aucune autre armée, puisqu'ils sont pris dans toutes les classes, cette nation, satisfaite de sa constitution et rassurée sur ce qu'elle craint le plus au monde, le retour des priviléges des nobles et du clergé, aurait calmé les militaires, au lieu de les irriter par ses inquiétudes. Il ne fallait pas viser à imiter Bonaparte pour plaire à l'armée; on ne saurait, dans cet inutile effort, se donner que du ridicule : mais, en adoptant un genre à soit tout différent, même tout opposé, on pouvait obtenir le respect qui naît de la justice et de l'obéissance à la loi; cette route-là, du moins, n'était pas usée par les traces de Bonaparte.

Quant aux émigrés dont les biens sont confisqués, on aurait pu, ainsi qu'on l'a fait en 1814, demander quelquefois encore une somme extraordinaire au Corps législatif, pour acquitter les dettes personnelles du roi; et comme, sans le retour de Bonaparte, on n'aurait point eu de tributs à payer aux étrangers, les députés se seraient prêtés aux désirs du monarque, en respectant l'usage qu'il voulait faire d'un supplément accidentel à sa liste civile [1].

[1] Le roi donna l'ordre, en 1815, que sur ce supplément les deux millions déposés par mon père au trésor royal fussent restitués à sa

Qu'on se le demande avec sincérité, si en Angleterre, lorsque la cause des royalistes semblait désespérée, on avait dit aux émigrés : Louis XVIII remontera sur le trône de France, mais à condition de s'en tenir au pouvoir du roi d'Angleterre; et vous qui rentrerez avec lui, vous obtiendrez tous les dédommagements et toutes les faveurs qu'un monarque selon vos vœux pourra vous accorder; mais, si vous retrouvez de la fortune, ce sera par ses dons, et non à titre de droits; et, si vous acquérez du pouvoir, ce sera par vos talents personnels, et non par des priviléges de classe : n'auraient-ils pas souscrit à ce traité? Pourquoi donc se laisser enivrer par un moment de prospérité? Et si, je me plais à le répéter, Henri IV, qui avait été protestant, et Sully, qui l'était resté, savaient contenir les prétentions de leurs compagnons d'armes, pourquoi les ministres de Louis XVIII n'avaient-ils pas aussi l'art de gouverner les dangereux amis que Louis XVI avait désignés lui-même dans son testament comme lui ayant beaucoup nui par un zèle mal entendu?

Le clergé existant, ou plutôt celui qu'on voulait rétablir, était une autre difficulté qui se présentait

famille, et cet ordre devait être exécuté à l'époque même du débarquement de Bonaparte. La justice de notre réclamation ne saurait être contestée; mais je n'en admire pas moins la conduite du roi, qui, portant l'économie dans plusieurs de ses dépenses personnelles, ne voulait point retrancher celles que l'équité recommandait. Depuis le retour de Sa Majesté, le capital de deux millions nous a été payé en une inscription de cent mille livres de rente sur le grand livre.

(*Note de l'auteur.*)

dès la première année de la Restauration. La conduite du gouvernement doit être la même envers le clergé qu'envers toutes les classes : tolérance et liberté, à partir des choses telles qu'elles sont. Si la nation veut un clergé riche et puissant en France, elle saura bien le rétablir; mais, si personne ne le souhaite, c'est aliéner de plus en plus la disposition des Français à la piété que de leur présenter la religion comme un impôt, et les prêtres comme des gens qui veulent s'enrichir aux dépens du peuple. On rappelle sans cesse les persécutions que les ecclésiastiques ont éprouvées pendant la Révolution. C'était un devoir de les servir alors autant qu'on en avait les moyens, mais le rétablissement de l'influence politique du clergé n'a point de rapport avec la juste pitié qu'ont inspirée les souffrances des prêtres : il en est de même de la noblesse; ses priviléges ne doivent point lui être rendus en compensation des injustices dont elle a été l'objet. De même aussi, parce que le souvenir de Louis XVI et de sa famille inspire un intérêt profond et déchirant, il ne s'ensuit pas que le pouvoir absolu soit la consolation nécessaire qu'il faille donner à ses descendants. Ce serait imiter Achille, qui faisait immoler des esclaves sur le tombeau de Patrocle.

La nation existe toujours : c'est elle qui ne meurt point; et les institutions qu'il lui faut ne peuvent lui être ôtées sous aucun prétexte. Quand on peint les horreurs qui se sont commises en France, seulement avec l'indignation qu'elles doivent inspirer,

tout le monde s'y associe; mais, quand on en fait un moyen d'exciter à la haine contre la liberté, on dessèche les larmes que les regrets spontanés auraient fait couler.

Le grand problème que les ministres avaient à résoudre en 1814, ils pouvaient l'étudier dans l'histoire d'Angleterre. Il fallait prendre pour modèle la conduite de la maison de Hanovre, et non celle des Stuarts.

Mais, dira-t-on, quels effets merveilleux aurait donc produits la constitution anglaise en France, puisque la charte, qui s'en rapproche, ne nous a point sauvés? D'abord on aurait eu plus de confiance dans la durée même de la charte, si elle eût été fondée sur un pacte avec la nation, et si l'on n'avait pas vu la famille royale entourée de personnes qui professaient, pour la plupart, des principes inconstitutionnels. Personne n'a voulu bâtir sur un terrain aussi mouvant, et les factions sont restées debout pour attendre la chute de l'édifice.

Il importait d'établir des autorités locales dans les villes et dans les villages, de créer des intérêts politiques dans les provinces, afin de diminuer l'ascendant de Paris, où l'on veut tout obtenir par la faveur. On pouvait faire renaître le besoin de l'estime chez des individus qui s'en sont terriblement passés, en leur rendant nécessaire le suffrage de leurs concitoyens pour être députés. Une élection nombreuse pour la Chambre des représentants (six cents députés au moins : la Chambre des com-

munes d'Angleterre en a davantage) aurait donné plus de considération au Corps législatif, et par conséquent beaucoup de personnes honorables se seraient vouées à cette carrière. On a reconnu que la condition d'âge, fixée à quarante ans, étouffait toute espèce d'émulation. Mais les ministres craignaient avant tout les assemblées délibérantes; et, s'en tenant à leur ancienne connaissance des premiers événements de la Révolution, c'est contre la liberté de la tribune qu'ils dirigeaient tous leurs efforts. Ils ne s'apercevaient pas que, dans un État qui s'est enivré de l'esprit militaire, la tribune est une garantie au lieu d'être un danger, puisqu'elle relève la puissance civile.

Pour augmenter autant qu'on le pouvait l'influence de la Chambre des pairs, l'on ne devait point s'astreindre à conserver tous les anciens sénateurs, s'ils n'avaient pas des droits à cet honneur par leur mérite personnel. La pairie devait être héréditaire, et composée sagement des anciennes familles de France qui lui donnaient de la dignité, et des hommes qui s'étaient acquis un nom honorable dans la carrière militaire ou civile. Les nouveaux auraient tiré du lustre des anciens, et les anciens des nouveaux; c'est ainsi qu'on aurait marché vers cette fusion constitutionnelle des classes, sans laquelle il n'y a jamais que de l'arrogance d'une part et de la subalternité de l'autre.

Il importait aussi de ne point condamner la Chambre des pairs à délibérer en secret: c'était lui

ôter le plus sûr moyen d'acquérir de l'ascendant sur les esprits. La Chambre des députés, qui n'avait cependant aucun titre vraiment populaire, puisqu'elle n'était point élue directement, exerçait plus de pouvoir sur l'opinion que la Chambre des pairs, par cela seul qu'on connaissait et qu'on entendait ses orateurs.

Enfin, les Français veulent le renom et le bonheur attachés à la constitution anglaise, et cet essai vaut bien la peine d'être tenté; mais, le système étant admis, il importe d'y conformer les discours, les institutions et les usages. Car il en est de la liberté comme de la religion; toute hypocrisie dans une belle chose révolte plus que son abjuration complète. Aucune adresse ne devait être reçue, aucune proclamation ne devait être faite, qui ne rappelât formellement le respect pour la constitution aussi bien que pour le trône. La superstition de la royauté, comme toutes les autres, éloigne ceux que la simplicité du vrai aurait captivés.

L'éducation publique, non celle qui était confiée aux ordres religieux, à laquelle on ne peut revenir, mais une éducation libérale, l'établissement d'écoles d'enseignement mutuel dans tous les départements, les universités, l'école polytechnique, tout ce qui pouvait rendre à la France l'éclat des lumières, devait être encouragé sous le gouvernement d'un prince aussi éclairé que Louis XVIII. C'était ainsi qu'on pouvait détourner les esprits de l'enthousiasme militaire, et compenser pour la nation

la perte de cette fatale gloire qui fait tant de mal, soit qu'on l'obtienne, soit qu'on la perde.

Aucun acte arbitraire, et nous insisterons avec bonheur sur ce fait, aucun acte arbitraire n'a été commis pendant la première année de la Restauration. Mais l'existence de la police, formant un ministère comme sous Bonaparte, était en désaccord avec la justice et la douceur du gouvernement royal. La principale fonction de cette police était, comme nous l'avons dit, la censure des journaux, et leur esprit était détestable. En supposant que cette surveillance fût nécessaire, au moins fallait-il choisir les censeurs parmi les députés et les pairs; mais c'était violer tous les principes du gouvernement représentatif, que de remettre aux ministres eux-mêmes la direction de l'opinion qui doit les juger et les éclairer. Si la liberté de la presse avait existé en France, j'ose affirmer que Bonaparte ne serait point revenu; on aurait signalé le danger de son retour de manière à dissiper les illusions opiniâtres, et la vérité aurait servi de guide, au lieu de produire une expulsion funeste.

Enfin le choix des ministres, c'est-à-dire du parti dans lequel il fallait les chercher, était la condition la plus importante pour mettre en sûreté la Restauration. Dans les temps où les esprits sont occupés des débats politiques, comme ils l'étaient jadis des querelles religieuses, l'on ne peut gouverner les nations libres qu'à l'aide des hommes qui sont d'accord avec les opinions de la majorité : je commen-

cerai donc par signaler ceux qu'on devait exclure, avant de désigner ceux qu'il fallait prendre.

Aucun des hommes qui ont commis un crime dans la Révolution, c'est-à-dire versé le sang innocent, ne peut être utile en rien à la France. Le public les repousse, et leur propre inquiétude les fait dévier en tous les sens. Repos pour eux, sécurité, car nul ne peut dire ce qu'il aurait fait dans de si grandes tourmentes. Celui qui n'a pas su tirer sa conscience et son honneur intacts de quelque lutte que ce soit peut encore être assez adroit pour se servir lui-même, mais ne peut jamais servir sa patrie.

Parmi ceux qui ont pris une part active au gouvernement de Napoléon, un grand nombre de militaires ont des vertus qui honorent la France; quelques administrateurs possèdent de rares talents dont on peut tirer avantage; mais les principaux chefs, mais les favoris du pouvoir, ceux qui se sont enrichis par la servitude, ceux qui ont livré la France à cet homme qui l'aurait respectée peut-être s'il avait rencontré quelque obstacle à son ambition, quelque fierté dans ses alentours, il n'est point de choix plus nuisibles à la dignité comme à la sûreté de la couronne; s'il est dans le système des bonapartistes de servir toujours la puissance, s'ils apportent leur science de despotisme au pied de tous les trônes, d'antiques vertus doivent-elles s'allier avec leur corruption? Si l'on voulait repousser toute liberté, mieux aurait valu alors s'appuyer sur

les royalistes purs, qui du moins étaient sincères dans leur opinion et se faisaient un article de foi du pouvoir absolu ; mais ces hommes dégagés de tout scrupule politique, comment compter sur leurs promesses? Ils ont de l'esprit, dit-on ; ah ! qu'il soit maudit, l'esprit, s'il dispense d'un seul sentiment vrai, d'un seul acte de moralité droit et ferme ! Et de quelle utilité sont donc les facultés de ceux qui vous accablent, quand vous succombez? Qu'un grain noir se montre sur l'horizon, par degrés leur physionomie perd son empressement gracieux ; ils commencent à raisonner sur les fautes qu'on a commises ; ils accusent leurs collègues amèrement, et font des lamentations doucereuses sur leur maître ; enfin, par une métamorphose graduée, ils se changent en ennemis, ceux qui naguère avaient égaré les princes par leurs flatteries orientales.

Après avoir prononcé ces exclusions, il ne reste, et c'est un grand bien, il ne reste, dis-je, à choisir que des amis de la liberté, soit ceux qui ont conservé cette opinion sans la souiller, depuis 1789, soit ceux qui, plus jeunes, la suivent maintenant, qui l'adoptent au milieu des efforts que l'on fait pour l'étouffer, génération nouvelle qui s'est montrée dans ces derniers temps, et sur laquelle l'avenir repose.

De tels hommes sont appelés à terminer la Révolution par la liberté, et c'est le seul dénoûment possible à cette sanglante tragédie. Tous les efforts pour remonter le torrent feront chavirer la barque,

mais faites entrer ce torrent dans des canaux, et toute la contrée qu'il ravageait sera fertilisée.

Un ami de la liberté, ministre du roi, respecterait le chef suprême de la nation et serait fidèle au monarque constitutionnel à la vie et à la mort; mais il renoncerait à ces flatteries officieuses qui nuisent à la vérité au lieu d'accroître l'attachement. Beaucoup de souverains de l'Europe sont très-obéis, sans exiger l'apothéose. Pourquoi donc, en France, les écrivains la prodiguent-ils en toute occasion? Un ami de la liberté ne souffrirait jamais que la France fût insultée par aucun homme qui dépendît en rien de l'autorité. N'entend-on pas dire à quelques émigrés que le roi seul est la patrie, qu'on ne peut se fier aux Français? etc. Quelle est la conséquence de ces propos insensés? quelle est-elle? Qu'il faut gouverner la France par des armées étrangères. Quel blasphème! quel attentat! Sans doute ces armées sont plus fortes que nous maintenant, mais elles n'auraient jamais l'assentiment volontaire d'un cœur français; et, à quelque état que Bonaparte ait réduit la France, il y a dans un ministre ami de la liberté telle dignité de caractère, tel amour pour son pays, tel noble respect pour le monarque et pour la loi, qui écarteraient toutes les arrogances de la force armée, quels qu'en fussent les chefs. De tels ministres, ne se permettant jamais un acte arbitraire, ne seraient point dans la dépendance du militaire; car c'est bien plus pour établir le despotisme que pour défendre le

pays, que les divers partis ont courtisé les troupes de ligne. Bonaparte, comme dans les siècles de barbarie, prétendait que tout le secret de l'ordre social consistait dans les baïonnettes. Comment, sans elles, dira-t-on, pourriez-vous faire marcher ensemble les protestants et les catholiques, les républicains et les Vendéens? Tous ces éléments de discorde existaient, sous des noms différents, en Angleterre en 1688; mais l'invincible ascendant d'une constitution mise à flot par des pilotes habiles et sincères a tout soumis à la loi.

Une assemblée de députés vraiment élus par la nation exerce une puissance majestueuse; et les ministres du monarque dans l'âme desquels on sentira l'amour de la patrie et de la liberté trouveront partout des Français qui les aideront, même à leur insu; parce qu'alors les opinions, et non les intérêts, formeront le lien entre le gouvernement et les gouvernés. Mais, si vous chargez, ne cessons de le répéter, les individus qui haïssent les institutions libres de les faire marcher, quelque honnêtes qu'ils soient, quelque résolus qu'ils puissent être à tenir leur promesse, sans cesse le désaccord se fera sentir entre leur penchant involontaire et leur impérieux devoir.

Les artistes du dix-septième siècle ont peint Louis XIV en Hercule, avec une grande perruque sur la tête; les doctrines surannées, reproduites à la tribune populaire, n'offrent pas une moindre disparate. Tout cet édifice des vieux préjugés qu'on

veut rétablir en France n'est qu'un château de cartes que le premier souffle de vent doit abattre. Il n'y a que deux forces à compter dans ce pays : l'opinion qui veut la liberté, et les troupes étrangères qui obéissent à leurs souverains : tout le reste n'est que bavardage.

Ainsi donc, dès qu'un ministre dira que ses concitoyens ne sont pas faits pour être libres, acceptez cet acte d'humilité, pour sa part de Français, comme une démission de sa place ; car le ministre qui peut nier le vœu presque universel de la France la connaît trop mal pour être capable de diriger ses affaires.

CHAPITRE XII

Quelle devait être la conduite des amis de la liberté en 1814.

Les amis de la liberté, nous l'avons dit, pouvaient seuls servir d'une manière efficace à l'établissement de la monarchie constitutionnelle en 1814 ; mais quel parti devaient-ils prendre à cette époque? Cette question, non moins importante que la première, mérite aussi d'être traitée. Nous la discuterons sans détours, puisque nous sommes nous-mêmes persuadée qu'il était du devoir de tout bon Français de défendre la Restauration et la charte constitutionnelle.

Charles Fox, dans son histoire des deux derniers rois de la maison des Stuarts, dit qu'*une restauration est d'ordinaire la plus dangereuse et la plus*

mauvaise de toutes les révolutions. Il avait raison, en appliquant cette maxime aux deux règnes de Charles II et de Jacques II, dont il écrivait l'histoire; il voyait d'une part une dynastie nouvelle qui devait sa couronne à la liberté, tandis que l'ancienne avait cru qu'on la dépouillait de son droit naturel en limitant le pouvoir absolu, et s'était, en conséquence, vengée de tous ceux qui en avaient eu la pensée. Le principe de l'hérédité, si indispensable en général au repos des États, y nuisait nécessairement dans cette circonstance. Les Anglais ont donc fait très-sagement d'appeler au trône la branche protestante; leur constitution ne se serait jamais établie sans ce changement. Mais, quand le hasard de l'hérédité nous a donné pour monarque un homme tel que Louis XVIII, dont les études sérieuses et la placidité d'âme s'accordent volontiers avec la liberté constitutionnelle; et lorsque, d'un autre côté, le chef d'une dynastie nouvelle s'est montré pendant quinze années le despote le plus violent que l'on ait vu dans les temps modernes, comment une telle combinaison peut-elle rappeler en rien le sage Guillaume III et le sanguinaire et superstitieux Jacques II?

Guillaume III, bien qu'il dût sa couronne à l'élection, trouvait souvent les manières de la liberté peu gracieuses; et, s'il l'avait pu, il se serait fait despote tout comme son beau-père. Les souverains d'ancienne date, il est vrai, se croient indépendants du choix des peuples; les papes aussi pensent qu'ils

sont infaillibles ; les nobles s'enorgueillissent de leur généalogie ; chaque homme et chaque classe a sa prétention disputée. Mais qu'avait-on à craindre de ces prétentions en France maintenant? L'on ne pouvait redouter pour la liberté, dans la première époque de la Restauration, que le malheur qui l'a frappée : un mouvement militaire, ramenant un chef despotique dont le retour et la défaite servaient de motif et de prétexte à l'établissement des étrangers en France.

Louis XVIII était essentiellement magistrat, par son esprit et par son caractère. Autant il est absurde de regarder le passé comme le despote du présent, autant il est désirable d'ajouter, quand on le peut, l'appui de l'un au perfectionnement de l'autre. La Chambre haute avait l'avantage d'inspirer à quelques grands seigneurs le goût des institutions nouvelles. En Angleterre, les ennemis les plus décidés du pouvoir arbitraire se trouvent parmi les patriciens du premier rang ; et ce serait un grand bonheur pour la France si les nobles voulaient enfin aimer et comprendre les institutions libres. Il y a des qualités attachées à une illustre naissance dont il est heureux que l'État profite. Un peuple tout de bourgeois aurait de la peine à se constituer au milieu de l'Europe, à moins qu'il n'eût recours à l'aristocratie militaire, la plus funeste de toutes pour la liberté.

Les guerres civiles doivent finir par des concessions mutuelles, et déjà l'on voyait les grands sei-

gneurs se plier à la liberté pour plaire au roi ; la nation devait gagner du terrain chaque jour ; les limiers de la force, qui sentent où elle est et se précipitent sur ses traces, ne se rattachaient point alors aux royalistes exagérés. L'armée commençait à prendre un air libéral : c'était, il est vrai, parce qu'elle regrettait son ancienne influence dans l'État; mais enfin la raison profitait de l'humeur; l'on entendait des généraux de Bonaparte s'essayer à parler liberté de la presse, liberté individuelle, à prononcer ces mots dont ils avaient reçu la consigne, mais qu'ils auraient fini par comprendre à force de les répéter.

Les hommes les plus respectables parmi les militaires souffraient des défaites de l'armée, mais ils reconnaissaient la nécessité d'arrêter les représailles continuelles qui détruiraient à la fin la civilisation. Car, si les Russes devaient venger Moscou à Paris, et les Français Paris à Pétersbourg, les promenades sanglantes des soldats à travers l'Europe anéantiraient les lumières et les jouissances de l'ordre social. D'ailleurs cette première entrée des étrangers effaçait-elle les nombreux triomphes des Français? N'étaient-ils pas encore présents à l'Europe entière? Ne parlait-elle pas de la bravoure des Français avec respect? Et n'était-il pas juste alors, quoique cela fût douloureux, que les Français, à leur tour, ressentissent les dangers attachés à leurs injustes guerres? Enfin l'irritation qui portait quelques individus à désirer de voir renverser un gouver-

nement proposé par les étrangers était-elle un sentiment patriotique? Certainement les nations européennes n'avaient point pris les armes pour rétablir les Bourbons sur le trône; ainsi l'on ne devait pas attribuer la coalition à l'ancienne dynastie : on ne pouvait pas nier aux descendants de Henri IV qu'ils ne fussent Français, et Louis XVIII s'était conduit comme tel dans la négociation de la paix, lorsque, après toutes les concessions faites avant son arrivée, il avait su conserver intact l'ancien territoire de France. Il n'était donc pas vrai de dire que l'orgueil national exigeât de nouvelles guerres; la France avait encore beaucoup de gloire, et, si elle avait su repousser Bonaparte et devenir libre comme l'Angleterre, jamais elle n'aurait vu les étendards britanniques flotter une seconde fois sur ses remparts.

Aucune confiscation, aucun exil, aucune arrestation illégale n'a eu lieu pendant dix mois : quel progrès en sortant de quinze ans de tyrannie! A peine si l'Angleterre est arrivée à ce noble bonheur trente ans après la mort de Cromwell! Enfin il n'était pas douteux que, dans la session suivante, on n'eût décrété la liberté de la presse. Or l'on peut appliquer à cette loi, la première d'un État libre, les paroles de l'Écriture : « Que la lumière soit, et la lumière fut. »

La plus grande erreur de la charte, le mode d'élection et les conditions d'éligibilité, était déjà reconnue par tous les hommes éclairés; et des

changements à cet égard auraient été la conséquence naturelle de la liberté de la presse, puisqu'elle met toujours les grandes vérités en évidence : l'esprit, le talent d'écrire, l'exercice de la pensée, tout ce que le règne des baïonnettes avait étouffé se remontrait par degrés; et, si l'on a parlé constitution à Bonaparte, c'est parce qu'on avait respiré pendant dix mois sous Louis XVIII.

Quelques vanités se plaignaient, quelques imaginations étaient inquiètes, les écrivains stipendiés, en parlant chaque jour à la nation de son bonheur, l'en faisaient douter; mais, quand les champions de la pensée seraient entrés dans la lice, les Français auraient reconnu la voix de leurs amis; ils auraient appris de quels dangers l'indépendance nationale était menacée, quels motifs ils avaient de rester en paix au dehors comme au dedans, et de regagner l'estime de l'Europe par l'exercice des vertus civiles. Les récits monotones des guerres se confondent dans la mémoire ou se perdent dans l'oubli; l'histoire politique des peuples libres de l'antiquité est encore présente à tous les esprits, et sert d'étude au monde depuis deux mille ans.

CHAPITRE XIII

Retour de Bonaparte.

Non, jamais je n'oublierai le moment où j'appris par un de mes amis, le matin du 6 mars 1815, que Bonaparte était débarqué sur les côtes de France;

j'eus le malheur de prévoir à l'instant les suites de cet événement, telles qu'elles ont eu lieu depuis, et je crus que la terre allait s'entr'ouvrir sous mes pas. Pendant plusieurs jours, après le triomphe de cet homme, le secours de la prière m'a manqué complétement; et, dans mon trouble, il me semblait que la Divinité s'était retirée de la terre et qu'elle ne voulait plus communiquer avec les êtres qu'elle y a mis.

Je souffrais jusqu'au fond du cœur, par les circonstances où je me trouvais personnellement; mais la situation de la France absorbait toute autre pensée. Je dis à M. de Lavalette, que je rencontrai presque à l'heure même où cette nouvelle retentissait autour de nous : « C'en est fait de la liberté si Bonaparte triomphe, et de l'indépendance nationale s'il est battu. » L'événement n'a que trop justifié, ce me semble, cette triste prédiction.

L'on ne pouvait se défendre d'une inexprimable irritation avant le retour et pendant le voyage de Bonaparte. Depuis un mois, tous ceux qui ont quelque connaissance des révolutions sentaient l'air chargé d'orages; on ne cessait d'en avertir les alentours du gouvernement; mais plusieurs d'entre eux regardaient les amis inquiets de la liberté comme des relaps qui croyaient encore à l'influence du peuple, à la force des révolutions. Les plus modérés parmi les aristocrates pensaient que les affaires publiques ne devaient regarder que les gouvernants, et qu'il était indiscret de s'en occuper. On ne pou-

vait leur faire comprendre que, pour savoir ce qui se passe dans un pays où l'esprit de la liberté fermente, il ne faut négliger aucun avis, n'être indifférent à aucune circonstance, et se multiplier par l'activité, au lieu de se renfermer dans un silence mystérieux. Les partisans de Bonaparte étaient mille fois mieux instruits sur toutes choses que les serviteurs du roi ; car les bonapartistes, aussi bien que leur maître, savaient de quelle importance peut être chaque individu dans les temps de trouble. Autrefois tout consistait dans les hommes en place ; maintenant ceux qui sont hors du gouvernement agissent plus sur l'opinion que le gouvernement lui-même, et par conséquent prévoient mieux l'avenir.

Une crainte continuelle s'était emparée de mon âme, plusieurs semaines avant le débarquement de Bonaparte. Le soir, quand les beaux édifices de la ville étaient éclairés par les rayons de la lune, il me semblait que je voyais mon bonheur et celui de la France comme un ami malade, dont le sourire est d'autant plus aimable qu'il va nous quitter bientôt. Lors donc qu'on me dit que ce terrible homme était à Cannes, je reculai devant cette certitude comme devant un poignard ; mais, quand il ne fut plus possible d'y échapper, je ne fus que trop assurée qu'il serait à Paris dans quinze jours. Les royalistes se moquaient de cette terreur ; il fallait leur entendre dire que cet événement était le plus heureux du monde, parce qu'on allait être débarrassé de Bona-

parte, parce que les deux Chambres allaient sentir la nécessité de donner au roi un pouvoir absolu, comme si cela se donnait! Le despotisme, aussi bien que la liberté, se prend et ne s'accorde pas. Je ne suis pas sûre que, parmi les ennemis de toute constitution, il ne s'en soit pas trouvé qui se réjouissaient du bouleversement qui pouvait rappeler les étrangers, et les engager à imposer à la France un gouvernement absolu.

Trois jours se passèrent dans les espérances inconsidérées du parti royaliste. Enfin, le 9 mars, on nous dit qu'on ne savait rien du télégraphe de Lyon, parce qu'un nuage avait empêché de lire ce qu'il annonçait : je compris ce que c'était que ce nuage. J'allai le soir aux Tuileries pour faire ma cour au roi; en le voyant, il me sembla qu'à travers beaucoup de courage il avait une expression de tristesse; et rien n'était plus touchant que sa noble résignation dans un pareil moment. En sortant, j'aperçus sur les parois de l'appartement les aigles de Napoléon qu'on n'avait pas encore ôtées, et elles me paraissaient redevenues menaçantes.

Le soir, dans une société, une de ces jeunes dames qui avaient contribué avec tant d'autres à l'esprit de frivolité qu'on voulait opposer à l'esprit de faction, comme s'ils pouvaient lutter l'un contre l'autre; une de ces jeunes dames s'approcha de moi, et se mit à plaisanter sur l'anxiété que je ne pouvais cacher : *Quoi!* me dit-elle, *madame, pouvez-vous craindre que les Français ne se battent*

pas pour leur roi légitime contre un usurpateur? Comment, sans se compromettre, répondre à cette phrase si bien faite? Mais, après vingt-cinq ans de révolution, devait-on se flatter qu'une idée respectable, mais abstraite, la légitimité, aurait plus d'empire sur les soldats que tous les souvenirs de leurs longues guerres? En effet, aucun d'eux ne lutta contre l'ascendant surnaturel du génie des îles africaines; ils appelèrent le tyran au nom de la liberté; ils repoussèrent en son nom le monarque constitutionnel; ils attirèrent six cent mille étrangers au sein de la France, pour effacer l'humiliation de les y avoir vus pendant quelques semaines; et cet horrible jour du 1er mars, ce jour où Bonaparte remit le pied sur le sol de France, fut plus fécond en malheurs qu'aucune époque de l'histoire.

Je ne me livrerai point, comme on ne se l'est que trop permis, à des déclamations de tout genre contre Napoléon. Il a fait ce qu'il était naturel de faire, en essayant de regagner le trône qu'il avait perdu; et son voyage de Cannes à Paris est une des plus grandes conceptions de l'audace que l'on puisse citer dans l'histoire. Mais que dire des hommes éclairés qui n'ont pas vu le malheur de la France et du monde dans la possibilité de son retour? On voulait un grand général, dira-t-on, pour se venger des revers que l'armée française avait éprouvés. Dans ce cas, Bonaparte n'aurait pas dû proclamer le traité de Paris; car, s'il ne pouvait pas reconqué-

rir la barrière du Rhin, sacrifiée par ce traité, à quoi servait-il d'exposer ce que la France possédait en paix? Mais, répondra-t-on, l'intention secrète de Bonaparte était de rendre à la France ses barrières naturelles. N'était-il pas certain alors que l'Europe devinerait cette intention, qu'elle se coaliserait pour la combattre, et que, surtout à cette époque, la France ne pouvait résister à l'Europe réunie? Le congrès était encore rassemblé, et, bien que beaucoup de mécontentements fussent motivés par plusieurs de ses résolutions, se pouvait-il que les nations choisissent Bonaparte pour leur défenseur? Était-ce celui qui les avait opprimées qu'elles pouvaient opposer aux fautes de leurs princes? Les nations étaient plus violentes que les rois, dans la guerre contre Bonaparte; et la France, en le reprenant pour chef, devait s'attirer la haine des gouvernements et des peuples tout ensemble. Oserat-on prétendre que ce fût pour les intérêts de la liberté qu'on rappelait l'homme qui s'était montré pendant quinze ans le plus habile dans l'art d'être le maître, un homme aussi violent que dissimulé? On parlait de sa conversion, et l'on trouvait des crédules à ce miracle; certes, il fallait moins de foi pour ceux de Mahomet. Les amis de la liberté n'ont pu voir dans Bonaparte que la contre-révolution du despotisme, et le retour d'un ancien régime plus récent, mais par cela même plus redoutable; car la nation était encore toute façonnée à la tyrannie, et ni les principes ni les vertus publiques n'avaient

eu le temps de reprendre racine. Les intérêts personnels seuls, et non les opinions, ont conspiré pour le retour de Bonaparte, et des intérêts forcenés qui s'aveuglaient sur leurs propres périls et ne comptaient pour rien le sort de la France.

Les ministres étrangers ont appelé l'armée française une armée parjure, et ce mot ne peut se supporter. L'armée qui abandonna Jacques II pour Guillaume III était donc parjure aussi, et, de plus, on se ralliait, en Angleterre, au gendre et à la fille pour détrôner le père, circonstance plus cruelle encore. Eh bien, dira-t-on, soit : les deux armées ont trahi leur devoir. Je n'accorde pas même la comparaison : les soldats français, pour la plupart au-dessous de quarante ans, ne connaissaient pas les Bourbons, et ils s'étaient battus depuis vingt années sous les ordres de Bonaparte; pouvaient-ils tirer sur leur général? Et, dès qu'ils ne tiraient pas sur lui, ne devaient-ils pas être entraînés à le suivre? Les hommes vraiment coupables sont ceux qui, après s'être approchés de Louis XVIII, après en avoir obtenu des grâces et lui avoir fait des promesses, ont pu se réunir à Bonaparte; le mot, l'horrible mot de trahison est fait pour ceux-là; mais il est cruellement injuste de l'adresser à l'armée française. Les gouvernements qui ont mis Bonaparte dans le cas de revenir doivent s'accuser de son retour. Car de quel sentiment naturel se serait-on servi pour persuader à des soldats qu'ils devaient tuer le général qui les avait conduits

vingt fois à la victoire? le général que les étrangers avaient destitué, qui s'était battu contre eux avec les Français, il y avait à peine une année? Toutes les réflexions qui nous faisaient haïr cet homme et chérir le roi n'étaient à la portée ni des soldats, ni des officiers du second ordre. Ils avaient été fidèles quinze ans à l'empereur, cet empereur s'avançait vers eux sans défense; il les appelait par leur nom, il leur parlait des batailles qu'ils avaient gagnées avec lui : comment pouvaient-ils résister? Dans quelques années, le nom du roi, les bienfaits de la liberté, devaient captiver tous les esprits, et les soldats auraient appris de leurs parents à respecter le bonheur public. Mais il y avait à peine dix mois que Bonaparte était éloigné, et son départ datait d'un événement qui devait désespérer les guerriers, l'entrée des étrangers dans la capitale de la France. Mais, diront encore les accusateurs de notre pays, si l'armée est excusable, que penserez-vous des paysans, des habitants des villes qui ont accueilli Bonaparte? Je ferai dans la nation la même distinction que dans l'armée. Les hommes éclairés n'ont pu voir dans Bonaparte qu'un despote; mais, par un concours de circonstances bien funestes, on a présenté ce despote au peuple comme le défenseur de ses droits. Tous les biens acquis par la Révolution, auxquels la France ne renoncera jamais volontairement, étaient menacés par les continuelles imprudences du parti qui veut refaire la conquête des Français, comme s'ils étaient encore

des Gaulois; et la partie de la nation qui craignait le plus le retour de l'ancien régime a cru voir dans Bonaparte un moyen de s'en préserver. La plus fatale combinaison qui pût accabler les amis de la liberté, c'était qu'un despote se mît dans leurs rangs, se plaçât, pour ainsi dire, à leur tête, et que les ennemis de toute idée libérale eussent un prétexte pour confondre les violences populaires avec les maux du despotisme, et faire ainsi passer la tyrannie sur le compte de la liberté même. Il est résulté de cette fatale combinaison que les Français ont été haïs par les souverains pour avoir voulu être libres, et par les nations pour n'avoir pas su l'être. Sans doute il a fallu de grandes fautes pour amener un tel résultat; mais les injures que ces fautes ont provoquées plongeraient toutes les idées dans la confusion, si l'on n'essayait pas de montrer que les Français, comme tout autre peuple, ont été victimes des circonstances qu'amènent les grands bouleversements dans l'ordre social.

Si l'on veut toutefois blâmer, n'y aurait-il donc rien à dire sur ces royalistes qui se sont laissé enlever le roi sans qu'une amorce ait été brûlée pour le défendre? Certes, ils doivent se rallier aux institutions nouvelles, puisqu'il est si manifeste qu'il ne reste plus rien à l'aristocratie de son ancienne énergie. Ce n'est pas assurément que les gentilshommes ne soient, comme tous les Français, de la plus brillante bravoure, mais ils se perdent par la confiance, dès qu'ils sont les plus forts, et par le

découragement, dès qu'il sont les plus faibles : leur confiance aveugle vient de ce qu'ils ont fait un dogme de la politique, et qu'ils se fient comme les Turcs au triomphe de leur foi. La cause de leur découragement, c'est que, les trois quarts de la nation française étant à présent pour le gouvernement représentatif, dès que les adversaires de ce système n'ont pas six cent mille baïonnettes étrangères à leur service, ils sont dans une telle minorité, qu'ils perdent tout espoir de se défendre. S'ils voulaient bien traiter avec la raison, ils redeviendraient ce qu'ils doivent être, alternativement l'appui du peuple et celui du trône.

CHAPITRE XIV

De la conduite de Bonaparte à son retour.

Si c'était un crime de rappeler Bonaparte, c'était une niaiserie de vouloir masquer un tel homme en roi constitutionnel; du moment qu'on le reprenait, il fallait lui donner la dictature militaire, rétablir la conscription, faire lever la nation en masse, enfin ne pas s'embarrasser de la liberté, quand l'indépendance était compromise. L'on déconsidérait nécessairement Bonaparte, en lui faisant tenir un langage tout contraire à celui qui avait été le sien pendant quinze ans. Il était clair qu'il ne pouvait proclamer des principes si différents de ceux qu'il avait suivis, quand il était tout-puissant, que parce qu'il y était forcé par les circonstances; or

qu'est-ce qu'un tel homme, quand il se laisse forcer? La terreur qu'il inspirait, la puissance qui résultait de cette terreur, n'existaient plus; c'était un ours muselé qu'on entendait murmurer encore, mais que ses conducteurs faisaient danser à leur façon. Au lieu d'obliger à parler constitution, pendant des heures entières, un homme qui avait en horreur les idées abstraites et les barrières légales, il fallait qu'il fût en campagne quatre jours après son arrivée à Paris, avant que les préparatifs des alliés fussent faits, et surtout pendant que l'étonnement causé par son retour ébranlait encore les imaginations. Il fallait qu'il soulevât les passions des Italiens et des Polonais; qu'il promît aux Espagnols d'expier ses fautes, en leur rendant leurs cortès, enfin, qu'il prît la liberté comme arme et non comme entrave.

Quiconque est loup agisse en loup,
C'est le plus certain de beaucoup.

Quelques amis de la liberté, cherchant à se faire illusion à eux-mêmes, ont voulu se justifier de se rattacher à Bonaparte en lui faisant signer une constitution libre; mais il n'y avait point d'excuse pour servir Bonaparte ailleurs que sur le champ de bataille. Une fois les étrangers aux portes de la France, il fallait leur en défendre l'entrée : l'estime de l'Europe elle-même ne se regagnait qu'à ce prix. Mais c'était dégrader les principes de la liberté que d'en entourer un ci-devant despote; c'était mettre de

l'hypocrisie dans les plus sincères des vérités humaines. En effet, comment Bonaparte aurait-il supporté la constitution qu'on lui faisait proclamer? Lorsque des ministres responsables se seraient refusés à sa volonté, qu'en aurait-il fait? Et si ces mêmes ministres avaient été sévèrement accusés par les députés pour lui avoir obéi, comment aurait-il contenu le mouvement involontaire de sa main, pour faire signe à ses grenadiers d'aller une seconde fois chasser à coups de baïonnettes les représentants d'une autre puissance que la sienne?

Quoi! cet homme aurait lu tous les matins dans les journaux des insinuations sur ses défauts, sur ses erreurs! des plaisanteries se seraient approchées de sa patte impériale, et il n'aurait pas frappé! Aussi l'a-t-on vu souvent prêt à rentrer dans son véritable caractère; et, puisque tel était ce caractère, il ne pouvait trouver de force qu'en le montrant. Le jacobinisme militaire, l'un des plus grands fléaux du monde, s'il était encore possible, était l'unique ressource de Bonaparte. Quand il a prononcé les mots de loi et de liberté, l'Europe s'est rassurée : elle a senti que ce n'était plus son ancien et terrible adversaire.

Une grande faute aussi qu'on a fait commettre à Bonaparte, c'est l'établissement d'une Chambre des pairs. L'imitation de la constitution anglaise, si souvent recommandée, avait enfin saisi les esprits français, et, comme toujours, ils ont porté cette idée à l'extrême; car une pairie ne peut pas plus se

créer du soir au lendemain qu'une dynastie; il faut, pour une hérédité dans l'avenir, une hérédité précédente. Vous pouvez sans doute, je le répète, associer des noms nouveaux aux noms anciens, mais il faut que la couleur du passé se fonde avec le présent. Or, que signifiait cette antichambre des pairs, dans laquelle se plaçaient tous les courtisans de Bonaparte? Il y en avait parmi eux de fort estimables; mais on en pouvait citer dont les fils auraient demandé qu'on leur épargnât le nom de leur père, au lieu de leur en assurer la continuité. Quel élément pour fonder l'aristocratie d'un État libre, celle qui doit mériter les égards du monarque aussi bien que du peuple! Un roi fait pour être respecté volontairement trouve sa sécurité dans la liberté nationale; mais un chef redouté, qu'une moitié de la nation repousse, et que l'autre n'appelle que pour en obtenir des victoires, pourquoi cherchait-il un genre d'estime qu'il ne pouvait jamais obtenir? Bonaparte, au milieu de toutes les entraves qu'on lui a imposées, n'a pu montrer le génie qui lui restait encore; il laissait faire, il ne commandait plus. Ses discours portaient l'empreinte d'un pressentiment funeste, soit qu'il connût la force de ses ennemis, soit qu'il s'impatientât de n'être pas le maître absolu de la France. L'habitude de la dissimulation, qui a toujours été dans son caractère, l'a perdu dans cette occasion; il a joué un rôle de plus avec sa facilité accoutumée; mais la circonstance était trop grave pour s'en tirer par la ruse, et l'action

franche de son despotisme et de son impétuosité pouvait seule lui donner une chance de succès au moins momentanés.

CHAPITRE XV

De la chute de Bonaparte.

Je n'ai point encore parlé du guerrier qui a fait pâlir la fortune de Bonaparte, de celui qui, depuis Lisbonne jusqu'à Waterloo, l'a poursuivi comme cet adversaire de Macbeth, qui devait avoir des dons surnaturels pour le vaincre. Ces dons surnaturels ont été le plus noble désintéressement, une inébranlable justice, des talents qui prenaient leur source dans l'âme, et une armée d'hommes libres. Si quelque chose peut consoler la France d'avoir vu les Anglais au sein de sa capitale, c'est qu'elle aura du moins appris ce que la liberté les a faits. Le génie militaire de lord Wellington ne saurait être l'œuvre de la constitution de son pays ; mais la modération, mais la noblesse de sa conduite, la force qu'il a puisée dans ses vertus, lui viennent de l'air moral de l'Angleterre ; et ce qui met le comble à la grandeur de ce pays et de son général, c'est que, tandis que sur le sol ébranlé de la France les exploits de Bonaparte ont suffi pour en faire un despote sans frein, celui qui l'a vaincu, celui qui n'a pas encore fait une faute ni perdu l'occasion d'un triomphe, Wellington ne sera dans sa patrie qu'un citoyen

sans pareil, mais aussi soumis à la loi que le plus obscur des hommes.

J'oserai le dire cependant, notre France n'aurait peut-être pas succombé, si tout autre que Bonaparte en eût été le chef. Il était très-habile dans l'art de commander une armée, mais il ne lui était pas donné de rallier une nation. Le gouvernement révolutionnaire lui-même s'entendait mieux à faire naître l'enthousiasme qu'un homme qui ne pouvait être admiré que comme individu, mais jamais comme défenseur d'un sentiment ni d'une idée. Les soldats se sont très-bien battus pour Bonaparte, mais la France, à son retour, a peu fait pour lui. D'abord, il y avait un parti nombreux contre Bonaparte, un parti nombreux pour le roi, qui ne croyait pas devoir résister aux étrangers. Mais, quand on aurait pu convaincre tous les Français que, dans quelque situation que ce soit, le devoir d'un citoyen est de défendre l'indépendance de la patrie, personne ne se bat avec toute l'énergie dont il est capable, quand il s'agit seulement de repousser un mal, et non d'obtenir un bien. Le lendemain d'un triomphe sur l'étranger, on était certain d'être asservi dans l'intérieur; la double force qui aurait fait repousser l'ennemi et renverser le despote, n'existait plus dans une nation qui n'avait conservé que du nerf militaire; ce qui ne ressemble point à l'esprit public.

D'ailleurs, parmi ses adhérents mêmes, Bonaparte a recueilli les fruits amers de la doctrine qu'il

avait semée. Il n'avait exalté que le succès, il n'avait préconisé que les circonstances; dès qu'il s'agissait d'opinion, de dévouement, de patriotisme, la peur qu'il avait de l'esprit de liberté le portait à tourner en ridicule tous les sentiments qui pouvaient y conduire. Il n'y a pourtant que ces sentiments qui donnent de la persévérance, qui rattachent au malheur; il n'y a que ces sentiments dont la puissance soit électrique, et qui forment une association d'une extrémité d'un pays à l'autre, sans qu'on ait besoin de se parler pour être d'accord. Si l'on examine les divers intérêts des partisans de Bonaparte et de ses adversaires, on s'expliquera tout de suite les motifs de leurs dissentiments. Dans le Midi comme dans le Nord, les villes de fabrique étaient pour lui; les ports de mer étaient contre lui, parce que le blocus continental avait favorisé les manufactures et détruit le commerce. Toutes les différentes classes des défenseurs de la Révolution pouvaient, à quelques égards, préférer le chef dont l'illégitimité même était une garantie, puisqu'elle le plaçait en opposition avec les anciennes doctrines politiques; mais le caractère de Bonaparte est si contraire aux institutions libres, que ceux de leurs partisans qui ont cru devoir se rattacher à lui ne l'ont pas secondé de tous leurs moyens, parce qu'ils ne lui appartenaient pas de toute leur âme; ils avaient une arrière-pensée, une arrière-espérance. S'il restait, ce qui est fort douteux, une ressource à la France, lorsqu'elle avait

provoqué l'Europe, ce ne pouvait être que la dictature militaire ou la république. Mais rien n'était plus insensé que de fonder une résistance désespérée sur un mensonge : on n'a jamais le tout d'un homme avec cela.

Le même système d'égoïsme qui a toujours guidé Bonaparte l'a porté à vouloir à tout prix une grande victoire, au lieu d'essayer un système défensif qui convenait peut-être mieux à la France, surtout si l'esprit public l'avait soutenu. Mais il arrivait en Belgique, à ce qu'on dit, portant dans sa voiture un sceptre, un manteau, enfin tous les hochets de l'Empire; car il ne s'entendait bien qu'à cette espèce de pompe mêlée de charlatanisme. Quand Napoléon revint à Paris, après sa bataille perdue, il n'avait sûrement aucune idée d'abdiquer, et son but était de demander aux deux Chambres des secours en hommes et en argent pour essayer une nouvelle lutte. Elles auraient dû tout accorder dans cette circonstance, plutôt que de céder aux puissances étrangères. Mais, si les Chambres ont peut-être eu tort, arrivées à cette extrémité, d'abandonner Bonaparte, que dire de la manière dont il s'est abandonné lui-même?

Quoi! cet homme qui venait d'ébranler encore l'Europe par son retour envoie sa démission comme un simple général! il n'essaye pas de résister! Il y a une armée française sous les murs de Paris; elle veut se battre contre les étrangers, et il n'est pas avec elle, comme chef ou comme soldat! Elle

se retire derrière la Loire, et il travere cette Loire pour aller s'embarquer, pour mettre sa personne en sûreté, quand c'est par son propre flambeau que la France est embrasée!

On ne saurait se permettre d'accuser Bonaparte de manque de bravoure dans cette circonstance, non plus que dans celles de l'année précédente. Il n'a pas commandé l'armée française pendant vingt années sans s'être montré digne d'elle. Mais il est une fermeté d'âme que la conscience peut seule donner; et Bonaparte, au lieu de cette volonté indépendante des événements, avait une sorte de foi superstitieuse à la fortune, qui ne lui permettait pas de marcher sans elle. Du jour où il a senti que c'était bien le malheur qui s'emparait de lui, il n'a pas lutté; du jour où sa destinée a été renversée, il ne s'est plus occupé de celle de la France. Bonaparte s'était intrépidement exposé à la mort dans la bataille, mais il n'a point voulu se la donner à lui-même, et cette résolution n'est pas sans quelque dignité. Cet homme a vécu pour donner au monde la leçon de morale la plus frappante, la plus sublime dont les peuples aient jamais été témoins. Il semble que la Providence ait voulu, comme un sévère poëte tragique, faire ressortir la punition d'un grand coupable des forfaits mêmes de sa vie.

Bonaparte, qui, pendant dix ans, avait soulevé le monde contre le pays le plus libre et le plus religieux que l'ordre social européen ait encore formé, contre l'Angleterre, se remet entre ses mains: lui

qui, pendant dix ans, l'avait chaque jour outragée, en appelle à sa générosité; enfin, lui qui ne parlait des lois qu'avec mépris, qui ordonnait si légèrement des emprisonnements arbitraires, invoque la liberté des Anglais, et veut s'en faire un bouclier. Ah! que ne la donnait-il à la France, cette liberté! ni lui ni les Français ne se seraient trouvés à la merci des vainqueurs.

Soit que Napoléon vive ou périsse, soit qu'il reparaisse ou non sur le continent de l'Europe, un seul motif nous excite à parler encore de lui; c'est l'ardent désir que les amis de la liberté en France séparent entièrement leur cause de la sienne, et qu'on se garde de confondre les principes de la Révolution avec ceux du régime impérial. Il n'est point, je crois l'avoir montré, de contre-révolution aussi fatale à la liberté que celle qu'il a faite. S'il eût été d'une ancienne dynastie, il aurait poursuivi l'égalité avec un acharnement extrême, sous quelque forme qu'elle pût se présenter; il a fait sa cour aux prêtres, aux nobles et aux rois, dans l'espoir de se faire accepter pour monarque légitime; il est vrai qu'il leur disait quelquefois des injures, et leur faisait du mal, quand il s'apercevait qu'il ne pouvait entrer dans la confédération du passé; mais ses penchants étaient aristocrates jusqu'à la petitesse. Si les principes de la liberté succombent en Europe, c'est parce qu'il les a déracinés de la tête des peuples; il a partout relevé le despotisme, en lui donnant pour appui la haine des nations contre

les Français; il a défait l'esprit humain, en imposant, pendant quinze ans, à ses folliculaires, l'obligation d'écrire et de développer tous les systèmes qui pouvaient égarer la raison et étouffer les lumières. Il faut des gens de mérite en tout genre pour établir la liberté; Bonaparte n'a voulu d'hommes supérieurs que parmi les militaires, et jamais sous son règne une réputation civile n'a pu se fonder.

Au commencement de la Révolution, une foule de noms illustres honoraient la France; et c'est un des principaux caractères d'un siècle éclairé que d'avoir beaucoup d'hommes remarquables, mais difficilement un homme au-dessus de tous les autres. Bonaparte a subjugué le siècle à cet égard, non qu'il lui fût supérieur en lumières, mais au contraire parce qu'il avait quelque chose de barbare à la façon du moyen âge; il apportait de la Corse un autre siècle, d'autres moyens, un autre caractère que tout ce que nous avions en France; cette nouveauté même a favorisé son ascendant sur les esprits; Bonaparte est seul là où il règne, et nulle autre distinction n'est conciliable avec la sienne.

On peut penser diversement sur son génie et sur ses qualités; il y a quelque chose d'énigmatique dans cet homme qui prolonge la curiosité. Chacun le peint sous d'autres couleurs, et chacun peut avoir raison, du point de vue qu'il choisit; qui voudrait concentrer son portrait en peu de mots n'en donnerait qu'une fausse idée. Pour arriver à quelque

ensemble, il faut suivre diverses routes : c'est un labyrinthe, mais un labyrinthe qui a un fil, l'égoïsme. Ceux qui l'ont connu personnellement peuvent lui trouver dans son intérieur un genre de bonté dont le monde assurément ne s'est pas ressenti. Le dévouement de quelques amis vraiment généreux est ce qui parle le plus en sa faveur. Le temps éclaircira les divers traits de son caractère; et ceux qui veulent admirer tout homme extraordinaire sont en droit de le trouver tel. Mais il n'a pu, mais il ne pourrait apporter que la désolation à la France.

Dieu nous en préserve donc, et pour jamais! Mais que l'on se garde d'appeler bonapartistes ceux qui soutiennent les principes de la liberté en France; car, avec bien plus de raison, on pourrait attribuer ce nom aux partisans du despotisme, à ceux qui proclament les maximes politiques de l'homme qu'ils proscrivent; leur haine contre lui n'est qu'une dispute d'intérêts, et le véritable amour des pensées généreuses n'y a point de part.

CHAPITRE XVI

De la déclaration des droits proclamée par la Chambre des représentants le 5 juillet 1815.

Bonaparte a signé sa seconde abdication le 22 juin 1815, et le 8 du mois suivant les troupes étrangères sont entrées dans la capitale. Pendant cet intervalle bien court, les partisans de Napoléon ont

absorbé beaucoup de temps précieux à vouloir, contre le vœu national, assurer la couronne à son fils. La Chambre des représentants, d'ailleurs, renfermait dans son sein beaucoup d'hommes qui n'auraient sûrement pas été élus sans l'influence de l'esprit de parti : néanmoins il suffisait que, pour la première fois depuis quinze ans, six cents Français, choisis d'une manière quelconque par le peuple, fussent réunis et délibérassent en public, pour qu'on vît reparaître l'esprit de liberté et le talent de la parole. Des hommes tout à fait nouveaux dans la carrière politique ont improvisé à la tribune avec une supériorité remarquable; d'autres, qu'on n'avait pas entendus pendant le règne de Bonaparte, ont retrouvé leur ancienne vigueur; et cependant, je le répète, on voyait là des députés que la nation livrée à elle-même n'eût jamais acceptés. Mais telle est la force de l'opinion, quand on se sent en sa présence; tel est l'enthousiasme qu'inspire une tribune d'où l'on se fait entendre à tous les esprits éclairés de l'Europe, que des principes sacrés, obscurcis par de longues années de despotisme, ont reparu en moins de quinze jours; et dans quelles circonstances ont-ils reparu! quand des factions de toute espèce s'agitaient dans l'assemblée même, et quand trois cent mille soldats étrangers étaient sous les murs de Paris.

Un *bill* des droits, car j'aime à me servir dans cette occasion de l'expression anglaise, elle ne rappelle que des souvenirs heureux et respectables; un

bill des droits fut proposé et adopté au milieu de ce désastre, et dans le peu de mots qu'on va lire, il existe une puissance immortelle, la vérité[1].

Je m'arrête à ce dernier acte, qui a précédé de quelques jours l'envahissement total de la France par les armées étrangères : c'est là que je finis mes Considérations historiques. Et en effet il n'y a plus de France, tant que les armées étrangères occupent notre territoire. Tournons nos regards, avant de finir, vers les idées générales qui nous ont servi de guide pendant le cours de cet ouvrage, et présentons, s'il nous est possible, le tableau de cette Angleterre que nous n'avons cessé d'offrir pour modèle aux législateurs français, en les accusant toutes les fois qu'ils s'en sont écartés.

[1] L'auteur voulait insérer ici la déclaration de la Chambre des représentants, en en retranchant ce qui pourrait ne pas être d'accord avec les principes professés dans cet ouvrage. Ce travail est d'une nature trop délicate pour que les éditeurs puissent se permettre d'y suppléer.

Ce chapitre n'est, comme on voit, qu'une ébauche. Des notes à la marge du manuscrit indiquaient les faits marquants dont madame de Staël avait l'intention de parler, et les noms honorables qu'elle voulait citer. (*Note des éditeurs de* 1818.)

SIXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Les Français sont-ils faits pour être libres?

Les Français ne sont pas faits pour être libres, dit un certain parti parmi les Français, qui veut bien faire les honneurs de la nation, au point de la représenter comme la plus misérable des associations d'hommes. Qu'y a-t-il, en effet, de plus misérable que de n'être capable ni de respect pour la justice, ni d'amour pour la patrie, ni de force d'âme, vertus dont la réunion, dont une seule peut suffire pour être digne de la liberté? Les étrangers ne manquent pas de s'emparer d'un tel propos et de s'en glorifier, comme s'ils étaient d'une plus noble race que les Français. Cette ridicule assertion ne signifie pourtant qu'une chose, c'est qu'il convient à de certains privilégiés d'être reconnus pour les seuls qui puissent gouverner sagement la France, et de considérer le reste de la nation comme des factieux.

C'est sous un point de vue plus philosophique et plus impartial que nous examinerons ce qu'on entend par un peuple fait pour être libre. Je répondrai simplement : c'est celui qui veut l'être. Car je ne crois pas qu'il y ait dans l'histoire l'exemple d'une volonté de nation qui n'ait pas été accomplie. Les institutions d'un pays, toutes les fois qu'elles sont au-dessous des lumières qui y sont répandues, tendent nécessairement à s'élever au même niveau. Or, depuis la vieillesse de Louis XIV jusqu'à la Révolution française, l'esprit et la force ont été chez les particuliers, et le déclin dans le gouvernement.

Mais, dira-t-on, les Français, pendant la Révolution, n'ont pas cessé d'errer entre les folies et les forfaits. S'il en était ainsi, il faudrait s'en prendre, je ne saurais trop le répéter, à leurs anciennes institutions politiques; car ce sont elles qui avaient formé la nation; et, si elles étaient de nature à n'éclairer qu'une classe d'hommes et à dépraver la masse, elles ne valaient assurément rien. Mais le sophisme des ennemis de la raison humaine, c'est qu'ils veulent qu'un peuple possède les vertus de la liberté avant de l'avoir obtenue; tandis qu'il ne peut acquérir ces vertus qu'après avoir joui de la liberté, puisque l'effet ne saurait précéder la cause. La première qualité d'une nation qui commence à se lasser des gouvernements exclusifs et arbitraires, c'est l'énergie. Les autres vertus ne peuvent être que le résultat graduel d'institutions

qui aient duré assez longtemps pour former l'esprit public.

Il y a eu des pays, comme l'ancienne Égypte, où la religion, s'étant identifiée avec la politique, a imprimé aux mœurs et aux habitudes des hommes un caractère passif et stationnaire. Mais, en général, on voit les nations se perfectionner ou se détériorer suivant la nature de leur gouvernement. Rome n'a point changé de climat, et cependant, depuis les Romains jusqu'aux Italiens de nos jours, on peut parcourir toute l'échelle des modifications que les hommes subissent par la diversité des gouvernements. Sans doute, ce qui constitue la dignité d'un peuple, c'est de savoir se donner le régime qui lui convient; mais cette œuvre peut rencontrer de grands obstacles, et l'un des plus grands est sans doute la coalition des vieux États européens pour arrêter le progrès des idées nouvelles. Il faut donc juger avec impartialité les difficultés et les efforts, avant de prononcer qu'un peuple n'est pas fait pour être libre, ce qui, dans le fond, est une phrase vide de sens : car peut-il exister des hommes auxquels la sécurité, l'émulation, le développement paisible de leur industrie et la jouissance non troublée des fruits de leurs travaux, ne conviennent pas? Et si une nation était condamnée, par une malédiction du ciel, à ne pratiquer jamais ni la justice ni la morale publique, pourquoi une partie de cette nation se croirait-elle exempte de la malédiction prononcée sur la race? Si tous sont également inca-

pables d'aucune vertu, quelle partie contraindra l'autre à en avoir?

Depuis vingt-cinq ans, dit-on encore, il n'y a pas eu un gouvernement fondé par la Révolution qui ne se soit montré fou ou méchant. Soit; mais la nation a été sans cesse agitée par les troubles civils, et toutes les nations dans cet état se ressemblent. Il existe dans l'espèce humaine des dispositions qui se retrouvent toujours quand les mêmes circonstances les produisent au dehors. Mais, s'il n'y a pas eu une époque de la Révolution à laquelle le crime n'ait eu sa part, il n'y en a pas une aussi où de grandes vertus ne se soient développées. L'amour de la patrie, la volonté d'assurer son indépendance à tout prix, se sont manifestés constamment dans le parti patriote; et, si Bonaparte n'avait pas énervé l'esprit public en introduisant le goût de l'argent et des honneurs, nous aurions vu sortir des miracles du caractère intrépide et persévérant de quelques-uns des hommes de la Révolution. Les ennemis même des institutions nouvelles, les Vendéens, ont montré le caractère qui fait les hommes libres. Quand on leur offrira la liberté sous ses véritables traits, ils s'y rallieront. Une résolution vive et un esprit ardent existent et existeront toujours en France. Il y a des âmes puissantes parmi ceux qui veulent la liberté; il y en a parmi les jeunes gens qui s'avancent, les uns dégagés des préjugés de leurs pères, les autres innocents de leurs crimes. Quand tout se voit, quand tout se sait dans l'histoire

d'une révolution ; quand les intérêts les plus actifs excitent les plus violentes passions, il semble aux contemporains que rien de pareil n'ait souillé la face de la terre. Mais, quand on se rappelle les guerres de religion en France et les troubles de l'Angleterre, on aperçoit sous d'autres formes le même esprit de parti, et les mêmes forfaits produits par les mêmes passions.

Il me semble impossible de séparer le besoin d'un perfectionnement social du désir de s'améliorer soi-même ; et, pour me servir du titre de l'ouvrage de Bossuet, dans un sens différent de celui qu'il lui donne, la politique est sacrée, parce qu'elle renferme tous les mobiles qui agissent sur les hommes en masse, et les rapprochent ou les éloignent de la vertu.

Nous ne pouvons nous le dissimuler cependant, l'on n'a encore acquis en France que peu d'idées de la justice. On n'imagine pas qu'un ennemi puisse avoir droit à la protection des lois quand il est vaincu. Mais, dans un pays où pendant si longtemps la faveur et la disgrâce ont disposé de tout, comment saurait-on ce que c'est que des principes? Le règne des cours n'a permis aux Français que le développement des vertus militaires. Une classe très-resserrée se mêlait seule des affaires civiles ; et la masse de la nation, n'ayant rien à faire, n'a rien appris et ne s'est point exercée aux vertus politiques. L'une des merveilles de la liberté anglaise, c'est la multitude d'hommes qui s'occupent des in-

térêts de chaque ville, de chaque province, et dont l'esprit et le caractère sont formés par les occupations et les devoirs de citoyen. En France, on n'avait l'occasion de s'exercer qu'à l'intrigue, et il faut longtemps avant d'oublier cette malheureuse science.

L'amour de l'argent, des titres, enfin de toutes les jouissances et de toutes les vanités sociales, a reparu sous le règne de Bonaparte : c'est le cortége du despotisme. Dans les fureurs de la démagogie, au moins, la corruption n'était de rien; et, sous Bonaparte lui-même, plusieurs guerriers sont restés dignes, par leur désintéressement, du respect que les étrangers ont pour leur courage.

Sans reprendre ici la malheureuse histoire de nos désastres, disons-le donc hardiment, il y a dans la nation française de l'énergie, de la patience dans les maux, de l'audace dans l'entreprise, en un mot, de la force; et les écarts en seront toujours à craindre, jusqu'à ce que des institutions libres fassent de cette force aussi de la vertu. De certaines idées communes, mises en circulation, sont souvent ce qui égare le plus le bon sens public, parce que la plupart des hommes les prennent pour des vérités. Il y a si peu de mérite à les trouver, qu'on est tenté de croire que la raison seule peut les faire adopter à tant de gens. Mais, dans les temps de parti, les mêmes intérêts inspirent les mêmes discours, sans qu'ils acquièrent plus de vérité la centième fois qu'on les prononce.

Les Français, dit-on, sont frivoles, les Anglais sont sérieux; les Français sont vifs, les Anglais sont graves; donc il faut que les premiers soient gouvernés despotiquement, et que les autres jouissent de la liberté. Il est vrai que, si les Anglais luttaient encore pour cette liberté, on leur trouverait mille défauts qui s'y opposeraient; mais le fait chez eux a réfuté l'argument. Dans notre France les troubles sont apparents, tandis que les motifs de ces troubles ne peuvent être compris que par les hommes qui pensent. Les Français sont frivoles parce qu'ils ont été condamnés à un genre de gouvernement qui ne pouvait se soutenir qu'en encourageant la frivolité; et, quant à la vivacité, les Français en ont dans l'esprit bien plus que dans le caractère. Il y a chez les Anglais une impétuosité d'une nature beaucoup plus violente, et leur histoire en offre une foule de preuves. Qui aurait pu croire, il y a moins de deux siècles, que jamais un gouvernement régulier pût s'établir chez ces factieux insulaires? On ne cessait alors, sur le continent, de les en déclarer incapables. Ils ont déposé, tué, renversé plus de rois, plus de princes et plus de gouvernements que le reste de l'Europe ensemble; et cependant ils ont enfin obtenu le plus noble, le plus brillant et le plus religieux ordre social qui soit dans l'ancien monde. Tous les pays, tous les peuples, tous les hommes sont propres à la liberté par leurs qualités différentes : tous y arrivent ou y arriveront à leur manière.

Mais, avant d'essayer de peindre l'admirable monument de la grandeur morale de l'homme que l'Angleterre nous présente, jetons un coup d'œil sur quelques époques de son histoire, semblables en tout à celles de la Révolution française. Peut-être se réconciliera-t-on avec les Français quand on verra en eux les Anglais d'hier.

CHAPITRE II

Coup d'œil sur l'histoire d'Angleterre.

Il m'est pénible de représenter le caractère anglais à son désavantage, même dans les temps passés. Mais cette nation généreuse écoutera sans peine tout ce qui lui rappelle que c'est à ses institutions politiques actuelles, à ces institutions que d'autres peuples peuvent imiter, qu'elle doit ses vertus et sa splendeur. La vanité puérile de se croire une race à part ne vaut certainement pas, aux yeux des Anglais, l'honneur d'encourager le genre humain par leur exemple. Aucun peuple de l'Europe ne peut être mis en parallèle avec les Anglais depuis 1688 : il y a cent vingt ans de perfectionnement social entre eux et le continent. La vraie liberté, établie depuis plus d'un siècle chez un grand peuple, a produit les résultats dont nous sommes les témoins; mais, dans l'histoire précédente de ce peuple, il y a plus de violences, plus d'inégalités, et, à quelques égards, plus d'esprit de servitude encore que chez les Français.

Les Anglais citent toujours la grande charte comme le plus honorable titre de leur antique généalogie d'hommes libres; et, en effet, c'est une chose admirable qu'un tel contrat entre la nation et le roi. Dès l'année 1215, la liberté individuelle et le jugement par jurés y sont énoncés dans les termes dont on pourrait se servir de nos jours. A cette même époque du moyen âge, comme nous l'avons indiqué dans l'introduction, il y eut un mouvement de liberté dans toute l'Europe. Mais les lumières et les institutions qu'elles font naître n'étaient point encore répandues, il ne résulta rien de stable de ce mouvement en Angleterre, jusqu'en 1688, c'est-à-dire près de cinq siècles après la grande charte. Pendant toute cette période, elle n'a pas cessé d'être enfreinte. Le successeur de celui qui l'avait signée, le fils de Jean Sans-Terre, Henri III, fit la guerre à ses barons, pour s'affranchir des promesses de son père. Les barons, dans cette circonstance, avaient protégé le tiers état, pour s'appuyer de la nation contre l'autorité royale. Le successeur de Henri III, Édouard Ier, jura onze fois la grande charte, ce qui prouve qu'il y manqua plus souvent encore. Ni les rois ni les nations ne tiennent les serments politiques que lorsque la nature des choses commande aux souverains et satisfait les peuples. Guillaume le Conquérant avait détrôné Harold; la maison de Lancastre, à son tour, renversa Richard II, et l'acte d'élection qui appelait Henri IV au trône fut assez libéral pour être

imité depuis par lord Sommers, en 1688. A l'avénement de Henri IV, en 1399, on voulut renouveler la grande charte, et du moins le roi promit de respecter les franchises et les libertés de la nation. Mais la nation ne sut pas alors se faire respecter elle-même. La guerre avec la France, les guerres intestines entre les maisons d'York et de Lancastre, donnèrent lieu aux scènes les plus sanglantes, et aucune histoire ne nous offre autant d'atteintes portées à la liberté individuelle, autant de supplices, autant de conjurations de toute espèce. L'on finit, du temps du fameux Warwick, *le faiseur de rois*, par porter une loi qui enjoignait d'obéir au souverain de fait, soit qu'il le fût ou non de droit, afin d'éviter les condamnations arbitrairement judiciaires, auxquelles les changements de gouvernement devaient donner lieu.

Vint ensuite la maison de Tudor, qui dans la personne de Henri VII réunissait les droits des York et des Lancastre. La nation était fatiguée des guerres civiles.

L'esprit de servitude remplaça pour un temps l'esprit de faction. Henri VII, comme Louis XI et le cardinal de Richelieu, subjugua la noblesse et sut établir le despotisme le plus complet. Le parlement, qui depuis a été le sanctuaire de la liberté, ne servait alors qu'à consacrer les actes les plus arbitraires par un faux air de consentement national ; car il n'y a pas de meilleur instrument pour la tyrannie qu'une assemblée, quand elle est avilie.

La flatterie se cache sous l'apparence de l'opinion générale, et la peur en commun ressemble presque à du courage, tant on s'anime les uns les autres dans l'enthousiasme du pouvoir! Henri VIII fut encore plus despote que son père, et plus désordonné dans ses volontés. Ce qu'il adopta de la réformation le servit merveilleusement pour persécuter tout à la fois les catholiques orthodoxes et les protestants de bonne foi. Il entraîna le parlement anglais à tous les actes de servitude les plus humiliants. Ce fut le parlement qui se chargea des procès intentés aux innocentes femmes de Henri VIII. Ce fut lui qui sollicita l'honneur de condamner Catherine Howard, déclarant qu'il n'avait pas besoin de la sanction royale pour porter le bill d'accusation contre elle, afin d'épargner au roi son époux, disait-on, la douleur de la juger. Thomas Morus, l'une des plus nobles victimes de la tyrannie de Henri VIII, fut accusé par le parlement, ainsi que tous ceux dont le roi voulut la mort. Les deux chambres prononcèrent que c'était un crime de lèse-majesté de ne pas regarder le mariage du roi avec Anne de Clèves comme légalement dissous; et le parlement, se dépouillant lui-même, décréta que les proclamations du roi devaient avoir force de loi, et qu'elles seraient considérées même comme ayant l'autorité de la révélation en matière de dogme : car Henri VIII s'était fait le chef de l'Église en Angleterre, tout en conservant la doctrine catholique. Il fallait alors se dégager de la supré-

matie de Rome, sans s'exposer à l'hérésie en fait de dogmes. C'est dans ce temps que fut faite la sanglante loi des six articles, qui établissaient les points de doctrine auxquels il fallait se conformer : la présence réelle, la communion sous une espèce, l'inviolabilité des vœux monastiques (malgré l'abolition des couvents), l'utilité des messes particulières, le célibat du clergé, et la nécessité de la confession auriculaire. Quiconque n'admettait pas le premier point était brûlé comme hérétique; et qui rejetait les cinq autres, mis à mort comme félon. Le parlement remercia le roi de la divine étude, du travail et de la peine que Sa Majesté avait consacrés à la rédaction de cette loi. Néanmoins Henri VIII ouvrit le chemin à la réformation religieuse; elle fut introduite en Angleterre par ses amours coupables, comme la grande charte avait dû son existence aux crimes de Jean Sans-Terre. Ainsi cheminent les siècles, marchant sans le savoir vers le but de la destinée humaine.

Le parlement, sous Henri VIII, violenta les consciences aussi bien que les personnes. Il ordonna, sous peine de mort, de considérer le roi comme chef de l'Église; et tous ceux qui s'y refusèrent périrent martyrs de leur courage. Les parlements changèrent quatre fois la religion de l'Angleterre. Ils consacrèrent le schisme de Henri VIII et le protestantisme d'Édouard VI; et, lorsque la reine Marie fit jeter dans les flammes des vieillards, des femmes, des enfants, espérant ainsi plaire à son fana-

tique époux, ces atrocités furent encore sanctionnées par le parlement, naguère protestant.

La réformation reparut avec Élisabeth, mais l'esprit du peuple et du parlement n'en fut pas moins servile. Cette reine eut toute la grandeur que peut donner un despotisme conduit avec modération. On pourrait comparer le règne d'Élisabeth en Angleterre à celui de Louis XIV en France.

Élisabeth avait plus d'esprit que Louis XIV; et, se trouvant à la tête du protestantisme, dont la tolérance est le principe, elle ne put, comme le monarque français, joindre le fanatisme au pouvoir absolu. Le parlement, qui avait comparé Henri VIII à Samson pour la force, à Salomon pour la prudence et à Absalon pour la beauté, envoya son orateur déclarer à genoux à la reine Élisabeth qu'elle était une divinité. Mais, ne se bornant pas à ces servilités fades, il se souilla d'une flatterie sanglante, en secondant la criminelle haine d'Élisabeth contre Marie Stuart; il lui demanda la condamnation de son ennemie, voulant ainsi dérober à la reine la honte de ce qu'elle désirait; mais il ne fit que se déshonorer à sa suite.

Le premier roi de la maison de Stuart, aussi faible, quoique plus régulier dans ses mœurs que le successeur de Louis XIV, professa constamment la doctrine du pouvoir absolu, sans avoir dans son caractère de quoi la maintenir. Les lumières s'étendaient de toutes parts. L'impulsion donnée à l'esprit humain, au commencement du seizième

siècle, se propageait de plus en plus; la réforme religieuse fermentait dans toutes les têtes. Enfin la révolution éclata sous Charles Ier.

Les principaux traits d'analogie entre la révolution d'Angleterre et celle de France sont : un roi conduit à l'échafaud par l'esprit démocratique, un chef militaire s'emparant du pouvoir, et la restauration de l'ancienne dynastie. Quoique la réforme religieuse et la réforme politique aient beaucoup de rapports ensemble, cependant, quand le principe qui met les hommes en mouvement tient de quelque manière à ce qu'ils croient leur devoir, ils conservent plus de moralité que quand leur impulsion n'a pour mobile que le désir de recouvrer leurs droits. La passion de l'égalité était pourtant telle en Angleterre, qu'on mit la princesse de Gloucester, fille du roi, en apprentissage chez une couturière. Plusieurs traits non moins étranges dans ce genre pourraient être cités, quoique la direction des affaires publiques, pendant la révolution d'Angleterre, ne soit pas descendue dans des classes aussi grossières qu'en France. Les Communes, ayant acquis plus tôt de l'importance par le commerce, étaient plus éclairées. Les nobles, qui de tout temps s'étaient ralliés à ces Communes contre les usurpations du trône, ne faisaient point caste à part comme chez les Français. La fusion des états, qui n'empêche point la distinction des rangs, existait déjà depuis longtemps.

En Angleterre, la noblesse de seconde classe était

réunie avec les Communes[1]. Les familles de pairs étaient seules à part, tandis qu'en France on ne savait où trouver la nation, et que chacun était impatient de sortir de la masse pour entrer dans la classe des privilégiés. Sans aborder les discussions religieuses, l'on ne saurait nier aussi que les opinions des protestants, étant fondées sur l'examen, ne soient plus favorables aux lumières et à l'esprit de liberté que le catholicisme, qui décide de tout d'après l'autorité, et considère les rois comme aussi infaillibles que les papes, à moins que les papes ne soient en guerre avec les rois. Enfin, et c'est sous ce rapport qu'il faut reconnaître l'avantage de la position insulaire, Cromwell n'imagina pas de faire des conquêtes sur le continent; il n'excita point la colère des rois, qui ne se crurent point menacés par

[1] Je rapporte ici le texte d'une adresse des communes, sous Jacques Ier, qui démontre évidemment cette vérité.

Déclaration de la Chambre des communes sur ses priviléges, écrite par un comité choisi pour présenter cette adresse à Jacques Ier.

« Les Communes de ce royaume contiennent non-seulement les citoyens, les bourgeois, les cultivateurs, mais aussi toute la noblesse inférieure du royaume, chevaliers, écuyers, gentilshommes. Plusieurs d'entre eux appartiennent aux premières familles; d'autres sont parvenus, par leur mérite, au grand honneur d'être admis au conseil privé de Votre Majesté, et ont obtenu des emplois très-honorables. Enfin, excepté la plus haute noblesse, les Communes renferment toute la fleur et la puissance de votre royaume. Elles soutiennent vos guerres par leurs personnes, et vos trésors par leur argent; leurs cœurs font la force et la stabilité de votre royaume. Tout le peuple, qui consiste en plusieurs millions d'hommes, est représenté par nous, de la Chambre des communes. »

les essais politiques d'un pays sans communication immédiate avec la terre européenne : encore moins les peuples prirent-ils parti dans la querelle, et les Anglais eurent l'insigne bonheur de n'avoir ni provoqué les étrangers ni réclamé leurs secours. Les Anglais disent avec raison qu'ils n'ont eu dans leurs derniers troubles civils rien qui ressemble aux dix-huit mois de la Terreur en France. Mais, en embrassant l'ensemble de leur histoire, l'on verra trois rois déposés et tués : Édouard II, Richard II et Henri VI ; un roi assassiné, Édouard V ; Marie d'Écosse et Charles Ier périssant sur l'échafaud ; des princes du sang royal mourant de mort violente ; des assassinats judiciaires en plus grand nombre que dans tous les autres États de l'Europe, et je ne sais quoi de dur et de factieux, qui n'annonçait guère les vertus publiques et privées dont l'Angleterre donne l'exemple depuis un siècle. Sans doute, on ne saurait tenir un compte ouvert des vices et des vertus des deux nations ; mais, en étudiant l'histoire d'Angleterre, on ne commence à voir le caractère des Anglais, tel qu'il s'élève progressivement à nos yeux depuis la fondation de la liberté, que dans quelques hommes, pendant la Révolution et sous la Restauration. L'époque du retour des Stuarts et les changements opérés à leur expulsion offrent encore de nouvelles preuves de l'influence toute-puissante des nations. Charles II et Jacques II régnèrent, l'un arbitrairement, l'autre tyranniquement : et les mêmes injustices qui avaient souillé

l'histoire d'Angleterre dans les temps anciens se renouvelèrent à une époque où cependant les lumières avaient fait de très-grands progrès. Mais le despotisme produit partout et en tout temps à peu près les mêmes résultats; il ramène les ténèbres au milieu du jour. Les plus nobles amis de la liberté, Russel et Sidney, périrent sous le règne de Charles II; et bien d'autres moins célèbres furent de même condamnés à mort injustement. Russel refusa de racheter sa vie à la condition de reconnaître que la résistance au souverain, quelque despote qu'il soit, est contraire à la religion chrétienne. Algernon Sidney dit en montant sur l'échafaud : « Je viens ici mourir pour la bonne vieille cause que j'ai chérie depuis mon enfance. » Le lendemain de sa mort, il se trouva des journalistes qui tournèrent en ridicule ces belles et simples paroles. La plus indigne de toutes les flatteries, celle qui livre les droits des nations au bon plaisir des souverains, se manifesta de toutes parts. L'université d'Oxford condamna tous les principes de la liberté, et se montra mille fois moins éclairée au dix-septième siècle que les barons au commencement du treizième. Elle proclama qu'il n'y avait point de contrat mutuel, ni exprès, ni tacite, entre les peuples et les rois. C'est d'une ville destinée à être un foyer de lumières que partit cette déclaration qui mettait un homme au-dessus de toutes les lois divines et humaines, sans lui imposer ni devoirs ni frein. Locke, jeune encore, fut banni de l'université pour

avoir refusé son adhésion à cette doctrine servile; tant il est vrai que les penseurs, de quelque objet qu'ils s'occupent, s'accordent toujours sur la dignité de l'espèce humaine! Quoique le parlement fût très-obéissant, on avait encore peur de lui; et Louis XIV, sentant avec une sagacité remarquable qu'une constitution libre donnerait une grande force à l'Angleterre, corrompait non-seulement le ministère, mais le roi lui-même, pour prévenir l'établissement de cette constitution. Ce n'était point cependant par la crainte de l'exemple qu'il ne voulait pas de liberté en Angleterre : la France était alors trop loin de tout esprit de résistance, pour qu'il pût s'en inquiéter; c'est uniquement, et les pièces diplomatiques le prouvent, parce qu'il considérait le gouvernement représentatif comme une source de richesse et de puissance pour les Anglais. Il fit offrir à Charles II deux cent mille louis, s'il voulait se déclarer catholique et ne plus convoquer de parlements. Charles II et ensuite Jacques II acceptèrent ces subsides, sans oser en tenir toutes les conditions. Les premiers ministres, les femmes de ces premiers ministres, recevaient des présents de l'ambassadeur de France, en promettant de soumettre l'Angleterre à l'influence de Louis XIV.

Charles II aurait souhaité, est-il dit dans les négociations que Dalrymple a publiées, faire venir des troupes françaises en Angleterre, pour s'en servir contre les amis de la liberté. On a peine

à se convaincre de la vérité de ces faits, quand on connaît l'Angleterre du dix-huitième et du dix-neuvième siècle. Il y avait encore des restes de l'esprit d'indépendance chez quelques membres du parlement; mais, comme la liberté de la presse ne les soutenait pas dans l'opinion, ils ne pouvaient opposer cette force à celle du gouvernement. La loi d'*Habeas corpus*, celle qui fonde la liberté individuelle, fut portée sous Charles II, et cependant il n'y eut jamais plus de violations de cette liberté que sous son règne; car les lois sans les garanties ne sont rien. Charles II se fit livrer tous les priviléges des villes, toutes leurs chartes particulières; rien n'est si facile à l'autorité centrale que d'écraser successivement chaque partie. Les juges, pour plaire au roi, donnèrent au crime de haute trahison une extension plus grande que celle qui avait été fixée trois siècles auparavant, sous le règne d'Édouard III. A cette sérieuse tyrannie se joignait autant de corruption, autant de frivolité qu'on en a pu reprocher aux Français à aucune époque. Les écrivains, les poëtes anglais, qui sont maintenant inspirés par les sentiments les plus vrais et les vertus les plus pures, étaient sous Charles II des fats, quelquefois tristes, mais toujours immoraux. Rochester, Wicherley, Congrève surtout, font de la vie humaine des tableaux qui semblent la parodie de l'enfer. Là, les enfants plaisantent sur la vieillesse de leurs pères; là, les frères cadets aspirent à la mort de leur frère aîné. Le mariage y est traité

selon les maximes de Beaumarchais : mais il n'y a point de gaieté dans ces saturnales du vice ; les hommes les plus corrompus ne peuvent rire à l'aspect d'un monde dont les méchants eux-mêmes ne sauraient se tirer. La mode, qui est encore la faiblesse des Anglais dans les petites choses, se jouait alors de ce qu'il y a de plus important dans la vie.

Charles II avait sur sa cour, et sa cour avait sur son peuple l'influence que le Régent a exercée sur la France. Et quand on voit dans les galeries d'Angleterre les portraits des maîtresses de ce roi, méthodiquement rangés ensemble, on ne peut se persuader qu'il n'y ait guère plus de cent ans qu'une frivolité si dépravée secondait, chez les Anglais, le pouvoir le plus absolu. Enfin Jacques II, qui manifestait ouvertement les opinions que Charles II faisait avancer par des mines souterraines, régna pendant trois ans avec une tyrannie heureusement sans mesure, puisque c'est à ces excès mêmes que la nation a dû la révolution paisible et sage qui a fondé sa liberté. L'historien Hume, Écossais, partisan des Stuarts, et défenseur de la prérogative royale, comme un homme éclairé peut l'être, a plutôt adouci qu'exagéré les forfaits commis par les agents de Jacques II. J'insère ici seulement quelques-uns des traits de ce règne, tels qu'ils sont racontés par Hume.

« La cour avait inspiré des principes si arbitraires à tous ses serviteurs, que Feversham, immédiate-

ment après la victoire (de Sedgemoor), fit pendre plus de vingt prisonniers, et qu'il continuait ses exécutions, lorsque l'évêque de Bath et de Wels lui représenta que ces malheureux avaient droit à être jugés dans les formes, et que leur supplice passerait pour un véritable meurtre. Mais ces remontrances n'arrêtèrent pas l'humeur féroce du colonel Kirke, soldat de fortune, qui, dans un long service à Tanger, et par la fréquentation des Maures, avait contracté un fonds d'inhumanité plus rare en Europe et chez les nations libres. En entrant dans Bridgewater, il fit conduire dix-neuf prisonniers au gibet sans la moindre information. Ensuite, s'amusant de sa propre cruauté, il en fit exécuter un certain nombre pendant qu'il buvait avec ses compagnons à la santé du roi ou de la reine, ou du grand juge Jefferies; et, voyant leurs pieds tressaillir dans les convulsions de la mort, il s'écria qu'il fallait de la musique pour leur danse, et donna l'ordre que les tambours et les trompettes se fissent entendre. Il lui vint dans l'esprit de faire pendre trois fois le même homme, pour s'instruire, disait-il, par cette bizarre expérience; et chaque fois il lui demandait s'il ne se repentait pas de son crime; mais, le malheureux s'obstinant à protester, malgré ce qu'il avait souffert, qu'il était toujours disposé à s'engager dans la même cause, Kirke le fit pendre dans les chaînes. Mais rien n'égale la perfidie et la cruauté du trait que nous allons raconter. Une jeune fille demanda la vie de son frère, en se jetant aux pieds

du colonel Kirke, ornée de toutes les grâces de la beauté et de l'innocence en pleurs Le cruel sentit s'enflammer ses désirs, sans être attendri par l'amour ou par la clémence. Il promit ce qu'elle demandait, à condition qu'elle consentirait à tout ce qu'il souhaitait. Cette pauvre sœur se rendit à la nécessité qu'on lui imposait; mais Kirke, après avoir passé la nuit avec elle, lui fit voir le lendemain, par la fenêtre, le frère adoré pour lequel elle avait sacrifié sa vertu, pendu à un gibet qu'on avait élevé secrètement pendant la nuit. La rage et le désespoir s'emparèrent de cette malheureuse fille, et la privèrent de sa raison. Le pays entier, sans distinction de coupable et d'innocent, fut exposé aux ravages de ce barbare. Les soldats furent lâchés pour y vivre à discrétion; et son propre régiment, instruit par son exemple, excité par ses exhortations, se distingua par des outrages recherchés. Il les nommait ironiquement ses *agneaux*, terme dont le souvenir s'est conservé longtemps avec horreur dans cette partie de l'Angleterre. L'implacable Jefferies lui succéda bientôt, et fit voir que les rigueurs judiciaires peuvent égaler ou surpasser les excès de la tyrannie soldatesque. Cet homme, qui se livrait par goût à la cruauté, s'était déjà fait connaître dans plusieurs procès auxquels il avait présidé. Mais il partait avec une joie sauvage pour cette nouvelle commission, qui lui présentait une moisson de mort et de destruction. Il commença par la ville de Dorchester, où trente rebelles furent traduits à

son tribunal. Il les exhorta, mais en vain, à lui épargner, par une confession volontaire, la peine de faire leur procès. Vingt-neuf furent déclarés coupables, et, pour punir en même temps leur crime et leur désobéissance, il les fit conduire immédiatement au supplice. Il n'y en eut pas moins de deux cent quatre-vingt-douze qui reçurent la sentence de mort, et quatre-vingts furent exécutés sur-le-champ. Exeter devint ensuite le théâtre de ses cruautés. De deux cent quarante-trois personnes à qui l'on fit leur procès, la plus grande partie fut condamnée et livrée aux exécuteurs. Il transféra de là son tribunal à Taunton et à Wels. La consternation le précédait partout. Ses menaces avaient frappé les jurés d'une telle épouvante, qu'ils donnaient leur *verdict* avec précipitation, et plusieurs innocents partagèrent le sort des coupables. En un mot, outre ceux qui furent massacrés par les commandants militaires, on en compte deux cent cinquante et un qui périrent par le bras de la justice. Tout le pays était jonché des membres épars des rebelles; dans chaque village, on voyait exposé le cadavre de quelque misérable habitant; et l'inhumain Jefferies déployait toutes les rigueurs de la justice, sans aucun mélange de pitié.

« De toutes les exécutions de cette affreuse époque, les plus atroces furent celles de madame Gaunt et de lady Lisle, accusées d'avoir donné asile à des traîtres.

« Madame Gaunt était une anabaptiste, connue

par une bienfaisance qui s'étendait aux personnes de tous les partis et de toutes les sectes. Un rebelle qui connaissait son humanité eut recours à elle dans sa détresse, et trouva un refuge dans sa maison. Bientôt après, ayant entendu parler d'un acte qui offrait une amnistie et des récompenses à ceux qui découvriraient des criminels, il eut la bassesse de trahir sa bienfaitrice et de déposer contre elle. Il obtint grâce pour sa perfidie. Elle fut brûlée vive pour sa charité.

« Lady Lisle était la veuve d'un régicide qui avait joui de beaucoup de faveur et de crédit sous Cromwell. Elle était poursuivie pour avoir donné asile à deux rebelles après la bataille de Sedgemoor. En vain cette femme âgée disait-elle, pour sa défense, que le nom de ces rebelles ne se trouvait dans aucune proclamation; qu'ils n'étaient condamnés par aucune sentence; que rien ne prouvait qu'elle eût pu les connaître pour des partisans de Monmouth; que, malgré le nom qu'elle portait, l'on savait bien que son cœur avait toujours été attaché à la cause royale; que personne n'avait versé plus de larmes qu'elle sur la mort de Charles Ier; que son fils, élevé par elle et dans ses principes, avait combattu lui-même contre les rebelles qu'on l'accusait d'avoir recélés. Ces arguments n'émurent point Jefferies, mais ils agirent sur les jurés, qui voulurent deux fois prononcer un *verdict* favorable, et furent deux fois renvoyés avec des reproches et des menaces. Enfin on leur arracha la fatale sentence, et elle fut

exécutée. Le roi fut sourd à toute prière, et crut s'excuser en répondant qu'il avait promis à Jefferies de ne pas faire grâce.

« Ceux qui échappaient à la mort étaient condamnés à des amendes qui les réduisaient à la mendicité; et, si leur pauvreté les rendait incapables de payer, ils subissaient le fouet ou la prison. Le peuple aurait souhaité, dans cette occasion, pouvoir distinguer entre Jacques et ses agents; mais on prit soin de prouver qu'ils n'avaient rien fait que d'agréable à leur maître. Jefferies, à son retour, fut créé pair pour ses éminents services, et bientôt après revêtu de la dignité de chancelier. »

Voilà ce qu'un roi pouvait faire souffrir à des Anglais, et voilà ce qu'ils supportaient. C'est en 1686 que l'Angleterre donnait à l'Europe de tels exemples de barbarie et de servitude; et, deux ans après, lorsque Jacques II fut déposé et la constitution établie, commença cette période de cent vingt-huit ans jusqu'à nos jours, dans laquelle il n'y a pas eu une session du Parlement qui n'ait apporté un perfectionnement à l'ordre social.

Jacques II était bien coupable; cependant on ne peut se dissimuler qu'il y eut de la trahison dans la manière dont il fut abandonné. Ses filles lui enlevèrent la couronne. Les personnes qui lui avaient montré le plus d'attachement, et qui lui devaient le plus de reconnaissance, le quittèrent. Les officiers manquèrent à leur serment; mais, selon une

épigramme anglaise, le succès ayant excusé cette trahison, on ne l'appela plus ainsi[1].

Guillaume III était un homme d'État, ferme et sage, accoutumé, par son emploi de stathouder en Hollande, à respecter la liberté, soit qu'il l'aimât naturellement ou non. La reine Anne, qui lui succéda, était une femme sans talents, et ne tenant avec force qu'à des préjugés. Quoiqu'elle fût en possession d'un trône qu'elle aurait dû céder à son frère, d'après les principes de la légitimité, elle conservait un faible pour la doctrine du droit divin; et, bien que le parti des amis de la liberté l'eût faite reine, il lui inspirait toujours un éloignement involontaire. Cependant les institutions politiques prenaient déjà tant de force, qu'au dehors comme au dedans ce règne a été l'un des plus glorieux de l'Angleterre. La maison de Hanovre acheva de garantir la réforme religieuse et politique; néanmoins, jusqu'après la bataille de Culloden, en 1746, l'esprit de faction l'emporta encore souvent sur la justice. La tête du prince Édouard fut mise à prix pour trente mille louis; et, tant qu'on craignit pour la liberté, l'on eut de la peine à se résoudre au seul moyen de l'établir, c'est-à-dire au respect de ses principes, quelles que soient les circonstances.

[1] Treason does never prosper: what's the reason?
Why, when it prospers, none dare call it treason.

« La trahison ne réussit jamais : quelle en est la raison? La raison, c'est que, lorsqu'elle réussit, nul n'ose l'appeler trahison. »

Mais, si on lit avec soin le règne des trois Georges, on y verra que la morale et la liberté n'ont cessé de faire des progrès. C'est un beau spectacle que cette constitution, vacillante encore en sortant du port, comme un vaisseau qu'on lance à la mer, et déployant enfin ses voiles, en donnant l'essor à tout ce qu'il y a de grand et de généreux dans l'âme humaine. Je sais que les Anglais prétendront qu'ils ont eu de tout temps plus d'esprit de liberté que les Français; que, dès César, ils ont repoussé le joug des Romains, et que le code de ces Romains, rédigé sous les empereurs, ne fut jamais introduit dans les lois anglaises; il est également vrai qu'en adoptant la réformation les Anglais ont fondé tout à la fois, d'une manière plus ferme, la morale et la liberté. Le clergé, ayant toujours siégé au Parlement avec les seigneurs laïques, n'a point eu de pouvoir distinct dans l'État, et les nobles anglais se sont montrés plus factieux, mais moins courtisans que les nobles français. Ces différences, on ne saurait le nier, sont à l'avantage de l'Angleterre. En France, la beauté du climat, le goût de la société, tout ce qui embellit la vie, a servi le pouvoir arbitraire, comme dans les pays du Midi, où les plaisirs de l'existence suffisent à l'homme. Mais, une fois que le besoin de la liberté s'est emparé des esprits, les défauts mêmes qu'on reproche aux Français, leur vivacité, leur amour-propre, les attachent davantage à ce qu'ils ont résolu de conquérir. Ils sont le troisième peuple, en comptant

les Américains, qui s'essaye au gouvernement représentatif, et l'exemple de leurs devanciers commence enfin à les diriger. De quelque manière que l'on considère chaque nation, on y trouve toujours ce qui lui rendra le gouvernement représentatif, non-seulement possible, mais nécessaire. Examinons donc l'influence de ce gouvernement dans le pays qui, le premier, a eu la gloire de l'établir.

CHAPITRE III

De la prospérité de l'Angleterre, et des causes qui l'ont accrue jusqu'à présent.

Il y avait, en 1813, vingt et un ans que les Anglais étaient en guerre avec la France, et pendant quelque temps le continent entier s'était armé contre eux. L'Amérique même, par des circonstances politiques étrangères aux intérêts de l'Europe, faisait partie de cette coalition universelle. Depuis plusieurs années, le respectable monarque de la Grande-Bretagne ne possédait plus l'empire de ses facultés intellectuelles. Les grands hommes dans la carrière civile, Pitt et Fox, n'existaient plus, et personne encore n'avait succédé à leur réputation : l'on ne pouvait citer aucun nom historique à la tête des affaires, et le seul Wellington attirait l'attention de l'Europe. Quelques ministres, plusieurs membres de l'opposition, des savants, des hommes de loi, des hommes de lettres, jouissaient d'une haute estime; si, d'un côté, la France, à force

de s'abaisser sous le joug d'un seul, avait vu disparaître les réputations individuelles, de l'autre, il y avait tant de talents, d'instruction et de mérite chez les Anglais, qu'il était devenu très-difficile de primer au milieu de cette foule illustre.

En arrivant en Angleterre, aucun homme en particulier ne s'offrait à ma pensée : je n'y connaissais presque personne, mais j'y venais avec confiance. J'étais persécutée par un ennemi de la liberté, je me croyais donc sûre d'une honorable pitié dans un pays dont toutes les institutions étaient en harmonie avec mes sentiments politiques. Je comptais beaucoup aussi sur le souvenir de mon père pour me protéger, et je ne me suis pas trompée. Les vagues de la mer du Nord, que je traversais en venant de Suède, m'inspiraient encore de l'effroi, lorsque j'aperçus de loin l'île verdoyante qui seule avait résisté à l'asservissement de l'Europe. Il n'y avait là cependant que douze millions d'hommes; car les cinq ou six millions de plus qui composent la population de l'Irlande ont souvent été livrés, pendant le cours de la dernière guerre, à des divisions intestines. Ceux qui ne veulent pas reconnaître l'ascendant de la liberté dans la puissance de l'Angleterre ne cessent de répéter que les Anglais auraient été vaincus par Bonaparte, comme toutes les nations continentales, s'ils n'avaient pas été protégés par la mer. Cette opinion ne peut être réfutée par l'expérience : mais, je n'en doute point, si, par un coup du Léviathan, la Grande-

Bretagne se fût trouvée réunie au continent européen, sans doute elle eût plus souffert, sans doute ses richesses seraient diminuées ; mais l'esprit public d'une nation libre est tel, que jamais elle n'eût subi le joug des étrangers.

Lorsque je débarquai en Angleterre, au mois de juin 1813, on venait d'apprendre l'armistice conclu entre les puissances alliées et Napoléon. Il était à Dresde, et maître encore alors de se réduire au misérable sort d'empereur de la France jusqu'au Rhin, et de roi d'Italie. L'Angleterre probablement n'aurait point souscrit à ce traité ; sa position était donc loin d'être favorable. Une longue guerre la menaçait de nouveau ; ses finances paraissaient épuisées, à juger du moins de ses ressources d'après celles de tout autre pays de la terre. Un papier, tenant lieu de monnaie, était tombé d'un quart sur le continent ; et, si ce papier n'eût pas été soutenu par l'esprit patriotique de la nation, il eût entraîné le bouleversement des affaires publiques et particulières. Les journaux de France, en comparant l'état des finances des deux pays, représentaient toujours l'Angleterre comme abîmée de dettes, et la France comme maîtresse d'un trésor considérable. Le rapprochement était vrai, mais il fallait y ajouter que l'Angleterre disposait, par le crédit, de moyens sans bornes, tandis que le gouvernement français ne possédait que l'or qu'il tenait entre ses mains. La France pouvait lever des milliards de contributions sur l'Europe opprimée, mais son souverain despo-

tique n'aurait pu réussir dans un emprunt volontaire.

De Harwich à Londres, on parcourt un grand chemin d'environ soixante-dix milles, qui est bordé presque sans intervalle par des maisons de campagne à droite et à gauche : c'est une suite d'habitations avec des jardins, interrompue par des villes. Presque tous les hommes sont bien vêtus, presque aucune cabane n'est en décadence ; les animaux eux-mêmes ont quelque chose de paisible et de prospère, comme s'il y avait des droits aussi pour eux dans ce grand édifice de l'ordre social. Les prix de toutes choses sont nécessairement fort élevés, mais ces prix sont fixes pour la plupart : il y a tant d'aversion pour l'arbitraire dans ce pays, qu'en dehors de la loi même on place la règle et puis l'usage, pour s'assurer, autant qu'on le peut, dans les moindres détails, quelque chose de positif et de stable. C'était sans doute un grand inconvénient que la cherté des denrées produite par les impôts excessifs ; mais, si la guerre était indispensable, quelle autre que cette nation, c'est-à-dire que cette constitution, pouvait y suffire? Montesquieu remarque, avec raison, que les pays libres payent beaucoup plus d'impôts que les pays gouvernés despotiquement : c'est qu'on ne sait pas encore, quoique l'exemple de l'Angleterre ait dû l'apprendre, toutes les richesses d'un peuple qui consent à ce qu'il donne, et considère les affaires publiques comme les siennes. Aussi le peuple anglais, loin d'avoir

perdu par vingt ans de guerre, avait-il gagné sous tous les rapports, au milieu même du blocus continental. L'industrie, devenue plus active et plus ingénieuse, suppléait d'une manière étonnante aux produits qu'on ne pouvait plus tirer du continent. Les capitaux exclus du commerce avaient été employés aux défrichements et aux améliorations de l'agriculture dans plusieurs provinces : le nombre des maisons s'était augmenté partout, et l'accroissement de Londres depuis peu d'années est à peine croyable. Une branche de commerce tombait-elle, une autre se relevait aussitôt. Les propriétaires, devenus plus riches par la hausse des terres, consacraient une grande portion de leurs revenus à des établissements de charité publique. Lorsque l'empereur Alexandre est arrivé en Angleterre, entouré par la multitude à laquelle il inspirait un si juste empressement, il demandait où était le peuple, parce qu'il ne voyait autour de lui que des hommes vêtus comme la classe aisée l'est ailleurs. Tout ce qui se fait en Angleterre par des souscriptions particulières est énorme : des hôpitaux, des maisons d'éducation, des missions, des sociétés chrétiennes, ont été non-seulement soutenus, mais multipliés pendant la guerre ; et les étrangers qui en éprouvaient les désastres, les Suisses, les Allemands, les Hollandais, n'ont cessé de recevoir de l'Angleterre des secours particuliers, produit des dons volontaires. Lorsque la ville de Leyde fut presque à demi renversée par l'explosion d'un bateau chargé de

poudre, on vit paraître, peu de temps après, le pavillon anglais sur la côte de Hollande; et, comme le blocus continental existait alors dans toute sa rigueur, les habitants de la côte se crurent obligés de tirer sur ce vaisseau perfide : il arbora le signe de parlementaire, et fit savoir qu'il apportait une somme d'argent considérable pour les citoyens de Leyde, ruinés par leur récent malheur.

Mais tous ces miracles de la prospérité généreuse, à quoi faut-il les attribuer? A la liberté, c'est-à-dire à la confiance de la nation dans un gouvernement qui fait de la publicité le premier principe des finances, dans un gouvernement éclairé par la discussion et par la liberté de la presse. La nation, qui ne peut être trompée sous un tel ordre de choses, sait l'usage des impôts qu'elle paye, et le crédit public soutient l'incroyable poids de la dette anglaise. Si, sans s'écarter des proportions, on essayait quelque chose de semblable dans les États non représentatifs du continent européen, on ne pourrait aller au second pas d'une telle entreprise. Cinq cent mille propriétaires de fonds publics sont une grande garantie du payement de la dette, dans un pays où l'opinion et l'intérêt de chaque homme ont de l'influence. La justice, qui est synonyme de l'habileté, en matière de crédit, est portée si loin en Angleterre, qu'on n'a pas confisqué les rentes des Français, pendant qu'ils s'emparaient de tous les biens des Anglais en France. On n'a pas même fait supporter aux étrangers l'impôt sur le revenu

de la dette, payé par les Anglais eux-mêmes. Cette bonne foi parfaite, le sublime du calcul, est la base des finances d'Angleterre, et la confiance dans la durée de cette bonne foi tient aux institutions politiques. Le changement des ministres, quels qu'ils soient, ne peut porter aucune atteinte au crédit, puisque la représentation nationale et la publicité rendent toute dissimulation impossible. Les capitalistes qui prêtent leur argent sont les hommes du monde qu'il est le plus difficile de tromper.

Il existe encore de vieilles lois en Angleterre qui mettent quelques entraves aux diverses entreprises de l'industrie dans l'intérieur, mais on les abolit par degrés; et d'autres sont tombées en désuétude. Aussi chacun se crée-t-il des ressources, et nul homme doué de quelque activité ne peut-il être en Angleterre sans trouver le moyen de s'enrichir en contribuant au bien de l'État. Le gouvernement ne se mêle jamais de ce que les particuliers peuvent faire aussi bien que lui : le respect pour la liberté individuelle s'étend à l'exercice des facultés de chacun, et la nation est si jalouse de s'administrer elle-même, quand cela se peut, qu'à beaucoup d'égards on manque à Londres de la police nécessaire à l'agrément de la ville, parce que les ministres ne peuvent pas empiéter sur les autorités locales.

La sécurité politique, sans laquelle il ne peut y avoir ni crédit ni capitaux accumulés, ne suffit pas encore pour développer toutes les ressources d'une nation : il faut que l'émulation anime les hommes

au travail, tandis que les lois leur en assurent le fruit. Il faut que le commerce et l'industrie soient honorés, non par des récompenses données à tel ou tel individu, ce qui suppose deux classes dans un pays, dont l'une se croit le droit de payer l'autre, mais par un ordre de choses qui permet à chaque homme de s'élever au plus haut rang s'il le mérite. Hume dit « *que le commerce a encore plus besoin de dignité que de liberté.* » En effet, l'absurde préjugé qui interdisait aux nobles de France d'entrer dans le commerce, nuisait plus que tous les autres abus de l'ancien régime au progrès des richesses françaises. Il y a des pairies en Angleterre accordées nouvellement à des négociants de première classe : une fois pairs, ils ne restent pas dans le commerce, parce qu'ils sont censés devoir servir autrement la patrie ; mais ce sont leurs fonctions de magistrats, et non des préjugés de caste, qui les éloignent de l'état de négociant, dans lequel les fils cadets des plus grands seigneurs entrent sans hésiter, quand les circonstances les y appellent. La même famille tient souvent à des pairs d'une part, et de l'autre aux plus simples marchands de telle ou telle ville de province. Cet ordre politique encourage toutes les facultés de chacun, parce qu'il n'y a point de bornes aux avantages que la richesse et le talent peuvent valoir, et qu'aucune exclusion n'interdit ni les alliances, ni les emplois, ni la société, ni les titres, au dernier des citoyens anglais, s'il est digne d'être le premier.

Mais, dira-t-on, en France, même sous l'ancien régime, on a nommé des individus sans naissance aux plus grandes places. Oui, on s'est servi d'eux quelquefois, quand ils étaient utiles à l'État ; mais, dans aucun cas, on ne pouvait faire d'un bourgeois l'égal d'un gentilhomme. Comment donner des décorations de premier ordre à un homme de talent sans naissance, puisqu'il fallait des preuves généalogiques pour avoir le droit de les porter? A-t-on vu faire un duc et pair de ce qu'on aurait appelé un parvenu? et ce mot de parvenu à lui seul n'est-il pas une offense? Les membres des parlements français eux-mêmes, nous l'avons déjà dit, n'ont jamais pu se faire considérer comme les égaux de la noblesse d'épée. En Angleterre, les rangs et l'égalité sont combinés de la manière la plus favorable à la prospérité de l'État, et le bonheur de la nation est le but de toutes les distinctions sociales. Là, comme ailleurs, les noms historiques inspirent le respect que l'imagination reconnaissante ne saurait leur refuser : mais, les titres restant les mêmes, tout en passant d'une famille à l'autre, il en résulte dans l'esprit du peuple une ignorance salutaire qui lui fait accorder les mêmes égards aux mêmes titres, quel que soit le nom patronymique auquel ils sont attachés. Le grand Marlborough s'appelait Churchill, et n'était sûrement pas d'une aussi noble origine que l'antique maison de Spencer, dont est le duc de Marlborough actuel ; mais, sans parler de la mémoire d'un grand homme, qui aurait suffi

pour honorer ses descendants, les gens du monde savent seuls que le duc de Marlborough de nos jours est d'une beaucoup plus grande naissance que le fameux général, et sa considération dans la masse de la nation ne gagne ni ne perd rien à cela. Le duc de Northumberland, au contraire, ne descend que par les femmes du célèbre Percy Hotspur, et cependant tout le monde le considère comme le véritable héritier de cette maison. On se récrie sur la régularité du cérémonial en Angleterre : l'ancienneté d'un jour, en fait de nomination à la pairie, donne le pas sur un pair nommé quelques heures plus tard. La femme et la fille participent aux avantages de leur époux et de leur père ; mais c'est précisément cette régularité de rangs qui écarte les peines de la vanité ; car il se peut que le pair le plus moderne soit meilleur gentilhomme que celui qui le précède : il peut le croire du moins, et chacun se fait sa part d'amour-propre sans que le bien public en souffre.

La noblesse de France, au contraire, ne pouvait être classée que par le généalogiste de la cour. Ses décisions, fondées sur des parchemins, étaient sans appel ; et, tandis que l'aristocratie anglaise est l'espoir de tous, puisque tout le monde y peut parvenir, l'aristocratie française en était nécessairement le désespoir ; car on ne pouvait se donner, par les efforts de toute sa vie, ce que le hasard ne vous avait pas accordé. Ce n'est pas l'ordre *inglorieux* de la naissance, disait un poëte anglais à Guil-

laume III, qui vous a élevé au trône, mais le génie et la vertu.

En Angleterre on a fait servir le respect des ancêtres à former une classe qui donne le moyen de flatter les hommes de talent en les y associant. En effet, on ne saurait trop le répéter, qu'y a-t-il de plus insensé que d'arranger l'association politique de manière qu'un homme célèbre ait à regretter de n'être pas son petit-fils? car, une fois anobli, ses descendants, à la troisième génération, obtenaient par son mérite des priviléges qu'on ne pouvait lui accorder à lui-même. Aussi s'empressait-on en France de quitter le commerce et même le barreau, dès qu'on avait assez d'argent pour se faire anoblir. De là venait que toute autre carrière que celle des armes n'était jamais portée aussi loin qu'elle pouvait l'être, et qu'on n'a pu savoir jusqu'où s'élèverait la prospérité de la France, si elle jouissait en paix des avantages d'une constitution libre.

Toutes les classes d'hommes bien élevés se réunissent souvent en Angleterre dans les comités divers où l'on s'occupe de telle ou telle entreprise, de tel ou tel acte de charité, soutenu volontairement par les souscriptions des particuliers. La publicité dans les affaires est un principe si généralement admis, que, bien que les Anglais soient par nature les hommes les plus réservés et ceux qui ont le plus de répugnance à parler en société, il y a presque toujours, dans les salles où les comités se

rassemblent, des places pour les spectateurs, et une estrade d'où les orateurs s'adressent à l'assemblée.

J'assistais à l'une de ces discussions, dans laquelle on présentait avec force les motifs faits pour exciter la générosité des auditeurs. Il s'agissait d'envoyer des secours aux habitants de Leipsick, après la bataille donnée sous leurs murs. Le premier qui parla fut le duc d'York, le second fils du roi, la première personne du royaume après le prince régent, homme très-habile et très-estimé dans la direction de son ministère, mais qui n'a ni l'habitude ni le goût de se faire entendre en public. Il triompha cependant de sa timidité naturelle, parce qu'il croyait ainsi donner un encouragement utile. Les courtisans des monarchies absolues n'auraient pas manqué de dire à un fils de roi, d'abord, qu'il ne devait rien faire qui lui coûtât de la peine; et, secondement, qu'il aurait tort de se commettre en haranguant le public au milieu des marchands, ses collègues à la tribune. Cette pensée ne vint pas seulement au duc d'York, ni à aucun Anglais, de quelque opinion qu'il fût. Après le duc d'York, le duc de Sussex, le cinquième fils du roi, qui s'exprime avec beaucoup d'élégance et de facilité, parla aussi à son tour; et l'homme le plus aimé et le plus considéré de toute l'Angleterre, M. Wilberforce, put à peine se faire entendre, tant les applaudissements couvraient sa voix. Des hommes obscurs, et sans autre rang dans la société que leur fortune

ou leur dévouement à l'humanité, succédèrent à ces noms illustres : chacun, suivant ses moyens, fit sentir l'honorable nécessité où se trouvait l'Angleterre de secourir ceux de ses alliés qui avaient plus souffert qu'elle dans la lutte commune. Les auditeurs souscrivirent en sortant, et des sommes considérables furent le résultat de cette séance. C'est ainsi que se forment les liens qui fortifient l'unité de la nation, et c'est ainsi que l'ordre social se fonde sur la raison et l'humanité.

Ces respectables assemblées n'ont pas uniquement pour but d'encourager les œuvres de bienfaisance; il en est qui servent surtout à consolider l'union entre les grands seigneurs et les commerçants, entre la nation et le gouvernement; et celles-là sont les plus solennelles.

La ville de Londres a eu de tout temps un lord-maire, qui, pendant une année, préside le conseil de la cité, et dont les pouvoirs administratifs sont très-étendus. On se garde bien en Angleterre de tout concentrer dans l'autorité ministérielle, et l'on veut que, dans chaque province, dans chaque ville, les intérêts de localité soient remis entre les mains d'hommes choisis par le peuple pour les diriger. Le lord-maire est ordinairement un négociant de la cité, et non pas un négociant en grand, mais souvent un simple marchand dans lequel un très-grand nombre d'individus peuvent voir leur pareil. *Lady Mayoress*, c'est ainsi qu'on appelle la femme du maire, jouit pendant un an de tous les honneurs

dus aux rangs les plus distingués de l'État. On honore l'élection du peuple et la puissance d'une grande ville dans l'homme qui la représente. Le lord-maire donne deux dîners de représentation, où il invite des Anglais de toutes les classes et des étrangers. J'ai vu à sa table des fils du roi, plusieurs ministres, les ambassadeurs des puissances étrangères, le marquis de Landsdowne, le duc de Devonshire, ainsi que des citoyens très-recommandables par des raisons diverses : les uns, fils de pairs; les autres, députés; les autres, négociants, jurisconsultes, hommes de lettres, tous citoyens anglais, tous également attachés à leur noble patrie. Deux ministres du roi se levèrent de table pour parler en public ; et, tandis que sur le continent un ministre se renferme, même au milieu d'une société de choix, dans les phrases les plus insignifiantes, les chefs du gouvernement en Angleterre se considèrent toujours comme représentants du peuple, et cherchent à captiver son suffrage, tout aussi soigneusement que les membres de l'opposition; car la dignité de la nation anglaise plane au-dessus de tous les emplois et de tous les titres. On porta, suivant la coutume, divers toast, dont les intérêts politiques étaient l'objet : les souverains et les peuples, la gloire et l'indépendance, furent célébrés; et là, du moins, les Anglais se montrèrent amis de la liberté du monde. En effet, une nation libre peut être exclusive dans ses avantages de commerce ou de puissance, mais elle

devrait s'associer partout aux droits de l'espèce humaine.

Cette réunion avait lieu dans un vieux bâtiment de la cité, dont les voûtes gothiques ont été les témoins des luttes les plus sanglantes : le calme n'a régné en Angleterre qu'avec la liberté. Les costumes de tous les membres du conseil de la cité sont les mêmes qu'il y a plusieurs siècles. On conserve aussi quelques usages de cette époque, et l'imagination en est émue ; mais c'est parce que les anciens souvenirs ne retracent point d'odieux préjugés. Ce que l'Angleterre a de gothique dans ses habitudes, et même dans quelques-unes de ses institutions, semble une cérémonie du culte du temps; mais ni le progrès des lumières, ni le perfectionnement des lois, n'en souffrent en aucune manière.

Nous ne croyons pas que la Providence ait placé ce beau monument de l'ordre social si près de la France, seulement pour nous inspirer le regret de ne pouvoir jamais l'égaler; et nous examinerons avec scrupule ce que nous voudrions imiter avec énergie.

CHAPITRE IV

De la liberté et de l'esprit public chez les Anglais.

La première base de toute liberté, c'est la garantie individuelle, et rien n'est plus beau que la législation anglaise à cet égard. Un procès criminel est par tout pays un horrible spectacle. En Angleterre,

l'excellence de la procédure, l'humanité des juges, les précautions de tout genre prises pour assurer la vie à l'innocent, et les moyens de défense au coupable, mêlent un sentiment d'admiration à l'angoisse d'un tel débat : *Comment voulez-vous être jugé?* dit l'officier du tribunal à l'accusé. *Par Dieu et mon pays*, répond-il. *Dieu vous donne une bonne délivrance*, reprend l'officier du tribunal. Dès l'ouverture des débats, si l'accusé se trouble, s'il se compromet par ses réponses, le juge le met sur la bonne voie, et ne tient pas registre des paroles inconsidérées qui pourraient lui échapper. Dans la suite du procès, il ne s'adresse jamais à l'accusé, de peur que l'émotion que celui-ci doit éprouver ne l'expose à se nuire à lui-même. On n'admet jamais, comme cela se fait en France, des témoins indirects, c'est-à-dire qui déposent par ouï-dire. Enfin, toutes les précautions ont pour but l'intérêt de l'accusé. La religion et la liberté président à l'acte imposant qui permet à l'homme de condamner à mort son semblable. L'admirable institution du jury, qui remonte en Angleterre à une haute antiquité, fait intervenir l'équité dans la justice. Ceux qui sont investis momentanément du droit d'envoyer le coupable à la mort ont une sympathie naturelle avec les habitudes de sa vie, puisqu'ils sont d'ordinaire choisis dans une classe à peu près semblable à la sienne; et, lorsque les jurés sont forcés de prononcer la sentence d'un criminel, il est du moins certain lui-même que la société a

tout fait pour qu'il pût être absous, s'il le méritait; et cette conviction doit porter quelque calme dans son cœur. Depuis cent ans, il n'existe peut-être pas d'exemple en Angleterre, d'un homme condamné dont l'innocence ait été reconnue trop tard. Les citoyens d'un État libre ont une si grande portion de bon sens et de conscience, qu'avec ces deux flambeaux ils ne s'égarent jamais.

On sait quel bruit ont fait en France la sentence portée contre Calas, celle contre Lally; et, peu de temps avant la Révolution, le président Dupaty publia le plaidoyer le plus énergique en faveur de trois accusés qu'on avait condamnés au supplice de la roue, et dont l'innocence fut prouvée après leur mort. De semblables malheurs ne sauraient avoir lieu d'après les lois et les procédures criminelles d'Angleterre; et le tribunal d'appel de l'opinion, la liberté de la presse, ferait connaître la moindre erreur à cet égard, s'il était possible qu'il en fût commis.

Au reste, les délits qui ne tiennent en aucune manière à la politique ne sont point ceux pour lesquels on peut craindre l'application de l'arbitraire. En général, il importe peu aux puissants de ce monde que les voleurs et les assassins soient jugés suivant telle ou telle forme; et personne n'a intérêt à souhaiter que les lois ne soient pas respectées dans de tels jugements. Mais, quand il s'agit des crimes politiques, de ceux que les partis opposés se reprochent mutuellement avec tant d'amertume et de

haine, c'est alors qu'on a vu en France tous les genres de tribunaux extraordinaires créés par la circonstance, destinés à tel homme, et justifiés, disait-on, par la grandeur du délit, tandis que c'est précisément quand ce délit est de nature à exciter fortement les passions que l'on a plus besoin de recourir, pour le juger, à l'impassibilité de la justice.

Les Anglais avaient été tourmentés comme les Français, comme tous les peuples de l'Europe où l'empire de la loi n'est pas établi, par la chambre étoilée, par des commissions extraordinaires, par l'extension du crime de haute trahison à tout ce qui déplaisait aux possesseurs du pouvoir. Mais, depuis que la liberté s'est consolidée en Angleterre, non-seulement un individu accusé d'un crime d'État n'a jamais à craindre d'être détourné de ses juges naturels : qui pourrait admettre une telle pensée? mais la loi lui donne plus de moyens de défense qu'à tout autre, parce qu'il a plus d'ennemis. Une circonstance récente fera sentir la beauté de ce respect des Anglais pour la justice, l'un des traits les plus admirables de leur admirable gouvernement.

On a attenté trois fois pendant son règne à la vie du roi d'Angleterre; et certes elle était très-chère à ses sujets. La vénération qu'il inspire, dans son état actuel de maladie, a quelque chose de touchant et de délicat, dont on n'aurait jamais pu croire capable une nation tout entière; et cependant aucun des

assassins qui ont voulu tuer le roi n'a été condamné à mort. On a trouvé chez eux des symptômes de folie, qu'on avait recherchés avec d'autant plus de scrupule, que l'indignation publique contre eux était plus violente. Louis XV fut frappé par Damien vers le milieu du siècle dernier, et l'on prétend aussi que ce misérable avait l'esprit égaré; mais, en supposant même qu'il eût assez de raison pour mériter la mort, une nation civilisée peut-elle tolérer le supplice effroyable auquel il a été condamné? et l'on dit que ce supplice eut des témoins curieux et volontaires : quel contraste entre une telle barbarie et ce qui s'est passé en Angleterre! Mais gardons-nous d'en tirer aucune conséquence contre le caractère français; ce sont les gouvernements arbitraires qui dépravent les nations, et non les nations qui sont destinées par le ciel, les unes à toutes les vertus, les autres à tous les forfaits.

Hatfield est le nom du troisième des insensés qui tentèrent d'assassiner le roi d'Angleterre. Il choisit le jour où le roi paraissait au spectacle après une assez longue maladie, accompagné de la reine et des princes de sa famille. Au moment de l'entrée du roi dans la salle, on entendit un coup de pistolet dirigé contre sa loge; et, comme il recula de quelques pas, on douta un instant si le meurtre était accompli; mais, quand le courageux monarque s'avança pour rassurer la foule des spectateurs, dont l'inquiétude était au comble, rien ne peut exprimer le transport qui s'empara d'eux. Les

musiciens, par un mouvement spontané, jouèrent l'air consacré, *Dieu sauve le roi*, et cette prière produisit, au milieu de l'anxiété publique, une émotion dont le souvenir vit encore au fond des cœurs. A la suite de cette scène, une multitude étrangère aux vertus de la liberté aurait demandé à grands cris le supplice de l'assassin, et l'on aurait vu les courtisans se montrer peuple dans leur fureur, comme si l'excès de leur amour ne les eût plus laissés maîtres d'eux-mêmes ; rien de semblable ne pouvait avoir lieu dans un pays libre. Le roi magistrat était le protecteur de son assassin par le sentiment de la justice, et nul Anglais n'avait l'idée qu'on pût plaire à son souverain aux dépens de l'immuable loi qui représente la volonté de Dieu sur la terre.

Non-seulement le cours de la justice ne fut pas hâté d'une heure, mais l'on va voir, par l'exorde du plaidoyer de M. Erskine, aujourd'hui lord Erskine, quelles sont les précautions qu'on prend en faveur d'un criminel d'État. Ajoutez-y que, dans les procès pour haute trahison, le défenseur de l'accusé a le droit de prononcer un plaidoyer. Dans les cas ordinaires de félonie, il ne peut qu'interroger les témoins et rendre le jury attentif à leurs réponses. Et quel défenseur que celui qu'on accordait à Hatfield ! l'avocat le plus éloquent de l'Angleterre, le plus ingénieux dans l'art de la plaidoirie, Erskine ! C'est ainsi que commence son discours[1] :

[1] Je ne saurais trop recommander aux lecteurs français le recueil des *plaidoyers* de M. Erskine, qui a été nommé chancelier d'Angle-

« Messieurs les Jurés,

« L'objet qui nous occupe, et le devoir que je vais remplir, non pas seulement par l'autorisation de la cour, mais en vertu du choix spécial qu'elle a fait de moi, offrent au monde civilisé un monument éternel de notre justice nationale. Le fait qui est soumis à votre examen, et dont toutes les circonstances vous sont déjà connues par la procédure, place notre pays, son gouvernement, ses citoyens et ses lois, au plus haut point d'élévation morale où l'ordre social puisse atteindre. Le 15 du mois de mai dernier, un coup de pistolet a été tiré contre le roi, dans la quarantième année d'un règne pendant lequel il n'a pas seulement joui du pouvoir souverain, mais exercé sur le cœur de son peuple un empire spontanément accordé. Du moins toutes les apparences indiquent que le coup était dirigé contre Sa Majesté, et cela dans un théâtre public, au centre de sa capitale, au milieu des applaudissements sincères de ses fidèles sujets. Toutefois, pas un des cheveux de la tête de l'assassin présumé n'a été touché; et le roi lui-même, qui jouait le premier

terre, après une longue illustration dans le barreau. Descendant d'une des plus anciennes maisons d'Écosse, il avait d'abord été officier; puis, manquant de fortune, il entra dans la carrière de la loi. Les circonstances particulières auxquelles les plaidoyers de lord Erskine se rapportent ne sont, pour ainsi dire, que des occasions de développer, avec une force et une sagacité sans pareilles, les principes de la jurisprudence criminelle qui devrait servir de modèle à tous les peuples.

rôle dans cette scène, soit par son rang, soit parce que ses intérêts et ses sentiments personnels étaient les plus compromis, a donné un exemple de calme et de modération non moins heureux que remarquable.

« Messieurs, je conviens avec l'avocat général (et en effet il ne saurait y avoir deux opinions à cet égard) que, si le même coup de pistolet eût été tiré méchamment par le même homme contre le dernier des hommes alors présents dans la salle, le prisonnier que voici eût été mis en jugement sans aucun délai, et conduit immédiatement au supplice s'il eût été trouvé coupable. Il n'aurait eu connaissance des preuves à sa charge qu'au moment de la lecture de son acte d'accusation; il eût ignoré les noms et jusqu'à l'existence de ceux qui devaient prononcer son arrêt et des témoins appelés à déposer contre lui. Mais il s'agit d'une tentative de meurtre sur la personne du roi lui-même, et voici mon client tout couvert de l'armure de la loi. Ce sont les juges institués par le roi qui l'ont pourvu d'un défenseur, non de leur choix, mais du sien. Il a eu copie de son acte d'accusation dix jours avant le commencement de la procédure; il a connu les noms, demeures et qualités de tous les jurés présentés à la cour; il a joui du privilége important de les récuser péremptoirement, sans motiver son refus; il a eu de même la connaissance détaillée de tous les témoins admis à déposer contre lui; enfin il faut aujourd'hui, pour le condamner, un témoi-

gnage double de celui qui suffirait légalement pour établir son crime, si, dans une poursuite semblable, le plaignant était un homme du dernier rang de la société.

« Messieurs, lorsque cette malheureuse catastrophe arriva, je me souviens d'avoir dit à quelques personnes ici présentes qu'il était difficile, au premier coup d'œil, de remonter au principe qui a dicté ces exceptions indulgentes aux règles générales de la procédure, et de s'expliquer pourquoi nos ancêtres ont étendu aux conspirations contre la personne du roi les précautions qui concernent les trahisons contre le gouvernement. En effet, dans les cas de trahison politique, les intérêts et les passions de grandes masses d'hommes en puissance se trouvant compromis et agités, il devient nécessaire d'établir un contre-poids pour donner du calme et de l'impartialité aux tribunaux criminels; mais une tentative d'homicide contre la personne du roi, sans aucune connexion avec les affaires publiques, semblait devoir être assimilée à tout autre crime du même genre, commis contre un simple particulier. Mais, messieurs, la sagesse de la loi est plus grande que celle d'un homme quel qu'il soit; combien donc n'est-elle pas au-dessus de la mienne! Une tentative contre la personne du roi est considérée comme un parricide envers l'État. Les jurés, les témoins, les juges eux-mêmes, sont ses enfants : il fallait donc qu'un délai solennel précédât le jugement pour qu'il pût être équitable; et quel spec-

tacle plus sublime la justice peut-elle nous offrir, que celui d'une nation tout entière déclarée récusable pendant une période limitée? Une quarantaine de quinze jours n'était-elle pas nécessaire pour garantir les esprits de la contagion d'une partialité si naturelle? »

Quel pays que celui où de telles paroles ne sont que l'exposition simple et vraie de ce qui existe!

La jurisprudence civile anglaise est beaucoup moins digne de louanges; les procès y sont trop dispendieux et trop prolongés. Elle sera sûrement améliorée avec le temps, comme elle l'a déjà été sous plusieurs rapports; car ce qui caractérise surtout le gouvernement anglais, c'est la possibilité de se perfectionner sans secousse. Il reste en Angleterre des formes anciennes, remontant au temps féodal, qui surchargent les lois civiles d'une foule de longueurs inutiles; mais la constitution s'est établie en greffant le nouveau sur l'ancien; et, s'il en est résulté le maintien de quelques abus, on peut dire aussi que, de cette manière, l'on a donné à la liberté l'avantage de tenir à une ancienne origine. La condescendance pour les vieux usages ne s'étend, en Angleterre, à rien de ce qui concerne la sûreté et la liberté individuelle. Sous ce rapport l'ascendant de la raison est complet, et c'est sur cette base que tout repose. Avant de passer à la considération des pouvoirs politiques, sans lesquels les droits civils n'auraient aucune garantie, il faut encore parler de la seule atteinte portée à la liberté

individuelle qu'on puisse reprocher en Angleterre, la presse des matelots. Je n'alléguerai point les motifs tirés du grand intérêt que doit avoir un pays dont toute la puissance est maritime à se maintenir à cet égard dans sa force; je ne dirai point non plus que cette espèce de violence se borne à ceux qui ont déjà servi dans la marine marchande ou royale, et qui savent, par conséquent, comme les soldats sur terre, le genre d'obligations auxquelles ils sont astreints. J'aime mieux convenir franchement que c'est un grand abus, mais un abus qui, sans aucun doute, sera réformé de quelque manière; car, dans un pays où toutes les pensées sont tournées vers le perfectionnement de l'ordre social, et où la liberté de la presse favorise le développement de l'esprit public, il est impossible que toutes les vérités ne finissent pas par rentrer efficacement en circulation. On peut prédire qu'à une époque plus ou moins éloignée on verra des changements importants dans le mode de recrutement de la marine en Angleterre.

« Eh bien! s'écrieront les ennemis de toute vertu publique, quand les éloges que l'on fait de l'Angleterre seraient fondés, il en résulterait seulement que c'est un pays habilement et sagement gouverné, comme tout autre pays pourrait l'être; mais il n'est point libre à la manière dont les philosophes l'entendent, car c'est le ministère qui est le maître de tout, là comme ailleurs. Il achète les voix du Parlement, de manière à s'assurer constamment la

majorité, et toute cette constitution anglaise dont on nous parle avec admiration n'est que l'art de faire agir la vénalité politique. » L'espèce humaine serait bien à plaindre si le monde était ainsi dépouillé de toutes ses beautés morales, et il serait difficile alors de comprendre les vues de la Divinité dans la création de l'homme; mais heureusement ces assertions sont combattues par les faits autant que par la théorie. Il est inconcevable combien l'Angleterre est mal connue sur le continent, malgré le peu de distance qui l'en sépare. L'esprit de parti repousse les lumières qui viendraient de ce phare immortel; et l'on ne veut voir dans l'Angleterre que son influence diplomatique, ce qui n'est pas, comme je le dirai dans la suite, le beau côté de ce pays.

Est-ce en effet de bonne foi qu'on peut se persuader que les ministres anglais donnent de l'argent aux députés des communes, ou aux membres de la chambre haute, pour voter dans le sens du gouvernement? Comment les ministres anglais, qui rendent un compte si exact des deniers de l'État, trouveraient-ils des sommes assez fortes pour corrompre des hommes d'une aussi grande fortune, sans parler même de leur caractère? M. Pitt vint s'en remettre, il y a quelques années, à l'indulgence de la chambre, pour quarante mille livres sterling qu'il avait employées à soutenir des maisons de commerce pendant la dernière guerre; et ce qu'on appelle les dépenses secrètes ne suffirait pas à la moin-

dre influence politique dans l'intérieur du pays. Et de plus, comment la liberté de la presse, dont le flambeau porte le jour sur les moindre détails de la vie des hommes publics, ne ferait-elle pas connaître les présents corrupteurs qui perdraient à jamais ceux qui les auraient reçus, aussi bien que les ministres qui les auraient donnés?

Il existait, j'en conviens, sous les prédécesseurs de M. Pitt, quelques exemples de marchés conclus pour l'État, de manière à favoriser indirectement des députés; mais M. Pitt s'est tout à fait abstenu de ces moyens indignes de lui; il a établi la libre concurrence pour les emprunts et les fournitures; et aucun homme, cependant, n'a exercé plus d'empire sur les deux chambres. « Soit, dira-t-on; les députés et les pairs ne sont point achetés par de l'argent, mais ils veulent avoir des places pour eux et pour leurs amis; et ce genre de séduction est aussi efficace que l'autre. » Sans doute c'est une partie de la prérogative du roi, et par conséquent de la constitution, que les faveurs dont la couronne peut disposer. Cette influence est un des points de la balance si sagement combinée, et d'ailleurs elle est encore très-limitée. Jamais le ministère n'aurait ni le moyen ni l'idée de changer rien à ce qui touche aux libertés constitutionnelles de l'Angleterre : l'opinion, à cet égard, lui présente une barrière invincible. La pudeur publique consacre de certaines vérités comme inattaquables, et le parti de l'opposition n'imaginerait pas plus de critiquer l'institu-

tion de la pairie, que le parti ministériel n'oserait blâmer la liberté de la presse. C'est uniquement dans le cercle des circonstances du moment que de certaines considérations personnelles ou de famille peuvent agir sur la direction de quelques esprits, mais jamais de manière à porter atteinte aux lois constitutionnelles. Quand le roi voudrait s'en affranchir, la responsabilité des ministres ne leur permettrait pas de s'y prêter; et ceux qui composent la majorité dans les deux chambres seraient encore moins disposés à renoncer à leurs droits réels de lords, de députés et de citoyens, pour mériter les faveurs d'une cour.

La fidélité de parti est l'une des vertus fondées sur l'esprit public, dont il résulte le plus d'avantage pour la liberté anglaise. Si demain les ministres avec lesquels on a voté sortent de place, ceux auxquels ils ont donné des emplois les quittent avec eux. Un homme serait déshonoré en Angleterre s'il se séparait de ses amis politiques pour son intérêt particulier. L'opinion à cet égard est si forte, qu'on a vu, il n'y a pas longtemps, un homme d'un caractère et d'un nom très-respectables se brûler la cervelle parce qu'il se reprochait d'avoir accepté une place indépendamment de son parti. Jamais on n'entend la même bouche proférer deux opinions opposées, et cependant il ne s'agit dans l'état actuel des choses, en Angleterre, que de nuances et non de couleurs. Les torys, a-t-on dit, approuvent la liberté et aiment la monarchie, tandis que les

whigs approuvent la monarchie et aiment la liberté; mais entre ces deux partis il ne saurait être question de la république ou de la royauté, de la dynastie ancienne ou nouvelle, de la liberté ou de la servitude; enfin, des extrêmes et des contrastes qu'on a vu professer par les mêmes hommes en France, comme si l'on devait dire du pouvoir ainsi que de l'amour, que l'objet n'importe pas, pourvu que l'on soit toujours fidèle au sentiment, c'est-à-dire au dévouement à la puissance.

Des dispositions bien contraires se font admirer en Angleterre. Depuis près de cinquante ans, les membres de l'opposition n'ont pas occupé plus de trois ou quatre années les places du ministère; cependant la fidélité de parti n'a point été ébranlée parmi eux; et dernièrement encore, pendant que j'étais en Angleterre, j'ai vu des hommes de loi refuser des places de sept à huit mille livres sterling, qui ne tenaient pas même d'une façon immédiate à la politique, seulement parce qu'ils avaient des liens d'opinion avec les amis de Fox. Si quelqu'un refusait chez nous une place de huit mille louis d'appointements, en vérité sa famille se croirait en droit de le faire interdire juridiquement.

L'existence d'un parti ministériel et d'un parti de l'opposition, quoiqu'elle ne puisse pas être prescrite par la loi, est un appui essentiel de la liberté, fondé sur la nature des choses. Dans tout pays où vous verrez une assemblée d'hommes constamment d'accord, soyez sûr qu'il y a despotisme, ou que le

despotisme sera le résultat de l'unanimité, s'il n'en est pas la cause. Or, comme le pouvoir et les grâces dont il dispose ont de l'attrait pour les hommes, la liberté ne saurait exister qu'avec cette fidélité de parti qui met, pour ainsi dire, une discipline d'honneur dans les rangs des députés enrôlés sous diverses bannières.

Mais, si les opinions sont décidées d'avance, comment la vérité et l'éloquence peuvent-elles agir sur l'assemblée? Comment la majorité peut-elle changer, quand les circonstances l'exigeraient, et à quoi sert-il de discuter si personne ne peut voter d'après sa conviction? Il n'en est point ainsi : ce qu'on appelle fidélité de parti, c'est de ne point isoler ses intérêts personnels de ceux de ses amis politiques, et de ne pas traiter séparément avec les hommes en pouvoir. Mais il arrive souvent que les circonstances ou les arguments influent sur la masse de l'assemblée, et que les neutres qui sont en assez grand nombre, c'est-à-dire ceux qui ne jouent pas un rôle actif dans la politique, font changer la majorité. Il est dans la nature du gouvernement anglais que les ministres ne puissent se maintenir sans avoir cette majorité pour eux; mais néanmoins M. Pitt, bien qu'il l'eût momentanément perdue, à l'époque de la première maladie du roi, put rester en place, parce que l'opinion publique, qui lui était favorable, lui permit de casser le parlement, et de recourir à une nouvelle élection. Enfin, l'opinion règne en Angleterre; et c'est là ce qui

constitue la liberté d'un État. Les amis jaloux de cette liberté désirent la réforme parlementaire, et prétendent qu'on ne peut croire à l'existence d'un gouvernement représentatif, tant que les élections seront combinées de manière à mettre le choix d'un grand nombre de députés dans la dépendance du ministère. Le ministère, il est vrai, peut influer sur plusieurs élections, telles que celles des bourgs de Cornouaille et quelques autres de ce genre, dans lesquels le droit d'élire s'est conservé, bien que les élections aient en grande partie disparu; tandis que des villes dont la population est fort augmentée n'ont pas autant de députés que leur population l'exigerait, ou même n'en ont point. Il faut compter au nombre des prérogatives de la couronne le droit de faire entrer par son influence soixante ou quatre-vingts membres de la chambre des communes, sur six cent cinquante dont elle est composée; mais cet abus, et c'en est un, n'a point altéré jusque dans les derniers temps la force et l'indépendance du parlement anglais. Les évêques et les archevêques qui siégent dans la chambre des pairs votent aussi presque toujours avec le ministère, excepté sur les points qui ont rapport à la religion. Ce n'est point par corruption, mais par convenance, que des prélats nommés par le roi n'attaquent pas d'ordinaire les ministres; mais tous ces éléments divers, dont la représentation nationale est composée, n'empêchent pas qu'elle ne marche en présence de l'opinion, et que les hommes importants

de l'Angleterre, soit par le talent, soit par la fortune, ou par la considération personnelle, ne soient pour la plupart députés. Il y a de grands propriétaires et des pairs qui disposent de quelques nominations à la chambre des communes, de la même manière que les ministres; et, lorsque ces pairs sont de l'opposition, les députés qu'ils ont fait élire votent aussi dans leur sens. Toutes ces circonstances accidentelles ne changent rien à la nature du gouvernement représentatif. Ce qui importe avant tout, ce sont les débats publics, et les belles formes de délibération qui protégent la minorité. Des député tirés au sort, avec la liberté de la presse, représenteraient plus fidèlement dans un pays l'opinion nationale, que les députés les plus régulièrement élus, s'ils n'étaient point conduits et éclairés par cette liberté.

Il serait à désirer néanmoins que l'on supprimât graduellement les élections devenues illusoires, et que, d'autre part, l'on donnât une représentation plus équitable à la population et à la propriété, afin de renouveler un peu l'esprit du parlement, que la réaction contre la révolution de France a rendu sous quelques rapports trop docile envers le pouvoir exécutif. Mais on craint la force de l'élément populaire dont la troisième branche de la législature est composée, bien qu'il soit modifié par la sagesse et la dignité des membres de la Chambre des communes. Il y a toutefois dans cette Chambre quelques hommes dont les opinions démocratiques

sont très-prononcées. Non-seulement cela doit arriver ainsi partout où les opinions sont libres, mais il est même désirable que l'existence de pareilles opinions rappelle aux grands du pays qu'ils ne peuvent conserver les avantages de leur rang qu'en ménageant les droits et le bonheur de la nation. Toutefois ce serait bien à tort qu'on se persuaderait sur le continent que le parti de l'opposition est démocratique. Singuliers démocrates que le duc de Devonshire, le duc de Bedfort, le marquis de Strafford! C'est au contraire la haute aristocratie d'Angleterre qui sert de barrière à l'autorité royale. Il est vrai que l'opposition est plus libérale dans ses principes que les ministres : il suffit de combattre le pouvoir pour retremper son esprit et son âme. Mais comment pourrait-on craindre un bouleversement révolutionnaire de la part des individus qui possèdent tous les genres de propriété que l'ordre fait respecter, la fortune, le rang, et surtout les lumières? car les connaissances réelles et profondes donnent aux hommes une consistance égale à celle de la richesse.

On ne recherche en aucune manière, dans la Chambre des communes d'Angleterre, le genre d'éloquence qui soulève la multitude; la discussion domine dans cette assemblée, l'esprit d'affaires y préside, et l'on y est même plutôt trop sévère pour les mouvements oratoires. Burke lui-même, dont les écrits politiques sont si fort admirés maintenant, n'était point écouté avec faveur quand il par-

lait dans la Chambre basse, parce qu'il mêlait à ses discours des beautés étrangères à son sujet, et qui appartenaient plutôt à la littérature. Les ministres sont souvent appelés à donner dans la Chambre des communes des explications particulières qui n'entrent point dans les débats. Les députés des différentes villes ou comtés instruisent les membres du gouvernement des abus qui peuvent naître dans l'administration, des réformes et des améliorations dont elle est susceptible; et ces communications habituelles entre les représentants du peuple et les chefs du pouvoir produisent les plus heureux résultats.

« Si la majorité du parlement n'est pas achetée par le ministère, au moins vous nous accorderez, » disent ceux qui croient plaider leur propre cause, en parvenant à démontrer la dégradation de l'espèce humaine; « au moins vous nous accorderez que les candidats dépensent des sommes énormes pour être élus. » On ne saurait nier que, dans certaines élections, il n'y ait de la vénalité, malgré des lois sévères. La plus considérable de toutes les dépenses est celle des frais de voyage, dont l'objet est d'amener au lieu de l'élection des votants qui vivent à une grande distance. Il en résulte qu'il n'y a que des personnes très-opulentes qui puissent courir le risque de se présenter comme candidats pour de telles places, et que le luxe des élections devient quelquefois une folie en Angleterre, comme tout autre luxe dans d'autres monarchies. Néan-

moins, dans quel pays peut-il exister des élections populaires, sans qu'on cherche à captiver la faveur du peuple? C'est précisément le grand avantage de cette institution. Il arrive alors une fois que les riches ont besoin de la classe qui, d'ordinaire, est dans leur dépendance. Lord Erskine me disait que, dans sa carrière d'avocat et de membre de la Chambre des communes, il n'y avait peut-être pas un habitant de Westminster auquel il n'eût adressé la parole; tant il y a de rapports politiques entre les bourgeois et les hommes du premier rang! Les choix des cours sont presque toujours influencés par les motifs les plus étroits : le grand jour des élections populaires ne saurait être soutenu que par des individus remarquables de quelque manière. Le mérite finira toujours par triompher dans les pays où le public est appelé à le désigner.

Ce qui caractérise particulièrement l'Angleterre, c'est le mélange de l'esprit chevaleresque avec l'enthousiasme de la liberté, les deux plus nobles sentiments dont le cœur humain soit capable. Les circonstances ont amené cet heureux résultat, et l'on doit convenir que des institutions nouvelles ne suffiraient pas pour le produire : le souvenir du passé est nécessaire pour consacrer les rangs aristocratiques; car, s'ils étaient tous de la création du pouvoir, ils auraient une partie des inconvénients qu'on a éprouvés en France sous Bonaparte. Mais que faire dans un pays où la noblesse serait ennemie de toute liberté? Le tiers état ne pourrait former

aucune union avec elle; et, comme il est le plus fort, il la menacerait sans cesse, jusqu'à ce qu'elle se fût soumise aux progrès de la raison.

L'aristocratie anglaise est plus mélangée que celle de France aux yeux d'un généalogiste; mais la nation anglaise semble, pour ainsi dire, un corps entier de gentilshommes. Vous voyez dans chaque citoyen anglais ce qu'il peut être un jour, puisque aucun rang n'est inaccessible au talent, et que ces rangs ont toujours conservé leur éclat antique. Il est vrai que ce qui rend noble, avant tout, aux regards d'une âme élevée, c'est d'être libre. Un noble ou un gentilhomme anglais (et ce mot de gentilhomme signifie un propriétaire indépendant) exerce dans sa province un emploi utile, auquel il n'est jamais attaché d'appointements : juge de paix, shériff ou gouverneur de la contrée qui environne ses possessions, il influe sur les élections d'une manière convenable et qui ajoute à son crédit sur l'esprit du peuple; il remplit, comme pair ou comme député, une fonction politique, et son importance est réelle. Ce n'est pas l'oisive aristocratie d'un noble français, qui n'était plus rien dans l'État dès que le roi lui refusait sa faveur; c'est une distinction fondée sur tous les intérêts de la nation; et l'on ne peut s'empêcher d'être étonné que les gentilshommes français préférassent leur existence de courtisans sur la route de Versailles à Paris, à cette stabilité majestueuse d'un pair anglais dans sa terre, entouré d'hommes auxquels il peut faire

mille sortes de biens, mais sur lesquels il ne saurait exercer aucun pouvoir arbitraire. L'autorité de la loi domine sur toutes les puissances de l'État en Angleterre, comme la destinée de l'ancienne mythologie sur l'autorité des dieux mêmes.

Au miracle politique du respect pour les droits de chacun, fondé sur le sentiment de la justice, il faut ajouter la réunion habile autant qu'heureuse de l'égalité devant la loi, avec les avantages attachés à la séparation des rangs. Chacun y a besoin des autres pour ses jouissances, et cependant chacun y est indépendant de tous par ses droits. Ce tiers état, qui a si prodigieusement grandi en France et dans le reste de l'Europe, ce tiers état dont l'accroissement oblige à des changements successifs dans toutes les vieilles institutions, est réuni à la noblesse en Angleterre, parce que la noblesse elle-même est identifiée avec la nation. Un grand nombre de pairs doivent originairement leur dignité à la jurisprudence, quelques-uns au commerce, d'autres à la carrière des armes, d'autres à celle de l'éloquence politique; il n'y a pas une vertu, pas un talent qui ne soit à sa place, ou qui ne doive se flatter d'y arriver; et tout contribue dans l'édifice social à la gloire de cette Constitution, qui est aussi chère au duc de Norfolk qu'au dernier porte-faix de l'Angleterre, parce qu'elle protége aussi équitablement l'un que l'autre.

Thee I account still happy, and the chief
Among the nations, seeing thou art free

My native nook of earth! Thy clime is rude,
Replete with vapours, and disposes much
All hearts to sorrow, and none more than mine :
. . . . . .
Yet, being free, I love thee. . . . . .

Ces vers sont d'un poëte d'un admirable talent [1], mais dont la sensibilité même avait altéré le bonheur. Il se mourait du mal de la vie; et, quand tout le faisait souffrir, amour, amitié, philosophie, une patrie libre réveillait encore dans son âme un enthousiasme que rien ne pouvait éteindre.

Tous les hommes sont plus ou moins attachés à leur pays; les souvenirs de l'enfance, les habitudes de la jeunesse, forment cet inexprimable amour de la terre natale qu'il faut reconnaître pour une vertu, car tous les sentiments vrais en sont la source. Mais, dans un grand État, la liberté et le bonheur que donne cette liberté peuvent seuls inspirer un véritable patriotisme : aussi rien n'est comparable à l'esprit public de l'Angleterre. On accuse les Anglais d'égoïsme, et il est vrai que leur genre de vie est si bien réglé, qu'ils se renferment généralement dans le cercle de leurs affections domestiques et de leurs habitudes; mais quel est le sacrifice qui leur coûte, quand il s'agit de leur pays? et chez quel peuple au monde les services rendus sont-ils sentis et récompensés avec plus d'enthousiasme? Quand on entre dans l'église de Westminster, toutes ces tombes, consacrées aux hommes qui se sont il-

[1] Cowper.

lustrés depuis plusieurs siècles, semblent reproduire le spectacle de la grandeur de l'Angleterre parmi les morts. Les penseurs et les rois reposent sous la même voûte : là leurs querelles sont apaisées, ainsi que le dit un poëte fameux de l'Angleterre, Walter Scott [1]. Vous voyez les tombeaux de Pitt et de Fox à côté l'un de l'autre, et les mêmes larmes les arrosent; car ils méritent tous les deux le regret profond que les âmes généreuses doivent accorder à cette noble élite de l'espèce humaine, qui nous sert d'appui dans la confiance en l'immortalité de l'âme.

Qu'on se rappelle le convoi de Nelson, lorsque près d'un million d'hommes, répandus dans Londres et dans les environs, suivaient en silence son cercueil. La multitude se taisait, la multitude était respectueuse dans l'expression de sa douleur, comme on pourrait l'attendre de la société la plus raffinée. Nelson avait mis ces paroles à l'ordre sur son vaisseau, le jour de Trafalgar : « L'Angleterre attend que chacun de nous fera son devoir. »

Il l'avait accompli ce devoir, et, mourant sur son bord, les obsèques honorables que sa patrie lui accorderait s'offraient à sa pensée comme le commencement d'une nouvelle vie.

[1] Genius, and taste, and talent gone,
For ever tomb'd beneath the stone,
Where, taming thought to human pride!
The mighty chief sleep side by side.
Drop upon Fox's grave the tear,
Twill trickle to his rival's bier.

Et maintenant encore ne nous taisons pas sur lord Wellington, bien que nous puissions justement en France souffrir en rappelant sa gloire. Avec quel transport n'a-t-il pas été reçu par les représentants de la nation, par les pairs et par les Communes! Aucune cérémonie ne fit les frais de ces hommages rendus à un homme vivant; mais les transports du peuple anglais échappaient de toutes parts. Les acclamations de la foule retentissaient dans la salle du Parlement avant qu'il y entrât : lorsqu'il parut, tous les députés se levèrent par un mouvement spontané, sans qu'aucune étiquette le leur commandât. L'émotion inspirait à ces hommes si fiers les hommages qu'on dicte ailleurs. Rien n'était plus simple que l'accueil qu'on fit à lord Wellington : il n'y avait ni gardes, ni pompe militaire, pour faire honneur au plus grand général d'un siècle où Bonaparte a vécu; mais la voix du peuple célébrait cette journée, et rien de semblable n'a pu se voir en aucun autre pays de la terre.

Ah! quelle enivrante jouissance que celle de la popularité! Je sais tout ce qu'on peut dire sur l'inconstance et le caprice même des faveurs populaires; mais ces reproches s'appliquent plutôt aux républiques anciennes, où les formes démocratiques des gouvernements amenaient toutes les vicissitudes les plus rapides. Dans un pays gouverné comme l'Angleterre, et de plus éclairé par le flambeau sans lequel tout est ténèbres, la liberté de la presse, les choses et les hommes sont jugés avec beaucoup

d'équité. La vérité est mise sous les yeux de tous, tandis que les diverses contraintes dont on fait usage ailleurs sont nécessairement la cause d'une grande incertitude dans les jugements. Un libelle qui se glisse à travers le silence obligé de la presse peut altérer l'opinion sur qui que ce soit, car les louanges ou les censures ordonnées par le gouvernement sont toujours suspectes. Rien ne s'établit nettement et solidement dans la tête des hommes que par une discussion sans entraves.

« Prétendez-vous, me dira-t-on, qu'il n'y ait point de mobilité dans le jugement du peuple anglais, et qu'il n'encense pas aujourd'hui ce que peut-être il déchirera demain? » Sans doute les chefs du gouvernement doivent être exposés à perdre la faveur du peuple, s'ils ne réussissent pas dans la conduite des affaires publiques; il faut que les dépositaires de l'autorité soient heureux, c'est une des conditions des avantages qu'on leur accorde. D'ailleurs, comme le pouvoir dépravе presque toujours ceux qui le possèdent, il est fort à désirer que dans un pays libre les mêmes hommes ne restent pas trop longtemps en place; et l'on a raison de changer de ministres, ne fût-ce que pour en changer. Mais la réputation acquise est très-durable en Angleterre, et l'opinion publique peut y être considérée comme la conscience de l'État.

Si quelque chose peut séduire l'équité du peuple anglais, c'est le malheur. Un individu persécuté par une force quelconque pourrait inspirer un intérêt

non mérité, et par conséquent passager; mais cette noble erreur tient, d'une part, à la générosité du caractère anglais, et, de l'autre, à ce sentiment de liberté qui fait éprouver à tous le besoin de se défendre mutuellement contre l'oppression; car c'est sous ce rapport surtout qu'en politique il faut traiter son prochain comme soi-même.

Les lumières et l'énergie de l'esprit public sont une réponse plus que suffisante aux arguments des personnes qui prétendent que l'armée envahirait la liberté de l'Angleterre, si l'Angleterre était une puissance continentale. Sans doute c'est un avantage pour les Anglais que leur force consiste plutôt dans la marine que dans les troupes de terre. Il faut plus de connaissances pour être un capitaine de vaisseau qu'un colonel, et toutes les habitudes qu'on prend sur mer ne portent point à vouloir se mêler des affaires intérieures de son pays. Mais quand la nature, devenue prodigue, ferait naître dix lords Wellington; mais quand le monde verrait encore dix batailles de Waterloo; il ne viendrait pas dans la tête de ceux qui donnent si facilement leur vie pour leur pays, de tourner leurs forces contre lui; ou tout au moins ils rencontreraient un invincible obstacle chez des hommes aussi braves qu'eux et plus éclairés, qui détestent l'esprit militaire, quoiqu'ils sachent admirer et pratiquer les vertus guerrières.

Cette sorte de préjugé qui persuadait à la noblesse de France qu'elle ne pouvait servir son pays que dans la carrière des armes, n'existe nullement en

Angleterre. Un grand nombre de fils de pairs sont avocats; le barreau participe au respect qu'on a pour la loi, et dans toutes les carrières les occupations civiles sont considérées. Dans un tel pays, on n'a pas dû craindre jusqu'à ce jour l'invasion de la puissance militaire : il n'y a que les peuples ignorants qui aient une aveugle admiration pour le sabre. C'est une superbe chose que la bravoure, quand on expose une vie chère à sa famille, une tête remplie de vertus et de lumières, et qu'un citoyen se fait soldat pour maintenir ses droits de citoyen. Mais, quand des hommes se battent seulement parce qu'ils ne veulent se donner la peine d'occuper leur esprit et leur temps par aucun travail, ils ne doivent pas être longtemps admirés chez une nation où le travail et la pensée tiennent le premier rang. Les satellites de Cromwell renversèrent des pouvoirs civils qui n'avaient encore ni force ni dignité; mais, depuis l'existence de la constitution et de l'esprit public qui en est l'âme, les princes ou les généraux ne feraient naître dans toute la nation qu'un sentiment de pitié pour leur folie, s'ils rêvaient un jour l'asservissement de leur pays.

CHAPITRE V

Des lumières, de la religion et de la morale chez les Anglais.

Ce qui constitue les lumières d'une nation, ce sont des idées saines en politique, répandues chez toutes les classes, et une instruction générale dans

les sciences et la littérature. Sous le premier de ces rapports, les Anglais n'ont point de rivaux en Europe; sous le second, je ne connais guère que les Allemands du Nord qu'on puisse leur comparer. Encore les Anglais auraient-ils un avantage qui ne saurait appartenir qu'à leurs institutions : c'est que la première classe de la société se livre autant à l'étude que la seconde. M. Fox écrivait de savantes dissertations sur le grec pendant les intervalles de loisir que lui laissaient les débats parlementaires. M. Windham a laissé divers traités intéressants sur les mathématiques et sur la littérature. Les Anglais ont de tout temps honoré le savoir : Henri VIII, qui foulait tout aux pieds, respectait cependant les hommes de lettres, quand ils ne heurtaient pas ses passions désordonnées. La grande Élisabeth connaissait à fond les langues anciennes, et parlait même le latin avec facilité; jamais on n'a vu s'introduire chez les princes ni chez les nobles d'Angleterre cette fatuité d'ignorance qu'on a raison de reprocher aux gentilshommes français. On dirait qu'ils se persuadent que le droit divin sur lequel ils fondent leurs priviléges dispense entièrement de l'étude des sciences humaines. Une telle façon de voir ne saurait exister en Angleterre, et n'y paraîtrait que ridicule. Rien de factice ne peut réussir dans un pays où tout est soumis à la publicité. Les grands seigneurs anglais seraient aussi honteux de n'avoir pas reçu une éducation classique distinguée, que jadis les hommes du second rang en

France l'étaient de ne pas aller à la cour; et ces différences ne tiennent pas, comme on le prétend, à la légèreté française. Les érudits les plus persévérants, les penseurs les plus profonds, sont sortis de cette nation, qui est capable de tout quand elle le veut; mais ses institutions politiques ont été si mauvaises, qu'elles ont altéré ses bonnes qualités naturelles.

En Angleterre, au contraire, les institutions favorisent tous les genres de progrès intellectuels. Les jurés, les administrations de provinces et de villes, les élections, les journaux, donnent à la nation entière une grande part d'intérêt dans la chose publique. De là vient qu'elle est plus instruite, et qu'au hasard il vaudrait mieux causer sur des questions politiques avec un fermier anglais qu'avec la plupart des hommes, même les plus éclairés, du continent. Cet admirable bon sens, qui se fonde sur la justice et la sécurité, ne se trouve nulle part ailleurs qu'en Angleterre, ou dans le pays qui lui ressemble, l'Amérique. La pensée doit rester étrangère à des hommes qui n'ont point de droits; car, du moment qu'ils apercevraient la vérité, ils seraient malheureux, et bientôt après révoltés. Il faut convenir aussi que, dans un pays où la force armée a presque toujours consisté dans la marine, et où le commerce a été la principale occupation, il y a nécessairement plus de lumières que là où la défense nationale est confiée aux troupes de ligne, et où l'industrie s'est presque uniquement tournée vers

la culture de la terre. Le commerce, mettant les hommes en relation avec les intérêts du monde, étend les idées, exerce le jugement, et fait sentir sans cesse, par la multiplicité et la diversité des transactions, la nécessité de la justice. Dans les pays où il n'y a que de l'agriculture, la masse de la population peut se composer de serfs attachés à la glèbe et privés de toute instruction : mais que ferait-on de négociants esclaves et ignorants? Un pays maritime et commerçant est donc par cela seul plus éclairé qu'un autre; néanmoins il reste beaucoup à faire pour donner au peuple d'Angleterre une éducation suffisante. Une grande portion de la dernière classe ne sait encore ni lire ni écrire; et c'est sans doute pour remédier à ce mal qu'on accueille avec tant d'empressement les nouvelles méthodes de Bel et de Lancaster, parce qu'elles peuvent mettre l'instruction à la portée de l'indigence. Le peuple est plus instruit peut-être en Suisse, en Suède et dans quelques États du nord de l'Allemagne; mais il n'y a dans aucun de ces pays cette vigueur de liberté qui préservera l'Angleterre, il faut l'espérer, de la réaction produite par la révolution de France. Dans un pays où il y a une immense capitale, de grandes richesses concentrées dans un petit nombre de mains, une cour, tout ce qui peut favoriser la corruption du peuple, il faut du temps pour que les lumières s'étendent et luttent avec avantage contre les inconvénients attachés à la disproportion des fortunes.

En Écosse on trouve beaucoup plus d'instruction parmi les paysans qu'en Angleterre, parce qu'il y a moins de richesse chez quelques particuliers, et plus d'aisance chez le peuple. La religion presbytérienne, établie en Écosse, exclut la hiérarchie épiscopale que l'église anglicane a conservée. En conséquence, le choix des simples ministres du culte y est meilleur : et comme ils vivent retirés dans les montagnes, ils s'y consacrent à l'enseignement des paysans. C'est aussi un grand avantage pour l'Écosse que de n'avoir pas, comme l'Angleterre, une taxe des pauvres très-forte et très-mal conçue, qui entretient la mendicité, et crée une classe de gens qui n'osent pas s'écarter de la commune où des secours leur sont assurés. La ville d'Édimbourg n'est pas aussi absorbée que Londres par les affaires publiques, et elle ne renferme pas une telle réunion de fortunes et de luxe: aussi les intérêts philosophiques et littéraires y tiennent-ils plus de place. Mais, d'une autre part, les restes du régime féodal se font plus sentir en Écosse qu'en Angleterre. Le jury dans les affaires civiles ne s'y est introduit que dernièrement; il y a beaucoup moins d'élections populaires, à proportion, que chez les Anglais. Le commerce y exerce moins d'influence, et l'esprit de liberté s'y montre, à quelques exceptions près, avec moins de vigueur.

En Irlande, l'ignorance du peuple est effrayante; mais il faut s'en prendre, d'une part, à des préjugés superstitieux, et de l'autre, à la privation pres-

que entière des bienfaits d'une constitution. L'Irlande n'est réunie à l'Angleterre que depuis peu d'années, jusqu'ici elle a éprouvé tous les maux de l'arbitraire, et elle s'en est vengée souvent de la façon la plus violente. La nation étant divisée par deux religions qui forment aussi deux partis politiques, le gouvernement anglais, depuis Charles Ier, a tout accordé aux protestants, afin qu'ils pussent maintenir dans la soumission la majorité catholique. Swift, Irlandais, et l'un des plus beaux génies des trois royaumes[1], écrivit, en 1740, sur le malheureux état de l'Irlande. L'attention des hommes éclairés fut fortement excitée par les écrits de Swift, et les améliorations qui se sont opérées dans ce pays datent d'alors. Lorsque l'Amérique se déclara indépendante, et que l'Angleterre fut obligée de la reconnaître comme telle, la nécessité de ménager l'Irlande frappa tous les jours

[1] On raconte que Swift sentit d'avance que ses facultés l'abandonnaient, et que, se promenant un jour avec un de ses amis, il vit un chêne dont la tête était desséchée, quoique le tronc et les racines fussent encore dans toute leur vigueur. « C'est ainsi que je serai, » dit-il; et sa triste prédiction fut accomplie. Lorsqu'il était tombé dans un tel état de stupeur, que, depuis une année, il n'avait pas prononcé un seul mot, tout à coup il entendit les cloches de Saint-Patrick, dont il était le doyen, retentir de toutes parts, et il demanda ce que cela signifiait. Ses amis, enchantés de ce qu'il recouvrait la parole, se hâtèrent de lui dire que c'était pour le jour de sa naissance que ces signes de joie avaient lieu. « Ah! s'écria-t-il, « tout cela est inutile maintenant! » et il rentra dans le silence que la mort vint bientôt confirmer. Mais le bien qu'il avait fait lui survécut, et c'est pour cela que les hommes de génie passent sur la terre.

davantage les bons esprits. L'illustre talent de M. Grattan, qui, trente ans plus tard, vient de nouveau d'étonner l'Angleterre, se faisait remarquer, dès 1782, dans le parlement d'Irlande; et, par degrés, on a décidé ce pays à l'union avec la Grande-Bretagne. Les préjugés superstitieux y sont encore cependant la source de mille maux; car, pour arriver au point de prospérité où est l'Angleterre, les lumières de la réforme religieuse sont aussi nécessaires que l'esprit de liberté du gouvernement représentatif. L'exclusion politique à laquelle les catholiques irlandais sont condamnés est contraire aux vrais principes de la justice; mais on ne sait comment mettre en possession des bienfaits de la constitution des hommes aigris par de longs ressentiments.

On ne peut donc admirer dans la nation irlandaise, jusqu'à présent, qu'un grand caractère d'indépendance et beaucoup d'esprit naturel; mais on ne jouit point encore dans ce pays de la sécurité ni de l'instruction, résultats certains de la liberté religieuse et politique. L'Écosse est à beaucoup d'égards l'opposé de l'Irlande, et l'Angleterre tient de l'une et de l'autre.

Comme il est impossible, chez les Anglais, d'être ministre sans siéger dans l'une des deux chambres, et sans discuter avec les représentants de la nation les affaires de l'État, il en résulte nécessairement que de tels ministres ne ressemblent d'ordinaire en rien à la classe des gouvernants sous les monarchies

absolues. La considération publique en Angleterre est le premier but des hommes en pouvoir; ils ne font presque jamais leur fortune dans le ministère. M. Pitt est mort en ne laissant que des dettes qui furent payées par le Parlement. Les sous-secrétaires d'État, les commis, tous les membres de l'administration, éclairés par l'opinion et par leur propre fierté, sont d'une intégrité parfaite. Les ministres ne peuvent favoriser leurs partisans, que si ces partisans sont pourtant assez distingués pour ne pas provoquer le mécontentement du Parlement. Il ne suffit pas de la faveur du maître pour rester en place, il faut aussi l'estime des représentants de la nation; et celle-là ne peut s'obtenir que par des talents véritables. Des ministres nommés par les intrigues de cour, tels qu'on en a vu sans cesse en France, ne se soutiendraient pas vingt-quatre heures dans la Chambre des communes. On aurait toisé leur médiocrité dans un instant; on ne les verrait pas là tout poudrés, tout costumés, comme les ministres de l'ancien régime ou de la cour de Bonaparte. Ils ne seraient point entourés de courtisans, faisant auprès d'eux le métier qu'ils font eux-mêmes auprès du prince, et s'extasiant à l'envi sur la justesse de leurs idées communes, et sur la profondeur de leurs conceptions fausses. Un ministre anglais arrive seul dans l'une ou l'autre Chambre, sans costume, sans marque distinctive; aucun genre de charlatanisme ne vient à son aide; tout le monde l'interroge et le juge : mais aussi

tout le monde le respecte, s'il le mérite, parce que, ne pouvant se faire passer que pour ce qu'il est, on le considère surtout à cause de sa valeur personnelle.

« On ne fait pas la cour aux princes en Angleterre comme en France, dira-t-on ; mais on y cherche la popularité, ce qui n'altère pas moins la vérité du caractère. » Dans un pays bien organisé, tel que l'Angleterre, désirer la popularité, c'est vouloir la juste récompense de tout ce qui est bon et noble en soi-même. Il a existé de tout temps des hommes qui ont été vertueux, malgré les inconvénients ou les périls auxquels ils s'exposaient par là; mais, quand les institutions sociales sont combinées de manière que les intérêts particuliers et les vertus publiques soient d'accord, il ne s'ensuit pas que ces vertus n'aient d'autre base que l'intérêt personnel; seulement elles sont plus répandues, parce qu'elles sont avantageuses, aussi bien qu'honorables.

La science de la liberté, si l'on peut s'exprimer ainsi, au point où elle est cultivée en Angleterre, suppose à elle seule un très-haut degré de lumières. Rien n'est plus simple, quand une fois vous avez adopté les principes naturels sur lesquels cette doctrine repose ; mais il est certain toutefois que sur le continent on ne rencontre presque personne qui comprenne d'esprit et de cœur l'Angleterre. On dirait qu'il y a des vérités morales dans lesquelles il faut être né, et que le battement de cœur vous les

apprend mieux que toutes les discussions théoriques. Néanmoins, pour goûter et pour pratiquer cette liberté qui réunit tous les avantages des vertus républicaines, des lumières philosophiques, des sentiments religieux et de la dignité monarchique, il faut dans le peuple beaucoup de raison, et dans les hommes de la première classe beaucoup d'études et de vertus. Les ministres anglais doivent réunir aux qualités d'un homme d'État l'art de s'exprimer avec éloquence. Il s'ensuit que la littérature et la philosophie sont beaucoup plus appréciées, parce qu'elles servent efficacement aux succès de l'ambition la plus haute. On parle sans cesse de l'empire de la richesse et du rang chez les Anglais; il faut aussi convenir de l'admiration qu'ils accordent au vrai talent. Il est possible qu'auprès de la dernière classe de la société, la pairie et la fortune produisent plus d'effet que le nom d'un grand écrivain; cela doit être ainsi : mais, s'il s'agit des jouissances de la bonne compagnie, et par conséquent de l'opinion, je ne sais aucun pays du monde où il soit plus avantageux d'être un homme supérieur. Non-seulement tous les emplois, tous les rangs peuvent être la récompense du mérite, mais l'estime publique s'exprime d'une manière si flatteuse, qu'elle donne des jouissances plus vives que toutes les autres.

L'émulation qu'une telle perspective doit exciter est une des principales causes de l'incroyable étendue des connaissances répandues en Angleterre. Si

l'on pouvait faire une statistique du savoir, on ne trouverait dans aucun pays une aussi forte proportion de gens versés dans l'étude des langues anciennes, étude malheureusement trop négligée en France. Des bibliothèques particulières sans nombre, des collections de tout genre, des souscriptions abondantes pour toutes les entreprises littéraires, des établissements d'éducation publique existent partout, dans chaque province, à l'extrémité du pays comme au centre; enfin, on trouve à chaque pas des autels élevés à la pensée, et ces autels servent d'appui à ceux de la religion et de la vertu.

Grâce à la tolérance, aux institutions politiques et à la liberté de la presse, il y a plus de respect pour la religion et pour les mœurs en Angleterre que dans aucun autre pays de l'Europe. On se plaît à dire en France que c'est précisément par égard pour la religion et pour les mœurs qu'on a de tout temps eu des censeurs; et néanmoins il suffit de comparer l'esprit de la littérature en Angleterre, depuis que la liberté de la presse y est établie, avec les divers écrits qui ont paru sous le règne arbitraire de Charles II, et sous celui du Régent et de Louis XV en France. La licence des écrits a été portée, chez les Français, dans le dernier siècle, à un degré qui fait horreur. Il en est de même en Italie, où, de tout temps, on a soumis cependant la presse aux restrictions les plus gênantes. L'ignorance dans la masse, et l'indépendance la plus désordonnée

dans les esprits distingués, est toujours le résultat de la contrainte.

La littérature anglaise est certainement celle de toutes dans laquelle il y a le plus d'ouvrages philosophiques. L'Écosse renferme encore aujourd'hui des écrivains très-forts en ce genre, Dugald Stewart en première ligne, qui ne se lasse point de rechercher la vérité dans la retraite. La critique littéraire est portée au plus haut point dans les journaux, et particulièrement dans celui d'Édimbourg, où des écrivains faits pour être illustres eux-mêmes, Jeffrey, Playfair, Mackintosch, ne dédaignent point d'éclairer les auteurs par les jugements qu'ils portent sur eux. Les publicistes les plus instruits dans les questions de jurisprudence et d'économie politique, tels que Bentham, Malthus, Brougham, sont plus nombreux en Angleterre que partout ailleurs, parce qu'ils ont le juste espoir que leurs idées seront mises en pratique. Des voyages dans toutes les parties du monde rapportent en Angleterre les tributs de la science, non moins bien accueillis que ceux du commerce; mais, au milieu de tant de richesses intellectuelles en tout genre, on ne saurait citer aucun de ces ouvrages irréligieux ou licencieux dont la France a été inondée; l'opinion publique les a repoussés dès qu'elle a pu les craindre, et elle s'en charge d'autant plus volontiers qu'elle seule fait la garde à cet égard. La publicité est toujours favorable à la vérité : or, comme la morale et la religion sont la vérité par excellence, plus vous

permettez aux hommes de discuter ces sujets, plus ils s'éclairent et s'ennoblissent. Les tribunaux puniraient avec raison, en Angleterre, un écrit qui pourrait causer du scandale; mais aucun ouvrage ne porte cette marque de la censure qui jette d'avance du doute sur les assertions qu'il peut renfermer.

La poésie anglaise, que n'alimentent ni l'irréligion, ni l'esprit de faction, ni la licence des mœurs, est encore riche, animée, et n'éprouve pas cette décadence qui menace successivement presque toutes les littératures de l'Europe. La sensibilité et l'imagination entretiennent la jeunesse immortelle de l'âme. On voit un second âge de poésie renaître en Angleterre, parce que l'enthousiasme n'y est point éteint, et que la nature, l'amour et la patrie y exercent toujours une grande puissance. Cowper d'abord, et maintenant Rogers, Moore, Thomas Campbell, Walter Scott, lord Byron, dans des genres et dans des degrés différents, préparent un nouveau siècle de gloire à la poésie anglaise; et, tandis que tout se dégrade sur le continent, la source éternelle du beau jaillit encore de la terre libre.

Dans quel empire le christianisme est-il plus respecté qu'en Angleterre? Où prend-on plus de soins pour le propager? D'où partent des missionnaires en aussi grand nombre pour toutes les parties du monde? La société qui s'est chargée d'envoyer des exemplaires de la Bible dans les pays où la lumière du christianisme est obscurcie ou non développée

en faisait passer en France pendant la guerre, et ce soin n'était pas superflu. Mais je me détournerais maintenant de mon sujet si je rappelais ici ce qui peut excuser la France sous ce rapport.

La réformation a mis, chez les Anglais, les lumières parfaitement en accord avec les sentiments religieux. C'est un grand avantage pour ce pays; et l'exaltation de piété dont on y est susceptible porte toujours à l'austérité de la morale, mais presque jamais à la superstition. Les sectes particulières de l'Angleterre, dont la plus nombreuse est celle des méthodistes, n'ont pour but que le maintien de la pureté sévère du christianisme dans la conduite de la vie. Leur renoncement à tous les plaisirs, leur zèle persévérant pour faire le bien, annoncent aux hommes qu'il y a dans l'Évangile des germes de sentiments et de vertus plus féconds encore que tous ceux que nous avons vus se développer jusqu'à ce jour, et dont les saintes fleurs sont destinées peut-être aux générations à venir.

Dans un pays religieux, il existe nécessairement aussi de bonnes mœurs, et cependant les passions des Anglais sont très-violentes; car c'est une grande erreur de les croire d'un caractère calme, parce qu'ils ont habituellement des manières froides. Il n'est point d'hommes plus impétueux dans les grandes choses; mais ils ressemblent à ces chiens d'Albanie envoyés par Porus à Alexandre, qui dédaignaient de se battre contre tout autre adversaire que le lion. Les Anglais sortent de leur apparente

tranquillité pour se livrer à des excès en tout genre. Ils cherchent des périls, ils veulent tenter des choses extraordinaires, et désirent des émotions fortes. L'activité de l'imagination et la gêne des habitudes les leur rendent nécessaires; mais ces habitudes elles-mêmes sont fondées sur un grand respect pour la morale.

La liberté des journaux, qu'on a voulu nous représenter comme contraire à la délicatesse des mœurs, en est une des causes les plus efficaces : tout est si connu, si discuté en Angleterre, que la vérité en toutes choses est inévitable; et l'on pourrait se soumettre au jugement du public anglais comme à celui d'un ami qui entrerait dans les détails de votre vie, dans les nuances de votre caractère, pour peser chaque action, ainsi que le veut l'équité, d'après la situation de chaque individu. Plus l'opinion a de puissance en Angleterre, plus il faut de hardiesse pour s'en affranchir : aussi les femmes qui la bravent se portent-elles à de grands éclats. Mais combien ces éclats ne sont-ils pas rares, même dans la première classe, la seule où l'on puisse quelquefois en citer des exemples! Dans le second rang, parmi les habitants des provinces, on ne trouve que de bons ménages, des vertus privées, une vie intérieure entièrement consacrée à l'éducation d'une nombreuse famille qui, nourrie dans la conviction intime de la sainteté du mariage, ne se permettrait pas une pensée légère à cet égard. Comme il n'y a point de couvents en Angleterre,

les filles sont le plus souvent élevées chez leurs parents; et l'on peut voir, par leur instruction et par leurs vertus, ce qui vaut le mieux pour une femme, ce genre d'éducation ou celui qui se pratique en Italie.

« Au moins, dira-t-on, ces procès de divorce, dans lesquels on admet les discussions les plus indécentes, sont une source de scandale. » Il faut qu'ils ne le soient pas, puisque le résultat est tel que je viens de le dire. Ces procès sont un antique usage, et, sous ce rapport, de certaines gens devraient les défendre; mais, quoi qu'il en soit, la terreur du scandale est un grand frein. Et d'ailleurs on n'est point porté, en Angleterre, comme en France, à faire des plaisanteries sur de tels sujets. Une sorte d'austérité, d'accord avec l'esprit des anciens rigoristes protestants, se manifeste dans ces procès. Les juges comme les spectateurs y portent une disposition sérieuse, et les conséquences en sont très-importantes, puisque le maintien des vertus domestiques en dépend, et qu'il n'y a point de liberté sans elles. Or, comme l'esprit du siècle ne les favorisait pas, c'est un hasard heureux que l'utile ascendant de ces procès de divorce; car il y a presque toujours du hasard dans le bien ou le mal que peut produire la fidélité aux anciens usages, puisqu'ils conviennent quelquefois au temps présent, et que d'autres fois ils n'y sont plus applicables. Heureux le pays où les torts des femmes peuvent être punis avec une si haute sagesse, sans frivolité comme sans

vengeance! Il leur est permis de recourir à la protection de l'homme pour lequel elles ont tout sacrifié; mais elles sont d'ordinaire privées de tous les avantages brillants de la société. Je ne sais si la législation pourrait inventer quelque chose de plus fort et de plus doux tout ensemble.

On s'indignera peut-être contre l'usage de condamner à une peine pécuniaire le séducteur de la femme. Comme tout est empreint d'un sentiment de noblesse en Angleterre, je ne jugerai point légèrement une coutume de ce genre, puisqu'on la conserve. Il faut atteindre de quelque manière aux torts des hommes envers les mœurs, puisque l'opinion est en général trop relâchée à cet égard, et personne ne prétendra qu'une grande perte d'argent ne soit pas une punition. D'ailleurs l'éclat de ces procès funestes fait presque toujours un devoir à l'homme d'épouser la femme qu'il a séduite; et cette obligation est une garantie qu'il ne se mêle ni légèreté ni mensonge aux sentiments que les hommes se permettent d'exprimer. Quand il n'y a que de l'amour dans l'amour, ses égarements sont à la fois plus rares et plus excusables. J'ai de la peine à m'expliquer, cependant, pourquoi c'est au mari que l'amende est payée par le séducteur; souvent aussi le mari ne l'accepte pas, et c'est aux pauvres qu'il la consacre. Mais il y a lieu de croire que deux motifs ont donné naissance à cette coutume : l'une, de fournir à l'époux, dans une classe sans fortune, les moyens d'élever ses enfants,

quand la mère qui en était chargée lui manque; l'autre, et c'est un rapport plus essentiel, de mettre en cause le mari, lorsqu'il s'agit des torts de sa femme, afin d'examiner s'il n'a point à se reprocher de torts du même genre envers elle. En Écosse même, l'infidélité du mari dissout le mariage aussi bien que celle de la femme, et le sentiment du devoir, dans un pays libre, met toujours de niveau le fort et le faible.

Tout est constitué en Angleterre de telle manière que l'intérêt de chaque classe, de chaque sexe, de chaque individu, est de se conformer à la morale. La liberté politique est le moyen suprême de cette admirable combinaison. « Oui, dira-t-on encore, en ne comprenant que les mots et point les choses, il est vrai que les Anglais sont toujours gouvernés par l'intérêt. » Comme s'il y avait aucun rapport entre l'intérêt qui conduit à la vertu, et celui qui fait dériver vers le vice ! Sans doute l'Angleterre n'est pas une planète à part de la nôtre, dans laquelle les avantages personnels ne soient pas, comme ailleurs, le ressort des actions humaines. On ne peut gouverner les hommes en comptant toujours sur le dévouement et le sacrifice; mais, quand l'ensemble des institutions d'un pays est tel, qu'il soit utile d'être honnête, il en résulte une certaine habitude du bien qui se grave dans tous les cœurs : elle se transmet par le souvenir, l'air qu'on respire en est pénétré, et l'on n'a plus besoin de songer aux inconvénients de tout genre qui seraient la suite de

certains torts ; car la force de l'exemple suffit pour en préserver.

CHAPITRE VI

De la société en Angleterre, et de ses rapports avec l'ordre social.

Il n'est pas probable qu'on revoie jamais nulle part, ni même en France, une société comme celle dont on a joui dans ce pays pendant les deux premières années de la Révolution, et à l'époque qui l'a précédée. Les étrangers qui se flattent de ne trouver rien de semblable en Angleterre sont fort désappointés ; car ils s'y ennuient souvent beaucoup. Bien que ce pays renferme les hommes les plus éclairés et les femmes les plus intéressantes, les jouissances que la société peut procurer ne s'y rencontrent que rarement. Quand un étranger entend bien l'anglais, et qu'il est admis à des réunions peu nombreuses, composées des hommes transcendants du pays, il goûte, s'il en est digne, les plus nobles jouissances que la communication des êtres pensants puisse donner ; mais ce n'est point dans ces fêtes intellectuelles que consiste la société d'Angleterre. On est tous les jours invité à Londres à d'immenses assemblées, où l'on se coudoie comme au parterre : les femmes y sont en majorité, et d'ordinaire la foule est si grande, que leur beauté même n'a pas assez d'espace pour paraître : à plus forte raison n'y est-il jamais question d'aucun agrément de l'esprit. Il faut une grande force physique pour traverser les

salons sans être étouffé, et pour remonter dans sa voiture sans accident; mais je ne vois pas bien qu'aucune autre supériorité soit nécessaire dans une telle cohue. Aussi les hommes sérieux renoncent-ils de très-bonne heure à la corvée qu'en Angleterre on appelle le grand monde; et c'est, il faut le dire, la plus fastidieuse combinaison qu'on puisse former avec des éléments aussi distingués.

Ces réunions tiennent à la nécessité d'admettre un très-grand nombre de personnes dans le cercle de ses connaissances. La liste des visites que reçoit une dame anglaise est quelquefois de douze cents personnes. La société française était infiniment plus exclusive : l'esprit d'aristocratie qui présidait à la formation des cercles était favorable à l'élégance et à l'amusement, mais nullement d'accord avec la nature d'un État libre. Ainsi donc, en convenant avec franchise que les plaisirs de la société se rencontrent très-rarement et très-difficilement à Londres, j'examinerai si ces plaisirs sont conciliables avec l'ordre social de l'Angleterre. S'ils ne le sont pas, le choix ne saurait être douteux.

Les riches propriétaires anglais remplissent, pour la plupart, des emplois publics dans leurs terres; et, désirant y être élus députés, ou influer sur l'élection de leurs parents et de leurs amis, ils passent huit ou neuf mois à la campagne. Il en résulte que les habitudes de société sont entièrement interrompues pendant les deux tiers de l'année; et les relations familières et faciles ne se forment qu'en se

voyant tous les jours. Dans la partie de Londres occupée par la bonne compagnie, il y a des mois de l'été et de l'automne pendant lesquels la ville a l'air d'être frappée de contagion, tant elle est solitaire. La rentrée du Parlement n'a lieu d'ordinaire que dans le mois de janvier, et l'on ne se réunit à Londres qu'à cette époque. Les hommes, en vivant beaucoup dans leurs terres, chassent ou se promènent à cheval la moitié de la journée; ils reviennent fatigués à la maison, et ne songent qu'à se reposer, quelquefois même à boire, quoique à cet égard les récits qu'on fait des mœurs anglaises soient très-exagérés, surtout si on les rapporte au temps actuel. Toutefois un tel genre de vie ne rend point propre aux agréments de la société. Les Français n'étant appelés, ni par leurs affaires, ni par leurs goûts, à demeurer à la campagne, l'on trouvait à Paris, toute l'année, des maisons où l'on pouvait jouir d'une conversation très-agréable; mais de là vient aussi que Paris seul existait en France, tandis qu'en Angleterre la vie politique se fait sentir dans toutes les provinces. Lorsque les intérêts de l'État sont du ressort de chacun, la conversation qui doit attirer le plus est celle dont les affaires publiques sont le but. Or, dans celle-là, ce n'est pas la légèreté d'esprit, mais l'importance réelle des choses dont il s'agit. Souvent un homme, fort peu agréable d'ailleurs, captive ses auditeurs par la force de son raisonnement et de son savoir; l'art d'être aimable en France consistait à ne jamais épuiser un sujet,

et à ne pas trop s'arrêter sur ceux qui n'intéressaient pas les femmes. En Angleterre, elles ne se mêlent jamais aux entretiens à voix haute; les hommes ne les ont point habituées à prendre part à la conversation générale : quand elles se sont retirées du dîner, cette conversation n'en est que plus vive et plus animée. Une maîtresse de maison ne se croit point obligée, comme chez les Français, à conduire la conversation, et surtout à prendre garde qu'elle ne languisse. On est très-résigné à ce malheur dans les sociétés anglaises, et il paraît beaucoup plus facile à supporter que la nécessité de se mettre en avant pour relever l'entretien. Les femmes, à cet égard, sont d'une extrême timidité; car, dans un État libre, les hommes reprenant leur dignité naturelle, les femmes se sentent subordonnées.

Il n'en est pas de même d'une monarchie arbitraire, telle qu'elle existait en France. Comme il n'y avait rien d'impossible ni de fixe, les conquêtes de la grâce étaient sans bornes, et les femmes devaient naturellement triompher dans ce genre de combat. Mais, en Angleterre, quel ascendant une femme pourrait-elle exercer, quelque aimable qu'elle fût, au milieu des élections populaires, de l'éloquence du Parlement et de l'inflexibilité de la loi? Les ministres n'auraient pas l'idée qu'une femme pût leur adresser une sollicitation sur quelque sujet que ce fût, à moins qu'elle n'eût ni frère, ni fils, ni mari, pour s'en charger. Dans le pays de

la plus grande publicité, les secrets de l'État sont mieux gardés que nulle part ailleurs. Il n'y a point d'intermédiaires, pour ainsi dire, entre les gazettes et le cabinet des ministres, et ce cabinet est le plus discret de l'Europe. Il n'y a pas d'exemple qu'une femme ait su, ou du moins dit ce qu'il fallait faire. Dans un pays où les mœurs domestiques sont si régulières, les hommes mariés n'ont point de maîtresses; et il n'y a que les maîtresses qui sachent les secrets, et surtout qui les révèlent.

Parmi les moyens de rendre une société plus piquante, il faut compter de la coquetterie : or elle n'existe guère en Angleterre qu'entre les jeunes personnes et les jeunes hommes qui peuvent se marier ensemble; et la conversation n'y gagne rien, au contraire. A peine s'entendent-ils l'un et l'autre, tant ils se parlent à demi-voix; mais il en résulte qu'on ne se marie pas sans se connaître : tandis qu'en France, pour s'épargner tout l'ennui de ces timides amours, on ne voyait jamais de jeunes filles dans le monde avant que leur mariage fût conclu par leurs parents. S'il existe en Angleterre des femmes qui s'écartent de leur devoir, c'est avec un tel mystère ou avec un tel éclat, que le désir de plaire en société, de s'y montrer aimables, d'y briller par la grâce et par le mouvement de l'esprit, n'y entre absolument pour rien. En France, la conversation menait à tout : en Angleterre, ce talent est apprécié; mais il n'est utile en rien à l'ambition de ceux qui le possèdent; les

hommes d'État et le peuple choisissent parmi les candidats du pouvoir, d'après de tout autres signes des facultés supérieures. La conséquence en est qu'on néglige ce qui ne sert pas, dans ce genre comme dans tous les autres. Le caractère national étant d'ailleurs très-enclin à la réserve et à la timidité, il faut un mobile puissant pour en triompher, et ce mobile ne se trouve que dans l'importance des discussions publiques.

On a de la peine à se rendre parfaitement compte de ce qu'on appelle en Angleterre la mauvaise honte (*shyness*), c'est-à-dire, cet embarras qui renferme au fond du cœur les expressions de la bienveillance naturelle ; car l'on rencontre souvent les manières les plus froides dans des personnes qui se montreraient les plus généreuses envers vous, si vous aviez besoin d'elles. Les Anglais sont mal à l'aise entre eux, au moins autant qu'avec les étrangers ; ils ne se parlent qu'après avoir été présentés l'un à l'autre ; la familiarité ne s'établit que fort à la longue. On ne voit presque jamais en Angleterre les enfants, après leur mariage, demeurer dans la même maison que leurs parents ; le *chez soi* (*home*) est le goût dominant des Anglais, et peut-être ce penchant a-t-il contribué à leur faire détester le système politique qui permet ailleurs d'exiler ou d'arrêter arbitrairement. Chaque ménage a sa demeure séparée, et Londres est composé d'un grand nombre de petites maisons fermées comme des boîtes, et où il n'est guère plus facile de péné-

trer. Il n'y a pas même beaucoup de frères et de sœurs qui aillent dîner les uns chez les autres sans être invités. Cette formalité ne rend pas la vie fort amusante; et, dans le goût des Anglais pour les voyages, il entre l'envie de se soustraire à la contrainte de leurs usages, aussi bien que le besoin d'échapper aux brouillards de leur contrée.

Les plaisirs de la société, dans tous les pays, ne concernent jamais que la première classe, c'est-à-dire la classe oisive qui, ayant un grand loisir pour l'amusement, y attache beaucoup de prix. Mais en Angleterre, où chacun a sa carrière et ses occupations, il arrive aux grands seigneurs, comme aux hommes d'affaires des autres pays, d'aimer mieux le délassement physique, les promenades, la campagne, enfin tout plaisir où l'esprit se repose, que la conversation dans laquelle il faut penser et parler presque avec autant de soin que dans les affaires les plus sérieuses. D'ailleurs, le bonheur des Anglais étant fondé sur la vie domestique, il ne leur conviendrait pas que leurs femmes se fissent, comme en France, une famille de choix d'un certain nombre de personnes constamment réunies.

On ne doit pas nier, cependant, qu'à tous ces honorables motifs il ne se mêle quelques défauts, résultats naturels de toute grande association d'hommes. D'abord, quoiqu'il y ait en Angleterre beaucoup plus de fierté que de vanité, cependant on y tient assez à marquer, par les manières, les rangs que la plupart des institutions rapprochent.

Il y a de l'égoïsme dans les habitudes, et quelquefois dans le caractère. La richesse et les goûts qu'elle donne en sont la cause : on ne veut se déranger en rien, tant on peut se bien arranger en tout. Les liens de famille, si intimes dans le mariage, le sont très-peu sous d'autres rapports, parce que les substitutions affranchissent trop les fils aînés de leurs parents, et séparent aussi les intérêts des frères cadets de ceux de l'héritier de la fortune. Les majorats nécessaires au maintien de la pairie ne devraient peut-être pas s'étendre aux autres classes de propriétaires; c'est un reste de féodalité dont il faudrait, s'il est possible, diminuer les fâcheuses conséquences. De là vient aussi que la plupart des femmes sont sans dot, et que dans un pays où l'institution des couvents ne saurait exister, il y a une quantité de jeunes filles que leurs mères ont grande envie de marier, et qui peuvent avec raison s'inquiéter de leur avenir. Cet inconvénient, produit par l'inégal partage des fortunes, se fait sentir dans le monde : car les hommes non mariés y occupent trop l'attention des femmes, et la richesse en général, loin de servir à l'agrément de la société, y nuit nécessairement. Il faut une fortune très-considérable pour recevoir ses amis à la campagne, ce qui est pourtant en Angleterre la manière la plus agréable de vivre; il en faut pour tous les rapports de la société : non que l'on mette de la vanité dans le luxe; mais l'importance que tout le monde attache au genre de jouissance qu'on appelle *comfortables*,

fait que personne n'oserait, comme jadis dans les plus aimables sociétés de Paris, suppléer à un mauvais dîner par de jolis contes.

Dans tous les pays, les prétentions des jeunes gens à la mode sont entées sur le défaut national : on en trouve en eux la caricature, mais une caricature a toujours quelques traits de l'original. Les élégants, en France, cherchaient à faire effet, et tâchaient d'éblouir par tous les moyens possibles, bons ou mauvais. En Angleterre, cette même classe de personnes veut se distinguer par le dédain, l'insouciance et la perfection du blasé. C'est assez désagréable ; mais dans quel pays du monde la fatuité n'est-elle pas une ressource de l'amour-propre pour cacher la médiocrité naturelle? Chez un peuple où tout est prononcé, comme en Angleterre, les contrastes sont d'autant plus frappants. La mode a un singulier empire sur les habitudes de la vie, et cependant il n'est point de nation où l'on trouve autant d'exemples de ce qu'on appelle *l'excentricité*, c'est-à-dire une manière d'être tout à fait originale, et qui ne compte pour rien l'opinion d'autrui. La différence entre les hommes qui vivent sous l'empire des autres et ceux qui existent en eux-mêmes se retrouve partout ; mais cette opposition des caractères ressort davantage par le mélange bizarre de timidité et d'indépendance qui se fait remarquer chez les Anglais. Ils ne font rien à demi, et tout à coup ils passent de la servitude envers les moindres usages à l'insouciance la plus complète

du qu'en dira-t-on. Néanmoins la crainte du ridicule est une des principales causes de la froideur qui règne dans la société anglaise : on n'est jamais accusé d'insipidité en se taisant; et, comme personne n'exige de vous d'animer l'entretien, on est plus frappé des hasards auxquels on s'exposerait en parlant, que de l'inconvénient du silence. Dans le pays où l'on est le plus attaché à la liberté de la presse, et où l'on s'embarrasse le moins des attaques des journaux, les plaisanteries de société sont très-redoutées. On considère les gazettes comme les volontaires des partis politiques, et dans ce genre, comme dans tous les autres, les Anglais se plaisent beaucoup à la guerre; mais la médisance et l'ironie dont la société est le théâtre effarouchent singulièrement la délicatesse des femmes et la fierté des hommes. C'est pourquoi l'on se met en avant le moins qu'on peut en présence des autres. Le mouvement et la grâce y perdent nécessairement beaucoup. Dans aucun pays du monde, la réserve et la taciturnité n'ont, je crois, jamais été portées aussi loin que dans quelques sociétés de l'Angleterre; et, si l'on tombe dans ces cercles, on s'explique très-bien comment le dégoût de la vie peut saisir ceux qui s'y trouvent enchaînés. Mais, hors de ces enceintes glacées, quelle satisfaction de l'âme et de l'esprit ne peut-on pas trouver dans les sociétés anglaises, quand on y est heureusement placé! La faveur et la défaveur des ministres et de la cour ne sont absolument de rien dans les rapports de la

vie, et vous feriez rougir un Anglais, si vous aviez l'air de penser à la place qu'il occupe, ou au crédit dont il peut jouir. Un sentiment de fierté lui fait toujours croire que ces circonstances n'ajoutent et n'ôtent rien à son mérite personnel.

Les disgrâces politiques ne peuvent influer sur les agréments dont on jouit dans le grand monde; le parti de l'opposition y est aussi brillant que le parti ministériel : la fortune, le rang, l'esprit, les talents, les vertus, sont partagés entre eux; et jamais aucun des deux n'imaginerait de s'éloigner ou de se rapprocher d'une personne par ces calculs d'ambition qui ont toujours dominé en France. Quitter ses amis parce qu'ils n'ont plus de pouvoir, et s'en rapprocher parce qu'ils en ont, est un genre de tactique presque inconnu en Angleterre; et, si les succès de société ne conduisent pas aux emplois publics, au moins la liberté de la société n'est-elle pas altérée par des combinaisons étrangères aux plaisirs qu'on y peut goûter. On y trouve presque invariablement la sûreté et la vérité, qui sont la base de toutes les jouissances, puisqu'elles les garantissent toutes. Vous n'avez point à craindre ces tracasseries continuelles qui, ailleurs, remplissent la vie d'inquiétudes. Ce que vous possédez en fait de liaison et d'amitié, vous ne pouvez le perdre que par votre faute, et vous n'avez jamais aucune raison de douter des expressions de bienveillance qui vous sont adressées; car les actions les surpasseront, et la durée les consacrera. La vérité surtout est une

des qualités les plus éminentes du caractère anglais. La publicité qui règne dans les affaires, les discussions dans lesquelles on arrive au fond de toutes choses, ont contribué sans doute à cette habitude de vérité parfaite qui ne saurait exister que dans un pays où la dissimulation ne conduit à rien qu'au désagrément d'être découvert.

On s'est plu à répéter sur le continent que les Anglais étaient impolis; et une certaine habitude d'indépendance, une grande aversion pour la gêne, peuvent avoir donné lieu à ce jugement. Mais je ne connais pas une politesse ni une protection aussi délicate que celle des Anglais pour les femmes, dans toutes les circonstances de la vie. S'agit-il d'un danger, d'un embarras, d'un service à rendre, il n'est rien qu'ils négligent pour secourir les êtres faibles. Depuis le matelot qui dans la tempête appuie vos pas chancelants, jusqu'aux gentilshommes anglais du plus haut rang, jamais une femme ne se voit exposée à une difficulté quelconque sans être soutenue, et l'on retrouve partout ce mélange heureux qui caractérise l'Angleterre : l'austérité républicaine dans la vie domestique, et l'esprit de chevalerie dans les rapports de la société.

Une qualité non moins aimable des Anglais, c'est leur disposition à l'enthousiasme. Ce peuple ne peut rien voir de remarquable sans l'encourager par les louanges les plus flatteuses. On a donc raison d'aller en Angleterre, dans quelque situation malheureuse que l'on se trouve, si l'on possède en soi quelque

chose de véritablement distingué. Mais, si l'on y arrive comme la plupart des riches oisifs de l'Europe, qui voyagent pour passer un carnaval en Italie et un printemps à Londres, il n'est point de pays qui trompe davantage l'attente, et on en partira sûrement sans s'être douté que l'on a vu le plus beau modèle de l'ordre social, et le seul qui pendant longtemps a fait espérer encore en la nature humaine.

Je n'oublierai jamais la société de lord Grey, de lord Lansdowne et de lord Harrowby. Je les cite, parce qu'ils appartiennent tous les trois à des partis ou à des nuances de partis différentes, qui renferment à peu près toutes les opinions politiques de l'Angleterre. Il en est d'autres que j'aurais eu de même un grand plaisir à rappeler.

Lord Grey est un des plus ardents amis de la liberté, dans la Chambre des pairs : la noblesse de sa naissance, de sa figure et de ses manières le préserve plus que personne de cette espèce de popularité vulgaire qu'on veut attribuer aux partisans des droits des nations; et je défierais qui que ce soit de ne pas éprouver pour lui tous les genres de respect. Son éloquence au Parlement est généralement admirée : il réunit à l'élégance du langage une force de conviction intérieure qui fait partager ce qu'il éprouve. Les questions politiques l'émeuvent, parce qu'un généreux enthousiasme est la source de ses opinions. Comme il s'exprime toujours dans la société avec calme et simplicité sur ce

qui l'intéresse le plus, c'est à la pâleur de son visage que l'on s'aperçoit quelquefois de la vivacité de ses sentiments; mais c'est sans vouloir ni cacher ni montrer les affections de son âme qu'il parle sur des sujets pour lesquels il donnerait sa vie : chacun sait qu'il a refusé deux fois d'être premier ministre, parce qu'il ne s'accordait pas sous quelques rapports avec le prince qui le nommait. Quelle qu'ait été la diversité des manières de voir sur les motifs de cette résolution, rien ne paraît plus simple en Angleterre que de ne pas vouloir être ministre. Je ne citerais donc pas le refus de lord Grey, s'il avait fallu, pour accepter, renoncer en rien à ses principes politiques; mais les scrupules par lesquels il s'est déterminé étaient poussés trop loin pour être approuvés de tout le monde. Et cependant les hommes de son parti, tout en le blâmant à cet égard, n'ont pas cru possible d'entrer sans lui dans aucune des places qui leur étaient offertes.

La maison de lord Grey offre l'exemple de ces vertus domestiques si rares ailleurs dans les premières classes. Sa femme, qui ne vit que pour lui, est digne, par ses sentiments, de l'honneur que le ciel lui a départi en l'unissant à un tel homme. Treize enfants, encore jeunes, sont élevés par leurs parents, et vivent avec eux pendant huit mois de l'année dans leur château, au fond de l'Angleterre, où ils n'ont presque jamais d'autre distraction que leur cercle de famille et leurs lectures habituelles. Je me trouvai à Londres un soir dans ce sanctuaire

des plus nobles et des plus touchantes vertus; lady Grey voulut bien demander à ses filles de faire de la musique; et quatre de ces jeunes personnes, d'une candeur et d'une grâce angéliques, jouèrent des duos de harpe et de piano avec un accord admirable qui supposait une grande habitude de s'exercer ensemble : le père les écoutait avec une sensibilité touchante. Les vertus qu'il développe dans sa famille servent de garantie à la pureté des vœux qu'il forme pour son pays.

Lord Lansdowne est aussi membre de l'opposition; mais, moins prononcé dans ses opinions politiques, c'est par une profonde étude de l'administration et des finances qu'il a déjà servi et qu'il doit encore servir l'État. Riche et grand seigneur, jeune et singulièrement heureux dans le choix de sa compagne, aucun de ces avantages ne le porte à l'indolence; et c'est par son mérite supérieur qu'il est au premier rang, dans un pays où rien ne peut dispenser de valoir par soi-même. A sa campagne, à Bowood, j'ai vu la plus belle réunion d'hommes éclairés que l'Angleterre, et par conséquent le monde, puisse offrir : sir James Mackintosh, désigné par l'opinion pour continuer Hume et pour le surpasser, en écrivant l'histoire de la liberté constitutionnelle de l'Angleterre; homme si universel dans ses connaissances et si brillant dans sa conversation, que les Anglais le citent avec orgueil aux étrangers, pour prouver que, dans ce genre aussi, ils peuvent être les premiers; sir Samuel Romilly,

la lumière et l'honneur de cette jurisprudence anglaise qui est elle-même l'objet de tous les respects de l'humanité; des poëtes, des hommes de lettres non moins remarquables dans leur carrière que les hommes d'État dans la leur : chacun contribuait au pur éclat d'une telle société et de l'hôte illustre qui la présidait. Car, en Angleterre, la culture de l'esprit et la morale sont presque toujours réunies. En effet, à une certaine hauteur elles ne sauraient être séparées.

Lord Harrowby, président du conseil privé, est naturellement du parti ministériel ou tory; mais, de même que lord Grey a toute la dignité de l'aristocratie dans son caractère, lord Harrowby tient par son esprit à toutes les lumières du parti libéral. Il connaît les littératures étrangères, et celle de France en particulier, un peu mieux que nous-mêmes. J'avais l'honneur de le voir quelquefois, au milieu des plus grandes crises de l'avant-dernière guerre; et, tandis qu'ailleurs on est obligé de composer ses paroles et son maintien devant un ministre, lorsqu'il s'agit des affaires publiques, lord Harrowby se serait tenu pour offensé si l'on s'était souvenu qu'il était autre que lui-même, en causant sur des questions d'un intérêt général. On ne voyait point à sa table, ni chez les autres ministres anglais, ces sortes de flatteurs subalternes qui entourent les puissants dans les monarchies absolues. Il n'est point de classe dans laquelle on pût en trouver en Angleterre, ni d'hommes en place

qui en voulussent. Lord Harrowby est remarquable comme orateur, par la pureté de son langage et par l'ironie brillante dont il sait à propos se servir; aussi attache-t-il, avec raison, beaucoup plus de prix à sa réputation personnelle qu'à son emploi passager. Lord Harrowby, secondé par sa spirituelle compagne, offre dans sa maison le plus parfait exemple de ce que peut être une conversation tour à tour littéraire et politique, et dans laquelle ces deux sujets sont traités avec une égale aisance.

Nous avons en France un grand nombre de femmes qui se sont fait un nom, seulement par le talent de causer ou d'écrire des lettres qui ressemblent à la conversation. Madame de Sévigné est la première de toutes en ce genre; mais depuis, madame de Tencin, madame du Deffant, mademoiselle de l'Espinasse et plusieurs autres ont été célèbres à cause de l'agrément de leur esprit. J'ai déjà dit que l'état social en Angleterre ne permettait guère ce genre de succès, et qu'on n'en saurait citer d'exemples. Il existe cependant plusieurs femmes remarquables comme écrivains : miss Edgeworth, madame d'Arblay, autrefois miss Burney, madame Hannah Moore, madame Inchbald, madame Opie, mademoiselle Boyey, sont admirées en Angleterre, et lues avidement en français; mais elles vivent en général très-retirées, et leur influence se borne à leurs livres. Si donc on voulait citer un femme qui réunît au suprême degré ce qui constitue la force

et la beauté morale du caractère anglais, il faudrait la chercher dans l'histoire.

Lady Russel, la femme de l'illustre lord Russel qui périt sous Charles II, pour s'être opposé aux empiétements du pouvoir royal, me paraît le vrai modèle d'une femme anglaise dans toute sa perfection. Le tribunal qui jugeait lord Russel lui demanda quelle personne il voulait désigner pour lui servir de secrétaire pendant son procès; il choisit lady Russel, *parce que*, dit-il, *elle réunit les lumières d'un homme à la tendre affection d'une épouse*. Lady Russel, qui adorait son mari, soutint néanmoins la présence de ses juges iniques et le barbare sophisme de leurs interrogations avec toute la présence d'esprit que lui commandait l'espoir d'être utile : ce fut en vain. La sentence de mort étant prononcée, lady Russel alla se jeter aux pieds de Charles II, en l'implorant au nom de lord Southampton, dont elle était la fille, et qui s'était dévoué pour la cause de Charles Ier. Mais le souvenir des services rendus au père ne put rien sur le fils; car sa frivolité ne l'empêchait pas d'être cruel. Lord Russel, en se séparant de sa femme pour marcher à l'échafaud, prononça ces paroles remarquables : « A présent la douleur de la mort est passée. » En effet, il y a telle affection dont on peut se composer toute l'existence.

On a publié des lettres de lady Russel, écrites après la mort de son époux, dans lesquelles on trouve l'empreinte de la plus profonde douleur,

contenue par la résignation religieuse. Elle vécut, pour élever ses enfants; elle vécut, parce qu'elle ne se serait pas permis de se donner la mort. A force de pleurer, elle devint aveugle, et toujours le souvenir de celui qu'elle avait tant aimé fut vivant dans son cœur. Elle eut un moment de joie, quand la liberté s'établit en 1668; la sentence portée contre lord Russel fut révoquée, et ses opinions triomphèrent. Les partisans de Guillaume III, et la reine Anne elle-même, consultaient souvent lady Russel sur les affaires publiques, comme ayant conservé quelques étincelles des lumières de lord Russel; c'est à ce titre aussi qu'elle répondait, et qu'à travers le profond deuil de son âme elle s'intéressait à la noble cause pour laquelle le sang de son époux avait été répandu. Toujours elle fut la veuve de lord Russel, et c'est par l'unité de ce sentiment qu'elle mérite d'être admirée. Telle serait encore une femme vraiment anglaise, si une scène aussi tragique, une épreuve aussi terrible pouvait se présenter de nos jours, et si, grâce à la liberté, de semblables malheurs n'étaient pas écartés à jamais. La durée des regrets causés par la perte de ceux qu'on aime absorbe souvent en Angleterre la vie des personnes qui les ont éprouvés : si les femmes n'ont pas une existence personnelle active, elles vivent avec d'autant plus de force dans les objets de leur attachement. Les morts ne sont point oubliés dans cette contrée, où l'âme humaine a toute sa beauté; et l'honorable constance qui lutte contre

l'instabilité de ce monde élève les sentiments du cœur au rang des choses éternelles.

CHAPITRE VII

De la conduite du gouvernement anglais hors de l'Angleterre.

En exprimant, autant que je l'ai pu, ma profonde admiration pour la nation anglaise, je n'ai cessé d'attribuer sa supériorité sur le reste de l'Europe à ses institutions politiques. Il nous reste à donner une triste preuve de cette assertion; c'est que là où la constitution ne commande pas, on peut avec raison faire au gouvernement anglais les mêmes reproches que la toute-puissance a toujours mérités sur la terre. Si, par quelques circonstances qui ne se sont point rencontrées dans l'histoire, un peuple eût posssédé, cent ans avant le reste de l'Europe, l'imprimerie, la boussole, ou, ce qui vaut bien mieux encore, une religion qui n'est que la sanction de la morale la plus pure, ce peuple serait certainement fort supérieur à ceux qui n'auraient pas obtenu de semblables avantages. Il en est de même des bienfaits d'une constitution libre; mais ces bienfaits sont nécessairement bornés au pays même qu'elle régit. Quand les Anglais exercent des emplois militaires ou diplomatiques sur le continent, il est encore probable que des hommes élevés dans l'atmosphère de toutes les vertus y participeront individuellement; mais il se peut que le pouvoir, qui corrompt presque tous les hommes, quand

ils sortent du cercle où règne la loi, ait égaré beaucoup d'Anglais, lorsqu'ils n'avaient à rendre compte de leur conduite hors de leur pays qu'aux ministres, et non à la nation. En effet cette nation, si éclairée d'ailleurs, connaît mal ce qui se passe dans le continent; elle vit dans son intérieur de patrie, si l'on peut s'exprimer ainsi, comme chaque homme dans sa maison; et ce n'est qu'avec le temps qu'elle apprend l'histoire de l'Europe, dans laquelle ses ministres ne jouent souvent qu'un trop grand rôle, à l'aide de son sang et de ses richesses. Il en faut donc conclure que chaque pays doit toujours se défendre de l'influence des étrangers, quels qu'ils soient; car les peuples les plus libres chez eux peuvent avoir des chefs très-jaloux de la prospérité des autres États, et devenir les oppresseurs de leurs voisins, s'ils en trouvent une occasion favorable.

Examinons cependant ce qu'il y a de vrai dans ce qu'on dit sur la conduite des Anglais hors de leur patrie. Lorsqu'ils se sont trouvés, malheureusement pour eux, obligés d'envoyer des troupes sur le continent, ces troupes ont observé la plus parfaite discipline. Le désintéressement de l'armée anglaise et de ses chefs ne saurait être contesté; on les a vus payer chez leurs ennemis comme ces ennemis ne payaient pas chez eux-mêmes, et jamais ils ne négligent de mêler les soins de l'humanité aux malheurs de la guerre. Sir Sidney Smith, en Égypte, gardait les envoyés de l'armée française dans sa tente; et plusieurs fois il a déclaré à ses

alliés, les Turcs, qu'il périrait avant que le droit des gens fût violé envers ses ennemis. Lors de la retraite du général Moore, en Espagne, des officiers anglais se précipitèrent dans un fleuve où des Français allaient être engloutis, afin de les sauver d'un péril auquel le hasard, et non les armes, les exposait. Enfin, il n'est pas d'occasion où l'armée de lord Wellington, guidée par la noblesse et la sévérité consciencieuse de son illustre chef, n'ait cherché à soulager les habitants des pays qu'elle traversait. L'éclat de la bravoure anglaise, il faut le reconnaître, n'est jamais obscurci ni par la cruauté ni par le pillage.

La force militaire transportée dans les colonies, et particulièrement aux Indes, ne doit pas être rendue responsable des actes d'autorité dont on peut avoir à se plaindre. L'armée de ligne obéit passivement dans les pays considérés comme sujets, et qui ne sont point protégés par la constitution. Mais, dans les colonies comme ailleurs, on ne peut accuser les officiers anglais de déprédations ; ce sont les employés civils auxquels on a reproché de s'enrichir par des moyens illicites. En effet, leur conduite, dans les premières années de la conquête de l'Inde, mérite la censure la plus grave, et offre une preuve de plus de ce qu'on ne saurait trop répéter : c'est que tout homme chargé de commander aux autres, s'il n'est pas soumis lui-même à la loi, n'obéit qu'à ses passions. Mais, depuis le procès de M. Hastings, tous les regards de la nation anglaise

s'étant tournés vers les abus affreux qu'on avait tolérés jusqu'alors dans l'Inde, l'esprit public a obligé le gouvernement à s'en occuper. Lord Cornwallis a porté ses vertus, et lord Wellesley ses lumières, dans un pays nécessairement malheureux, puisqu'il est soumis à une domination étrangère. Mais ces deux gouverneurs ont fait un bien qui se sent tous les jours davantage. Il n'existait point aux Indes de tribunaux où l'on pût appeler des injustices des gens en place; la quotité des impôts n'était point fixée. Aujourd'hui des tribunaux avec les formes de l'Angleterre y sont établis; quelques Indiens y occupent eux-mêmes les places du second rang : les contributions sont fixées sur un cadastre et ne peuvent être augmentées. Si les employés s'enrichissent maintenant, c'est parce que leurs appointements sont très-considérables. Les trois quarts des revenus du pays sont consommés dans le pays même; le commerce est libre dans l'intérieur; le commerce des grains nominément, qui avait donné lieu à un monopole si cruel, est à présent plus favorable aux Indiens qu'au gouvernement.

L'Angleterre a adopté le principe de régir les habitants du pays d'après leurs propres lois. Mais la tolérance même par laquelle les Anglais se distinguent avantageusement de leurs prédécesseurs dans la domination de l'Inde, soit mahométans, soit chrétiens, les oblige à ne pas employer d'autres armes que celles de la persuasion pour détruire des préjugés enracinés depuis des milliers d'années. La différence

des castes humilie encore l'espèce humaine; et la puissance que le fanatisme exerce est telle, que les Anglais n'ont pu jusqu'à ce jour empêcher les femmes de se brûler vives après la mort de leurs maris. Le seul triomphe qu'ils aient remporté sur la superstition est de faire renoncer les mères à jeter leurs enfants dans le Gange, afin de les envoyer en paradis. On essaye de fonder chez eux le respect du serment, et l'on se flatte encore de pouvoir y répandre le christianisme dans un terme quelconque. L'éducation publique est très-soignée par les autorités anglaises; et c'est à Madras que le docteur Bell a établi sa première école. Enfin on peut espérer que l'exemple des Anglais formera ces peuples, assez pour qu'ils puissent se donner un jour une existence indépendante. Tout ce qu'il y a d'hommes éclairés en Angleterre s'applaudiraient de perdre l'Inde par le bien même que le gouvernement y aurait fait. C'est un des préjugés du continent que de croire la puissance anglaise attachée à la possession de l'Inde : cet empire oriental est presque une affaire de luxe; il contribue plus à la splendeur qu'à la force réelle. L'Angleterre a perdu ses provinces d'Amérique, et son commerce s'en est accru ; quand les colonies qui lui restent se déclareraient indépendantes, elle conserverait encore sa supériorité maritime et commerciale, parce qu'il y a en elle un principe d'action, de progrès et de durée qui la met toujours au-dessus des circonstances extérieures.

On a dit sur le continent que la traite des nègres avait été supprimée en Angleterre par des calculs politiques, afin de ruiner les colonies des autres pays par cette abolition. Rien n'est plus faux sous tous les rapports; le Parlement anglais, pressé par M. Wilberforce, s'est débattu vingt ans sur cette question, dans laquelle l'humanité luttait contre ce qui semblait l'intérêt. Les négociants de Liverpool et des divers ports de l'Angleterre réclamaient avec véhémence pour le maintien de la traite. Les colons parlaient de cette abolition comme en France aujourd'hui de certaines gens s'expriment sur la liberté de la presse et les droits politiques. Si l'on en avait cru les colons, il fallait être jacobin pour désirer qu'on n'achetât et ne vendît plus des hommes. Des malédictions contre la philosophie, au nom de la haute sagesse qui prétend s'élever au-dessus d'elle en maintenant les choses comme elles sont, lors même qu'elles sont abominables; des sarcasmes sans nombre sur la philanthropie envers les Africains, sur la fraternité avec les nègres; enfin, tout l'arsenal de l'intérêt personnel a été employé, en Angleterre ainsi qu'ailleurs, par les colons, par cette espèce de privilégiés qui, craignant une diminution dans leurs revenus, les défendaient au nom du salut de l'État. Néanmoins, quand l'Angleterre prononça l'abolition de la traite des nègres, en 1806, presque toutes les colonies de l'Europe étaient entre ses mains; et, s'il pouvait jamais être nuisible de se montrer juste, c'était dans cette occasion. De-

puis il est arrivé ce qui arrivera toujours, c'est que la résolution commandée par la religion et la philosophie n'a pas eu le moindre inconvénient politique. En très-peu de temps on a suppléé par le bon traitement qui multiplie les esclaves à la cargaison déplorable qu'on apportait chaque année ; et la justice s'est fait place, parce que la vraie nature des choses s'accorde toujours avec elle.

Le ministère anglais, alors du parti des whigs, avait proposé le *bill* pour l'abolition de la traite des nègres ; il venait de donner sa démission au roi, parce qu'il n'en avait pas obtenu l'émancipation des catholiques. Mais lord Holland, le neveu de M. Fox, héritier des principes, des lumières et des amis de son oncle, se réserva l'honorable plaisir de porter encore dans la Chambre des pairs la sanction du roi au décret d'abolition de la traite. M. Clarckson, l'un des hommes vertueux qui travaillaient depuis vingt ans avec M. Wilberforce à l'accomplissement de cette œuvre éminemment chrétienne, en rendant compte de cette séance, dit qu'au moment où le bill fut sanctionné, un rayon de soleil, comme pour célébrer une fête si touchante, sortit des nuages qui couvraient le ciel ce jour-là. Certes, s'il était fastidieux d'entendre parler du beau temps qui devait consacrer les parades militaires de Bonaparte, il est permis aux âmes pieuses d'espérer un signe bienveillant du Créateur quand elles brûlent sur son autel l'encens qu'il accueille le mieux, le bien qu'on fait aux hommes. Telle fut, dans cette

circonstance, toute la politique de l'Angleterre; et, quand le Parlement adopte, après des débats publics, une décision quelconque, le bien de l'humanité en est presque toujours le principal but. Mais peut-on nier, dira-t-on, que l'Angleterre ne soit envahissante et dominatrice au dehors? J'arrive maintenant à ses torts, ou plutôt à ceux de son ministère, car le parti, et il est très-nombreux, qui désapprouve la conduite du gouvernement à cet égard ne saurait en être accusé.

Il y a une nation qui sera bien grande un jour : ce sont les Américains. Une seule tache obscurcit le parfait éclat de raison qui vivifie cette contrée : c'est l'esclavage encore subsistant dans les provinces du Midi; mais, quand le Congrès y aura trouvé remède, comment pourra-t-on refuser le plus profond respect aux institutions des États-Unis? D'où vient donc que beaucoup d'Anglais se permettent de parler avec dédain d'un tel peuple? « Ce sont des marchands, » répètent-ils. Et comment les courtisans du temps de Louis XIV s'exprimaient-ils sur les Anglais eux-mêmes? Les gens de la cour de Bonaparte aussi, que disaient-ils? Les noblesses oisives ou uniquement occupées du service des princes ne dédaignent-elles pas cette magistrature héréditaire des Anglais, qui se fonde uniquement sur l'utilité dont elle est à la nation entière? Les Américains, il est vrai, ont déclaré la guerre à l'Angleterre dans un moment très-mal choisi par rapport à l'Europe; car l'Angleterre seule, alors, combattait contre la puis-

sance de Bonaparte. Mais l'Amérique n'a vu dans cette circonstance que ce qui concernait ses propres intérêts; et, certes, on ne peut pas la soupçonner d'avoir voulu favoriser le système impérial. Les nations n'en sont pas encore à ce noble sentiment d'humanité qui s'étendrait d'une partie du monde à l'autre. On se hait entre voisins : se connaît-on à distance? Mais cette ignorance des affaires de l'Europe qui avait entraîné les Américains à déclarer mal à propos la guerre à l'Angleterre pouvait-elle motiver l'incendie de Washington? Il ne s'agissait pas là de détruire des établissements guerriers, mais des édifices pacifiques consacrés à la représentation nationale, à l'instruction publique, à la transplantation des arts et des sciences dans un pays naguère couvert de forêts, et conquis seulement par les travaux des hommes sur une nature sauvage. Qu'y a-t-il de plus honorable pour l'espèce humaine que ce nouveau monde qui s'établit sans les préjugés de l'ancien; ce nouveau monde où la religion est dans toute sa ferveur, sans qu'elle ait besoin de l'appui de l'État pour se maintenir; où la loi commande par le respect qu'elle inspire, bien qu'aucune force militaire ne la soutienne? Il se peut, hélas! que l'Europe soit un jour destinée à présenter, comme l'Asie, le spectacle d'une civilisation stationnaire, qui, n'ayant pu se perfectionner, s'est dégradée. Mais s'ensuit-il que la vieille et libre Angleterre doive se refuser à l'admiration qu'inspirent les progrès de l'Amérique, parce que

d'anciens ressentiments et quelques traits de ressemblance établissent entre les deux pays des haines de famille?

Enfin, que dira la postérité de la conduite récente du ministère anglais envers la France? Je l'avouerai, je ne puis approcher de ce sujet sans qu'un tremblement intérieur me saisisse; et cependant, s'il fallait, je ne craindrai point de le dire, qu'une des deux nations, l'Angleterre ou la France, fût anéantie, il vaudrait mieux que celle qui a cent ans de liberté, cent ans de lumières, cent ans de vertus, conservât le dépôt que la Providence lui a confié. Mais cette alternative cruelle existait-elle? Et comment une rivalité de tant de siècles n'a-t-elle pas fait au gouvernement anglais un devoir de chevalerie autant que de justice, de ne pas opprimer cette France qui, luttant avec l'Angleterre pendant tout le cours de leur commune histoire, animait ses efforts par une jalousie généreuse? Le parti de l'opposition a été de tout temps plus libéral et plus instruit sur les affaires du continent que le parti ministériel; il devait donc naturellement être chargé de la paix. D'ailleurs il était reçu en Angleterre que la paix ne doit pas être signée par les mêmes ministres qui ont dirigé la guerre. On avait senti que l'irritation contre les ennemis, qui sert à conduire la guerre avec vigueur, fait abuser de la victoire; et cette façon de voir est aussi juste que favorable à la véritable paix qui ne se signe pas, mais qui s'établit dans les esprits et dans les

cœurs. Malheureusement le parti de l'opposition s'était mépris en soutenant Bonaparte. Il aurait été plus naturel que son système despotique fût défendu par les amis du pouvoir, et combattu par les amis de la liberté. Mais la question s'est embrouillée en Angleterre comme partout ailleurs. Les partisans des principes de la Révolution ont cru devoir soutenir une tyrannie viagère, pour prévenir en divers lieux le retour de despotismes plus durables. Mais ils n'ont pas vu qu'un genre de pouvoir absolu fraye le chemin à tous les autres, et qu'en redonnant aux Français les mœurs de la servitude, Bonaparte a détruit l'énergie de l'esprit public. Une particularité de la constitution anglaise dont nous avons déjà parlé, c'est la nécessité dans laquelle l'opposition se croit de combattre toujours le ministère, sur tous les terrains possibles. Mais il fallait renoncer à cet usage, applicable seulement aux circonstances ordinaires, dans un moment où le débat était tellement national, que le salut du pays même dépendait de son issue. L'opposition devait se réunir franchement au gouvernement contre Bonaparte; car en le combattant, comme il l'a fait, avec persévérance, ce gouvernement accomplissait noblement son devoir. L'opposition s'appuyait sur le désir de la paix, qui est en général très-bien accueilli par les peuples; mais, dans cette occasion, le bon sens et l'énergie des Anglais les portaient à la guerre. Ils sentaient qu'on ne pouvait traiter avec Bonaparte; et tout ce que le ministère et lord Wel-

lington ont fait pour le renverser a servi puissamment au repos et à la grandeur de l'Angleterre. Mais, à cette époque où elle avait atteint le sommet de la prospérité, à cette époque où le ministère anglais méritait un vote de reconnaissance pour la part qu'il avait dans le triomphe de ses héros, la fatalité qui s'empare de tous les hommes parvenus au faîte de la puissance a marqué le traité de Paris d'un sceau réprobateur.

Déjà le ministère anglais, dans le congrès de Vienne, avait eu le malheur d'être représenté par un homme dont les vertus privées sont très-dignes d'estime, mais qui a fait plus de mal à la cause des nations qu'aucun diplomate du coutinent. Un Anglais qui dénigre la liberté est un faux frère plus dangereux que les étrangers, car il a l'air de parler de ce qu'il connaît, et de faire les honneurs de ce qu'il possède. Les discours de lord Castlereagh dans le Parlement sont empreints d'une sorte d'ironie glaciale, singulièrement funeste, quand elle s'attache à tout ce qu'il y a de beau dans ce monde. Car la plupart de ceux qui défendent les sentiments généreux sont aisément déconcertés, quand un ministre en puissance traite leurs vœux de chimères, quand il se moque de la liberté comme du parfait amour, et qu'il a l'air d'user d'indulgence envers ceux qui la chérissent, en ne leur imputant qu'une innocente folie.

Les députés de divers États de l'Europe, maintenant faibles et jadis indépendants, sont venus de-

mander quelques droits, quelques garanties aux représentants de la puissance qu'ils adoraient comme libre. Ils sont repartis le cœur navré, ne sachant plus qui, de Bonaparte ou de la plus respectable nation du monde, leur avait fait le mal le plus durable. Un jour leurs entretiens seront publiés, et l'histoire ne pourra guère offrir une pièce plus remarquable. « Quoi! disaient-ils au ministre anglais, la prospérité, la gloire de votre patrie ne viennent-elles pas de cette constitution dont nous réclamons quelques principes, quand il vous plaît de disposer de nous pour cet équilibre prétendu de l'Europe dont nous sommes un des poids mesurés à votre balance? — Oui, leur répondait-on avec un sourire sarcastique, c'est un usage d'Angleterre que la liberté, mais il ne convient point aux autres pays. » Le seul de tous les rois et de tous les hommes qui ait fait mettre à la torture non pas ses ennemis, mais ses amis, a distribué selon son bon plaisir l'échafaud, les galères et la prison entre des citoyens qui, s'étant battus pour la défense de leur pays sous les étendards de l'Angleterre, en réclamaient l'appui comme ayant, de l'aveu généreux de lord Wellington, puissamment aidé ses efforts. L'Angleterre les a-t-elle protégés? Les Américains du Nord voudraient soutenir les Américains du Mexique et du Pérou, dont l'amour pour l'indépendance a dû s'accroître lorsqu'ils ont revu à Madrid l'inquisition et la torture. Eh bien! que craint le Congrès du Nord en secourant ses frères du Midi? L'alliance de l'An-

gleterre avec l'Espagne. Partout on redoute l'influence du gouvernement anglais précisément dans le sens contraire à l'appui que les opprimés devraient en espérer.

Mais revenons de toute notre âme et de toutes nos forces à la France, que seule nous connaissons. « Pendant vingt-cinq ans, dit-on, elle n'a pas cessé de tourmenter l'Europe par ses excès démocratiques et son despotisme militaire. L'Angleterre a souffert cruellement de ses continuelles attaques, et les Anglais ont fait des sacrifices immenses pour défendre l'Europe. Il est bien juste qu'à son tour la France expie le mal qu'elle a causé. » Tout est vrai dans ces accusations, excepté la conséquence qu'on en tire. Que signifie la loi du talion en général, et la loi du talion surtout exercée contre une nation? Un peuple est-il aujourd'hui ce qu'il était hier? Une nouvelle génération innocente ne vient-elle pas remplacer celle que l'on a trouvée coupable? Comprendra-t-on dans une même proscription les femmes, les enfants, les vieillards, les victimes même de la tyrannie qu'on a renversée? Les malheureux conscrits cachés dans les bois pour se soustraire aux guerres de Bonaparte, mais qui, forcés de porter les armes, se sont conduits en intrépides guerriers; les pères de famille, déjà ruinés par les sacrifices qu'ils ont faits pour racheter leurs enfants; que sais-je, enfin! tant et tant de classes d'hommes sur qui le malheur public pèse également, bien qu'ils n'aient sûrement pas pris une part égale à la

faute, méritent-ils de souffrir tous pour quelques-uns? A peine si l'on peut, quand il s'agit d'opinions politiques, juger un homme avec équité : qu'est-ce donc que juger une nation? La conduite de Bonaparte envers la Prusse a été prise pour modèle dans le second traité de Paris; de même les forteresses et les provinces sont occupées par cent cinquante mille soldats étrangers. Est-ce ainsi qu'on peut persuader aux Français que Bonaparte était injuste et qu'ils doivent le haïr? Ils en auraient été bien mieux convaincus si l'on n'avait en rien suivi sa doctrine. Et que promettaient les proclamations des alliés? Paix à la France dès que Bonaparte ne serait plus son chef. Les promesses des puissances, libres de leurs décisions, ne devaient-elles pas être aussi sacrées que les serments de l'armée française prononcés en présence des étrangers? Et parce que les ministres de l'Europe commettent la faute de placer dans l'île d'Elbe un général dont la vue doit émouvoir ses soldats, faut-il que pendant cinq années des contributions énormes épuisent le pauvre? Et, ce qui est plus douloureux encore, faut-il que des étrangers humilient les Français comme les Français ont humilié les autres nations, c'est-à-dire provoquent dans leurs âmes les mêmes sentiments qui ont soulevé l'Europe contre eux? Pense-t-on que maltraiter une nation jadis si forte réussisse aussi bien que les punitions, dans les colléges, infligées aux écoliers? Certes, si la France se laisse instruire de cette manière, si elle apprend la bassesse envers

les étrangers quand ils sont les plus forts, après avoir abusé de la victoire quand elle avait triomphé d'eux, elle aura mérité son sort.

Mais, objectera-t-on encore, que fallait-il donc faire pour contenir une nation toujours conquérante, et qui n'avait repris son ancien chef que dans l'espoir d'asservir de nouveau l'Europe? J'ai dit dans les chapitres précédents ce que je crois incontestable, c'est que la nation française ne sera jamais sincèrement tranquille que quand elle aura assuré le but de ses efforts, la monarchie constitutionnelle. Mais, en laissant de côté pour un moment cette manière de voir, ne suffisait-il pas de dissoudre l'armée, de prendre toute l'artillerie, de lever des contributions, pour s'assurer que la France, ainsi affaiblie, ne voudrait ni ne pourrait sortir de ses limites? N'est-il pas clair à tous les yeux que les cent cinquante mille hommes qui occupent la France n'ont que deux buts : ou de la partager, ou de lui imposer des lois dans l'intérieur? La partager! Eh! depuis que la politique a commis le sacrifice humain de la Pologne, les restes déchirés de ce malheureux pays agitent encore l'Europe, ces débris se rallument sans cesse pour lui servir de brandons. Est-ce pour affermir le gouvernement actuel que cent cinquante mille soldats occupent notre territoire? Le gouvernement a des moyens plus efficaces de se maintenir; car, destiné pourtant un jour à ne s'appuyer que sur des Français, les troupes étrangères qui restent en France, les

contributions exorbitantes qu'elles exigent, excitent chaque jour un mécontentement vague dont on ne fait pas toujours le partage avec justice.

J'accorde cependant volontiers que l'Angleterre, ainsi que l'Europe, devait désirer le retour des anciens souverains de la France; et que surtout la haute sagesse qu'avait montrée le roi dans la première année de sa restauration imposait le devoir de réparer envers lui le cruel retour de Bonaparte. Mais les ministres anglais, qui, mieux que tous les autres, connaissent, par l'histoire de leur pays, les effets d'une longue révolution sur les esprits, ne devaient-ils pas maintenir, en France, avec autant de soin les garanties constitutionnelles que l'ancienne dynastie? Puisqu'ils ramenaient la famille royale, ne devaient-ils pas veiller à ce que les droits de la nation fussent aussi bien respectés que ceux de la légitimité? N'y a-t-il qu'une famille en France, bien que royale? et les engagements pris par cette famille envers vingt-cinq millions d'hommes doivent-ils être rompus pour complaire à quelques ultra-royalistes[1]? Prononcera-t-on encore le nom de la charte lorsqu'il n'y a plus l'ombre de liberté de la presse; lorsque les journaux anglais ne peuvent pénétrer en France; lorsque des milliers d'hommes sont emprisonnés sans examen; lorsque la plupart

[1] Tout ceci a été écrit pendant la session de 1815, et l'on sait que personne n'a été plus empressé que madame de Staël à rendre hommage aux bienfaits de l'ordonnance du 5 septembre.

(*Note des éditeurs de* 1818.)

des militaires que l'on soumet à des jugements sont condamnés à mort par des tribunaux extraordinaires, des cours prévôtales, des conseils de guerre, composés des hommes mêmes contre lesquels les accusés se sont battus vingt-cinq ans; lorsque la plupart des formes sont violées dans ces procès, les avocats interrompus ou réprimandés; enfin lorsque partout règne l'arbitraire et nulle part la charte, que l'on devait défendre à l'égal du trône, puisqu'elle était la sauvegarde de la nation? Prétendrait-on que l'élection des députés qui ont suspendu cette charte était régulière? Ne sait-on pas que vingt personnes nommées par les préfets ont été envoyées dans chaque collége électoral pour y choisir les ennemis de toute institution libre, comme les prétendus représentants d'une nation qui, depuis 1789, n'a été invariable que sur un seul point, la haine qu'elle a montrée pour leur pouvoir?

Cent quatre-vingts protestants ont été massacrés dans le département du Gard, sans qu'un seul homme ait subi la mort en punition de ces crimes, sans que la terreur causée par les assassins ait permis aux tribunaux de les condamner. On s'est hâté de dire que ceux qui ont péri étaient des bonapartistes; comme s'il ne fallait pas empêcher aussi que les bonapartistes ne fussent massacrés. Mais cette imputation, d'ailleurs, était aussi fausse que toutes celles que l'on fait porter sur des victimes. Il est innocent, l'homme qui n'a pas été jugé; en-

core plus l'homme qu'on assassine, encore plus les femmes qui ont péri dans ces sanglantes scènes. Les meurtriers, dans leurs chansons atroces, désignaient aux poignards ceux qui professent le même culte que les Anglais et la moitié de l'Europe la plus éclairée. Ce ministère anglais, qui a rétabli le trône papal, voit les protestants menacés en France; et, loin de les secourir, il adopte contre eux ces prétextes politiques dont les partis se sont servis les uns contre les autres, depuis le commencement de la Révolution. Il en faudrait finir des arguments de la force, qui pourraient s'appliquer tour à tour aux factions opposées, en changeant seulement les noms propres. Le gouvernement anglais aurait-il maintenant pour le culte des réformés la même antipathie que pour les républiques? Bonaparte, à beaucoup d'égards, était aussi de cet avis. L'héritage de ces principes est échu à quelques diplomates, comme les conquêtes d'Alexandre à ses généraux; mais les conquêtes, quelque condamnables qu'elles soient, valent mieux que la doctrine fondée sur l'avilissement de l'espèce humaine. Laissera-t-on dire encore au ministère anglais qu'il se fait un devoir de ne pas se mêler des affaires intérieures de la France? Une telle excuse ne doit-elle pas lui être interdite? Je le demande au nom du peuple anglais, au nom de cette nation dont la sincérité est la première vertu, et que l'on fourvoie à son insu dans les perfidies politiques : peut-on se refuser au rire de l'amertume, quand on entend

des hommes qui ont disposé deux fois du sort de la France donner ce prétexte hypocrite, seulement pour ne pas lui faire du bien, pour ne pas rendre aux protestants la sécurité qui leur est due, pour ne pas réclamer l'exécution sincère de la charte constitutionnelle? Car les amis de la liberté sont aussi les frères en religion du peuple anglais. Quoi! lord Wellington est authentiquement chargé par les puissances de l'Europe de surveiller la France, puisqu'il est chargé de répondre de sa tranquillité; la note qui l'investit de ce pouvoir est publiée; dans cette même note, les puissances alliées ont déclaré, ce qui les honore, qu'elles considéraient les principes de la charte constitutionnelle comme ceux qui doivent gouverner la France; cent cinquante mille hommes sont restés sous les ordres de celui à qui une telle dictature est accordée; et le ministère anglais viendra dire encore qu'il ne peut pas s'immiscer dans nos affaires!

Le secrétaire d'État lord Castlereagh, qui avait déclaré dans la Chambre des communes, quinze jours avant la bataille de Waterloo[1], que l'Angleterre ne prétendait en aucune manière imposer un gouvernement à la France, le même homme, à la même place, déclare, un an après[2], que, si, à l'expiration des cinq années, la France était représentée par un autre gouvernement, le ministère anglais n'aurait pas l'absurdité de se croire lié par les

[1] Séance du 25 mai 1815.

[2] Séance du 19 février 1816.

conditions du traité. Mais, dans le même discours où cette incroyable déclaration est prononcée, les scrupules du noble lord par rapport à l'influence du gouvernement anglais sur la France lui reviennent, dès qu'on lui demande d'empêcher le massacre des protestants, et de garantir au peuple français quelques-uns des droits qu'il ne peut perdre sans se déchirer le sein par la guerre civile, ou sans mordre la poussière comme les esclaves. Et qu'on ne prétende pas que le peuple anglais veuille faire porter son joug à ses ennemis! Il est fier, il doit l'être, de vingt-cinq ans et d'un jour. La bataille de Waterloo l'a rempli d'un juste orgueil. Ah! les nations qui ont une patrie partagent avec l'armée les lauriers de la victoire. Les citoyens seraient guerriers, les guerriers sont citoyens; et, de toutes les joies que Dieu permet à l'homme sur cette terre, la plus vive est peut-être celle du triomphe de son pays. Mais cette noble émotion, loin d'étouffer la générosité, la ranime; et, si Fox faisait entendre encore sa voix si longtemps admirée, s'il demandait pourquoi les soldats anglais servent de geôliers à la France, pourquoi l'armée d'un peuple libre traite un autre peuple comme un prisonnier de guerre qui doit payer sa rançon à ses vainqueurs, la nation anglaise apprendrait que l'on commet en son nom une injustice, et, dès cet instant, il naîtrait de toutes parts dans son sein des avocats pour la cause de la France.

Un homme, au milieu du Parlement anglais, ne

pourrait-il pas demander ce que serait l'Angleterre aujourd'hui, si les troupes de Louis XIV s'étaient emparées d'elle, au moment de la restauration de Charles II; si l'on avait vu camper dans Westminster l'armée des Français triomphante sur le Rhin, ou, ce qui aurait fait plus de mal encore, l'armée qui, plus tard, combattit les protestants dans les Cévennes? Elles auraient rétabli le catholicisme et supprimé le Parlement; car nous voyons, dans les dépêches de l'ambassadeur de France, que Louis XIV les offrait à Charles II dans ce but. Alors que serait devenue l'Angleterre? L'Europe n'aurait pu entendre parler que du meurtre de Charles Ier, que des excès des puritains en faveur de l'égalité, que du despotisme de Cromwell, qui se faisait sentir au dehors comme au dedans, puisque Louis XIV a porté son deuil. On aurait trouvé des écrivains pour soutenir que ce peuple turbulent et sanguinaire méritait d'être remis dans le devoir, et qu'il lui fallait des institutions de ses pères, à l'époque où ses pères avaient perdu la liberté de leurs ancêtres. Mais aurait-on vu ce beau pays à l'apogée de puissance et de gloire que l'univers admire aujourd'hui? Une tentative malheureuse pour obtenir la liberté eût été qualifiée de rébellion, de crime, de tous les noms qu'on prodigue aux nations, quand elles veulent des droits et ne savent pas s'en mettre en possession. Les pays jaloux de la puissance maritime de l'Angleterre sous Cromwell se seraient complu dans son abaissement. Les ministres de Louis XIV au-

raient dit que les Anglais n'étaient pas faits pour être libres, et l'Europe ne pourrait pas contempler le phare qui l'a guidée dans la tempête, et doit encore l'éclairer dans le calme.

Il n'y a, dit-on, en France, que des royalistes exagérés, ou des bonapartistes; et les deux partis sont également, on doit en convenir, les fauteurs du despotisme. Les amis de la liberté, dit-on encore, sont en petit nombre, et sans force contre ces deux factions acharnées. Les amis de la liberté, j'en conviens, étant vertueux et désintéressés, ne peuvent lutter activement contre les passions avides de ceux dont l'argent et les places sont l'unique objet. Mais la nation est avec eux; tout ce qui n'est pas payé, ou n'aspire pas à l'être, est avec eux. La marche de l'esprit humain les favorise par la nature même des choses. Ils arriveront graduellement, mais sûrement, à fonder en France une constitution semblable à celle de l'Angleterre, si l'Angleterre même, qui est le guide du continent, défend à ses ministres de se montrer partout les ennemis de principes qu'elle sait si bien maintenir chez elle.

CHAPITRE VIII

Les Anglais ne perdront-ils pas un jour leur liberté?

Beaucoup de personnes éclairées, qui savent à quel degré s'élèverait la prospérité de la nation française si les institutions politiques de l'Angleterre étaient établies chez elle, se persuadent que

les Anglais en sont jaloux d'avance, et s'opposent de tous leurs moyens à ce que leurs rivaux puissent jouir de cette liberté dont ils connaissent les avantages. En vérité, je ne crois point à ce sentiment, du moins de la part de la nation. Elle est assez fière pour être convaincue, et avec raison, que, pendant longtemps encore, elle marchera en avant de toutes les autres; et, quand la France l'atteindrait, et la surpasserait même sous quelques rapports, elle conserverait toujours des moyens exclusifs de puissance, particuliers à sa situation. Quant au ministère, celui qui le dirige, le secrétaire d'État des affaires étrangères, semble avoir, comme je l'ai dit et comme il l'a prouvé, un tel mépris pour la liberté, que je crois vraiment qu'il en cèderait à bon marché, même à la France; et pourtant la défense d'exportation hors d'Angleterre a presque uniquement porté sur les principes de la liberté, tandis que nous aurions désiré, au contraire, qu'à cet égard aussi, les Anglais voulussent bien nous communiquer les produits de leur industrie.

Le gouvernement anglais veut à tout prix éviter le retour de la guerre; mais il oublie que les rois de France les plus absolus n'ont pas cessé de former des projets hostiles contre l'Angleterre, et qu'une constitution libre est bien plus une garantie pour la durée de la paix que la reconnaissance personnelle des princes. Mais ce qu'on doit surtout, ce me semble, représenter aux Anglais, même à ceux qui sont exclusivement occupés des intérêts de leur

patrie, c'est que si, pour empêcher les Français d'être factieux ou libres, comme on le voudra, il faut entretenir une armée anglaise sur le territoire de la France, la liberté de l'Angleterre est exposée par cette convention indigne d'elle. On ne s'accoutume point à violer l'indépendance nationale chez ses voisins, sans perdre quelques degrés d'énergie, quelque nuance de la pureté des doctrines, lorsqu'il s'agit de professer chez soi ce qu'on renie ailleurs. L'Angleterre partageant la Pologne, l'Angleterre occupant la Prusse à la Bonaparte, aurait moins de force pour résister aux empiétements de son propre gouvernement dans l'intérieur. Une armée sur le continent peut l'entraîner à des guerres nouvelles, et l'état de ses finances doit les lui faire craindre. A ces considérations, qui ont déjà vivement agi dans le Parlement, lors de la question sur la taxe des propriétés, il faut ajouter la plus importante de toutes, le danger imminent de l'esprit militaire. Les Anglais, en faisant du mal à la France, en y portant les flèches empoisonnées d'Hercule, peuvent, comme Philoctète, se blesser eux-mêmes. Ils abaissent, ils foulent aux pieds leur rivale; mais qu'ils y prennent garde : la contagion les menace; et, si en comprimant leurs ennemis ils étouffaient le feu sacré de leur esprit public, la vengeance ou la politique à laquelle ils se livrent éclaterait dans leurs mains comme une mauvaise arme.

Les ennemis de la constitution d'Angleterre répètent sans cesse, sur le continent, qu'elle périra

par la corruption du parlement, et que l'influence ministérielle s'accroîtra jusqu'au point d'anéantir la liberté : rien de pareil n'est à craindre. Le Parlement en Angleterre obéit toujours à l'opinion nationale ; et cette opinion ne peut être corrompue dans le sens qu'on attache à ce mot, c'est-à-dire payée. Mais ce qui est séduisant pour toute nation, c'est la gloire des armes : le plaisir que les jeunes gens trouvent dans la vie des camps, les jouissances vives que les succès de la guerre leur procurent, sont beaucoup plus conformes aux goûts de leur âge que les bienfaits durables de la liberté. Il faut être un homme de mérite pour avancer dans la carrière civile ; mais tous les bras vigoureux peuvent manier un sabre, et la difficulté de se distinguer dans l'état militaire n'est point en proportion avec la peine qu'il faut se donner pour s'instruire et pour penser. Les emplois qui se multiplient dans cette carrière donnent au gouvernement des moyens de tenir dans sa dépendance un très-grand nombre de familles. Les décorations nouvellement imaginées offrent à la vanité des récompenses qui ne dérivent pas de la source de toute gloire, l'opinion publique; enfin, c'est saper l'édifice de la liberté par les fondements que d'entretenir une armée de ligne considérable.

Dans un pays où la loi règne, et où la bravoure, fondée sur l'amour de la patrie, est au-dessus de toute louange; dans un pays où les milices valent autant que des troupes réglées, où dans un clin d'œil les menaces d'une descente créèrent non-seu-

lement une infanterie, mais une cavalerie aussi belle qu'intrépide, pourquoi forger l'instrument du despotisme? Tous ces raisonnements politiques sur l'équilibre de l'Europe, ces vieux systèmes qui servent de prétexte à de nouvelles usurpations, n'étaient-ils pas connus des fiers amis de la liberté anglaise, quand ils ne permettaient pas l'existence d'une armée de ligne, du moins assez nombreuse pour que le gouvernement s'appuyât sur elle? L'esprit de subordination et de commandement tout ensemble, cet esprit nécessaire dans une armée, rend incapable de connaître et de respecter ce qu'il y a de national dans les pouvoirs politiques. Déjà l'on entend quelques officiers anglais murmurer des phrases de despotisme, bien que leur accent et leur langue semblent se prêter avec effort aux paroles flétries de la servitude.

Lord Castlereagh a dit, dans la Chambre des communes, que l'on ne pouvait en Angleterre se contenter des fracs bleus, quand toute l'Europe était en armes. Ce sont pourtant les fracs bleus qui ont rendu le continent tributaire de l'Angleterre. C'est parce que le commerce et les finances avaient pour base la liberté, c'est parce que les représentants de la nation prêtaient leur force au gouvernement, que le levier qui a soulevé le monde a pu trouver son point d'appui dans une île moins considérable qu'aucun des pays auxquels elle prêtait ses secours. Faites de ce pays un camp, et bientôt après une cour, et vous verrez sa misère et son abaissement.

Mais le danger que l'histoire signale à chaque page pourrait-il n'être pas prévu, n'être pas repoussé par les premiers penseurs de l'Europe, que la nature du gouvernement anglais appelle à se mêler des affaires publiques? La gloire militaire, sans doute, est la seule séduction redoutable pour des hommes énergiques; mais, comme il y a une énergie bien supérieure à celle du métier des armes, l'amour de la liberté, et que cet amour inspire tout à la fois le plus haut degré de valeur quand la patrie est exposée, et le plus grand dédain pour l'esprit soldatesque aux ordres d'une diplomatie perfide, on doit espérer que le bon sens du peuple anglais et les lumières de ses représentants sauveront la liberté du seul ennemi dont elle ait à se préserver : la guerre continuelle, et l'esprit militaire qu'elle amène à sa suite.

Quel mépris pour les lumières, quelle impatience contre les lois, quel besoin du pouvoir, ne remarque-t-on pas dans tous ceux qui ont mené longtemps la vie des camps! De tels hommes peuvent aussi difficilement se soumettre à la liberté que la nation à l'arbitraire; et, dans un pays libre, il faut, autant qu'il est possible, que tout le monde soit soldat, mais personne en particulier. La liberté anglaise ne pouvant avoir rien à craindre que de l'esprit militaire, il me semble que sous ce rapport le Parlement doit s'occuper sérieusement de la situation de la France : il le devrait aussi par ce sentiment universel de justice qu'on peut attendre de la réu-

nion d'hommes la plus éclairée de l'Europe. Son intérêt propre le lui commande; il faut relever l'esprit de liberté, que la réaction causée par la Révolution française a nécessairement affaibli; il faut prévenir les prétentions vaniteuses à la manière du continent, qui se sont glissées dans quelques familles. La nation anglaise tout entière est l'aristocratie du reste du monde, par ses lumières et ses vertus. Que seraient à côté de cette illustration intellectuelle quelques disputes puériles sur les généalogies? Enfin, il faut mettre un terme à ce mépris des nations sur lequel la politique du jour est calculée. Ce mépris, artistement répandu, comme l'incrédulité religieuse, pourrait attaquer les bases de la plus belle des croyances, dans le pays même où son temple est consacré.

La réforme parlementaire, l'émancipation des catholiques, la situation de l'Irlande, toutes les diverses questions qu'on peut agiter encore dans le Parlement anglais, seront résolues d'après l'intérêt national, et ne menacent l'État d'aucun péril. La réforme parlementaire peut s'opérer graduellement, en accordant chaque année quelques députés de plus aux villes nouvellement populeuses, en supprimant avec indemnité les droits de quelques bourgs qui n'ont presque plus d'électeurs. Mais la propriété a un tel empire en Angleterre, qu'on ne choisirait jamais des représentants du peuple amis du désordre, quand la réforme parlementaire serait opérée tout entière en un seul jour. Peut-être

même les hommes de talent sans fortune y perdraient-ils la possibilité d'être nommés, puisque les grands propriétaires des deux partis n'auraient plus de places à donner à ceux qui n'ont pas les moyens de fortune nécessaires pour se faire élire dans les comtés et dans les villes. L'émancipation des catholiques d'Irlande est réclamée par l'esprit de tolérance universelle qui doit gouverner le monde : toutefois ceux qui s'y opposent ne repoussent point tel ou tel culte; mais ils craignent l'influence d'un souverain étranger, le pape, dans un pays où les devoirs de citoyen doivent l'emporter sur tout. C'est une question que l'intérêt décidera, parce que la liberté de la presse et celle des débats ne laissent rien ignorer en Angleterre sur ce qui concerne l'intérieur du pays. Si les affaires extérieures y étaient aussi bien connues, il n'y aurait pas une faute de commise à cet égard. Il importe certainement à l'Angleterre que l'état de l'Irlande soit autre qu'il n'a été jusqu'à présent; on doit y répandre plus de bonheur, et par conséquent plus de lumières. La réunion à l'Angleterre doit valoir au peuple irlandais les bienfaits de la constitution; et, tant que le gouvernement anglais s'appuie, pour suspendre la loi, sur la nécessité des actes arbitraires, il n'a point rempli sa tâche, et l'Irlande ne peut s'identifier sincèrement avec la patrie qui ne lui communique pas tous ses droits. Enfin, c'est un mauvais exemple pour les Anglais, c'est une mauvaise école pour leurs hommes d'État, que

l'administration de l'Irlande; et, si l'Angleterre subsistait longtemps entre l'Irlande et la France, dans l'état actuel, elle aurait de la peine à ne pas se ressentir de la mauvaise influence que son gouvernement exerce habituellement sur l'une et maintenant sur l'autre.

Le peuple ne rend heureux l'homme qui le sert que par la satisfaction de la conscience; il ne peut inspirer de l'attachement qu'aux amis de la justice, aux cœurs disposés à sacrifier leurs intérêts à leurs devoirs. Il en est beaucoup, et beaucoup de cette nature en Angleterre; il y a, dans ces caractères réservés, des trésors cachés qu'on ne discerne que par la sympathie, mais qui se montrent avec force, dès que l'occasion le demande : c'est sur eux que repose le maintien de la liberté. Toutes les divagations de la France n'ont point jeté les Anglais dans les extrêmes opposés; et, bien que dans ce moment la conduite diplomatique de leur gouvernement soit très-répréhensible, à chaque session le Parlement améliore une ancienne loi, en prépare de nouvelles, traite des questions de jurisprudence, d'agriculture et d'économie politique, avec des lumières toujours croissantes, enfin se perfectionne chaque jour; tandis qu'ailleurs on voudrait tourner en ridicule ces progrès, sans lesquels la société n'aurait aucun but que la raison pût s'expliquer.

Néanmoins la liberté anglaise échappera-t-elle à cette action du temps, qui a tout dévoré sur la terre? La prévision humaine ne saurait pénétrer dans un

avenir éloigné : cependant on voit dans l'histoire les républiques renversées par des empires conquérants, ou se détruisant elles-mêmes par leurs propres conquêtes ; on voit les peuples du Nord s'emparer des États du Midi, parce que ces États tombaient en décadence, et que d'ailleurs le besoin de la civilisation portait avec violence une partie des habitants de l'Europe vers les contrées méridionales; partout on a vu les nations périr faute d'esprit national, faute de lumières, et surtout à cause des préjugés qui, en soumettant la plus nombreuse partie d'un peuple à l'esclavage, au servage ou à toute autre injustice, la rendaient étrangère au pays qu'elle pouvait seule défendre. Mais, dans l'état actuel de l'ordre social en Angleterre, après un siècle de durée des institutions qui ont formé la nation la plus religieuse, la plus morale et la plus éclairée dont l'Europe puisse se vanter, je ne concevrais pas de quelle manière la prospérité du pays, c'est-à-dire sa liberté, pourrait être jamais menacée. Dans le moment même où le gouvernement anglais penche vers la doctrine du despotisme, quoique ce soit un despote qu'il ait combattu; dans le moment où la légitimité, violée authentiquement par la révolution de 1688, est soutenue par le gouvernement anglais comme le seul principe nécessaire à l'ordre social; dans ce moment de déviation passagère, on entrevoit déjà que par degrés le vaisseau de l'État se remettra en équilibre : car, de tous les orages, celui que les préjugés peuvent exciter

est le plus facile à calmer, dans la patrie de tant de grands hommes, au foyer de tant de lumières.

CHAPITRE IX

Une Monarchie limitée peut-elle avoir d'autres bases que celles de la constitution anglaise?

On trouve dans les œuvres de Swift un petit écrit intitulé les *Conversations polies*, qui renferme toutes les idées communes dont se composent les entretiens du grand monde. Un homme d'esprit avait l'idée de faire le même travail sur les entretiens politiques d'aujourd'hui. « La constitution d'Angleterre ne convient qu'à des Anglais; les Français ne sont pas dignes qu'on leur donne de bonnes lois : il faut se garder des théories et s'en tenir à la pratique. » Qu'importe, dira-t-on, que ces phrases soient fastidieuses, si elles renferment un sens vrai? Mais ce qui les rend fastidieuses, c'est leur fausseté même. La vérité sur de certains objets ne devient jamais commune, quelque répétée qu'elle soit : car chaque homme qui la dit la sent et l'exprime à sa manière ; mais les mots d'ordre de l'esprit de parti sont les signes indubitables de la médiocrité. On est à peu près sûr qu'une conversation qui commence par ces sentences officielles ne vous promet que du sophisme et de l'ennui tout ensemble. En mettant donc de côté ce langage frivole qui aspire à la profondeur, il me semble que les penseurs n'ont pu trouver jusqu'à ce jour d'autres

principes de la liberté monarchique et constitutionnelle que ceux qui sont admis en Angleterre.

Les démocrates diront qu'il faut un roi sans patriciat, ou qu'il ne faut ni l'un ni l'autre; mais l'expérience a démontré l'impossibilité de ce système. Des trois pouvoirs, les aristocrates ne contestent que celui du peuple; ainsi, quand ils prétendent que la constitution anglaise ne peut s'adapter en France, ils disent simplement qu'il ne faut pas de représentants du peuple, car ce n'est sûrement pas la noblesse ni la royauté héréditaire qu'ils contestent. Il est donc évident que l'on ne peut s'écarter de la constitution anglaise sans établir la république, en retranchant l'hérédité; ou le despotisme, en supprimant les communes : car, des trois pouvoirs, on n'en peut ôter aucun sans produire l'un ou l'autre de ces deux extrêmes.

Après une révolution telle que celle de France, la monarchie constitutionnelle est la seule paix, le seul traité de Westphalie, pour ainsi dire, que l'on puisse conclure entre les lumières actuelles et les intérêts héréditaires, entre la nation presque entière et les privilégiés appuyés par les puissances européennes.

Le roi d'Angleterre jouit d'un pouvoir plus que suffisant pour un homme qui veut faire le bien, et j'ai de la peine à concevoir comment la religion même n'inspire pas aux princes des scrupules sur l'usage d'une autorité sans bornes : l'orgueil l'emporte en cette occasion sur la vertu. Quant à l'argu-

ment très-usé de l'impossibilité d'être libre dans un État continental, où l'on doit conserver une nombreuse armée de ligne, les mêmes gens qui le répètent sans cesse sont prêts à citer l'Angleterre en sens inverse et à dire que là maintenant l'armée de ligne n'est pas dangereuse pour la liberté. C'est une chose inouïe que la diversité des raisonnements de ceux qui renoncent à tous les principes : ils se servent des circonstances quand la théorie est contre eux, de la théorie quand les circonstances démontrent leurs erreurs; enfin ils se replient avec une souplesse qui ne saurait échapper au grand jour de la discussion, mais qui peut égarer les esprits, quand il n'est permis ni de faire taire les sophistes ni de leur répondre. Si l'armée de ligne donne plus de pouvoir aux rois de France qu'à ceux d'Angleterre, les ultra-royalistes, suivant leur manière de penser, jouiront de cet excédant de force, et les amis de la liberté ne le redoutent point, si le gouvernement représentatif et ses garanties sont établis en France sincèrement et sans exception. L'existence de la Chambre des pairs doit réduire, il est vrai, le nombre des familles nobles : mais l'intérêt public souffrira-t-il de ce changement? Les familles historiques se plaindront-elles de voir associer à la pairie des hommes nouveaux que le roi et l'opinion en jugeraient dignes? La noblesse, qui a le plus à faire pour se réconcilier avec la nation, serait-elle la plus obstinément attachée à des prétentions inadmissibles? Nous avons l'avantage, nous autres Français,

d'être plus spirituels, mais aussi plus bêtes qu'aucun autre peuple de l'Europe; je ne sais si nous devons nous en vanter.

Des arguments qui méritent un examen plus sérieux, parce qu'ils ne sont pas inspirés seulement par de frivoles prétentions, se sont renouvelés contre la Chambre des pairs à l'occasion de la constitution de Bonaparte. On a dit que l'esprit humain avait fait de trop grands progrès en France pour supporter aucune distinction héréditaire. M. Necker a traité quinze ans plus tôt cette question, en publiciste que n'épouvantaient ni la vanité des préjugés ni la fatuité des théories; il me semble reconnu par tous les penseurs que la considération dont un élément conservateur entoure un gouvernement est au profit de la liberté comme de l'ordre, en rendant l'action de la force moins nécessaire. Quel obstacle y aurait-il donc en France plutôt qu'en Angleterre à l'existence d'une Chambre des pairs nombreuse, imposante et éclairée? Les éléments en existent, et nous voyons déjà combien il serait facile de les combiner heureusement.

« Quoi! dira-t-on encore (car tous les dictons politiques valent la peine d'être combattus, à cause de la multitude d'esprits communs qui les répètent); quoi! vous voulez donc que la France ne soit qu'une copie, et une mauvaise copie, du gouvernement d'Angleterre? » En vérité, je ne vois pas pourquoi les Français, ni toute autre nation, devraient rejeter l'usage de la boussole parce que ce sont les Italiens

qui l'ont découverte. Il y a dans l'administration d'un pays, dans ses finances, dans son commerce, dans ses armées, beaucoup de choses qui tiennent aux localités et qui doivent différer selon les lieux; mais les bases d'une constitution sont les mêmes partout. La forme républicaine ou monarchique est commandée par l'étendue et la situation de l'État; mais il y a toujours trois éléments donnés par la nature : la délibération, l'exécution et la conservation de ces trois éléments sont nécessaires pour garantir aux citoyens leur liberté, leur fortune, le développement paisible de leurs facultés, et les récompenses dues à leur travail. Quel est le peuple à qui de tels droits ne soient pas nécessaires, et par quels autres principes que par ceux de l'Angleterre peut-on en obtenir la jouissance durable? Tous les défauts mêmes qu'on se plaît à attribuer aux Français peuvent-ils servir de prétexte pour leur refuser de tels droits? En vérité, quand les Français seraient des enfants mutinés, comme leurs grands parents de l'Europe le prétendent, je conseillerais d'autant plus de leur donner une constitution qui fût à leurs yeux la garantie de l'équité dans ceux qui les gouvernent; car les enfants mutinés, quand ils sont en si grand nombre, peuvent plus facilement être corrigés par la raison que comprimés par la force.

Il faudra du temps en France avant de pouvoir créer une aristocratie patriotique; car, la Révolution ayant été dirigée plus encore contre les priviléges des nobles que contre l'autorité royale, les

nobles secondent maintenant le despotisme comme leur sauvegarde. On pourrait dire, avec raison, que cet état de choses est un argument contre la création d'une Chambre des pairs, comme trop favorable au pouvoir de la couronne. Mais d'abord il est de la nature d'une Chambre haute, en général, de s'appuyer au trône : et l'opposition des grands seigneurs d'Angleterre est presque toujours en minorité. D'ailleurs, on peut faire entrer dans une Chambre des pairs beaucoup de nobles amis de la liberté ; et ceux qui ne le seraient pas aujourd'hui le deviendraient, par le seul fait que l'exercice d'une grande magistrature éloigne de la vie de cour et rattache aux intérêts de l'État. Je ne craindrai point de professer un sentiment que beaucoup de personnes appelleront aristocratique, mais dont toutes les circonstances de la Révolution française m'ont pénétrée : c'est que les nobles qui ont adopté la cause du gouvernement représentatif, et par conséquent de l'égalité devant la loi, sont en général les Français les plus vertueux et les plus éclairés dont nous ayons encore à nous vanter. Ils réunissent, comme les Anglais, l'esprit de chevalerie à l'esprit de liberté ; ils ont de plus le généreux avantage de fonder leur opinion sur leurs sacrifices, tandis que le tiers état doit nécessairement trouver son intérêt particulier dans l'intérêt général. Enfin ils ont à supporter tous les jours l'inimitié de leur classe, quelquefois même de leur famille. On leur dit qu'ils sont traîtres à leur ordre, parce qu'ils

sont fidèles à la patrie, tandis que les hommes de l'extrême opposé, les démocrates sans frein de raison ni de morale, les ont persécutés comme des ennemis de la liberté, en ne considérant que leurs priviléges et en ne croyant pas, quoique bien à tort, à la sincérité du renoncement. Ces illustres citoyens, qui se sont volontairement exposés à tant d'épreuves, sont les meilleurs gardiens de la liberté sur lesquels un État puisse compter; et il faudrait créer pour eux une Chambre des pairs, quand la nécessité de cette institution, dans une monarchie constitutionnelle, ne serait pas reconnue jusqu'à l'évidence.

« Aucun genre d'assemblée délibérante, soit démocratique, soit héréditaire, ne peut réussir en France. Les Français ont trop d'envie de briller, et le besoin de faire effet les porte toujours d'un extrême à l'autre. Il suffit donc, disent certains hommes qui se font tuteurs de la nation, pour la déclarer en minorité perpétuelle, il suffit à la France d'états provinciaux, au lieu d'une assemblée représentative. » Certes, je dois respecter plus que personne les assemblées provinciales, puisque mon père est le premier et le seul entre les ministres qui en ait établi, et qui ait perdu sa place pour les avoir soutenues contre les parlements. Il est très-sage sans doute, dans un pays aussi étendu que la France, de donner aux autorités locales plus de pouvoir, plus d'importance qu'en Angleterre. Mais, quand M. Necker proposa d'assimiler par les assemblées provinciales les pays appelés d'élection

aux pays d'états, c'est-à-dire de donner aux anciennes provinces les priviléges qui n'étaient possédés que par celles dont la réunion à la France était plus récente, il y avait à Paris un parlement qui pouvait refuser d'enregistrer les édits bursaux, ou toute autre loi émanée directement du trône. C'était une très-mauvaise ébauche du gouvernement représentatif que ce droit du parlement, mais enfin c'en était une; et maintenant que toutes les anciennes limites du trône sont renversées, que seraient trente-trois assemblées provinciales relevant du despotisme ministériel, et n'ayant aucune manière d'y mettre obstacle? Il est bon que des assemblées locales discutent la répartition des impôts, et vérifient les dépenses de l'État; mais les formes populaires dans les provinces subordonnées à un pouvoir central sans bornes, c'est une monstruosité politique.

Il faut le dire avec franchise, aucun gouvernement constitutionnel ne peut s'établir, si, au début, on fait entrer dans toutes les places, celles de députés, comme celles d'agents du pouvoir, les ennemis de la constitution même. La première condition pour que le gouvernement représentatif marche, c'est que les élections soient libres; car alors elles amèneront des hommes qui auront de bonne foi le désir de voir réussir l'institution dont ils feront partie. Un député disait, à ce qu'on prétend, en société : « L'on m'accuse de n'être pas pour la charte constitutionnelle; on a bien tort, je suis toujours à

cheval sur cette charte : il est vrai que c'est pour la crever. » Après ce propos charmant, il est probable que ce député trouverait pourtant très-mauvais qu'on soupçonnât sa bonne foi en politique ; mais il est trop fort de vouloir réunir le plaisir de révéler ses secrets avec l'avantage de les garder. Pense-t-on qu'avec ces intentions cachées, ou plutôt trop connues, l'expérience du gouvernement représentatif soit faite en France? Un ministre a déclaré nouvellement à la Chambre des députés que, de tous les pouvoirs, celui sur lequel il faut que l'autorité royale exerce le plus d'influence, c'est le pouvoir électoral ; ce qui veut dire, en d'autres termes, que les représentants du peuple doivent être nommés par le roi. Dans ce cas, les chambellans devraient l'être par le peuple.

Qu'on laisse la nation française élire les hommes qu'elle croira dignes de sa confiance ; qu'on ne lui impose pas des représentants, et surtout des représentants choisis parmi les ennemis constants de tout gouvernement représentatif : alors, seulement alors, le problème politique sera résolu en France. On peut, je crois, considérer comme une maxime certaine, que quand des institutions libres ont duré vingt ans dans un pays, c'est à elles qu'il faut s'en prendre, si chaque jour on ne voit pas une amélioration dans la morale, dans la raison et dans le bonheur de la nation qui les possède. C'est à ces institutions parvenues à un certain âge, pour ainsi dire, à répondre des hommes ; mais, dans les premiers

jours d'un nouvel établissement politique, c'est aux hommes à répondre des institutions : car on ne peut, en aucune manière, juger de la force de la citadelle, si les commandants en ouvrent les portes ou cherchent à en miner les fondements.

CHAPITRE X

De l'influence du pouvoir abitraire sur l'esprit et le caractère d'une nation.

Frédéric II, Marie-Thérèse et Catherine II ont inspiré une si juste admiration pour leur talent de gouverner, qu'il est très-naturel que, dans les pays où leur souvenir est encore vivant, et leur système exactement suivi, l'on sente moins qu'en France la nécessité d'un gouvernement représentatif. Le régent et Louis XV, au contraire, ont donné dans le dernier siècle le plus triste exemple de tous les malheurs, de toutes les dégradations attachées au pouvoir arbitraire. Nous le répétons donc, nous n'avons ici en vue que la France ; c'est elle qui ne doit pas souffrir qu'après vingt-sept années de révolution on la prive des avantages qu'elle a recueillis, et qu'on lui fasse porter le double déshonneur d'être vaincue au dedans comme au dehors.

Des partisans du pouvoir arbitraire citent les règnes d'Auguste dans l'antiquité, d'Élisabeth et de Louis XIV dans les temps modernes, comme une preuve que les monarchies absolues peuvent au

moins être favorables aux progrès de la littérature. Les lettres, du temps d'Auguste, n'étaient guère qu'un art libéral, étranger aux intérêts politiques. Sous Élisabeth, la réforme religieuse excitait les esprits à tous les genres de développements, et le pouvoir les favorisait d'autant plus que sa force consistait dans l'établissement même de cette réforme. Les progrès littéraires de la France, sous Louis XIV, comme nous l'avons déjà dit dans le commencement de cet ouvrage, ont été causés par le développement intellectuel que les guerres civiles avaient excité. Ces progrès ont conduit à la littérature du dix-huitième siècle; et, loin qu'on puisse attribuer au gouvernement de Louis XV les chefs-d'œuvre de l'esprit humain qui ont paru à cette époque, il faut les considérer presque tous comme des attaques contre ce gouvernement. Le despotisme donc, s'il entend bien ses intérêts, n'encouragera pas les lettres, car les lettres mènent à penser, et la pensée juge le despotisme. Bonaparte a dirigé les esprits vers les succès militaires; il avait parfaitement raison selon son but : il n'y a que deux genres d'auxiliaires pour l'autorité absolue, ce sont les prêtres ou les soldats. Mais n'y a-t-il pas, dit-on, des despotismes éclairés, des despotismes modérés? Toutes ces épithètes, avec lesquelles on se flatte de faire illusion sur le mot auquel on les adjoint, ne peuvent donner le change aux hommes de bon sens. Il faut, dans un pays comme la France, détruire les lumières, si l'on ne veut pas que les principes de

liberté renaissent. Pendant le règne de Bonaparte et depuis, on a imaginé un troisième moyen : c'est de faire servir l'imprimerie à l'oppression de la liberté, en n'en permettant l'usage qu'à de certains écrivains, chargés de commenter toutes les erreurs avec d'autant plus d'impudence qu'il est interdit de leur répondre. C'est consacrer l'art d'écrire à la destruction de la pensée, et la publicité même aux ténèbres; mais cette espèce de jonglerie ne saurait subsister longtemps. Quand on veut commander sans loi, il ne faut s'appuyer que sur la force, et non sur des arguments; car, bien qu'il soit défendu de les réfuter, la fausseté palpable de ces arguments donne envie de les combattre; et, pour bien faire taire les hommes, le mieux est encore de ne pas leur parler.

Certainement il serait injuste de ne pas reconnaître que plusieurs souverains, en possession du pouvoir arbitraire, ont su en user avec sagesse; mais est-ce sur un hasard qu'il faut fonder le sort des nations? Je citerai à cette occasion un mot de l'empereur Alexandre, qui me paraît digne d'être consacré. J'eus l'honneur de le voir à Pétersbourg, dans le moment le plus remarquable de sa vie, lorsque les Français s'avançaient sur Moscou, et qu'en refusant la paix que Napoléon lui offrit dès qu'il se crut vainqueur, Alexandre triomphait de son ennemi plus habilement que ne l'ont fait depuis ses généraux. « Vous n'ignorez pas, me dit l'empereur de Russie, que les paysans russes sont esclaves.

Je fais ce que je peux pour améliorer leur sort graduellement dans mes domaines; mais je rencontre ailleurs des obstacles que le repos de l'empire m'ordonne de ménager. — Sire, lui répondis-je, je sais que la Russie est maintenant heureuse, quoiqu'elle n'ait d'autre constitution que le caractère personnel de Votre Majesté. — Quand le compliment que vous me faites aurait de la vérité, répondit l'empereur, *je ne serais jamais qu'un accident heureux.* » Je crois difficile que de plus belles paroles soient prononcées par un monarque dont la situation pourrait l'aveugler sur le sort des hommes. Non-seulement le pouvoir arbitraire livre les nations aux chances de l'hérédité; mais les rois les plus éclairés, s'ils sont absolus, ne sauraient, quand ils le voudraient, encourager dans leur nation la force et la dignité du caractère. Dieu et la loi peuvent seuls commander en maîtres à l'homme sans l'avilir.

Se représente-t-on comment des ministres tels que lord Chatham, M. Pitt, M. Fox, auraient été supportés par les princes qui ont nommé le cardinal Dubois ou le cardinal de Fleury? Les grands hommes de l'histoire de France, les Guise, Coligny, Henri IV, se sont formés dans les temps de troubles, parce que ces troubles, malheureux d'ailleurs, empêchaient l'action étouffante du despotisme, et donnaient à quelques individus une grande importance. Mais il n'y a que l'Angleterre où la vie politique soit régularisée de telle manière que, sans agiter l'État,

le génie et la grandeur d'âme puissent naître et se montrer.

Depuis Louis XIV jusqu'à Louis XVI un demi-siècle s'est écoulé, véritable modèle de ce qu'on appelle le gouvernement arbitraire, quand on veut le représenter sous les plus douces couleurs. Il n'y avait pas de tyrannie, parce que les moyens manquaient pour l'établir; mais on ne pouvait dérober quelque liberté que par le désordre de l'injustice. Il fallait, si l'on voulait être quelque chose ou réussir dans une affaire quelconque, étudier l'intrigue des cours, la plus misérable science qui ait jamais dégradé l'espèce humaine. Il ne s'agit là ni de talents ni de vertus, car jamais un homme supérieur n'aurait le genre de patience qu'il faut pour plaire à un monarque élevé dans les habitudes du pouvoir absolu. Les princes ainsi formés sont si persuadés que c'est toujours l'intérêt personnel qui inspire ce qu'on leur dit, qu'on ne peut avoir d'influence sur eux qu'à leur insu. Or, pour réussir ainsi, être là toujours vaut mieux que tous les talents possibles. Les princes sont avec les courtisans dans le même rapport que nous avec ceux qui nous servent : nous trouverions mauvais qu'ils nous donnassent des conseils, qu'ils nous parlassent avec force sur nos intérêts mêmes; mais nous sommes fâchés de leur voir un visage mécontent, et quelques mots qu'ils nous disent dans un moment opportun, quelques flatteries qui semblent leur échapper, nous domineraient complétement, si nos égaux que nous reu-

controns, en sortant de chez nous, ne nous apprenaient pas ce que nous sommes. Les princes, n'ayant jamais affaire qu'à des serviteurs de bon goût, qui s'insinuent plus facilement dans leur faveur que nos gens dans la nôtre, vivent et meurent sans avoir jamais l'idée des choses telles qu'elles sont. Les courtisans, en étudiant le caractère de leurs maîtres avec beaucoup de sagacité, n'acquièrent cependant aucune lumière véritable, même sur la connaissance du cœur humain, du moins sur celle qu'il faut pour diriger les nations. Un roi devrait se faire une règle de prendre pour premier ministre un homme qui lui déplût comme courtisan; car jamais un génie supérieur ne peut se plier au point juste qu'il faut pour captiver ceux qu'on encense. Un certain tact, moitié commun et moitié fin, sert pour avancer dans les cours : l'éloquence, le raisonnement, toutes les facultés transcendantes de l'esprit et de l'âme, scandaliseraient comme de la rébellion, ou seraient accablées de ridicule. « Quels discours inconvenants! quels projets ambitieux! » dirait l'un; « Que veut-il? que prétend-il? » dirait l'autre; et le prince partagerait l'étonnement de sa cour. L'atmosphère de l'étiquette finit par agir tellement sur tout le monde, que je ne sais personne d'assez audacieux pour articuler une parole signifiante dans le cercle des princes qui sont restés enfermés dans leurs cours. Il faut se borner inévitablement dans les conversations au beau temps, à la chasse, à ce qu'on a bu la veille, à ce qu'on mangera le lende-

main, enfin à tout ce qui n'a de sens ni d'intérêt pour personne. Quelle école cependant pour l'esprit et pour le caractère!

Quel triste spectacle qu'un vieux courtisan qui a passé de longues années dans l'habitude d'étouffer tous ses sentiments, de dissimuler ses opinions, d'attendre le souffle d'un prince pour respirer, et son signe pour se mouvoir! De tels hommes finissent par gâter le plus beau des sentiments, le respect pour l'âge avancé, quand on les voit courbés par l'habitude des révérences, ridés par les faux sourires, pâles d'ennui plus encore que de vieillesse, et se tenant debout des heures entières sur leurs jambes tremblantes, dans ces salons-antichambres où s'asseoir à quatre-vingts ans paraîtrait presque une révolte. On aime mieux dans ce métier les jeunes gens étourdis et fats qui savent manier avec hardiesse la flatterie envers leur maître, l'arrogance envers leurs inférieurs, et qui méprisent l'espèce humaine au-dessus comme au-dessous d'eux. Ils s'en vont ainsi, ne se confiant qu'en leur propre mérite, jusqu'à ce qu'une disgrâce les réveille de l'enivrement de la sottise et de l'esprit tout ensemble; car ce mélange est nécessaire pour réussir dans les intrigues de cour. Or, en France, de rang en rang, il y a toujours eu des cours, c'est-à-dire des maisons où l'on distribuait une certaine quantité de crédit à l'usage de ceux qui voulaient de l'argent et des places. Les flatteurs du pouvoir, depuis le commis jusqu'aux chambellans, ont pris

cette flexibilité de langage, cette facilité à tout dire comme à tout cacher, ce ton tranchant dans le sens de la force, cette condescendance pour la mode du jour, comme pour une puissance, qui ont fait croire à la légèreté dont on accuse les Français, et cependant cette légèreté ne se trouve que dans l'essaim des hommes qui bourdonnent autour du pouvoir. Il faut qu'ils soient légers pour changer rapidement de parti; il faut qu'ils soient légers, pour n'entrer à fond dans aucune étude; car autrement il leur en coûterait trop de dire le contraire de ce qu'ils auraient sérieusement appris; en ignorant beaucoup, on affirme tout plus facilement. Il faut qu'ils soient légers enfin, pour prodiguer, depuis la démocratie jusqu'à la légitimité, depuis la république jusqu'au despotisme militaire, toutes les phrases les plus opposées par le sens, mais qui se ressemblent néanmoins entre elles, comme des personnes de la même famille, également superficielles, dédaigneuses, et faites pour ne présenter jamais qu'un côté de la question, par opposition à celui que les circonstances ont battu. Les ruses de l'intrigue se mêlant maintenant à la littérature comme à tout le reste, il n'y a pas une possibilité pour un pauvre lecteur français d'apprendre jamais autre chose que ce qu'il convient de dire, et non ce qui est. Dans le dix-huitième siècle, au contraire, les puissants ne se doutaient pas de l'influence des écrits sur l'opinion, et ils laissaient la littérature à peu près aussi tranquille que les sciences physiques le sont encore

aujourd'hui. Les grands écrivains ont tous combattu avec plus ou moins de ménagements les diverses institutions qui s'appuient sur des préjugés. Mais qu'est-il arrivé de ce combat? que les institutions ont été vaincues. On pourrait appliquer au règne de Louis XV et au genre de bonheur qu'on y trouvait ce que disait cet homme qui tombait d'un troisième étage : « *Cela va bien, pourvu que cela dure.* »

Les gouvernements représentatifs, m'objecterat-on encore, n'ont point existé en Allemagne, et cependant les lumières y ont fait d'immenses progrès. Rien ne se ressemble moins que l'Allemagne et la France. Il y a un esprit de méthode dans les gouvernements germaniques qui diminue de beaucoup l'ascendant irrégulier des cours. On n'y voit point de coteries, de maîtresses, de favoris, ni même de ministres qui puissent changer l'ordre des choses; la littérature va son chemin sans flatter personne; la bonne foi du caractère et la profondeur des études sont telles, que, dans les troubles civils mêmes, il serait impossible de forcer un écrivain allemand à ces tours de passe-passe qui ont fait dire avec raison, en France, que le papier souffre tout, tant on exige de lui. « Vous avouez donc, me dira-t-on, que le caractère français a des défauts invincibles qui s'opposent aux lumières comme aux vertus dont la liberté ne saurait se passer? » Nullement : je dis qu'un gouvernement arbitraire, mobile, capricieux, instable, plein de préjugés et de

superstitions à quelques égards, de frivolité et d'immoralité à d'autres, que ce gouvernement, comme il a existé autrefois en France, n'avait laissé de connaissances, d'esprit et d'énergie, qu'à ses opposants; et, s'il est impossible qu'un tel ordre de choses s'accorde avec le progrès des lumières, il est encore plus certain qu'il est inconciliable avec la pureté des mœurs et la dignité du caractère.

On s'aperçoit déjà, malgré les malheurs de la France, que, depuis la Révolution, le mariage y est beaucoup plus respecté que sous l'ancien régime. Or c'est sur le mariage que reposent les mœurs et la liberté. Comment, sous un gouvernement arbitraire, les femmes se seraient-elles renfermées dans la vie domestique, et n'auraient-elles pas employé tous leurs moyens de séduction pour influer sur le pouvoir? Ce n'est assurément pas l'enthousiasme des idées générales qui les animait, mais le désir d'obtenir des places pour leurs amis; et rien n'était plus naturel, dans un pays où les hommes en crédit pouvaient tout, où ils disposaient des revenus de l'État, où rien ne les arrêtait que la volonté du roi, modifiée nécessairement par les intrigues de ceux qui l'entouraient. Comment se serait-on fait scrupule d'employer le crédit des femmes en faveur pour obtenir d'un ministre une exception quelconque à une règle qui n'existait pas? Croit-on que, sous Louis XIV, madame de Montespan, madame Dubarry sous Louis XV, aient jamais reçu un refus des ministres? Et, sans approcher de si près du

trône, quel était le cercle où la faveur n'agît pas comme à la cour, et où chacun n'employât pas tous les moyens possibles pour parvenir? Dans un pays, au contraire, qui n'est réglé que par la loi, quelle femme aurait l'inutile hardiesse de solliciter une njustice, ou de compter plus sur ses instances que sur les titres réels de ceux qu'elle recommande? Ce n'est pas seulement la corruption des mœurs qui résulte de ces démarches continuelles, de cette activité d'intrigue, dont les femmes françaises, surtout celles du premier rang, n'ont que trop donné l'exemple; mais les passions dont elles sont susceptibles, et que la délicatesse même de leurs organes rend plus vives, dénaturent en elles tout ce que leur sexe a d'aimable.

Le véritable caractère d'une femme, le véritable caractère d'un homme, c'est dans les pays libres qu'il faut le connaître et l'admirer. La vie domestique inspire aux femmes toutes les vertus; et la carrière politique, loin d'habituer les hommes à mépriser la morale ainsi qu'un vieux conte de nourrice, exerce sans cesse les fonctionnaires publics au sacrifice d'eux-mêmes, à l'exaltation de l'honneur, à toutes les grandeurs de l'âme que la présence habituelle de l'opinion développe infailliblement. Enfin, dans un pays où les femmes sont au centre de toutes les intrigues, parce que c'est la faveur qui gouverne tout, les mœurs de la première classe n'ont aucun rapport avec celles de la nation, et nulle sympathie ne peut s'établir entre les salons et le

pays. Une femme du peuple, en Angleterre, se sent un rapport avec la reine qui a soigné son mari, élevé ses enfants, comme la religion et la morale le commandent à toutes les épouses et à toutes les mères. Mais le genre de mœurs qu'entraîne le gouvernement arbitraire transforme les femmes en une sorte de troisième sexe factice, triste production de l'ordre social dépravé. Les femmes, cependant, peuvent être excusables de prendre les choses politiques telles qu'elles sont, et de se plaire dans les intérêts vifs dont leur destinée naturelle les sépare. Mais qu'est-ce que des hommes élevés par le gouvernement arbitraire? Nous en avons vu, au milieu des jacobins, sous Bonaparte, et dans les camps des étrangers, partout, excepté dans l'incorruptible bande des amis de la liberté. Ils s'appuient sur les excès de la Révolution pour proclamer le despotisme; et vingt-cinq ans sont opposés à l'histoire du monde qui ne présente que les horreurs commises par la superstition et la tyrannie. Pour accorder quelque bonne foi à ces partisans de l'arbitraire, il faut supposer qu'ils n'aient rien lu de ce qui précède l'époque de la Révolution en France; et nous en connaissons qui peuvent largement fonder leur justification sur leur ignorance.

Notre Révolution, comme nous l'avons déjà dit, a presque suivi les différentes phases de celle d'Angleterre, avec la régularité qu'offrent les crises d'une même maladie. Mais la question qui agite aujourd'hui le monde civilisé consiste dans l'appli-

cation de toutes les vérités fondamentales sur lesquelles repose l'ordre social. L'avidité du pouvoir a fait commettre aux hommes tous les forfaits dont l'histoire est souillée; le fanatisme a secondé la tyrannie; l'hypocrisie et la violence, la ruse et le fer, ont enchaîné, trompé, déchiré l'espèce humaine.

Deux périodes ont seules illuminé le globe : c'est l'histoire de quelques siècles de la Grèce et de Rome. L'esclavage, en resserrant le nombre des citoyens, permit que le gouvernement républicain pût s'établir même dans des États assez étendus, et les plus grandes vertus en sont résultées. Le christianisme, en affranchissant depuis les esclaves, en civilisant le reste de l'Europe, a fait à l'existence individuelle un bien source de tous les autres. Mais le désordre dans l'ordre, le despotisme, s'est constamment maintenu dans plusieurs pays; et toutes les pages de notre histoire sont ensanglantées ou par des massacres religieux, ou par des assassinats judiciaires. Tout à coup la Providence a permis que l'Angleterre ait résolu le problème des monarchies constitutionnelles, et l'Amérique, un siècle plus tard, celui des républiques fédératives. Depuis cette époque, ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux pays il ne s'est versé une goutte de sang injustement par les tribunaux; depuis soixante ans les querelles religieuses ont cessé en Angleterre, et il n'en a jamais existé en Amérique. Enfin, le venin du pouvoir, qui a corrompu tant d'hommes depuis tant de siècles, a subi par les gouvernements

représentatifs l'inoculation salutaire qui en détruit toute la malignité. Depuis la bataille de Culloden, en 1746, qu'on peut considérer comme la fin des troubles civils qui avaient commencé cent ans auparavant, on ne saurait citer un abus du pouvoir en Angleterre. Il n'est pas un citoyen honnête qui n'ait dit : *Notre heureuse constitution*, parce qu'il n'en est pas un qui ne se soit senti protégé par elle. Cette chimère, car c'est ainsi qu'on a toujours appelé le beau, est là, réalisée sous nos yeux. Quel sentiment, quel préjugé, quel endurcissement de tête et de cœur, peut faire qu'en se rappelant ce que nous lisons dans notre histoire, on ne préfère pas les soixante années dont l'Angleterre vient de nous offrir l'exemple? Nos rois, comme les siens, ont été tour à tour bons ou mauvais ; mais, dans aucun temps, leurs règnes n'offrent soixante ans de paix intérieure et de liberté tout ensemble. Rien de pareil n'a seulement été rêvé possible à une autre époque.

Le pouvoir est la sauvegarde de l'ordre, mais il en est aussi l'ennemi par les passions qu'il excite : réglez-en l'exercice par la liberté publique, et vous aurez banni ce mépris de l'espèce humaine qui met à l'aise tous les vices et justifie l'art d'en tirer parti.

CHAPITRE XI

Du mélange de la religion avec la politique.

On dit beaucoup que la France est devenue irréligieuse depuis la Révolution. Sans doute, à l'époque de tous les crimes, les hommes qui les commettaient devaient secouer le frein le plus sacré. Mais la disposition générale des esprits, maintenant, ne tient point à des causes funestes heureusement très-loin de nous. La religion en France, telle que les prêtres l'ont prêchée, a toujours été mêlée avec la politique; et depuis le temps où les papes déliaient les sujets de leur serment de fidélité envers les rois, jusqu'au dernier catéchisme sanctionné par la grande majorité du clergé français, catéchisme dans lequel, comme nous avons vu, ceux qui n'aimeraient pas et ne serviraient pas l'empereur Napoléon étaient menacés de la damnation éternelle, il n'est pas une époque où les interprètes de la religion ne s'en soient servis pour établir des dogmes politiques, tous différents suivant les circonstances. Au milieu de ces changements, la seule chose invariable a été l'intolérance envers tout ce qui n'était pas conforme à la doctrine dominante. Jamais la religion n'a été représentée seulement comme le culte le plus intime de l'âme, sans nul rapport avec les intérêts de ce monde.

L'on encourt le reproche d'irréligion quand on n'est pas de l'avis des autorités ecclésiastiques sur

les affaires de gouvernement; mais tel homme s'irrite contre ceux qui veulent lui imposer leur manière de voir en politique, qui n'en est pas moins très-bon chrétien. Il ne s'ensuit pas de ce que la France veut la liberté et l'égalité devant la loi, qu'elle ne soit pas chrétienne; tout au contraire, car le christianisme est éminemment d'accord avec cette opinion. Aussi, le jour où l'on cessera de réunir ce que Dieu a séparé, la religion et la politique, le clergé aura moins de crédit et de puissance, mais la nation sera sincèrement religieuse. Tout l'art des privilégiés des deux classes est d'établir que l'on est un factieux si l'on veut une constitution, et un incrédule si l'on redoute l'influence des prêtres dans les affaires de ce monde. Cette tactique est très-connue, car elle n'est que renouvelée, aussi bien que tout le reste.

Les sermons, en France comme en Angleterre, dans les temps de parti, ont souvent porté sur des questions politiques, et je crois qu'ils ont très-mal édifié les personnes d'une opinion contraire qui les écoutaient. L'on a peu d'égards pour celui qui nous prêche le matin, s'il a fallu se disputer avec lui la veille; et la religion souffre de la haine que les questions politiques inspirent contre les ecclésiastiques qui s'en mêlent.

Il serait injuste de prétendre que la France est irréligieuse, parce qu'elle n'applique pas toujours au gré de quelques membres du clergé le fameux texte que toute puissance vient de Dieu, texte dont

l'explication sincère est facile, mais qui a merveilleusement servi les traités que le clergé a faits avec tous les gouvernements, quand ils se sont appuyés sur le droit divin de la force. A cette occasion, je citerai quelques passages de l'instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Troyes, qui, dans le temps ou il était aumônier de Bonaparte, a fait, à l'occasion du baptême du roi de Rome, un discours au moins aussi édifiant que celui dont nous allons nous occuper. Nous n'avons pas besoin de dire que cette instruction est de 1816 : on peut reconnaître toujours en France la date d'un écrit par les opinions qu'il contient.

Monseigneur l'évêque de Troyes dit : « La France veut son roi, mais son roi légitime, parce que la légitimité est le premier trésor d'un peuple, et un bienfait d'autant plus inappréciable qu'il peut suppléer à tous les autres et qu'aucun autre ne peut y suppléer. » Arrêtons-nous un moment pour plaindre l'homme qui pense ainsi d'avoir servi si bien et si longtemps Napoléon. Quel effort, quelle contrainte! Mais, au reste, l'évêque de Troyes ne fait rien de plus à cet égard que bien d'autres qui occupent encore des places; et il faut lui rendre au moins la justice qu'il ne provoque pas la proscription de ses compagnons de service auprès de Napoléon : c'est beaucoup.

Je laisserai de côté le langage de flatterie de l'auteur du mandement, langage qu'on devrait d'autant moins se permettre envers la puissance, qu'on

la respecte davantage. Passons à quelque chose de moins bénin : « La France veut son roi ; mais, en le voulant, elle ne prétend pas qu'elle puisse en vouloir un autre ; et heureusement qu'elle n'a pas ce droit funeste. Loin de nous cette pensée, que les rois tiennent des peuples leur autorité, et que la faculté qu'ils peuvent avoir eue de les choisir emporte celle de les révoquer... Non, il n'est pas vrai que le peuple soit souverain, ni que les rois soient ses mandataires... C'est le cri des séditieux, c'est le rêve des indépendants, c'est la chimère immonde de la turbulente démagogie ; c'est le mensonge le plus cruel qu'aient pu faire nos vils tyrans pour tromper la multitude. Il n'est pas dans notre dessein de réfuter sérieusement cette souveraineté désastreuse... Mais il est de notre devoir de réclamer ici, au nom de la religion, contre cette doctrine anarchique et antisociale, qu'a vomie au milieu de nous la lave révolutionnaire, et de prémunir les fidèles confiés à nos soins contre cette double hérésie et politique et religieuse, également réprouvée et des plus grands docteurs et des plus grands législateurs, non moins contraire au droit naturel qu'au droit divin, et non moins destructive de l'autorité des rois que de l'autorité de Dieu. » L'évêque de Troyes, en effet, ne traite pas sérieusement cette question, qui avait pourtant paru digne de l'attention de quelques penseurs ; mais il est plus commode de faire d'un principe une hérésie que de l'approfondir par la discussion. Il y a cependant

quelques chrétiens en Angleterre, en Amérique, en Hollande; et, depuis que l'ordre social est fondé, l'on a vu d'honnêtes gens croire que tous les pouvoirs émanaient des nations, sans lesquelles il n'y aurait point de pouvoirs. C'est ainsi qu'en se servant de la religion pour diriger la politique on est dans le cas de faire chaque jour des complaintes sur l'impiété des Français; cela veut tout simplement dire qu'il y a en France beaucoup d'amis de la liberté qui sont d'avis qu'il doit exister un pacte entre les nations et les monarques. Il me semble qu'on peut croire en Dieu et penser ainsi.

Par une contradiction singulière, ce même évêque, si orthodoxe en politique, cite le fameux passage qui lui a sans doute servi à se justifier à ses propres yeux, quand il était l'aumônier de l'usurpateur : *Toute puissance vient de Dieu; et qui résiste à la puissance résiste à Dieu même.* « Voilà, N. T. C. F., le droit public de la religion, sans lequel personne n'a le droit de commander, ni l'obligation d'obéir. Voilà cette souveraineté première de laquelle découlent toutes les autres, et sans laquelle toutes les autres n'auraient ni base ni sanction; c'est la seule constitution qui soit faite pour tous les lieux comme pour tous les temps; la seule avec laquelle on pourrait se passer de toutes les autres, et sans laquelle aucune ne pourrait se soutenir; la seule qui ne peut jamais être sujette à révision; la seule à laquelle aucune faction ne saurait toucher, et contre laquelle aucune rébellion ne saurait pré-

valoir; contre laquelle enfin ne peuvent rien ni les peuples, ni les rois, ni les maîtres, ni les sujets : toute puissance vient de Dieu; et qui résiste à la puissance résiste à Dieu même. » Peut-on, en peu de paroles, rassembler plus d'erreurs funestes et de calculs serviles? Ainsi Néron et Robespierre, ainsi Louis XI et Charles IX, les plus sanguinaires des hommes, devraient être obéis, si celui *qui résiste à la puissance résiste à Dieu même!* Les nations ou leurs représentants sont le seul pouvoir qu'il faille excepter de ce respect implicite pour l'autorité. Quand deux partis dans l'État luttent ensemble, comment saisir le moment où l'un des deux devient sacré, c'est-à-dire le plus fort? Ils avaient donc tort, les Français qui n'ont pas quitté le roi pendant vingt-cinq ans d'exil! car, certes, dans ce temps, c'était à Bonaparte qu'on ne pouvait contester le droit que monseigneur l'évêque de Troyes proclame, celui de la puissance. Dans quelles absurdités tombent les écrivains qui veulent mettre en théories, en dogmes, en maximes, leurs intérêts de chaque jour! En vérité, le glaive dépravе beaucoup moins que la parole, lorsqu'on en fait un tel usage. On a cent fois répété que cette phrase de l'Évangile : *Toute puissance vient de Dieu*, et l'autre : *Rendez à César ce qui appartient à César*, avaient uniquement pour but d'écarter toute discussion politique. Jésus-Christ voulait que la religion qu'il annonçait fût considérée par les Romains comme tout à fait étrangère aux affaires publiques : « Mon règne n'est pas

de ce monde, » disait-il. Tout ce qu'on demande aux ministres du culte, c'est de remplir, à cet égard comme à tous les autres, les intentions de Jésus-Christ.

« *Établissez, Seigneur*, dit le prophète, *un législateur au-dessus d'eux, afin que les nations sachent qu'elles sont des hommes.* » Il ne serait pas mal non plus que les rois sussent qu'ils sont des hommes; et certainement ils doivent l'ignorer, s'ils ne contractent point d'engagement envers la nation qu'ils gouvernent. Quand le prophète prie Dieu d'établir un roi, c'est comme tous les hommes religieux prient Dieu de présider à chacun des événements de cette vie; mais comment une dynastie est-elle spécialement établie par la Providence? Est-ce la prescription qui est le signe de la mission divine? Les papes ont excommunié, déposé des rois de toute ancienneté; ils ont exclu Henri IV pour cause de religion; et des motifs puissants ont déterminé nouvellement un pape à concourir au couronnement de Bonaparte. Ce sera donc au clergé à déclarer, quand il le faudra, que telle dynastie, et non pas telle autre, est choisie par la volonté de Dieu. Mais suivons l'instruction pastorale : « *Établissons un législateur*, c'est-à-dire un roi qui est le législateur par excellence, et sans lequel il ne peut y avoir de loi : un législateur suprême qui parlera et qui fera des lois en votre nom : un législateur, et non plusieurs; car plus il y en aurait, et moins bien les lois seraient faites : un législateur avec une

autorité sans rivalité, pour qu'il puisse faire le bien sans obstacle : un législateur qui, soumis lui-même à ses propres lois, ne pourra soumettre personne ni à ses passions, ni à ses caprices : enfin, un législateur qui, ne faisant que des lois justes, conduira par là même son peuple à la liberté véritable. »

Un homme qui fera les lois à lui seul *n'aura ni passions ni caprices !* un homme entouré de tous les piéges de la royauté sera le législateur unique d'un peuple, *et il ne fera que des lois justes !* Certes, il n'y a pas d'exemple du contraire : on n'a point vu des rois abuser de leur pouvoir ; point de prêtres, tels que les cardinaux de Lorraine, Richelieu, Mazarin, Dubois, qui les y aient excités ! Et comment cette doctrine est-elle conciliable avec la charte constitutionnelle que le roi lui-même a jurée? Ce roi que la France veut, car l'évêque de Troyes se permet pourtant de le dire, quoique, selon lui, la France n'ait aucun droit à cet égard ; ce roi, qui est établi par le Seigneur, a promis sur serment qu'il y aurait plusieurs législateurs, et non un seul, quoique monseigneur l'évêque de Troyes prétende que *plus il y en aurait, moins les lois seraient bien faites.* Ainsi les connaissances acquises par l'administration, ainsi les vœux recueillis dans les provinces par ceux qui y habitent, ainsi la sympathie qui naît des mêmes besoins et des mêmes souffrances, tout cela ne vaut pas les lumières d'un roi tout seul *qui se représente lui-même*, pour me servir de l'ex-

pression un peu bizarre de M. l'évêque de Troyes. L'on croirait avoir atteint à ce qui, dans ce genre, ne peut être surpassé, si ce qu'on va lire ne méritait encore la préférence.

« Aussi, N. T. C. F., avons-nous vu ce sénat de rois, sous le nom de congrès, consacrer en principe la légitimité des dynasties royales, comme l'égide de leur trône et le plus sûr garant du bonheur des peuples et de la tranquillité des Etats. « Nous « sommes rois, ont-ils dit, parce que nous sommes « rois : ainsi l'exigent l'ordre et la stabilité du « monde social ; ainsi le veut notre propre sûreté; » et ils l'ont dit sans trop s'embarrasser s'ils n'étaient pas par là en opposition avec les *idées* dites *libérales*, et moins encore si le partage qu'ils faisaient des États qu'ils trouvaient à leur convenance n'était pas le plus solennel démenti donné aux peuples souverains. » Ne croirait-on pas que nous venons de citer la satire la plus ironique contre le congrès de Vienne, si l'on ne savait que telle n'a pu être l'intention de l'auteur? Mais quand on est arrivé à ce degré de déraison, l'on ne se doute pas non plus du ridicule, car la folie méthodique est très-sérieuse. *Nous sommes rois, parce que nous sommes rois*, fait-on dire aux souverains de l'Europe; *je suis celui qui suis*, sont les paroles de Jéhovah dans la Bible; et l'écrivain ecclésiastique se permet d'attribuer aux monarques ce qui ne peut convenir qu'à la Divinité. *Les rois*, dit-il, *ne se sont pas embarrassés si le partage des États qu'ils*

trouvaient à leur convenance était d'accord avec les idées dites libérales. Tant pis, en effet, s'ils ont réglé ce partage comme un compte de banquier, donnant des soldes à une certaine quantité d'âmes ou de fractions d'âmes, pour se faire une somme ronde de sujets! Tant pis, s'ils n'ont consulté que leur convenance, sans songer aux intérêts et aux vœux des nations! Mais les rois repoussent, n'en doutons pas, l'indigne éloge qui leur est ainsi adressé; ils repoussent de même aussi, sans doute, le blâme que se permet contre eux l'évêque de Troyes, quoique ce blâme renferme une odieuse flatterie sous la forme d'un reproche.

« Il est vrai qu'on en a vu plusieurs favoriser, au risque d'être en contradiction avec eux-mêmes, ces formes populaires, et autres théories nouvelles que leurs ancêtres ne connaissait pas, et auxquelles, jusqu'à nos jours, leurs propres États avaient été étrangers sans qu'ils s'en fussent plus mal trouvés; mais, nous ne craignons pas de le dire, c'est la maladie de l'Europe, et le symptôme le plus alarmant de sa décadence; c'est par là que la Providence semble l'attaquer pour hâter sa dissolution. Ajoutons à cette manie de refondre les gouvernements, et de les appuyer sur des livres, cette tendance des esprits novateurs à faire une fusion de tous les cultes, comme ils veulent en faire une de tous les partis, et à croire que l'autorité des princes acquiert pour elle-même toute la force et l'autorité qu'ils ôtent à la religion; et nous aurons les deux plus

grands dissolvants politiques qui puissent miner les empires, et avec lesquels l'Europe, tôt au tard, doit tomber en lambeaux et en pourriture. » Voilà donc le but de toutes ces homélies en faveur du pouvoir absolu : c'est la tolérance religieuse qui doit faire tomber tôt ou tard l'Europe en lambeaux et en pourriture. L'opinion publique est favorable à cette tolérance; donc il faut proscrire tout ce qui servirait d'organe à l'opinion : alors le clergé de la seule religion permise sera riche et puissant; car, d'une part, il se dira l'interprète de ce droit divin par lequel les rois règnent, et, de l'autre, les peuples ne pouvant professer que le culte dominant, il faudra que les ecclésiastiques soient seuls chargés, ainsi qu'ils le demandent, de l'instruction publique, et qu'on leur remette la direction des consciences, qui s'appuie sur l'inquisition, comme le pouvoir arbitraire sur la police.

La fraternité de toutes les communions chrétiennes, telle que la sainte-alliance proposée par l'empereur Alexandre l'a fait espérer à l'humanité, est déjà condamnée par la censure portée contre *la fusion des cultes*. Quel ordre social ils nous proposent, ces partisans du despotisme et de l'intolérance, ces ennemis des lumières, ces adversaires de l'humanité, quand elle porte le nom de peuple et de nation? Où faudrait-il fuir, s'ils commandaient? Encore quelques mots sur cette instruction pastorale, dont le titre est si doux, et dont les paroles sont si amères.

« Hélas ! dit l'évêque de Troyes en s'adressant au roi, des séditieux, pour mieux nous asservir, commencent déjà à nous parler de nos droits, pour nous faire oublier les vôtres. Nous en avons, sans doute, sire, et ils sont aussi anciens que la monarchie : le droit de vous appartenir comme au chef de la grande famille, et de nous dire vos sujets, puisque ce mot signifie vos enfants. » On ne peut s'empêcher de croire que l'écrivain, homme d'esprit, a souri lui-même, quand on a proposé pour unique droit au peuple français celui de se dire les sujets d'un monarque qui disposerait selon son bon plaisir de leurs propriétés et de leurs vies. Les esclaves d'Alger peuvent se vanter du même genre de droit.

Enfin voici sur quoi repose tout l'échafaudage de sophismes qu'on prescrit comme un article de foi, parce que le raisonnement ne pourrait pas le soutenir. Quel usage du nom de Dieu ! et comment veut-on qu'une nation à qui l'on dit que c'est là de la religion ne devienne pas incrédule, pour son malheur et pour celui du monde ?

« N. T. C. F., nous ne cesserons de vous répéter ce que Moïse disait à son peuple : *Interrogez vos ancêtres et le Dieu de vos pères, et remontez à la source.* Songez que moins on s'écarte des chemins battus, et plus on est en sûreté... Songez enfin que mépriser l'autorité des siècles, c'est mépriser l'autorité de Dieu, puisque c'est Dieu lui-même qui fait l'antiquité, et que vouloir y renoncer est toujours le plus grand des crimes, quand ce ne

serait pas le dernier des malheurs. » *C'est Dieu qui fait l'antiquité*, sans doute : mais Dieu est aussi l'auteur du présent, dont l'avenir va dépendre. Quelle niaiserie que cette assertion, si elle ne contenait pas un artifice habile! et le voici : tous les honnêtes gens sont émus quand on leur parle de leurs ancêtres ; il semble que l'idée de leurs pères s'unisse toujours à celle du passé; mais ce sentiment noble et pur conduit-il à rétablir la torture, la roue, l'inquisition, parce que, dans les siècles éloignés, de telles abominations étaient l'œuvre des mœurs barbares? Peut-on soutenir ce qui est absurde et criminel, parce que l'absurde et le crime ont existé? Nos pères n'ont-ils pas été coupables envers les leurs, quand ils ont adopté le christianisme et détruit l'esclavage? « *Songez que moins on s'écarte des routes battues, plus on est en sûreté*, » dit monseigneur l'évêque de Troyes : mais pour que ces routes soient devenues des routes battues, il a fallu passer de l'antiquité à des temps plus rapprochés; et nous voulons maintenant profiter des lumières de nos jours pour que la postérité ait aussi une antiquité qui vienne de nous, mais qu'elle pourra changer à son tour, si la Providence continue à protéger, comme elle l'a fait, les progrès de l'esprit humain dans toutes les directions.

Je ne me serais pas arrêtée si longtemps à l'écrit de l'évêque de Troyes s'il ne renfermait la quintessence de tout ce qu'on publie chaque jour en France. Le bon sens en réchappera-t-il? Et, ce qui est pis

encore, le sentiment religieux, sans lequel les hommes n'ont point d'asile en eux-mêmes, pourra-t-il résister à ce mélange de la politique et de la religion, qui porte le caractère évident de l'hypocrisie et de l'égoïsme?

CHAPITRE XII

De l'amour de la liberté.

La nécessité des gouvernements libres, c'est-à-dire des monarchies limitées pour les grands États, et des républiques indépendantes pour les petits, est tellement évidente qu'on est tenté de croire que personne ne peut se refuser sincèrement à reconnaître cette vérité; et cependant, quand on rencontre des hommes de bonne foi qui la combattent, on voudrait se rendre compte de leurs motifs. La liberté a trois sortes d'adversaires en France : les nobles qui placent l'honneur dans l'obéissance passive, et les nobles plus avisés, mais moins candides, qui croient que leurs intérêts aristocratiques et ceux du pouvoir absolu ne font qu'un; les hommes que la Révolution française a dégoûtés des idées qu'elle a profanées; enfin, les bonapartistes, les jacobins, tous les hommes sans conscience politique. Les nobles qui attachent l'honneur à l'obéissance passive confondent tout à fait l'esprit des anciens chevaliers avec celui des courtisans des derniers siècles. Sans doute, les anciens chevaliers mouraient pour leur roi, et ainsi feraient tous les guerriers pour

leurs chefs ; mais ces chevaliers, comme nous l'avons dit, n'étaient nullement les partisans du pouvoir absolu : ils cherchaient eux-mêmes à entourer ce pouvoir de barrières et mettaient leur gloire à défendre une liberté aristocratique, il est vrai, mais enfin une liberté. Quant aux nobles qui sentent que les priviléges de l'aristocratie doivent à présent s'appuyer sur le despotisme que jadis ils servaient à limiter, on peut leur dire, comme dans le roman de Waverley : « Ce qui vous importe, ce n'est pas tant que Jacques Stuart soit roi, mais que Fergus Mac-Ivor soit comte. » L'institution de la pairie accessible au mérite est, pour la noblesse, ce que la constitution anglaise est pour la monarchie. C'est la seule manière de conserver l'une et l'autre ; car nous vivons dans un siècle où l'on ne conçoit pas bien comment la minorité, et une si petite minorité, aurait un droit qui ne serait pas pour l'avantage de la majorité. Le sultan de Perse se faisait rendre compte, il y a quelques années, de la constitution anglaise par l'ambassadeur d'Angleterre à sa cour. Après l'avoir écouté, et, comme l'on va voir, assez bien compris : « Je conçois, lui dit-il, comment l'ordre de choses que vous me décrivez convient mieux que le gouvernement de Perse à la durée et au bonheur de votre empire ; mais il me semble beaucoup moins favorable aux jouissances du monarque. » C'était très-bien poser la question ; excepté que, même pour le monarque, il vaut mieux être guidé par l'opinion dans la direction des af-

faires publiques, que de courir sans cesse le risque d'être en opposition avec elle. La justice est l'égide de tous et de chacun ; mais en sa qualité de justice cependant c'est le grand nombre qu'elle doit protéger.

Il nous reste à parler de ceux que les malheurs et les crimes de la révolution de France ont effrayés, et qui fuient d'un extrême à l'autre, comme si le pouvoir arbitraire d'un seul était l'unique préservatif certain contre la démagogie. C'est ainsi qu'ils ont élevé la tyrannie de Bonaparte, et c'est ainsi qu'ils rendraient Louis XVIII despote, si sa haute sagesse ne l'en défendait pas. La tyrannie est une parvenue, et le despotisme un grand seigneur; mais l'une et l'autre offensent également la raison humaine. Après avoir vu la servilité avec laquelle Bonaparte a été obéi, on a peine à concevoir que ce soit l'esprit républicain que l'on craigne en France. Les lumières et la nature des choses amèneront la liberté en France, mais ce ne sera certainement pas la nation qui se montrera d'elle-même factieuse ni turbulente.

Quand depuis tant de siècles toutes les âmes généreuses ont aimé la liberté ; quand les plus grandes actions ont été inspirées par elle ; quand l'antiquité et l'histoire des temps modernes nous offrent tant de prodiges opérés par l'esprit public ; quand nous venons de voir ce que peuvent les nations ; quand tout ce qu'il y a de penseurs parmi les écrivains a proclamé la liberté ; quand on ne peut pas citer un

ouvrage politique d'une réputation durable qui ne soit animé par ce sentiment; quand les beaux-arts, la poésie, les chefs-d'œuvre du théâtre destinés à émouvoir le cœur humain, exaltent la liberté; que dire de ces petits hommes à grande fatuité qui vous déclarent avec un accent fade et maniéré comme tout leur être, qu'il est de bien mauvais goût de s'occuper de politique; qu'après les horreurs dont on a été témoin, personne ne se soucie plus de la liberté; que les élections populaires sont une institution tout à fait grossière; que le peuple choisit toujours mal, et que les gens comme il faut ne sont pas faits pour aller, comme en Angleterre, *se mêler avec le peuple? Il est de mauvais goût de s'occuper de politique.* Eh! juste ciel! à quoi donc penseront-ils, ces jeunes gens élevés sous le régime de Bonaparte, seulement pour aller se battre, sans aucune instruction, sans aucun intérêt pour la littérature et les beaux-arts? Puisqu'ils ne peuvent avoir ni une idée nouvelle ni un jugement sain sur de tels sujets, au moins ils seraient des hommes, s'ils s'occupaient de leur pays, s'ils se croyaient citoyens, si leur vie était utile de quelque manière. Mais que veulent-ils mettre à la place de la politique, qu'ils se donnent les airs de proscrire? Quelques heures passées dans l'antichambre des ministres, pour obtenir des places qu'ils ne sont pas en état de remplir; quelques propos dans le salon, au-dessous même de l'esprit des femmes les plus légères auxquelles ils les adressent. Quand ils se faisaient tuer, cela pouvait aller encore,

parce qu'il y a toujours de la grandeur dans le courage; mais dans un pays qui, Dieu merci, sera en paix, ne savoir être qu'une seconde fois chambellan, et ne pouvoir prêter ni lumières ni dignités à sa patrie, c'est là ce qui est vraiment de mauvais goût. Le temps est passé où les jeunes Français pouvaient donner le ton à tous égards. Ils ont bien encore, il est vrai, la frivolité de jadis, mais ils n'ont plus la grâce qui faisait pardonner cette frivolité même.

Après les horreurs dont on a été témoin, disent-ils, *personne ne veut plus entendre parler de liberté.* Si des caractères sensibles se laissaient aller à une haine involontaire et nerveuse, car on pourrait la nommer ainsi, puisqu'elle tient à de certains souvenirs, à de certaines associations de terreur qu'on ne peut vaincre, on leur dirait, ainsi qu'un poëte de nos jours, qu'il ne faut pas forcer la liberté à se poignarder comme Lucrèce, parce qu'elle a été profanée. On leur rappellerait que la Saint-Barthélemy n'a pas fait proscrire le catholicisme. On leur dirait enfin que le sort des vérités ne peut dépendre des hommes qui mettent telle ou telle devise sur leur bannière, et que le bon sens a été donné à chaque individu pour juger des choses en elles-mêmes, et non d'après des circonstances accidentelles. Les coupables, de tout temps, ont tâché de se servir d'un généreux prétexte pour excuser de mauvaises actions; il n'existe presque pas de crimes dans le monde que leurs auteurs n'aient attribués à l'hon-

neur, à la religion, ou à la liberté. Il ne s'ensuit pas, je pense, qu'il faille pour cela proscrire tout ce qu'il y a de beau sur la terre. En politique surtout, comme il y a lieu au fanatisme aussi bien qu'à la mauvaise foi, au dévouement aussi bien qu'à l'intérêt personnel, on est sujet à des erreurs funestes, quand on n'a pas une certaine force d'esprit et d'âme. Si, le lendemain de la mort de Charles Ier, un Anglais, maudissant avec raison ce forfait, eût demandé au ciel qu'il n'y eût jamais de liberté en Angleterre, certainement on aurait pu s'intéresser à ce mouvement d'un bon cœur, qui, dans son émotion, confondait tous les prétextes d'un grand crime avec le crime lui-même, et aurait proscrit, s'il l'avait pu, jusqu'au soleil, qui s'était levé ce jour-là comme de coutume. Mais, si cette prière irréfléchie avait été exaucée, l'Angleterre ne servirait pas d'exemple au monde aujourd'hui; la monarchie universelle de Bonaparte pèserait sur l'Europe, car l'Europe eût été hors d'état de s'affranchir sans le secours de cette nation libre. De tels arguments et bien d'autres pourraient être adressés à des personnes dont les préjugés mêmes méritent des égards parce qu'ils naissent des affections du cœur. Mais que dire à ceux qui traitent de jacobins les amis de la liberté, quand eux-mêmes ont servi d'instruments au pouvoir impérial? Nous y étions forcés, disent-ils. Ah! j'en connais qui pourraient aussi parler de cette contrainte, et qui cependant y ont échappé. Mais, puisque vous vous y êtes laissé for-

cer, trouvez bon que l'on veuille vous donner une constitution libre, où l'empire de la loi soit tel, qu'on n'exige rien de mal de vous : car vous êtes en danger, ce me semble, de céder beaucoup aux circonstances. Ils pourraient plutôt, ceux que la nature a faits résistants, ne pas redouter le despotisme; mais vous qu'il a si bien courbés, souhaitez donc que dans aucun temps, sous aucun prince, sous aucune forme, il ne puisse jamais vous atteindre.

Les épicuriens de nos jours voudraient que les lumières améliorassent l'existence physique sans exciter le développement intellectuel; ils voudraient que le tiers état eût travaillé à rendre la vie sociale plus douce et plus facile, sans vouloir profiter des avantages qu'il a conquis pour tous. On savait vivre durement autrefois, et les rapports de la société étaient aussi beaucoup plus simples et plus fixes. Mais aujourd'hui que le commerce a tout multiplié, si vous ne donnez pas de motifs d'émulation au talent, c'est le goût de l'argent qui prendra sa place. Vous ne relèverez pas les châteaux forts; vous ne ressusciterez pas les princesses qui filaient elles-mêmes les vêtements des guerriers; vous ne recommencerez pas même le règne de Louis XIV. Le temps actuel n'admet plus un genre de gravité et de respect qui donnait alors tant d'ascendant à cette cour. Mais vous aurez de la corruption sans esprit, ce qui est le dernier degré où l'espèce humaine puisse tomber. Ce n'est donc pas entre

les lumières et l'antique féodalité qu'il faut choisir, mais entre le désir de se distinguer et l'avidité de s'enrichir.

Examinez les adversaires de la liberté dans tous les pays, vous trouverez bien parmi eux quelques transfuges du camp des gens d'esprit; mais, en général, vous verrez que les ennemis de la liberté sont ceux des connaissances et des lumières : ils sont fiers de ce qui leur manque en ce genre, et l'on doit convenir que ce triomphe négatif est facile à mériter.

On a trouvé le secret de présenter les amis de la liberté comme des ennemis de la religion : il y a deux prétextes à la singulière injustice qui voudrait interdire au plus noble sentiment de cette terre l'alliance avec le ciel. Le premier, c'est la Révolution : comme elle s'est faite au nom de la philosophie, on en a conclu qu'il fallait être athée pour aimer la liberté. Certes, ce n'est que parce que les Français n'ont pas uni la religion à la liberté, que leur révolution a sitôt dévié de sa direction primitive. Il se pouvait que de certains dogmes de l'Église catholique ne s'accordassent pas avec les principes de la liberté; l'obéissance passive au pape était aussi peu soutenable que l'obéissance passive au roi. Mais le christianisme a véritablement apporté la liberté sur cette terre, la justice envers les opprimés, le respect pour les malheureux, enfin l'égalité devant Dieu, dont l'égalité devant la loi n'est qu'une image imparfaite. C'est par une confusion volontaire chez

quelques-uns, aveugle chez quelques autres, qu'on a voulu faire considérer les priviléges de la noblesse et le pouvoir absolu du trône comme des dogmes de la religion. Les formes de l'organisation sociale ne peuvent toucher à la religion que par leur influence sur le maintien de la justice envers tous, et de la morale de chacun; le reste appartient à la science de ce monde.

Il est temps que vingt-cinq années, dont quinze appartiennent au despotisme militaire, ne se placent plus comme un fantôme entre l'histoire et nous, et ne nous privent plus de toutes les leçons et de tous les exemples qu'elle nous offre. N'y aurait-il plus d'Aristide, de Phocion, d'Épaminondas en Grèce; de Régulus, de Caton, de Brutus à Rome; de Tell en Suisse; d'Egmont, de Nassau en Hollande; de Sidney, de Russel en Angleterre, parce qu'un pays gouverné longtemps par le pouvoir arbitraire s'est vu livré pendant une révolution aux hommes que l'arbitraire même avait pervertis? Qu'y a-t-il de si extraordinaire dans un tel événement, qu'il doive changer le cours des astres, c'est-à-dire faire reculer la vérité qui s'avançait avec l'histoire pour éclairer le genre humain? Et par quel sentiment public serions-nous désormais émus si nous repoussions l'amour de la liberté? Les vieux préjugés n'agissent plus sur les hommes que par calcul, ils ne sont soutenus que par ceux qui ont un intérêt personnel à les défendre. Qui veut en France le pouvoir absolu par amour pur, c'est-à-dire pour lui-

même? Informez-vous de la situation personnelle de chacun de ses défenseurs, et vous connaîtrez bien vite les motifs de leur doctrine. Sur quoi donc se fonderait la fraternité des associations humaines, si quelque enthousiasme ne se développait pas dans les cœurs? Qui serait fier d'être Français, si l'on avait vu la liberté détruite par la tyrannie, la tyrannie brisée par les étrangers, et que les lauriers de la guerre ne fussent pas au moins honorés par la conquête de la liberté? Il ne s'agirait plus que de voir lutter l'un contre l'autre l'égoïsme des privilégiés par la naissance et l'égoïsme des privilégiés par les événements. Mais la France, où serait-elle? Qui pourrait se vanter de l'avoir servie, puisque rien ne resterait dans les cœurs, ni des temps passés, ni de la réforme nouvelle?

La liberté! répétons son nom avec d'autant plus de force que les hommes qui devraient au moins le prononcer comme excuse l'éloignent par flatterie; répétons-le sans crainte de blesser aucune puissance respectable : car tout ce que nous aimons, tout ce que nous honorons y est compris. Rien que la liberté ne peut remuer l'âme dans les rapports de l'ordre social. Les réunions d'hommes ne seraient que des associations de commerce ou d'agriculture, si la vie du patriotisme n'excitait pas les individus à se sacrifier à leurs semblables. La chevalerie était une confrérie guerrière qui satisfaisait au besoin de dévouement qu'éprouvent tous les cœurs généreux. Les nobles étaient des compagnons

d'armes qu'un honneur et un devoir réunissaient, mais depuis que les progrès de l'esprit humain ont créé les nations, c'est-à-dire depuis que tous les hommes participent de quelque manière aux mêmes avantages, que ferait-on de l'espèce humaine sans le sentiment de la liberté? Pourquoi le patriotisme français commencerait-il à telle frontière et s'arrêterait-il à telle autre, s'il n'y avait pas dans cette enceinte des espérances, des jouissances, une émulation, une sécurité, qui font aimer son pays natal par l'âme autant que par l'habitude? Pourquoi le nom de France causerait-il une invincible émotion, s'il n'y avait d'autres liens entre les habitants de cette belle contrée que les priviléges des uns et l'asservissement des autres?

Partout où vous rencontrez du respect pour la nature humaine, de l'affection pour ses semblables, et cette énergie d'indépendance qui sait résister à tout sur la terre, et ne se prosterner que devant Dieu, là vous voyez l'homme image de son Créateur, là vous sentez au fond de l'âme un attendrissement si intime qu'il ne peut vous tromper sur la vérité. Et vous, nobles Français, pour qui l'honneur était la liberté; vous qui, par une longue transmission d'exploits et de grandeur, deviez vous considérer comme l'élite de l'espèce humaine, souffrez que la nation s'élève jusqu'à vous; elle a aussi maintenant les droits de conquête, et tout Français aujourd'hui peut se dire gentilhomme, si tout gentilhomme ne veut pas se dire citoyen.

C'est une chose remarquable en effet qu'à une certaine profondeur de pensée parmi tous les hommes, il n'y a pas un ennemi de la liberté. De la même manière que le célèbre Humboldt a tracé sur les montagnes du nouveau monde les différents degrés d'élévation qui permettent le développement de telle ou telle plante, on pourrait dire d'avance quelle étendue, quelle hauteur d'esprit fait concevoir les grands intérêts de l'humanité dans leur ensemble et dans leur vérité. L'évidence de ces opinions est telle, que jamais ceux qui les ont admises ne pourront y renoncer, et, d'un bout du monde à l'autre, les amis de la liberté communiquent par les lumières, comme les hommes religieux par les sentiments; ou plutôt, les lumières et les sentiments se réunissent dans l'amour de la liberté comme dans celui de l'Être suprême. S'agit-il de l'abolition de la traite des nègres, de la liberté de la presse, de la tolérance religieuse, Jefferson pense comme la Fayette, la Fayette comme Wilberforce; et ceux qui ne sont plus comptent aussi dans la sainte ligue. Est-ce donc par calcul, est-ce donc par de mauvais motifs que des hommes si supérieurs, dans des situations et des pays si divers, sont tellement en harmonie par leurs opinions politiques? Sans doute il faut des lumières pour s'élever au-dessus des préjugés, mais c'est dans l'âme aussi que les principes de la liberté sont fondés : ils font battre le cœur comme l'amour et l'amitié; ils viennent de la nature, ils ennoblissent le caractère. Tout un or-

dre de vertus, aussi bien que d'idées, semble former cette chaîne d'or décrite par Homère, qui, en rattachant l'homme au ciel, l'affranchit de tous les fers de la tyrannie.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME SECOND

QUATRIÈME PARTIE.

Chap. Ier. — Nouvelles d'Égypte. — Retour de Bonaparte. 1
Chap. II. — Révolution du 18 brumaire. 5
Chap. III. — Comment la constitution consulaire fut établie. . . . 16
Chap. IV. — Des progrès du pouvoir absolu de Bonaparte. 22
Chap. V. — L'Angleterre devait-elle faire la paix avec Bonaparte à son avénement au Consulat? 32
Chap. VI. — De l'inauguration du concordat à Notre-Dame. 38
Chap. VII. — Dernier ouvrage de M. Necker sous le consulat de Bonaparte. 45
Chap. VIII. — De l'exil.. 59
Chap. IX. — Des derniers jours de M. Necker. 67
Chap. X. — Résumé des principes de M. Necker en matière de gouvernement.. 73
Chap. XI. — Bonaparte empereur. La contre-révolution faite par lui. 78
Chap. XII. — De la conduite de Napoléon envers le continent européen.. 89
Chap. XIII. — Des moyens employés par Bonaparte pour attaquer l'Angleterre. 94
Chap. XIV. — Sur l'esprit de l'armée française. 99
Chap. XV. — De la législation et de l'administration sous Bonaparte. 109
Chap. XVI. — De la littérature sous Bonaparte. 117
Chap. XVII. — Un mot de Bonaparte, imprimé dans le *Moniteur*. . 125

Chap. XVIII. — De la doctrine politique de Bonaparte. 124
Chap. XIX. — Enivrement du pouvoir; revers et abdication de Bonaparte. 133

CINQUIÈME PARTIE.

Chap. Ier. — De ce qui constitue la royauté légitime. 155
Chap. II. — De la doctrine politique de quelques émigrés français et de leurs adhérents. 159
Chap. III. — Des circonstances qui rendent le gouvernement représentatif plus nécessaire maintenant en France que partout ailleurs. 169
Chap. IV. — De l'entrée des alliés à Paris, et des divers partis qui existaient alors en France. 175
Chap. V. — Des circonstances qui ont accompagné le premier retour de la maison de Bourbon en 1814. 185
Chap. VI. — De l'aspect de la France et de Paris pendant la première occupation. 190
Chap. VII. — De la charte constitutionnelle donnée par le roi en 1814. 195
Chap. VIII. — De la conduite du ministère pendant la première année de la Restauration. 202
Chap. IX. — Des obstacles que le gouvernement a rencontrés pendant la première année de la Restauration. 218
Chap. X. — De l'influence de la société sur les affaires politiques en France. 226
Chap. XI — Du système qu'il fallait suivre en 1814 pour maintenir la maison de Bourbon sur le trône de France. 234
Chap. XII. — Quelle devait être la conduite des amis de la liberté en 1814. 248
Chap. XIII. — Retour de Bonaparte. 255
Chap. XIV. — De la conduite de Bonaparte à son retour. 262
Chap. XV. — De la chute de Bonaparte. 266
Chap. XVI. — De la déclaration des droits proclamée par la Chambre des représentants le 5 juillet 1815. 275

SIXIÈME PARTIE.

Chap. Ier — Les Français sont-ils faits pour être libres? 276
Chap. II. — Coup d'œil sur l'histoire d'Angleterre. 285
Chap. III. — De la prospérité de l'Angleterre, et des causes qui l'ont accrue jusqu'à présent. 305
Chap. IV. — De la liberté et de l'esprit public chez les Anglais. . . 317
Chap. V. — Des lumières, de la religion et de la morale chez les Anglais. 345

Chap. VI. — De la société en Angleterre, et de ses rapports avec l'ordre social. 363
Chap. VII. — De la conduite du gouvernement anglais hors de l'Angleterre. 382
Chap. VIII. — Les Anglais ne perdront-ils pas un jour leur liberté? 404
Chap. IX. — Une monarchie limitée peut-elle avoir d'autres bases que celles de la constitution anglaise. 414
Chap. X. — De l'influence du pouvoir arbitraire sur l'esprit et le caractère d'une nation. 425
Chap. XI. — Du mélange de la religion avec la politique. 437
Chap. XII. — De l'amour de la liberté. 450

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.